

**RAPPORT**  
de la  
**CONFÉRENCE DE LA FAO**

**Vingt-deuxième session  
Rome, 5-23 novembre 1983**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**  
**Rome, 1983**

**CONSEIL**  
(jusqu'au 31 décembre 1984)

*Président indépendant: M.S. Swaminathan*

Allemagne, République fédérale d'**	Espagne**	Ouganda***
Arabie saoudite, Royaume d'*	Etats-Unis d'Amérique***	Pakistan*
Argentine**	Ethiopie*	Panama**
Autriche***	France*	Philippines*
Bangladesh**	Haute-Volta*	Royaume-Uni*
Bénin**	Inde*	Rwanda**
Brésil***	Indonésie**	Sao Tomé-et-Principe***
Bulgarie***	Iraq**	Sierra Leone***
Canada***	Italie*	Soudan*
Cap-Vert*	Japon**	Tchécoslovaquie***
Chine**	Lesotho*	Thaïlande**
Chypre**	Liban***	Trinité-et-Tobago***
Colombie***	Malaisie**	Tunisie***
Congo***	Malawi*	Venezuela**
Cuba***	Mexique***	Yémen, République
Egypte*	Norvège*	démocratique
Equateur*	Nouvelle-Zélande*	populaire du***

\*Mandat expirant le 31 décembre 1984.

\*\*Mandat expirant à la fin de la vingt-troisième session de la Conférence (novembre 1985).

\*\*\*Mandat expirant le 31 décembre 1986.

**CONSEIL**  
(à partir du 1er janvier 1985)

*Président indépendant: M.S. Swaminathan*

Afghanistan***	Egypte***	Panama*
Allemagne, République fédérale d'*	Equateur***	Philippines***
Arabie saoudite, Royaume d***	Espagne*	Royaume-Uni***
Argentine*	Etats-Unis d'Amérique**	Rwanda*
Australie***	France***	Sao Tomé-et-Principe**
Autriche**	Inde***	Sénégal***
Bangladesh*	Indonésie*	Sierra Leone**
Bénin*	Iraq*	Tanzanie***
Brésil**	Italie***	Tchécoslovaquie**
Bulgarie**	Japon*	Thaïlande*
Canada**	Liban**	Trinité-et-Tobago**
Chine*	Libéria***	Tunisie**
Chypre*	Malaisie*	Venezuela*
Colombie**	Malawi*	Yémen, République
Congo**	Mexique**	démocratique
Cuba**	Ouganda**	populaire du**
Danemark***	Pakistan***	Zimbabwe***

\*Mandat expirant à la fin de la vingt-troisième session de la Conférence (novembre 1985).

\*\*Mandat expirant le 31 décembre 1986.

\*\*\*Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

**RAPPORT**  
de la  
**CONFÉRENCE DE LA FAO**

**Vingt-deuxième session  
Rome, 5-23 novembre 1983**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
Rome, 1983**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	
Treizième Conférence McDougall	1
Remise des prix B.R. Sen pour 1982 et 1983	2 - 3
Remise du prix A.H. Boerma pour 1982-83	4
Hommage à la mémoire de M. Arrhenius F. Machado de Freitas	5
In Memoriam	6
QUESTIONS DE PROCEDURES	
Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	7 - 8
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	9
Adoption de l'ordre du jour	10
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	11
- Constitution des commissions et désignation de leurs présidents et vice-présidents	12 - 14
- Comité des résolutions de la Conférence	15 - 17
- Droit de réponse	18
- Comptes rendus sténographiques	19
- Vérification des pouvoirs	20 - 22
- Droit de vote	23
- Réunions officieuses des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales	24
Admission d'observateurs	25 - 29
- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation	25
- Mouvements de libération	26
- Ordre souverain de Malte	27
- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	28 - 29
PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE	
Déclarations des Chefs de délégation au cours du débat général	30
Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	31 - 93
- Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	31 - 32
- Situation mondiale	33
- Situation alimentaire mondiale	34 - 38
- Commerce des produits agricoles et alimentaires	39 - 44
- Apports de ressources financières et aide alimentaire	45 - 49
- Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique (Rés. 1/83)	50 - 55

Paragraphes

- La situation dans les autres régions	56 - 61
- Les politiques et les problèmes structurels	62 - 64
- Etat d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale - Réexamen des concepts et des approches ( <u>Rés. 2/83</u> )	65 - 93
Ajustement agricole international	94 - 114
- Quatrième rapport de situation	94 - 108
- Révision et mise à jour des lignes d'orientation ( <u>Rés. 3/83</u> )	109 - 114
Terre, alimentation et population	115 - 123
Rapport de situation sur le Programme d'action de la CMRADR ( <u>Rés. 4/83</u> )	124 - 137
Rapport d'activités sur la Journée mondiale de l'alimentation ( <u>Rés. 5/83</u> )	138 - 142
<b>ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION</b>	
Programme de travail et budget 1984-85 et Objectifs à moyen terme	143 - 245
- Généralités	143 - 146
- Présentation	147
- Approche	148 - 149
- Stratégies, priorités et objectifs	150 - 154
- Niveau du budget	155 - 156
- Politique et direction générales	157 - 158
- Grand programme 2.1: Agriculture	159 - 160
- Programme 2.1.1: Ressources naturelles	161 - 166
- Programme 2.1.2: Cultures	167 - 175
- Programme 2.1.3: Elevage	176 - 182
- Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie	183 - 189
- Programme 2.1.5: Développement rural	190 - 197
- Programme 2.1.6: Nutrition	198 - 200
- Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture	201 - 205
- Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole	206 - 212
- Grand programme 2.2: Pêches	213 - 222
- Grand programme 2.3: Forêts	223 - 230
- Programmes de soutien du développement	231 - 235
- Décentralisation	236 - 239
- Programme de coopération technique	240 - 243
- Services de soutien et charges communes	244
- Ouvertures de crédits ( <u>Rés. 6/83</u> )	245
Examen du Programme ordinaire 1982-83	246 - 250
Examen des programmes de terrain 1982-83	251 - 260

	<u>Paragraphes</u>
Programme alimentaire mondial ONU/FAO ( <u>Rés. 7/83</u> )	261 - 273
- Vingtième anniversaire du Programme alimentaire ONU/FAO	274
Ressources phytogénétiques (Suivi de la Résolution 6/81 de la Conférence) ( <u>Rés. 8/83</u> ) ( <u>Rés. 9/83</u> )	275 - 287
Relations et consultations avec les organisations internationales	288 - 322
- Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et intéressant la FAO	288 - 304
- Examen et évaluation de la Stratégie internationale du développement (SID) de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement	305 - 318
- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales	319 - 322
 QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES	
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs	323 - 324
Autres questions constitutionnelles et juridiques	325 - 329
- Changements de dénomination de la région "Amérique latine" en "Amérique latine et Caraïbes" et changements correspondants pour la Conférence régionale et le Bureau régional	325 - 326
- Amendement du paragraphe 3 de l'Article XXXIX du Règlement général de l'Organisation ( <u>Rés. 10/83</u> )	327 - 329
Comptes vérifiés ( <u>Rés. 11/83</u> )	330 - 332
Barème des contributions 1984-85 ( <u>Rés. 12/83</u> )	333 - 336
Autres questions administratives et financières	337 - 366
- Locaux du Siège	337 - 341
- Immunités de l'Organisation	342 - 345
- Etat des contributions	346 - 348
- Paiement des contributions - Comores ( <u>Rés. 13/83</u> )	349 - 350
- Paiement des contributions de l'exercice biennal ( <u>Rés. 14/83</u> )	351 - 364
- Amendement du Règlement financier (attestations de vérification extérieure des comptes) ( <u>Rés. 15/83</u> )	365 - 366
 NOMINATIONS ET ELECTIONS	
Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation	367 - 371
- Antigua-et-Barbuda	368
- Belize	368
- Saint-Christophe-et-Nevis	368
- Vanuatu	368

	<u>Paragraphes</u>
Election des membres du Conseil	370 - 371
Nominations	372 - 373
- Nomination du Président indépendant du Conseil ( <u>Rés. 16/83</u> )	372
- Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions	373
QUESTIONS DIVERSES	
Date et lieu de la vingt-troisième session de la Conférence	374
ANNEXES	
A - Ordre du jour de la vingt-deuxième session de la Conférence	
B - Liste des délégués et observateurs	
C - Liste des documents	
D - Déclaration du Directeur général	
E - Contributions exigibles en 1984 et 1985	
F - Barème des contributions 1984-85	
G - Immunités de l'Organisation	
H - Etat des contributions des Etats Membres	

## INTRODUCTION

### Treizième Conférence McDougall 1/

1. Son Excellence M. Bruno Kreisky, Chancelier fédéral d'Autriche, a prononcé la treizième Conférence organisée dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence à la mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

### Remise des prix B.R. Sen pour 1982 et 1983 2/

2. Le prix B.R. Sen pour 1982 a été remis à M. Lim Poh Loh (Malaisie) pour ses travaux sur la production de caoutchouc naturel en Thaïlande. La collaboration de M. Lim avec la FAO remonte à 1971, date à laquelle il fut affecté au projet de développement de l'industrie du caoutchouc en Thaïlande (THA/70/542); à ce poste, il a aidé à planifier et à organiser la formation de 9 500 planteurs et de près de 600 cadres. Il organisa ensuite un cours sur l'extraction du latex dans le cadre du projet FAO/PNUD de replantation d'hévéas (THA/75/021), auquel il participa en qualité de Fonctionnaire principal; il fut ensuite affecté, toujours en qualité de Fonctionnaire principal, au projet de développement de la production de caoutchouc en Thaïlande (THA/79/016). En octobre 1982, il est devenu Conseiller technique en chef et a été affecté au projet THA/82/007 (Programmes de replantation et de recherche sur l'hévéa, entrepris au titre du deuxième projet de production arboricole). M. Lim a participé, à tous les niveaux, aux programmes de formation et de vulgarisation en matière de production de caoutchouc naturel. Ses fonctions couvrent aussi bien des questions purement techniques - comme l'introduction de nouveaux clônes d'hévéas, la création de parcelles de démonstration et la conception de programmes de replantation - que la gestion et la prise de décisions - comme la préparation de propositions à soumettre à la Banque mondiale et à la Commonwealth Development Corporation en vue de l'obtention de prêts. Ses compétences techniques remarquables, jointes à ses dons de négociateur avec les personnes, les gouvernements et les institutions financières, expliquent ses succès, couronnés aujourd'hui par la remise de ce prix.

3. Le prix B.R. Sen pour 1983 a été remis à M. Manuel Calvelo Rios pour ses travaux sur la formation audiovisuelle de masse dans les zones rurales du Pérou, et d'autres pays de l'Amérique latine. Ses toutes premières activités dans le cadre de la FAO se sont déroulées au Chili, où il a créé des services de communication utilisant à la fois un système mobile de télévision en circuit fermé et du matériel imprimé spécialement conçu pour la formation des agriculteurs. M. Calvelo Rios s'est distingué au Pérou, où il commença à travailler en 1974, comme consultant pour les questions de télévision et de cinéma éducatifs pour le projet PNUD/FAO PER/71/544 (Assistance au Centre national de formation et de recherche à l'appui de la réforme agraire (CENCIRA)), dont il est devenu le Directeur en 1976, puis comme directeur du projet PER/76/003 (La formation audiovisuelle de masse au service du développement rural), projet qui visait à créer au Pérou un système de formation de masses paysannes à l'aide du magnétoscope et d'autres moyens de communication. En 1981, après avoir exercé les fonctions de Conseiller régional FAO en matière de communications (au titre du projet régional PCT LAT/0001 (Pérou)), M. Calvelo Rios est devenu directeur du projet PER/76/003 (actuellement dans sa seconde phase d'exécution), qui a pour but de mettre au point et d'appliquer massivement des méthodes de formation audiovisuelle et de former des techniciens nationaux dans les domaines d'activités du projet. En cette année qui a été déclarée Année mondiale des communications, il était juste de rendre hommage au talent avec lequel M. Calvelo Rios a su adapter les techniques de pointe à la formation au ras-du-sol dans les pays en développement.

### Remise du prix A.H. Boerma pour 1982-83 3/

4. Le prix A.H. Boerma a été remis, à l'occasion de la Conférence, pour la troisième fois. Le lauréat 1982-83 est une émission radiophonique intitulée "Farming World" diffusée trois fois par semaine par le Service mondial de la BBC (British Broadcasting Corporation)

1/ C 83/LIM/9; C 83/PV/3; C 83/PV/17.

2/ C 83/INF/6; C 83/PV/4; C 83/PV/17.

3/ C 83/INF/7; C 83/PV/4; C 83/PV/17.

qui touche, selon les estimations, 80 millions de personnes dans les différentes parties du globe. Les auditeurs de ce programme ont pris conscience du travail qu'accomplissent les gouvernements et les organisations locales, ainsi que la FAO et d'autres institutions internationales, en vue de résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition qui affligen les populations rurales défavorisées du tiers monde. Le prix a été reçu par M. David Dixon, producteur de l'émission "Farming World", au nom de toute l'équipe de production.

Hommage à la mémoire de M. Arrhenius F. Machado de Freitas 1/

5. La Conférence a observé une minute de silence en mémoire de M. Arrhenius F. Machado de Freitas, Ministre et Représentant permanent du Brésil auprès de la FAO, mort soudainement le 11 novembre 1983. Le Directeur général et les délégations lui ont rendu hommage pour le rôle de premier plan qu'il a joué et le dévouement avec lequel il s'est acquitté de sa tâche dans ses rapports avec l'Organisation, non seulement en tant que Représentant permanent, mais également en tant que membre du Comité du programme.

In memoriam 1/

6. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des fonctionnaires de l'Organisation décédés depuis sa vingt et unième session.

QUESTIONS DE PROCEDURES

Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence 1/

7. Sur désignation du Conseil, la Conférence a élu M. John B. Block (Etats-Unis d'Amérique) Président de la vingt-deuxième session de la Conférence.

8. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé les nominations suivantes:

Vice-Présidents de la Conférence

He Kang (Chine)  
Demetrios Christodoulou (Chypre)  
Javier Gazzo Fernández-Dávila (Pérou)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 2/

9. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé les nominations suivantes:

Bureau

Brésil	Pakistan
Allemagne, République fédérale d'	Sénégal
Inde	Etats-Unis d'Amérique
Nouvelle-Zélande	

Commission de vérification des pouvoirs

Autriche	Thaïlande
Bénin	Tonga
République Dominicaine	Tunisie
Hongrie	Etats-Unis d'Amérique
Tanzanie	

Adoption de l'ordre du jour 3/

10. La Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'il a été modifié par le Bureau; le nouvel ordre du jour figure à l'Annexe A du présent rapport.

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 4/

11. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier des activités proposées par le Conseil à sa quatre-vingt-troisième session, avec les modifications apportées par le Bureau.

- Constitution des commissions et désignation de leurs présidents et vice-présidents 5/

12. La Conférence a souscrit aux recommandations du Conseil tendant à constituer trois commissions chargées d'examiner respectivement les parties I, II et III de l'ordre du jour et de faire rapport.

1/ C 83/12; C 83/LIM/6; C 83/LIM/9; C 83/PV/1; C 83/PV/17.

2/ C 83/12; C 83/LIM/6; C 83/PV/1; C 83/PV/17.

3/ C 83/1; C 83/PV/2; C 83/PV/17.

4/ C 83/12; C 83/LIM/7; C 83/PV/2; C 83/PV/17.

5/ C 83/LIM/9; C 83/LIM/17; C 83/PV/2; C 83/PV/17.

13. En vertu des dispositions des articles VII-1 et XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a proposé à sa quatre-vingt-quatrième session les candidats suivants à la présidence des Commissions:

Commission I: José Ramón López-Portillo (Mexique)  
Commission II: Chaka Ntsane (Lesotho)  
Commission III: Theodor Glaser (Suisse)

14. La Conférence a désigné ses candidats et, compte tenu des propositions du Bureau, elle a également désigné, en conformité des dispositions de l'article XIII-2 du RGO, les vice-présidents suivants:

Vice-présidents de la Commission I:	George Mackey (Australie) Yousef Hamdi (Egypte)
Vice-présidents de la Commission II:	Ján Schwarz (Tchécoslovaquie) Salmon Padmanagara (Indonésie)
Vice-présidents de la Commission III:	Mme R.R. Fajeyisan (Nigéria) Ivo P. Alvarenga (El Salvador)

- Comité des résolutions de la Conférence 1/

15. La Conférence a souscrit à la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-quatrième session, tendant à créer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO; elle a désigné à cet effet les Etats Membres ci-après:

Afrique	:	Cameroun
Amérique latine	:	Cuba
Amérique du Nord	:	Canada
Asie	:	Bangladesh
Europe	:	Royaume-Uni
Pacifique Sud-Ouest	:	Australie
Proche-Orient	:	Iraq

16. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que le Comité des résolutions soit présidé par le Président en exercice du Comité du programme, afin de bénéficier pleinement de l'expérience de ce dernier.

17. La Conférence a approuvé les fonctions du Comité des résolutions ainsi que les critères régissant l'élaboration des résolutions figurant à l'Annexe D du document C 83/12.

- Droit de réponse

18. La Conférence a confirmé la décision prise à ses huit précédentes sessions, tendant à ce que, si un membre désire répondre à des critiques visant la politique de son gouvernement, il le fasse de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses de participer aux débats ont eu la possibilité de prendre la parole.

- Comptes rendus sténographiques

19. Conformément aux dispositions de l'article XVIII du RGO, il est établi un compte rendu sténographique de toutes les séances plénières et des séances des commissions de la Conférence. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que les déclarations qui, faute de temps, n'ont pu être prononcées soient insérées dans le compte rendu, sous réserve des conditions énoncées par le Bureau.

1/ C 83/LIM/17; C 83/PV/6; C 83/PV/17.

- Vérification des pouvoirs 1/

20. Les pouvoirs des délégations de 144 Etats Membres ont été reconnus valides. Douze Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

21. Les pouvoirs de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux de l'Observateur de l'Ordre souverain de Malte ont été reconnus valides.

22. Les noms des représentants des organisations internationales assistant à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés comme le prescrit l'article III-2 du Règlement général de l'Organisation.

- Droit de vote 2/

23. La Conférence a noté que, en vertu de l'article III-4 de l'Acte constitutif, neuf Etats Membres ne pouvaient participer aux scrutins de la Conférence au début de la session, étant donné que le montant des arriérés de leurs contributions à l'Organisation était supérieur aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes. Deux de ces Etats Membres ont ensuite régularisé leur situation. En outre, la Conférence a décidé d'autoriser un Etat Membre (Comores) à voter, après avoir adopté une résolution lui permettant de liquider ses arriérés sur une période de dix ans. La Conférence est également convenue que le droit de vote de deux Etats Membres (Guinée-Bissau, Togo) devrait être exceptionnellement rétabli pour la durée de la vingt-deuxième session de la Conférence. Les quatre autres Etats Membres redevables d'arriérés de contributions (République centrafricaine, Tchad, Kampuchea démocratique et Paraguay) n'ont pas eu le droit de voter à la Conférence.

- Réunions officieuses des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales 3/

24. A sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil avait suggéré qu'une réunion officielle des représentants des organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateurs à la vingt-deuxième session de la Conférence soit convoquée le mardi 8 novembre. Cette réunion a élu président Mme G. Pela (Fédération internationale des producteurs agricoles); le rapport des ses délibérations a été communiqué à la Conférence.

Admission d'observateurs 4/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

25. Suivant l'usage, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Antigua-et-Barbuda, Belize, Saint-Christophe-et-Nevis et Vanuatu) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence a approuvé la décision du Directeur général.

- Mouvements de libération

26. La Conférence a approuvé les invitations à participer à la session en qualité d'observateur, adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux mouvements de libération africains reconnus par l'OUA (Organisation de l'Unité africaine).

1/ C 83/LIM/8; C 83/LIM/16; C 83/LIM/25; C 83/PV/17.

2/ C 83/LIM/21; C 83/LIM/27; C 83/PV/11; C 83/PV/16; C 83/PV/17.

3/ C 83/INF/20; C 83/PV/17.

4/ C 83/13; C 83/13-Sup.1; C 83/PV/2; C 83/PV/17.

- Ordre souverain de Malte

27.. La Conférence est convenue que l'Ordre souverain de Malte devait être invité à envoyer un observateur à sa présente session ainsi qu'aux futures sessions de la Conférence et du Conseil.

- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales

28. La Conférence a approuvé la liste des organisations internationales que le Directeur général a provisoirement invitées à assister à la session de la Conférence. Elle a invité les représentants de ces organisations à participer aux activités de la Conférence en qualité d'observateurs.

29. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, la Fédération internationale des producteurs (FIPA), la Fédération syndicale mondiale (FSM) et la Confédération mondiale du travail (CMT) prennent la parole en séance plénière.

## PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

### Déclarations des Chefs de délégation au cours du débat général 1/

30. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général dont la déclaration est reproduite à l'Annexe D ci-après. Ensuite, 135 orateurs ont pris la parole: le Président indépendant du Conseil, le Président de la République démocratique du Soudan, le Premier Ministre de la Dominique, 120 Chefs de délégation - dont 100 Ministres et Vice-Ministres - l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO, les représentants de cinq organismes des Nations Unies (Fonds international de développement agricole, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Asie occidentale, Conseil mondial de l'alimentation) et de la Communauté économique européenne, ainsi que les observateurs de deux organisations intergouvernementales et de trois organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. La déclaration d'un Etat Membre a été consignée dans les procès-verbaux.

### Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

#### - Situation de l'alimentation et de l'agriculture 2/

31. La Conférence a examiné la situation mondiale et régionale de l'alimentation et de l'agriculture sur la base du rapport du Directeur général intitulé: la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et de son supplément, et elle a approuvé dans l'ensemble son analyse et son évaluation de la situation.

32. La Conférence a estimé que la situation générale s'est détériorée et tend à devenir plus incertaine et plus précaire. Elle a noté avec préoccupation la baisse de la production alimentaire mondiale en 1983, même si les approvisionnements alimentaires mondiaux resteront sans doute suffisants. Malgré les progrès enregistrés dans certains domaines, il semble de plus en plus que la sécurité alimentaire mondiale dépendra des récoltes de la prochaine campagne.

#### - Situation mondiale

33. La Conférence a estimé que la situation économique globale, qui a des répercussions sensibles sur l'agriculture et le développement rural, reste incertaine. En outre, la coopération internationale pour le développement n'a quasiment pas progressé. Malgré les signes encourageants qui indiquent une atténuation de la récession mondiale, le rythme, la portée et la durée de la reprise demeurent hypothétiques dans les pays développés, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale. La Conférence a exprimé le regret que les résultats économiques des pays en développement restent inférieurs à ceux des pays développés. Le commerce international demeure déprimé, les budgets nationaux sont marqués par l'austérité et les flux financiers diminuent en valeur réelle. Il n'y a pratiquement aucun signe de relâchement général des mesures protectionnistes visant le commerce, de reprise de la croissance du commerce international et des transferts de ressources, ou de recul du chômage et des taux d'intérêt réels. En fait, on ignore encore comment et quand une reprise pourrait avoir des effets bénéfiques sur les pays en développement.

#### - Situation alimentaire mondiale

34. La Conférence a noté avec préoccupation que, selon des estimations préliminaires, la production alimentaire et agricole mondiale a diminué d'un pour cent en 1983, alors qu'elle avait augmenté d'environ trois pour cent les deux années précédentes. Il importe de noter

1/ C 83/INF/19; C 83/PV/4; C 83/PV/5; C 83/PV/6; C 83/PV/7; C 83/PV/8; C 83/PV/9; C 83/PV/10; C 83/PV/11; C 83/PV/12; C 83/PV/13; C 83/PV/14; C 83/PV/15.

2/ C 83/2; C 83/2-Sup.1; C 83/I/PV/1; C 83/I/PV/2; C 83/I/PV/3; C 83/I/PV/15; C 83/PV/19.

que, dans les pays en développement, la production a augmenté à un rythme bien inférieur à celui des deux années précédentes ainsi qu'au taux moyen de 1978-82. Dans les pays développés, la production alimentaire a fléchi (-8 pour cent), en particulier pour les céréales et les céréales secondaires (-13 à 14 pour cent), notamment en Amérique du Nord.

35. Le niveau actuel des stocks de céréales - qui représentent 21 pour cent de la consommation annuelle - permet toutefois d'assurer des approvisionnements suffisants au niveau mondial en 1983/84, bien que ces stocks soient détenus essentiellement par les pays exportateurs et que ceux des pays importateurs n'aient quasiment pas varié. En outre, comme on prévoit qu'en 1984/85, les stocks globaux de céréales tomberont à 17 pour cent de la consommation mondiale annuelle, ce qui, selon les estimations du secrétariat de la FAO, représenterait le seuil de sécurité minimum, la sécurité alimentaire mondiale dépendra plus encore que les deux années précédentes des récoltes de la prochaine campagne.

36. La Conférence a noté que la mousson avait été généralement favorable en Asie de sorte que la production alimentaire des pays en développement à économie de marché de la région devrait augmenter de près de six pour cent. Après la récolte record de l'an dernier, la production alimentaire de la Chine a encore augmenté cette année. La Chine pourra donc probablement consolider les gains effectifs réalisés ces cinq dernières années dans le domaine de la production alimentaire. En revanche, la production alimentaire a baissé de plus de un pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, annulant en partie les gains récemment enregistrés, et le taux de croissance au Proche-Orient est tombé en 1983 ce qui représente moins des deux tiers du taux annuel des cinq dernières années.

37. Comme il apparaît plus loin, la situation à long terme en Afrique a particulièrement retenu l'attention de la Conférence, mais celle-ci a aussi considéré avec inquiétude l'évolution à court terme. La production alimentaire en Afrique a augmenté de moins de 1 pour cent en 1983 et le taux moyen de croissance au cours de la période 1978-82 n'a pas suivi l'accroissement démographique qui a été de 3 pour cent. La Conférence a exprimé sa préoccupation devant la situation alarmante qui règne dans près de la moitié du continent: sécheresse dans une grande partie de l'Afrique australe, précipitations irrégulières et feux de brousse en Afrique de l'Ouest, ravages de la peste bovine et d'autres maladies du bétail, et graves infestations d'ennemis des végétaux. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'initiative prise dans le courant de l'année par le Directeur général de constituer une équipe spéciale FAO/PAM chargée de suivre la situation dans ces pays et elle s'est associée à l'appel à l'aide qu'il a lancé le 19 octobre et le 10 novembre 1983. Elle a invité instamment la communauté internationale à s'engager à fournir à ces pays une aide alimentaire accrue et à intensifier les autres formes d'assistance au développement pour permettre le redressement des secteurs agricoles touchés.

38. La Conférence a noté avec préoccupation le problème des réfugiés qui continue de se poser dans le monde: on en compte environ 10 millions, dont la moitié en Afrique. Elle a souligné le rôle humanitaire essentiel que joue à cet égard la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU). Elle a invité les donateurs actuels et potentiels à verser de nouvelles contributions à la RAIU, spécialement en aliments autres que les céréales, car, dans les dix premiers mois de 1983, plus de la moitié des secours alimentaires d'urgence provenant de la RAIU et du PAM (Programme alimentaire mondial) ont été alloués aux réfugiés et autres victimes des guerres et des troubles civils. Comme l'objectif annuel minimal de reconstitution de la RAIU - 500 000 tonnes - n'a pas encore été pleinement atteint en 1983, la Conférence a estimé qu'il importe de prendre toutes les mesures possibles pour l'atteindre et si possible le dépasser, car ce chiffre pourrait ne pas suffire pour répondre aux besoins urgents.

- Commerce des produits agricoles et alimentaires

39. La Conférence a noté avec préoccupation que la valeur des échanges de produits agricoles a baissé de 8 pour cent en 1982, après un fléchissement moins important l'année précédente. Ce recul a été réparti inégalement: il a atteint 10 pour cent dans les pays en développement, dont la part dans le commerce mondial des produits agricoles a encore diminué. La Conférence a noté avec une vive préoccupation que la contraction des recettes d'exportation agricoles des pays en développement en 1982 aura de graves conséquences sur leurs perspectives de développement..

40. L'attention a été appelée à plusieurs reprises sur le fait que la principale cause de diminution de la valeur des échanges mondiaux est la baisse persistante des cours des produits agricoles sur les marchés internationaux. En 1982, cette baisse a été globalement de 12 pour cent. Ainsi, les avantages qu'ont tiré les pays importateurs de la baisse des prix de certains facteurs de production, notamment des engrains, ont été plus que compensés spécialement dans le cas des pays en développement par la diminution des prix des produits qu'ils exportent. Les termes de l'échange, pour les produits agricoles exportés par les pays en développement, ont encore fléchi d'environ 10 pour cent en 1982, après trois années de dégradation constante.

41. La Conférence a déploré généralement la persistance du protectionnisme commercial et les effets qu'il a sur l'accès des produits agricoles de nombreux pays à certains des grands marchés. Elle s'est félicitée de la création du commerce agricole du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce), qui s'occupe de ces problèmes. Elle attend avec intérêt les recommandations de ce comité, qui pourraient inspirer de nouvelles initiatives mutuellement bénéfiques. La Conférence a en outre invité tous les pays qui appliquent des mesures protectionnistes à s'en abstenir et à démanteler au plus vite les mesures existantes. Elle a souligné la nécessité d'adopter des politiques propres à favoriser un système ouvert du commerce et des paiements multilatéraux. Certains membres ont, en outre, fait état de la résolution 159(VI) de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

42. La Conférence a réitéré l'appel, lancé par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt deuxième session, à ne pas utiliser l'alimentation comme moyen de pression politique.

43. Tout en constatant que les résultats de la CNUCED VI n'ont pas répondu à toutes les attentes, la Conférence a noté que la CNUCED avait à nouveau exprimé son adhésion aux initiatives prises en matière de politiques commerciales internationales, comme le Système généralisé de préférences et le Programme intégré pour les produits de base.

44. La Conférence s'est déclarée préoccupée par le fait que le nombre minimum de pays nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'accord sur le Fonds commun pour les produits de base n'avait pas été atteint le 30 septembre, date limite pour la ratification de cet accord. La Conférence a en conséquence exhorté tous les signataires de l'accord à le ratifier le plus tôt possible pour en accélérer l'entrée en vigueur.

#### - Apports de ressources financières et aide alimentaire

45. La Conférence s'est déclarée inquiète de ce que pour la première fois les engagements d'aide publique extérieure à l'agriculture ont diminué en 1982. S'il est vrai que la récession et le chômage créent des difficultés budgétaires à la plupart des pays développés, la contraction de l'aide au développement agricole est le signe d'un fléchissement de la volonté de la communauté internationale de résoudre les problèmes alimentaires par une action multilatérale concertée. La Conférence a instamment demandé que les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire accroissent substantiellement l'assistance extérieure au secteur agricole qui, selon les estimations, aurait besoin d'un apport extérieur de 8,3 milliards de dollars aujourd'hui et de 12,5 milliards en 1990, aux prix de 1975. La Conférence s'est aussi inquiétée de ce que la partie de cette assistance qui est fournie à des conditions de faveur a diminué. Elle a déploré le retard des versements au FIDA (Fonds international de développement agricole), la contraction des ressources du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et l'allongement des délais de paiements à l'IDA (Association internationale de développement), qui ont obligé ces organismes à amputer considérablement leurs activités, et elle a exhorté les donateurs à reconstituer rapidement et de façon adéquate leurs ressources.

46. La Conférence a pris connaissance avec intérêt des nouvelles données sur les sommes versées au titre de l'assistance extérieure multilatérale à l'agriculture. Elle a noté avec préoccupation qu'il faut en moyenne plus de huit ans pour que chaque engagement soit entièrement utilisé. Elle a estimé que les organismes donateurs et les pays bénéficiaires devraient réexaminer et réviser leurs politiques et leurs procédures de façon à accélérer l'exécution des activités de développement et l'utilisation des fonds de l'assistance extérieure.

47. La Conférence s'est déclarée intéressée par les résultats préliminaires de l'étude du Secrétariat sur les dépenses publiques que 52 pays en développement ont consacrées à leur agriculture en 1978-82. Elle a noté que ces dépenses ont augmenté dans la plupart des régions en 1978-81, mais qu'il y a eu un recul en 1982. Toutefois, la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales s'est maintenue. La Conférence a souligné que de nombreux pays en développement devraient accroître leurs investissements dans l'agriculture pour porter ces dépenses à un niveau voisin de la part de l'agriculture dans le PIB (produit intérieur brut).

48. La Conférence a été informée des problèmes que pose le rassemblement d'informations adéquates et comparables sur ces dépenses. Les pays en développement ont été invités à entreprendre le travail nécessaire de collecte et d'analyse des données et la FAO s'est déclarée disposée à fournir une assistance technique à cet effet, dans les limites de ses ressources.

49. Il a été regretté qu'en 1982-83 les engagements d'aide alimentaire - neuf millions de tonnes de céréales environ - soient restés inférieurs à l'objectif de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation, malgré le prix relativement bas des céréales sur le marché mondial. On est donc très loin de l'estimation de 20 millions de tonnes considérée comme fournissant une indication utile des besoins d'aide céréalière en 1985. Certains pays donateurs ont fait état des efforts déployés en vue d'accroître l'aide alimentaire et d'accélérer les livraisons, en particulier pour atténuer les problèmes alimentaires immédiats en Afrique.

- Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

50. La Conférence a exprimé une fois de plus sa préoccupation devant la dégradation de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara, région qui est non seulement sujette à de nombreuses catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme, mais où depuis dix ans la production s'accroît moins vite que la demande de produits alimentaires. Les importations alimentaires augmentent et renchérissent, absorbant une part croissante des faibles recettes d'exportation de la région, et, néanmoins, la ration alimentaire moyenne reste stationnaire et inférieure aux besoins énergétiques.

51. La Conférence a souligné que l'expansion démographique est plus forte en Afrique au sud du Sahara que dans toute autre région et que ce facteur, conjugué avec une urbanisation galopante et, parfois, avec une hausse des revenus, entraîne un grave déséquilibre entre la croissance de la demande de produits alimentaires et celle de la production. Cette situation générale a été aggravée dans certains cas par des politiques malencontreuses en matière d'encouragements à la production, d'utilisation des terres, de distribution des vivres dans les villes et de développement rural en général. Les institutions et les structures d'exécution dans les zones rurales sont dans certains cas inefficaces, voire inexistantes. Les services vétérinaires et phytosanitaires manquent de personnel et de crédits, ce qui s'est traduit récemment par l'apparition de foyers de maladies animales et par des infestations de ravageurs. Il y a en outre pénurie générale de personnel qualifié. Ces problèmes sont rendus encore plus aigus par les difficultés propres à l'environnement africain, telles que la fragilité des sols et l'irrégularité des pluies.

52. La Conférence est convenue qu'il n'existe pas de solution universelle valable pour toutes ces situations extrêmement complexes. Elle a exhorté à adopter des assortiments souples de mesures conçues en fonction de la situation de chaque pays. Elle a invité les pays d'Afrique au sud du Sahara à continuer de réexaminer avec soin leurs stratégies de développement alimentaire, agricole et rural dans le contexte de leurs objectifs socio-économiques d'ensemble. Elle a estimé que le plan d'action de Lagos constitue déjà une base utile pour ce réexamen et noté qu'une trentaine de pays ont déjà adopté à cet égard l'approche de la stratégie alimentaire. Les encouragements à la production doivent être suffisants et l'infrastructure sociale doit être renforcée pour inciter les agriculteurs à produire plus et faire en sorte qu'ils récoltent les fruits de leur production accrue. Les efforts visant à ralentir la croissance démographique et l'exode rural devraient être considérés comme prioritaires, dans le cadre des objectifs du développement rural.

53. Les programmes de recherche et de formation agricoles doivent avoir une priorité plus élevée pour qu'il soit possible de mettre au point et de diffuser des techniques adaptées à la situation africaine. Il faudrait attribuer une priorité aussi élevée à la formation et à l'éducation des agriculteurs qu'à celles des fonctionnaires de tous les niveaux. Il faudrait également donner la priorité aux programmes visant la mise en place d'institutions et le développement des structures d'exécution.

54. La Conférence est convenue que la situation alimentaire de l'Afrique exige une action concertée et soutenue de la part des pays intéressés comme de la communauté internationale, y compris la FAO. Elle a instamment demandé que le programme sommaire approuvé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa huitième session soit développé en vue de l'élaboration d'un programme spécial à long terme pour l'Afrique. La Conférence a approuvé l'attention particulière accordée par le Directeur général à la situation de crise actuelle et a vivement recommandé la poursuite de l'action en faveur des pays touchés, de concert avec les autres institutions s'occupant d'alimentation. La Conférence a instamment demandé que l'aide publique au développement (APD) soit notablement accrue en faveur des pays d'Afrique. Il faudrait aussi trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de l'assistance au développement et les modalités de sa mise en oeuvre.

55. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 1/83

SITUATION CRITIQUE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

LA CONFERENCE,

Notant avec une profonde préoccupation que la situation alimentaire et agricole ne cesse de se dégrader depuis vingt ans dans la plupart des pays d'Afrique, entraînant une réduction de la production et de la consommation alimentaires par habitant et un accroissement alarmant du nombre de personnes exposées à la malnutrition, à la faim et à la famine,

Notant que la population de l'Afrique augmente et que l'actuelle crise des approvisionnements alimentaires dans plusieurs pays d'Afrique est aggravée par des facteurs tels que la sécheresse persistante, les pluies insuffisantes, les feux de brousse, la désertification, les afflux de réfugiés, les attaques particulièrement graves des ravageurs, les épizooties et le manque chronique de moyens de production,

Rappelant les appels répétés du Directeur général de la FAO en faveur des pays d'Afrique pour les aider à surmonter les pénuries alimentaires critiques et à éviter la décimation progressive du cheptel, et en particulier ceux qu'il a adressés à l'ECOSOC pendant la session de l'été 1983 et à l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa session actuelle,

Notant avec une profonde préoccupation que l'équipe spéciale FAO/PAM constituée par le Directeur général de la FAO a constaté que les approvisionnements alimentaires se sont gravement détériorés dans pas moins de 22 pays d'Afrique et qu'il faudra faire un effort maximum pour fournir dans les prochains mois des secours alimentaires qui devraient atteindre, suivant des estimations récentes de ladite équipe, environ 1 million de tonnes en sus des engagements au titre de l'aide alimentaire déjà affectés pour 1983/84, ainsi que des moyens de production agricole d'une valeur estimée à 76 millions de dollars pour relancer l'agriculture et l'élevage,

Rappelant les efforts croissants que font les pays d'Afrique pour accélérer le développement de leur secteur alimentaire et agricole et leur volonté expresse d'accorder à l'alimentation et à l'agriculture une priorité élevée conformément au Plan d'action de Lagos pour l'application de la Stratégie de Monrovia en vue du développement économique et social de l'Afrique.

1. Félicite le Directeur général de la FAO des efforts incessants qu'il déploie pour appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort des pays d'Afrique victimes de pénuries alimentaires aiguës, et en particulier de l'initiative opportune qu'il a prise de convoquer des réunions spéciales consacrées à la situation critique des approvisionnements alimentaires en Afrique;
2. Souscrit aux appels lancés par le Directeur général en faveur des pays d'Afrique menacés de pénuries alimentaires et exhorte la communauté internationale à y répondre généreusement, notamment en fournissant d'urgence une aide alimentaire supplémentaire qui, suivant des estimations récentes de l'équipe spéciale FAO/PAM, devrait s'élever à environ 1 million de tonnes en sus des engagements déjà affectés, ainsi que des moyens de production agricole d'une valeur estimée par la même source à 76 millions de dollars pour relancer l'agriculture et l'élevage,
3. Exhorte les gouvernements des pays touchés à mobiliser au maximum les ressources locales pour affronter la crise alimentaire actuelle et à rationaliser les dispositifs locaux de transport et de logistique de manière à supprimer les goulets d'étranglement qui pourraient entraver la réception, le transport et la distribution des approvisionnements,
4. Se félicite de l'aide alimentaire et de l'assistance au développement fournie aux pays africains par un certain nombre de pays donateurs, d'organisations internationales et d'organismes intergouvernementaux et de la volonté qu'ils ont exprimée d'examiner la possibilité d'accroître cet effort comme l'a demandé le Directeur général de la FAO,
5. Souligne qu'il est nécessaire de redoubler d'effort pour accélérer la livraison effective de l'aide alimentaire déjà annoncée afin qu'elle parvienne sans retard aux personnes qui en ont besoin et de décider sans délai et selon les possibilités du supplément d'aide alimentaire à mobiliser pour assurer la soudure avec les récoltes de 1984,
6. Insiste sur le besoin d'assurer de toute urgence la relance de l'agriculture et de l'élevage dans les pays affectés, notamment par des dons de moyens de production agricole tels que semences, engrains, pesticides, vaccins, matériel agricole, aliments pour animaux, etc.,
7. Attire l'attention de toutes les parties intéressées sur la nécessité d'assurer le transport intérieur des vivres et des moyens de production dans les pays confrontés à de graves problèmes de transport et de logistique, notamment pour acheminer les approvisionnements jusqu'aux endroits les plus éloignés et les plus difficiles d'accès,
8. Invite le Directeur général à envisager avec bienveillance les demandes de projets à financer par le Programme de coopération technique de la FAO en vue d'aider les pays africains touchés par des pénuries alimentaires, à rétablir leur capacité de production dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage et à renforcer la lutte contre la désertification,
9. Invite le Directeur général à suivre de près l'évolution de la situation et à prendre toutes les mesures appropriées pour soulager les souffrances des pays touchés et à présenter aux prochaines sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Conseil de la FAO un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

- La situation dans les autres régions

56. La Conférence s'est félicitée de l'attention accordée à l'autosuffisance alimentaire au Proche-Orient, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole, qui ont réussi à répondre à la demande croissante d'aliments en augmentant les investissements publics en faveur de projets de production végétale et animale intensive. Il conviendrait de porter toute l'attention voulue à l'analyse des avantages engendrés par de tels programmes d'investissements par rapport aux coûts d'autres options de développement. La Conférence a instamment prié les pays qui se trouvent dans de telles situations, et surtout ceux qui ont des budgets nationaux limités et une population très largement sous-employée, d'étudier les moyens d'associer l'intensification de la production et le développement rural.

57. La Conférence a estimé que les progrès de la production céréalière résultant de l'utilisation de variétés à haut rendement et de l'application des enseignements de la "Révolution verte" pourraient ralentir en Asie du Sud. Le ralentissement de l'augmentation de la consommation d'engrais est un indice de cette tendance préoccupante. La Conférence a exhorté les pays à intensifier leur effort pour mettre au point et diffuser de nouvelles techniques de production alimentaire et des systèmes intégrés de culture et d'élevage, adaptés notamment aux zones montagneuses, aux terres arides ou à d'autres conditions défavorables. De tels systèmes devraient naturellement être compatibles avec les politiques visant à réduire la dépendance à l'égard des facteurs de production importés, à minimiser les répercussions écologiques et à harmoniser les systèmes alimentaires avec les diverses structures locales d'exploitation agricole.

58. La Conférence a estimé que les économies d'Amérique latine, qui ont des relations commerciales internationales très développées, ont été durement touchées par la crise, les taux d'intérêts élevés et l'alourdissement alarmant du service de la dette. Les importations alimentaires de la région augmentent aussi rapidement. Tout cela indique qu'il importe d'adopter de nouvelles approches pour renforcer et stabiliser la base des exportations agricoles de la région, ainsi que pour réduire la dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires de base dans le cadre d'un programme de redressement économique de la région.

59. L'attention a été appelée sur le rôle joué par les sociétés transnationales dans le domaine des finances, de la fourniture de facteurs de production et des systèmes de production et de commercialisation concernant les produits agricoles. La Conférence s'est déclarée préoccupée par certains effets nuisibles que les activités de ces sociétés ont sur les économies en développement. La Conférence a été informée qu'il serait difficile au Secrétariat de rassembler des renseignements exacts à ce sujet, mais que celui-ci tenterait d'exécuter une étude réunissant les renseignements objectifs qui pourront être obtenus auprès des institutions des Nations Unies compétentes et rencecerait les lacunes subsistant en matière d'information dans ce domaine.

60. Quelques pays développés ont informé la Conférence de leurs politiques agricoles. Dans certains cas, les prix de soutien ont été plafonnés parce que l'offre était excédentaire. Ces grands pays exportateurs se sont de nouveau engagés à assurer des approvisionnements alimentaires stables, et ont souligné qu'ils étaient disposés à investir dans les infrastructures de transport intérieures pour pouvoir donner suite à cet engagement.

61. La Conférence s'est félicitée de ce que le document mette l'accent sur des situations régionales particulières, en indiquant les problèmes et les solutions possibles. Elle a été informée que les analyses régionales continueraient d'être entreprises périodiquement.

- Les politiques et les problèmes structurels

62. La Conférence a souligné qu'il importe de mettre en oeuvre des politiques nationales équilibrées propres à inciter les agriculteurs à produire plus et à leur assurer un revenu suffisant, ainsi qu'à réduire les fluctuations et les incertitudes des approvisionnements et des prix alimentaires, tout en restant équitables à l'égard des consommateurs. Il importe également de formuler ces politiques à la lumière des besoins, plans et objectifs à moyen et à long terme. La Conférence a fait ressortir que les pays développés doivent tenir compte des répercussions de leurs politiques agricoles et de leurs politiques concernant les produits sur les pays en développement, et en particulier sur les pays à faible revenu et à déficit alimentaire.

63. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'étude FAO sur les politiques de prix agricoles mise en route par le Directeur général au début de 1983. Elle a été informée que les analyses préliminaires seraient examinées par une Consultation d'experts immédiatement après la présente session de la Conférence, ainsi que par les conférences régionales de 1984. Un rapport final sur l'étude sera présenté à la Conférence en 1985.

64. La Conférence a souligné, compte tenu en particulier des difficultés économiques actuelles, la nécessité de préserver la base de ressources naturelles nécessaire pour assurer la production agricole dans l'avenir. On a plus spécialement mentionné les dangers de la désertification, du déboisement et de la mauvaise gestion des forêts, de l'érosion des sols, de la médiocre utilisation du potentiel d'irrigation et du mauvais aménagement des ressources de la mer, des pêches continentales, des terres et de la faune sauvage.

- Etat d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale - Réexamen des concepts et des approches 1/

65. La Conférence a examiné les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale, et en particulier les concepts et les approches révisés proposés par le Directeur général, qui ont été étudiés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Conseil.

66. La Conférence s'est déclarée satisfaite que divers faits nouveaux positifs soient intervenus dans la mise en oeuvre du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale, mais elle a reconnu que, dans l'ensemble, les progrès ont été limités.

67. La Conférence a souscrit au concept révisé de sécurité alimentaire, considéré dans une perspective globale et dans un large contexte institutionnel, tel que l'a adopté le CSA. Selon cette nouvelle conception, la finalité de la sécurité alimentaire mondiale doit être d'assurer à tous et en tout temps l'accès matériel et économique aux aliments de base dont ils ont besoin. La sécurité alimentaire doit viser trois objectifs spécifiques: assurer la production d'aliments en quantité suffisante; stabiliser autant que possible les approvisionnements; enfin, assurer à ceux qui en ont besoin l'accès aux approvisionnements disponibles. La Conférence a noté avec satisfaction que cette conception, entérinée par le Conseil à sa quatre-vingt-troisième session, a été accueillie favorablement par le Conseil mondial de l'alimentation lors de sa neuvième session ministérielle. Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a, lors de sa deuxième session ordinaire de 1983, demandé que cette conception élargie soit mise en oeuvre aussi complètement que possible par la communauté internationale et les organes compétents du système des Nations Unies.

68. La Conférence est convenue qu'il faudrait une action de grande envergure embrassant tous les facteurs qui influent sur l'aptitude des pays et des individus à produire ou à acheter des aliments. Cette action devrait prendre la forme de mesures spécifiques aux niveaux national, régional et international.

69. La Conférence a reconnu que les programmes de sécurité alimentaire doivent être conçus de façon à englober, outre les céréales, tous les aliments de base, y compris les plantes racines, les tubercules, les légumineuses, les plantains, les huiles alimentaires et autres aliments indispensables.

70. La Conférence a reconnu que la réduction de la pauvreté grâce à l'accroissement de l'emploi rural, surtout parmi les pauvres et les jeunes, est un facteur clé pour lutter contre la faim et la malnutrition. Elle est convenue que les considérations nutritionnelles doivent être pleinement prises en compte lorsqu'il s'agit d'élaborer des mesures visant à améliorer l'accès aux approvisionnements. On a également insisté sur les liens qui existent entre la sécurité alimentaire et le développement rural et, le cas échéant, la réforme agraire.

71. On a souligné qu'il est nécessaire d'instaurer un nouvel ordre économique international et que la sécurité alimentaire est essentielle à la stabilité économique et sociale.

72. La Conférence a affirmé que l'action au niveau national sert de base à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Elle a souligné qu'il est nécessaire que les gouvernements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire accordent une priorité élevée à la production

---

1/ C 83/20; C 83/20-Corr.1 anglais seulement; C 83/20-Corr.2 anglais seulement; C 83/I:PV/4; C 83/I:PV/5; C 83/I:PV/6; C 83/I:PV/15; C 83/I:PV/16; C 83/PV/19.

vivrière et agricole, ainsi qu'à la mise en place de politiques appropriées, et affectent des ressources suffisantes à ce secteur. A ce propos, la Conférence a été mise au courant de la vaste gamme de mesures que prennent de nombreux pays en développement pour encourager la production vivrière, la stabilité des marchés et le développement rural, ainsi que pour améliorer l'accès aux approvisionnements. Cependant, ces initiatives n'ont pas eu dans l'ensemble de résultats suffisants pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire, notamment en Afrique, en partie parce que les conditions météorologiques n'ont pas cessé d'être défavorables.

73. Quelques membres ont estimé que l'autosuffisance vivrière est d'une importance pri-mordiale pour empêcher que les approvisionnements alimentaires ne servent d'arme politique.

74. La Conférence est convenue que les pays en développement ont besoin d'élaborer des programmes, systèmes ou stratégies nationaux de sécurité alimentaire englobant tous les aspects de la sécurité alimentaire, notamment les politiques, la production, la commercia-lisation et l'infrastructure, les dispositifs d'intervention, la prévention des pertes alimentaires, et les aspects écologiques et nutritionnels. Il faudra tenir dûment compte du rôle important des jeunes et des femmes dans l'accroissement de la production alimentaire.

75. La Conférence a fait valoir que les pays devraient attribuer une importance accrue aux cultures vivrières indigènes traditionnelles dans la planification de leur production alimentaire, de façon à mieux utiliser les ressources nationales. A ce propos, certains membres ont évoqué les activités des sociétés transnationales et l'effet négatif qu'elles pourraient avoir sur la consommation des aliments traditionnels.

76. La Conférence a affirmé la nécessité de mettre en oeuvre les mesures prévues dans la Déclaration de principes et le Programme d'action de la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural) pour assurer à tous les hommes l'accès aux disponibilités alimentaires.

77. La Conférence a insisté sur la nécessité de prévoir des stimulants appropriés, y compris le cas échéant des politiques de prix, pour encourager les producteurs - surtout les petits exploitants et les cultivateurs marginaux - de façon à accroître la production dans les pays en développement. La Conférence a également souligné l'importance de mesures d'appui concernant par exemple l'accès aux facteurs de production agricoles, les facilités de crédit, les institutions commerciales, la mise en place d'une infrastructure pour le stockage et le transport ainsi que la recherche, notamment sur les cultures irriguées et pluviales, la formation et la vulgarisation, mesures sans lesquelles les politiques de prix risqueraient de rester sans effet.

78. La Conférence a reconnu qu'une aide extérieure appropriée est nécessaire pour compléter les ressources intérieures des pays en développement, et un certain nombre de membres ont mentionné l'appui apporté par leurs gouvernements à l'élaboration et à l'exécution des stratégies et programmes alimentaires.

79. La Conférence a estimé que les Etats Membres, la FAO et d'autres organisations internationales pourraient fournir une assistance technique considérable aux pays en développement pour les aider à préparer et à exécuter des projets et des programmes de sécurité alimentaire. A ce propos, la Conférence a réaffirmé son soutien au Programme d'assistance à la sécurité alimentaire et au Programme de prévention des pertes de produits alimentaires. Quelques membres ont jugé que la FAO devrait envisager de décentraliser les ressources du budget ordinaire au niveau des pays pour pouvoir renforcer son appui technique aux politiques et programmes nationaux de sécurité alimentaire. D'autres membres ont estimé qu'il faudrait renforcer à cette fin les bureaux régionaux.

80. Considérant les graves contraintes matérielles, économiques, sociales et institu-tionnelles que rencontre la production alimentaire dans les pays d'Afrique à déficit alimentaire et à bas revenu, la Conférence a noté avec satisfaction l'étude spéciale que le CSA 1/ a entreprise sur ce problème inquiétant. Elle a souligné la nécessité d'élaborer d'urgence des mesures appropriées pour remédier à ce problème structurel.

---

1/ CFS: 83/6 - Rapport intérimaire sur les facteurs limitant la production alimentaire dans les pays d'Afrique à faible revenu et à déficit alimentaire.

81. La Conférence a reconnu que certaines formes d'action régionale et sous-régionale - par exemple réseaux de communications et d'information, projets conjoints de développement, arrangements commerciaux intrarégionaux, prêts d'urgence pour l'achat de produits, réserves alimentaires, échanges de technologie et coopération à des programmes de formation et de recherche - pourraient compléter et étayer les efforts nationaux en vue de renforcer la sécurité alimentaire. La Conférence a noté avec satisfaction les initiatives récentes dans ce domaine, notamment la création par la FAO de la Commission régionale pour la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique, la constitution dans le cadre du SELA (système économique latino-américain) du Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale (CASAR) et plusieurs programmes ou projets entrepris par l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et par la SADCC (Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe) en vue de promouvoir la sécurité alimentaire à l'échelon sous-régional. Elle a aussi noté avec satisfaction la réunion CEPD (Coopération économique entre pays en développement) qui aura lieu à Bucarest en 1984 sur l'alimentation et l'agriculture, et l'attention qui est accordée à la coopération entre les membres de l'Organisation de la Conférence islamique, en matière de sécurité alimentaire.

82. La Conférence est convenue que la FAO devrait continuer à fournir son appui technique aux programmes régionaux et sous-régionaux, en tenant compte de la nécessité d'en assurer la faisabilité économique.

83. La Conférence est convenue que la liberté et la croissance du commerce d'exportation sont l'un des fondements importants de la sécurité alimentaire. Les problèmes de sécurité alimentaire sont aggravés par les fortes tendances protectionnistes dans le secteur agricole. De nombreux membres ont déclaré que les échanges commerciaux sont perturbés non seulement par les barrières douanières et autres, mais aussi par les subventions à l'exportation que les pays développés accordent à divers produits agricoles.

84. Plusieurs membres ont souligné l'utilité d'arrangements destinés à stabiliser les recettes d'exportation et à privilégier les importations en provenance des pays en développement.

85. La Conférence a souligné la nécessité de réduire l'instabilité du marché mondial des produits alimentaires par une action concertée entre les grands pays exportateurs et importateurs. La Conférence a noté que l'Accord international sur le blé a été prorogé sous la même forme. Elle a demandé la conclusion d'un accord plus efficace, contenant des clauses sur les prix et les stocks 1/. Elle a aussi formulé des souhaits pour le succès de la négociation d'un nouvel accord international sur le sucre.

86. Etant donné le déficit alimentaire croissant, l'endettement grandissant et l'aggravation de la balance commerciale de nombreux pays à faible revenu, la Conférence est convenue de la nécessité impérieuse de maintenir un flux adéquat d'aide alimentaire pour renforcer la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire est nécessaire non seulement pour soulager les disettes périodiques et la malnutrition, mais aussi pour promouvoir la production alimentaire et le développement rural. A cet égard, il faudrait tenir compte du risque d'effets indésirables sur les habitudes alimentaires locales dans les pays bénéficiaires. A ce propos, la Conférence a noté que la Convention relative à l'aide alimentaire a été reconduite jusqu'en 1986, sans modification du niveau actuel de 7,6 millions de tonnes de céréales, tandis que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a reconnu que l'estimation des Secrétariats FAO/PAM - 20 millions de tonnes de céréales par an - donne une bonne indication des besoins d'aide alimentaire en 1985. De nombreux membres ont estimé que la RAIU devrait être étoffée, étant donné l'augmentation des besoins urgents des pays à déficit alimentaire et à faible revenu.

---

1/ La délégation des Etats-Unis a rappelé les doutes qu'elle nourrit au sujet de l'opportunité, de la viabilité ou de la pertinence d'un nouvel accord international sur le blé comportant des clauses relatives aux stocks et aux pays.

87. De nombreux membres ont fait observer que le mécanisme de financement compensatoire du FMI (Fonds monétaire international) n'a guère été utilisé pour remédier à l'augmentation temporaire du coût des importations céréalières et qu'il faut donc faciliter les conditions d'accès à ce nouveau mécanisme et l'étendre à une gamme plus vaste de denrées et de moyens de production agricoles. D'autres membres ont estimé que le FMI est l'instance compétente pour examiner cette question, et la Conférence a noté que le Conseil d'administration du FMI est en train d'examiner le fonctionnement de ce nouveau mécanisme.

88. Quelques membres ont en outre suggéré que les achats de denrées et de moyens de production de base, dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire du FMI, soient effectués en priorité dans les pays en développement.

89. La Conférence a reconnu que le Directeur général a formulé, dans son rapport au CSA, un nombre considérable de propositions de vaste portée - concernant notamment un pacte de sécurité alimentaire, un programme d'action pour la sécurité alimentaire et un fonds pour la sécurité alimentaire - pour une action mondiale tendant à renforcer la sécurité alimentaire, en indiquant notamment les mesures que pourrait prendre la FAO. Il y a eu des divergences de vues sur plusieurs de ces propositions, mais on a reconnu qu'il s'agit de propositions préliminaires et les intéressés se sont déclarés généralement disposés à les reconSIDéRer lors de sessions futures du CSA, quand elles seraient présentées de façon plus détaillée.

90. La Conférence attend avec intérêt que les mesures à prendre pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale conformément au concept révisé fassent l'objet d'un examen ultérieur, et elle est convenue de la nécessité d'insister sur les propositions qui paraissent susceptibles de recueillir un consensus dans le proche avenir. Cela ne devrait pas empêcher l'élaboration et l'examen d'autres propositions, dont le CSA ou d'autres instances appropriées pourraient assurer le suivi à moyen et long terme.

91. La Conférence a noté avec satisfaction l'intention du Directeur général d'organiser en 1984 un colloque sur les nouvelles façons d'envisager les problèmes de sécurité alimentaire au niveau mondial, régional et national, en tirant parti des connaissances d'experts n'appartenant pas à des organisations des Nations Unies et de chercheurs indépendants.

92. Etant donné la complexité et la persistance des problèmes liés à la sécurité alimentaire, la proposition de renforcer le CSA, dans les limites de son mandat actuel, a recueilli une large adhésion. La Conférence a invité instamment toutes les organisations internationales qui s'occupent des problèmes alimentaires à coopérer étroitement et à coordonner leurs activités, en tenant compte de leurs mandats respectifs, pour accélérer les progrès dans la voie de la sécurité alimentaire.

93. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 2/83

SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que la sécurité alimentaire mondiale reste peu satisfaisante et précaire et exprimant en particulier ses vives préoccupations devant la gravité de la situation alimentaire en Afrique,

Rappelant la résolution 3/79 de la vingtième session de la Conférence, qui souscrivait au Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale,

Réaffirmant qu'il est important de mettre en oeuvre les mesures énoncées dans la Déclaration de principes et le Programme d'action de la CMRADR pour assurer à tous les hommes l'accès aux produits alimentaires de base dont ils ont besoin,

Reconnaissant qu'il est urgent de stabiliser les prix et les approvisionnements alimentaires grâce à une meilleure entente des principaux pays exportateurs et importateurs,

Considérant que le Conseil à sa quatre-vingt-troisième session (juin 1983) a souscrit au rapport et aux recommandations de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA),

Notant que le Conseil mondial de l'alimentation, à sa neuvième session ministérielle, a enregistré avec satisfaction l'adoption par le Comité d'un concept révisé de la sécurité alimentaire mondiale et que l'ECOSOC, à sa deuxième session ordinaire de 1983, a demandé que ce concept révisé soit appliqué le plus largement possible par la communauté internationale et par les instances compétentes du système des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale où sont réexaminés les concepts et les approches 1/ ,

1. Approuve le concept révisé de sécurité alimentaire mondiale adopté par le CSA et qui vise (i) à assurer la production d'approvisionnements alimentaires suffisants, (ii) à stabiliser au maximum le flux des approvisionnements alimentaires, et (iii) à assurer à ceux qui en ont besoin l'accès aux approvisionnements.

2. Recommande que les gouvernements prennent des mesures appropriées aux niveaux national et régional et cherchent à appliquer des mesures appropriées au niveau mondial pour poursuivre ces objectifs.

3. Invite les gouvernements des pays en développement, particulièrement ceux des pays à faible revenu et à déficit alimentaire qui ne l'ont pas encore fait:

a) à donner la plus haute priorité possible au secteur de l'alimentation et de l'agriculture et à concevoir, adopter et exécuter des programmes nationaux de sécurité alimentaire faisant partie intégrante des stratégies de développement global, en vue d'assurer des approvisionnements alimentaires suffisants, stables et accessibles;

b) à élaborer et à appliquer, dans le cadre des programmes nationaux de sécurité alimentaire, des politiques appropriées de prix et de commercialisation, assorties de mesures de soutien, pour assurer des prix stables et rémunérateurs aux producteurs et des prix raisonnables aux consommateurs, en particulier ceux dont les revenus sont faibles;

c) à faciliter l'accès aux produits alimentaires en adoptant des mesures visant à accroître l'emploi et les revenus des catégories économiquement faibles, en particulier des paysans sans terre.

4. Invite instamment les gouvernements des pays donateurs et ceux des autres pays qui sont en mesure de le faire ainsi que les organisations internationales compétentes à fournir aux pays en développement, par la voie bilatérale ou multilatérale selon les cas, toutes les formes d'assistance nécessaires, notamment alimentaire, financière et technique, pour les aider à élaborer et exécuter leurs programmes nationaux de sécurité alimentaire, et en particulier:

- a) à faciliter les efforts déployés par les pays en développement, plus particulièrement par les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, pour accroître la production alimentaire, réduire les pertes alimentaires encore élevées et combattre la faim et la malnutrition, et portant sur tous les aliments de base - céréales, plantes racines, tubercules, légumineuses et huiles alimentaires - ainsi que sur les aliments de complément indispensables;
- b) à fournir dans toute la mesure possible des ressources supplémentaires pour les activités de sécurité alimentaire et notamment le Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, le Programme de prévention des pertes de produits alimentaires (PPA), et les autres programmes d'action de la FAO en la matière et à intensifier l'assistance bilatérale en faveur de la sécurité alimentaire;
- c) à prendre toutes les mesures possibles pour répondre aux besoins d'aide alimentaire des pays en développement, en considérant comme un indicateur utile de ces besoins l'estimation des secrétariats de la FAO et du PAM selon laquelle les besoins d'aide alimentaire atteindront probablement 20 millions de tonnes en 1985;
- d) à fournir des contributions supplémentaires, en aliments ou en espèces, à la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) pour atteindre et en cas de besoin dépasser l'objectif actuel 1/, car il est possible que la quantité fixée ne suffise pas pour satisfaire entièrement les besoins, et à exhorter aussi les autres pays à y apporter des contributions appropriées.

5. Convient que la liberté et la croissance du commerce d'exportation sont l'un des fondements importants de la sécurité alimentaire et invite tous les pays à oeuvrer pour la libération des échanges commerciaux et invite particulièrement les pays développés à renoncer aux mesures protectionnistes, spécialement en ce qui concerne les produits exportés par les pays en développement 2/.

6. Demande aux organismes régionaux et sous-régionaux de réexaminer les objectifs de leurs politiques en vue de promouvoir la sécurité alimentaire régionale et sous-régionale et prie le Directeur général de continuer à aider les pays en développement à mettre en place des dispositifs régionaux ou sous-régionaux de sécurité alimentaire ou à renforcer ceux qui existent déjà quand cela est faisable et économiquement viable et à promouvoir dans ce domaine la coopération économique et technique entre les pays en développement.

7. Invite les organisations et institutions internationales qui s'occupent des questions alimentaires à coopérer étroitement et à coordonner leurs efforts, en tenant compte de leurs mandats respectifs, pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources et pour accélérer au maximum la réalisation de l'objectif commun qui est d'assurer un système viable de sécurité alimentaire mondiale conforme au nouveau concept élargi.

8. Invite le Conseil à prendre les mesures qu'il juge opportunes pour renforcer l'efficacité du CSA, dans les limites de son mandat actuel.

9. Invite le Directeur général à commencer à prendre des mesures de suivi dans les domaines où le CSA est déjà parvenu à un accord et à mettre l'accent, dans les travaux futurs, sur les propositions au sujet desquelles un consensus semble réalisable prochainement; cela n'exclurait pas l'élaboration et l'examen de propositions auxquelles le CSA ou d'autres instances appropriées pourraient donner suite à moyen et à long terme.

10. Invite le Conseil à continuer à suivre attentivement les problèmes à long terme de production alimentaire que rencontrent les pays en développement, et en particulier les pays d'Afrique à déficit alimentaire et à bas revenu, et à recommander des mesures correctives à prendre en priorité sur les plans national et international.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

1/ L'objectif actuel est de 500 000 tonnes de céréales.

2/ Voir Résolution 159 (VI) de la CNUCED.

Ajustement agricole international

- Quatrième rapport de situation 1/

94. La Conférence a examiné les progrès réalisés dans la voie de l'ajustement agricole international durant la période écoulée depuis que la Conférence a adopté à sa dix-huitième session en 1975 la stratégie de l'ajustement agricole international et les lignes d'orientation en la matière.

95. La Conférence est convenue que les lignes d'orientation constituent un cadre normatif pour l'harmonisation des politiques agricoles au niveau international. Les Etats Membres de la FAO avaient accepté de tenir compte de ces objectifs et de ces principes pour élaborer leurs propres politiques nationales. L'examen périodique des progrès réalisés est un excellent moyen de faire le bilan des modifications intervenues dans la situation alimentaire et agricole mondiale.

96. La Conférence a noté que les lignes d'orientation avaient été adoptées en période de crise alimentaire, la Conférence mondiale sur l'alimentation s'étant tenue à peine un an plus tôt. Les huit années suivantes ont été marquées par des turbulences économiques, avec de fortes fluctuations des prix et, plus récemment, une récession mondiale qui a fortement touché tous les pays, et en particulier les pays en développement. Les efforts de nombre de ces derniers pays pour amorcer ou réaliser les transformations nécessaires dans leur agriculture ont été freinés ou paralysés. Les lignes d'orientation étaient fondées sur l'interdépendance économique qui devrait exister à un degré substantiel et croissant entre les pays mais la récession a incité les pays à décider de leurs propres politiques et à prendre leurs propres mesures en tenant moins compte des répercussions qu'elles pourraient avoir sur les autres pays.

97. La Conférence a regretté que l'objectif d'une croissance de 4 pour cent de la production alimentaire dans les pays en développement reste hors de portée. Néanmoins, les résultats ont été meilleurs en 1974-82 que durant la période précédente, et dans l'ensemble des pays en développement la production alimentaire par habitant a augmenté de 1 pour cent par an. Nombreux sont toutefois les pays, spécialement en Afrique, où la production alimentaire par habitant a diminué. L'intensification marquée de la recherche agricole dans les pays en développement est de bon augure pour leur avenir, mais il faut que certaines plantes relativement négligées, comme les légumineuses et les légumes secs, reçoivent une plus grande attention.

98. La Conférence a souligné l'importance capitale d'un apport suffisant de ressources en faveur de l'agriculture des pays en développement. Les pays pourraient seconder les efforts entrepris par le Secrétariat pour rassembler des données à ce sujet, en fournissant de plus amples informations. Plusieurs membres ont fait état des efforts très importants déployés par leurs pays pour augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture, qu'il s'agisse des dépenses d'équipement ou des dépenses courantes. Quelques membres ont exprimé la crainte que les données fournies par la FAO dans le rapport soient interprétées à tort comme indiquant que les pays à déficit alimentaire ne se rendent pas compte de la nécessité de donner une priorité adéquate à ce secteur. Tel n'est pas le cas dans leurs propres pays. Il est indispensable que les gouvernements s'engagent à accroître le flux total des ressources destinées à l'agriculture.

99. La Conférence a affirmé l'importance de prix à la production adéquats pour stimuler les producteurs tout en prenant acte du dilemme devant lequel se trouvent les gouvernements de la plupart des pays en développement. La majoration des prix perçus par les producteurs pourrait aggraver encore le sort du grand nombre de ceux qui vivent déjà dans une misère extrême. C'est pourquoi il a fallu souvent recourir largement au subventionnement des moyens de production tels que les engrains ou à celui des prix à la consommation. Des programmes sociaux de distribution de vivres, comme les programmes de bons alimentaires, sont aussi en chantier. Les prix perçus par les agriculteurs des pays en développement ont aussi été affectés par la baisse des cours sur les marchés internationaux ces dernières années.

---

1/ C 83/21; C 83/I/PV/7; C 83/I/PV/8; C 83/I/PV/16; C 83/PV/19.

100. La Conférence a noté avec satisfaction l'amélioration globale de la ration calorique par habitant dans les pays en développement au cours de la période considérée, mais elle s'est déclarée préoccupée par la détérioration de la situation nutritionnelle dans de nombreux pays. Il faut mettre des moyens accrus au service des programmes de développement rural et de développement de l'emploi, pour soutenir la demande. Les femmes devraient bénéficier davantage de ces programmes. La structure de la consommation alimentaire a subi quelques modifications regrettables, dues notamment à l'influence des activités des sociétés transnationales sur les choix des consommateurs. La Conférence a aussi souligné les vastes possibilités qui existent d'augmenter les disponibilités vivrières, par la réduction des pertes de produits alimentaires.

101. La Conférence s'est inquiétée de ce que les pays en développement n'aient pas accru leur part du commerce mondial des produits agricoles, contrairement aux objectifs de l'ajustement agricole international. En fait, leur part dans les exportations a baissé tandis que leurs importations ont continué à augmenter. Sauf en Extrême-Orient, l'auto-suffisance régionale en aliments de base a continué à diminuer et bien souvent l'augmentation de la ration calorique par habitant s'explique en grande partie par la progression des importations.

102. La Conférence a noté avec regret qu'aucun progrès sensible n'a été réalisé dans la réduction des barrières douanières et autres au commerce agricole au sein du GATT et de la CNUCED, bien que des améliorations dans le domaine des échanges puissent donner lieu, plus que l'aide extérieure, à une augmentation des recettes des pays en développement. Les fluctuations et les incertitudes engendrées par la récession ont aggravé la situation. On a également signalé l'incidence de la récession sur certains pays développés exportateurs de produits agricoles qui, au cours des deux dernières années, ont été confrontés à des prix plus bas encore que ceux des producteurs les plus efficaces. Il existe de graves problèmes de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains produits intéressants les pays développés, d'où la nécessité d'un ajustement des politiques.

103. La Conférence a constaté que les stocks céréaliers mondiaux avaient augmenté à la fin de la campagne 1982/83 passant à 21 pour cent de la consommation annuelle mondiale, mais qu'ils devraient diminuer considérablement à la fin de la campagne en cours. On est convenu d'une manière générale que la concentration des stocks dans un petit nombre de pays n'est pas souhaitable et rend la sécurité alimentaire plus vulnérable.

104. La Conférence a constaté avec inquiétude que l'aide accordée aux pays en développement est demeurée inférieure aux niveaux qui, selon les lignes d'orientation, étaient nécessaires pour la seconde moitié des années soixante-dix. Cette insuffisance a eu de graves répercussions sur les ressources affectées au développement agricole. On a aussi évoqué la responsabilité des pays en développement bénéficiaires, qui devraient garantir que des projets appropriés existent et faciliter l'utilisation de l'aide, ainsi que la nécessité d'accorder à cette fin une assistance technique à ces pays.

105. La Conférence a reconnu le rôle que l'aide alimentaire peut jouer dans le développement rural et l'emploi. Certains membres ont estimé que l'aide alimentaire devrait avoir des buts clairement définis en ce qui concerne le transfert des ressources. L'opinion a été exprimée que de nombreux organismes nationaux d'aide étant défavorables à l'aide alimentaire, la part de celle-ci dans l'aide totale risque de diminuer, même si son volume réel augmentera peut-être.

106. La Conférence a pris note du rapport biennal de situation concernant l'ajustement agricole international, qui donne un compte rendu succinct et complet des principaux changements survenus dans l'agriculture mondiale et elle a estimé qu'il pourrait encore être amélioré si le Secrétariat prenait en compte les points suivants:

- amélioration éventuelle des données sur le flux des ressources destinées à l'agriculture;
- examen de l'accroissement des disponibilités de produits alimentaires qui pourrait être réalisé grâce à la réduction des pertes après récolte;
- utilisation d'indices des prix des biens et services ayant une importance particulière pour les agriculteurs par rapport aux prix qui leur sont payés.

107. La Conférence a été informée que ces améliorations dépendent fondamentalement de la fourniture des données pertinentes à la FAO par les pays. En raison de l'importance d'une évaluation fiable des ressources affectées à l'agriculture, les pays devraient communiquer à la FAO toute donnée nouvelle ou plus détaillée en la matière.

108. La Conférence a souscrit à l'intention du Directeur général qui se propose de s'inspirer du débat de la Conférence sur le rapport de situation concernant l'ajustement agricole international et sur les questions connexes pour préparer sa contribution à l'Examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement auxquels l'Assemblée générale des Nations Unies procédera en 1984.

- Révision et mise à jour des lignes d'orientation 1/

109. La Conférence a examiné le projet de révision et de mise à jour des lignes d'orientation et des objectifs de l'ajustement agricole international qui lui a été soumis par la quatre-vingt-deuxième session du Conseil.

110. La Conférence a rappelé que le processus de révision des lignes d'orientation de l'ajustement agricole international a été entrepris après que la Conférence à sa vingtième session fut convvenue qu'il était nécessaire d'examiner et de réviser les lignes d'orientation existantes à la lumière des faits nouveaux intervenus depuis leur adoption en 1975.

111. La Conférence a appuyé les lignes d'orientation révisées et mises à jour.

112. La Conférence a noté avec satisfaction que l'Argentine a retiré les réserves qu'elle avait formulées en des occasions précédentes relativement aux lignes d'orientation révisées 3 et 4.

113. De nombreux pays ont proposé qu'il soit fait mention dans la ligne d'orientation 1 que l'objectif est de promouvoir un nouvel ordre économique international.

114. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 3/83

REVISION ET MISE A JOUR DES LIGNES D'ORIENTATION ET DES OBJECTIFS  
DE L'AJUSTEMENT AGRICOLE INTERNATIONAL 2/

LA CONFERENCE,

Soulignant le rôle fondamental du secteur alimentaire et agricole dans la réalisation des objectifs de la stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

Notant qu'une grande partie des objectifs visés dans les résolutions et la Déclaration sur l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition adoptées en novembre 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation n'ont pas été atteints;

Considérant les dispositions pertinentes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session extraordinaire en mai 1974;

Considérant que des progrès dans l'application des lignes d'orientation et dans la réalisation des objectifs de l'Ajustement agricole international joueraient un rôle essentiel dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

1/ C 83/22; C 83/I/PV/7; C 83/I/PV/8; C 83/I/PV/16; C 83/PV/19.

2/ La délégation des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'à son avis cette révision était prémature et elle a exprimé une vive préférence pour le maintien des lignes d'orientation existantes. Elle s'est en outre dissociée de la Résolution 3/83 adoptée par la Conférence à ce sujet.

Reconnaissant le rôle capital de la réforme agraire et du développement rural pour permettre aux pays d'éliminer la pauvreté et d'améliorer la nutrition, à l'aide de politiques propres à assurer la croissance dans l'équité, la redistribution du pouvoir économique et politique et la participation populaire, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration de principe et le Programme d'action de la CMRADR adoptés en juillet 1979;

Consciente de la nécessité de libéraliser le commerce agricole et de prendre des mesures politiques dans le secteur des produits et du financement, comme le prévoient, entre autres, les résolutions adoptées en juin 1983 lors de la sixième session de la CNUCED - notamment la résolution 159 (VI) - et la Déclaration de la session ministérielle du GATT de novembre 1982;

Réaffirmant la validité des objectifs de l'ajustement agricole international énoncés dans la Résolution 2/73 de la Conférence, à savoir:

- a) croissance plus rapide et plus régulière de la production agricole mondiale, surtout dans les pays en développement où la demande s'accroît le plus vite, grâce à la mise à profit de la diversité des ressources d'un pays à l'autre;
- b) meilleur équilibre entre l'offre et la demande mondiales de produits agricoles, avec une expansion plus ordonnée de la production et de la consommation alimentaires et plus de sécurité dans l'approvisionnement de tous les groupes de consommateurs en aliments qualitativement et quantitativement suffisants, compte tenu de la nécessité d'utiliser de façon plus rationnelle les ressources alimentaires et agricoles du monde, en amont comme en aval;
- c) accélération ordonnée des échanges de produits agricoles dans la stabilité accrue des prix et des marchés;
- d) élargissement de la part des pays en développement dans l'expansion générale du commerce agricole;

Rappelant que la Conférence, à sa dix-huitième session, a souscrit aux lignes d'orientation de l'ajustement agricole international;

Rappelant en outre que la Conférence, à sa vingtième session, a décidé que les lignes d'orientation de l'ajustement agricole international devraient être réexaminées et révisées le cas échéant, à la lumière de l'évolution de la production, de la consommation et du commerce mondiaux des produits agricoles, compte tenu des objectifs de la stratégie internationale du développement et des conclusions et recommandations adoptées en la matière par la CMRADR, la CNUCED, le Conseil mondial de l'alimentation et les autres instances compétentes;

Consciente par ailleurs des progrès accomplis vers la conclusion d'un accord sur une révision et une mise à jour des lignes d'orientation, lors d'une consultation gouvernementale organisée en mars 1981;

Notant les lignes d'orientation et les objectifs qui ont été proposés en matière d'ajustement agricole international et qui ont recueilli l'adhésion générale d'un groupe de contact lors de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil, ainsi que la décision du Conseil et les soumettre à l'examen de la vingt-deuxième session de la Conférence pour adoption éventuelle;

1. Approuve comme cadre d'action général les lignes d'orientation et les objectifs de l'ajustement agricole international figurant en annexe;
2. Invite instamment les gouvernements des Etats Membres à en tenir compte pour élaborer et appliquer des politiques et des mesures nationales et internationales dans ce domaine, tout en reconnaissant à chaque pays le droit d'élaborer et d'appliquer ses propres politiques de développement agricole selon ses exigences spécifiques;
3. Invite les chefs de secrétariat des autres organisations internationales et régionales à tenir compte de ces lignes d'orientation et de ces objectifs pour définir et appliquer les éléments de leurs programmes qui portent sur l'ajustement agricole;
4. Demande au Directeur général d'analyser les progrès accomplis en vue de réaliser les politiques et les objectifs convenus en matière d'ajustement agricole international à l'aide de ces lignes d'orientation et de ces objectifs révisés et mis à jour et de préparer des rapports de situation à l'intention des sessions futures de la Conférence.

APPENDICE A LA RESOLUTION 3/83

LIGNES D'ORIENTATION ET OBJECTIFS DE L'AJUSTEMENT AGRICOLE INTERNATIONAL

LIGNE D'ORIENTATION 1

La production alimentaire et agricole dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement appartenant aux autres catégories spéciales où les besoins et les problèmes de développement sont les plus grands, devrait progresser pendant la troisième décennie des Nations Unies pour le développement à un taux annuel moyen de 4 pour cent au moins. Ce taux est nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels et à la demande croissante de la population de ces pays, jeter les bases d'une industrialisation et d'une diversification plus rapides de leurs structures économiques, redresser les déséquilibres de plus en plus marqués de la production mondiale et permettre aux pays en développement de devenir plus autonomes en ce qui concerne la production des denrées alimentaires de base. A cette fin, les pays en développement devraient continuer de renforcer l'élaboration et l'exécution des plans de développement agricole et alimentaire et des stratégies intéressant le secteur alimentaire dans le cadre de leurs priorités et programmes nationaux de développement. Les pays développés, tout en visant dans leurs politiques agricoles l'utilisation la plus rationnelle des ressources, devraient s'efforcer de prendre en compte les besoins et intérêts particuliers des pays en développement et la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Les pays développés feront de leur mieux pour réaménager les secteurs de leurs productions agricole et manufacturière qui ont besoin d'être protégés contre les exportations des pays en développement, facilitant ainsi l'accès aux marchés des produits alimentaires et agricoles. Les pays développés devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir lorsqu'ils élaborer et appliquent leurs politiques agricoles nationales, pour éviter que celles-ci ne nuisent à l'économie des pays en développement. Tous les pays devraient s'efforcer de rationaliser les systèmes de production, compte tenu de leurs besoins et de leurs possibilités.

LIGNE D'ORIENTATION 2

Le flux total de ressources financières et autres allant au secteur agricole et alimentaire des pays en développement devrait être considérablement accru, surtout pour l'expansion et la diversification de la production 1/. Un renforcement important de la recherche agricole aux niveaux national, régional et international devrait s'accompagner d'efforts spéciaux pour utiliser plus efficacement les ressources et améliorer les technologies existantes. La communauté internationale devrait soutenir des mesures visant à fournir des facteurs de production agricole, notamment des engrains, des semences améliorées et des pesticides, ainsi que les efforts en vue de prévenir les pertes après récolte. Il faudrait porter une attention particulière au développement de la vulgarisation agricole au niveau des intéressés. L'action requise est du ressort aussi bien des pays développés que des pays en développement.

LIGNE D'ORIENTATION 3

Les pays en développement devraient donner la priorité, conformément à leurs plans nationaux, à l'adaptation de cadres institutionnels et de structures agricoles qui permettent à la grande majorité des masses rurales, y compris aux paysans sans terre et aux petits cultivateurs, un accès plus large et plus équitable:

- aux ressources en terres et en eaux et aux autres ressources naturelles;
- aux facteurs de production, marchés et services;

1/ La nécessité d'accroître ces flux est mise en évidence par les estimations, contenues dans l'étude FAO, Agriculture: Horizon 2000 - portant sur 90 pays en développement à l'exclusion de la Chine -, de l'accroissement annuel requis des principaux facteurs de production dans 90 pays en développement pendant la période 1980-2000: investissement total 4,4 pour cent, facteurs de production courants (y compris engrains), 5,8 pour cent; engrains 8,5 pour cent; irrigation 2,1 millions d'hectares.

- aux technologies nouvelles et améliorées;
- à l'éducation, à la vulgarisation, à la recherche et à la formation;

et encourager, par des politiques de prix appropriées et d'autres mesures, l'accroissement de la production et l'utilisation optimale des facteurs offerts par la technologie appropriée disponible.

#### LIGNE D'ORIENTATION 4

Les politiques nationales de développement agricole et rural devraient favoriser la participation entière et réelle de la population rurale à la prise de décisions, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du processus de réforme agraire et de développement rural grâce à la promotion des organisations rurales, notamment des associations de travailleurs ruraux et des coopératives, et au renforcement des pouvoirs locaux. En particulier dans les pays où l'égalité des femmes par rapport aux hommes n'est pas reconnue, la pleine intégration des femmes dans le développement rural sur un pied d'égalité devrait être encouragée par les moyens suivants:

- assurer l'égalité juridique et un accès plus large aux services ruraux;
- promouvoir les organisations féminines comme première étape de l'intégration des femmes dans les organisations rurales d'ensemble;
- accroître les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi.

Les gouvernements devraient envisager des mesures prioritaires en vue de mobiliser l'énergie des jeunes pour toute une gamme d'activités de développement.

#### LIGNE D'ORIENTATION 5

Tous les pays devraient établir des politiques intégrées de production alimentaire et de nutrition. Dans le cadre des stratégies nationales de développement, les pays devraient se fixer des objectifs opérationnels en ce qui concerne l'amélioration des modes de consommation alimentaires de tous les groupes socio-économiques et l'élimination progressive de la malnutrition. Lorsque cela est possible et opportun, des considérations nutritionnelles devraient être incorporées dans la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets de développement.

#### LIGNE D'ORIENTATION 6

Les pays en développement devraient s'efforcer d'appliquer des mesures économiques et sociales spéciales pour assurer une répartition juste et équitable des revenus. Le cas échéant, ces mesures pourraient comprendre des subventions des produits alimentaires ou des compléments de revenu de façon à accroître la consommation alimentaire des groupes à faible revenu et à améliorer le niveau nutritionnel des couches sous-alimentées de la population, en particulier des groupes vulnérables. Afin d'assurer une meilleure utilisation des produits alimentaires, il faudra redoubler d'efforts pour réduire les pertes d'aliments à tous les niveaux et améliorer l'entreposage, la transformation, le transport, la commercialisation et la qualité des denrées. Les pays en développement devraient promouvoir le renforcement de l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine alimentaire grâce à l'accroissement de la production et de la consommation d'aliments d'origine locale ou régionale.

#### LIGNE D'ORIENTATION 7

Tous les pays, et notamment les pays développés, devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire en s'abstenant, dans toute la mesure possible, de créer de nouveaux obstacles tarifaires ou non tarifaires aux importations de produits agricoles et de produits dérivés, en particulier celles qui proviennent des pays en développement, et ils devraient améliorer progressivement l'accès aux marchés internationaux afin de soutenir une tendance dynamique à l'accroissement du volume des échanges de ces produits ainsi qu'une plus grande diversification des produits. Les pays importateurs devraient éviter de perturber arbitrairement les possibilités de commerce qui commencent à se faire jour et les échanges existants. Les pays exportateurs devraient restreindre dans toute la mesure possible les subventions à l'exportation et les mesures analogues qui pourraient entraver le commerce, notamment celui des pays en développement.

#### LIGNE D'ORIENTATION 8

Tous les pays devraient faire le maximum d'efforts et adopter des mesures appropriées pour accroître la stabilité des marchés mondiaux et des produits agricoles à des prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, en ayant recours dans les cas appropriés à des accords internationaux sur les produits. A cet égard, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour assurer aux pays importateurs, en particulier aux pays à faible revenu, l'accès aux approvisionnements de produits alimentaires à des conditions raisonnables, surtout en période de pénurie mondiale.

#### LIGNE D'ORIENTATION 9

Les pays en développement devraient promouvoir et élargir le commerce des produits alimentaires et agricoles ainsi que la coopération économique et technique à l'intérieur de leur groupe conformément aux décisions prises en la matière par ces pays dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et le Cadre de négociations, adoptées à la quatrième réunion ministérielle du Groupe des 77 (février 1979), ainsi que dans d'autres instances internationales. La communauté internationale apportera aux efforts des pays en développement une aide et un soutien appropriés.

#### LIGNE D'ORIENTATION 10

Il faudrait prendre des mesures d'urgence pour instaurer réellement la sécurité alimentaire mondiale. Tous les pays devraient participer à la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale et, dans la mesure de leurs moyens, au maintien de stocks céréaliers mondiaux suffisants qui, selon les estimations du secrétariat de la FAO, devraient, à l'échelle mondiale, représenter environ 17 à 18 pour cent de la consommation annuelle mondiale 1/. Des efforts concertés devraient être entrepris pour conclure un nouvel accord international sur les céréales en vue de stabiliser les marchés, d'améliorer la sécurité alimentaire et de mettre en place un système, coordonné sur le plan international, de réserves alimentaires nationales. A titre transitoire, les pays devraient prendre rapidement des mesures pour appliquer sur une base volontaire le Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale. Le Fonds monétaire international devrait continuer de fournir, dans le cadre de son mécanisme de financement compensatoire, un soutien supplémentaire à la balance des paiements pour aider les pays membres à faire face à l'accroissement de leurs dépenses d'importation céréalières. L'objectif de 500 000 tonnes de céréales prévu pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence devrait être réalisé immédiatement. Tous les pays devraient soit contribuer (pour ceux qui ne le font pas encore), soit accroître leur contribution à la Réserve. La Réserve doit être maintenue à 500 000 tonnes. Il faudrait examiner rapidement des propositions visant à renforcer la Réserve pour faire face aux besoins futurs en cas d'urgence. Les pays devraient éviter de prendre des mesures pouvant affecter la capacité des pays en développement de satisfaire leurs besoins fondamentaux en céréales et aboutir à une détérioration de la consommation humaine en période de production déficitaire. Un accord général tendant à éviter de telles actions en période de crise alimentaire serait de nature à renforcer considérablement la sécurité alimentaire mondiale. Lors de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, les pays devraient envisager de prendre des dispositions entrant dans le cadre du Programme des consultations et mesures éventuelles destinées à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

#### LIGNE D'ORIENTATION 11

L'aide alimentaire est un moyen provisoire de développement. Il faudrait que les objectifs actuels de l'aide alimentaire soient pleinement atteints par la communauté internationale tout entière. Il conviendrait de n'épargner aucun effort pour augmenter à la fois le nombre des contribuants et le montant des contributions des donateurs actuels.

---

1/ Voir le rapport du Groupe intergouvernemental sur les céréales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire mondiale (CCP: GR 75/9) qui est paru en août 1975, et le rapport de la cinquième session du Comité FAO sur la sécurité alimentaire mondiale (CL 78/10).

Etant donné que les besoins estimatifs futurs d'aide céréalière pourraient dépasser largement l'objectif actuel de 10 millions de tonnes, il faudrait envisager de réviser cet objectif en hausse, en tenant compte de besoins estimés à 17-18,5 millions de tonnes de céréales, qui sont d'utiles indicateurs des besoins globaux d'aide alimentaire en 1983. Ces estimations devraient être révisées périodiquement 1/. Lors de l'étude des besoins annuels d'aide alimentaire d'ici à 1985, il faudrait tenir compte des chiffres estimatifs de 300 000 tonnes de produits laitiers et de 350 000 tonnes d'huile végétale, qui sont également d'utiles indicateurs des besoins annuels. Les pays qui fournissent une aide alimentaire constituée par ces produits devraient poursuivre leurs efforts et les autres pays qui sont en mesure de le faire devraient également participer ou envisager de participer à ces efforts de façon à satisfaire progressivement les besoins annuels en produits laitiers et huiles végétales. L'aide alimentaire devrait prendre essentiellement la forme de dons pour aider les pays bénéficiaires dans leur effort visant à développer leur agriculture et, en cas de crise, pour contribuer à couvrir les besoins alimentaires des groupes pauvres et vulnérables. Les pays donateurs devraient envisager d'acheminer une plus grande part de leur aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial et d'autres institutions multilatérales. Il faudrait améliorer la planification prévisionnelle et prévoir une meilleure intégration avec l'aide financière et d'autres formes d'assistance au développement, et accroître les transactions triangulaires.

#### LIGNE D'ORIENTATION 12

Afin de soutenir les mesures prises par les pays en développement en vue d'accroître substantiellement les investissements dans le secteur agricole, l'aide extérieure provenant de sources de financement tant bilatérales que multilatérales doit être accrue dans des proportions notables afin d'atteindre rapidement le niveau des besoins annuels estimés (aux prix de 1975) à 8,3 milliards de dollars, dont 6,5 milliards à des conditions de faveur. Il ne faut pas oublier cependant que, selon la projection proposée par le secrétariat de la FAO, l'assistance extérieure nécessaire pour ce secteur en 1990 atteindra 11 à 12,5 milliards de dollars (aux prix de 1975). Il faudrait concentrer davantage l'assistance bilatérale et multilatérale assortie de conditions de faveur sur les pays à faible revenu et les donateurs devraient engager des fonds suffisants pour faire face aux dépenses locales et devraient chaque fois que possible répondre favorablement aux demandes de participation financière aux dépenses de fonctionnement entraînées par l'exécution des projets de développement dans le secteur agricole.

#### Terre, alimentation et population 2/

115. La Conférence a examiné cette question à la lumière des résultats d'une étude de la FAO donnant pour la première fois une évaluation détaillée de la charge démographique potentielle des terres dans les pays en développement, rapportée à un certain nombre de cultures, au regard de la population actuelle (1975) et prévisible (2000) 2/. L'étude conclut que le potentiel de production requis pour assurer la sécurité alimentaire existe dans les pays en développement considérés dans leur ensemble, mais pas toujours au niveau de chaque pays. La Conférence a noté que cette étude a été réalisée avec la collaboration de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IISA) et avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP). La Conférence s'est félicitée de l'extrême coopération entre la FAO, le FNUAP et l'IISA à l'occasion de l'étude de ce problème vital.

116. La Conférence a noté avec satisfaction que cette étude vient à point pour être présentée à la Conférence internationale de 1984 sur la population. Elle a souligné l'importance de la planification démographique et familiale pour les efforts visant à assurer un meilleur équilibre entre les besoins alimentaires et les ressources en terres agricoles.

1/ Dans l'étude de la FAO Agriculture: Horizon 2000 portant sur 90 pays en développement à l'exclusion de la Chine, on estime que, en 1990, les besoins d'aide alimentaire se situeront entre 15 et 26 millions de tonnes.

2/ C 83/18; C 83/I/PV/9; C 83/I/PV/10; C 83/I/PV/16; C 83/PV/19.

117. La Conférence est convenue que cette étude constitue un adjuvant extrêmement utile à la planification régionale et nationale de l'utilisation des terres et du développement agricole pouvant aider à élaborer en temps opportun des politiques démographiques et des stratégies générales de développement. Elle a estimé que, bien qu'il ne s'agisse que d'une approximation, cette étude ouvre de nouvelles perspectives importantes grâce à son approche et à sa méthodologie novatrices. La Conférence a noté les liens importants de cette étude avec l'ajustement agricole international et la sécurité alimentaire mondiale, autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

118. Quelques membres ont exprimé des doutes quant à la probabilité que des terres boisées ou d'autres ressources soient consacrées à la production alimentaire aussi rapidement qu'on l'avait admis par hypothèse, et ils ont exprimé la crainte que l'étude n'ait abouti à des estimations optimistes du potentiel de production alimentaire.

119. On a suggéré d'améliorer l'étude en l'étendant à la Chine et aux pays développés et en utilisant d'autres projections démographiques à long terme.

120. Pour traiter les problèmes spécifiques des pays, la Conférence a recommandé que l'analyse porte également sur d'autres utilisations des terres, sur une gamme plus vaste de cultures, sur l'utilisation protectrice et productive des forêts, et sur les pêches.

121. La Conférence a estimé que l'étude gagnerait en valeur si l'on évaluait la capacité potentielle d'irrigation, si l'on définissait de façon plus détaillée et plus souple les niveaux d'utilisation des facteurs de production et si l'on traitait de manière plus approfondie les problèmes de l'environnement. Elle a aussi souligné l'importance des problèmes internationaux tels que le commerce, l'aide et les transferts de technologie. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité de compléter l'évaluation de la capacité de production des terres et des eaux par des analyses des ressources financières disponibles pour les facteurs de production et les investissements.

122. La Conférence a recommandé de concentrer les travaux futurs sur des analyses au niveau des pays, avec la participation active des pays intéressés. Il faut pour cela recueillir des données et des informations plus détaillées et plus fiables, spécialement sur les ressources en terres et en eau. Ces travaux doivent ensuite être rapportés aux questions qui relèvent de la CMRADR, comme la croissance dans l'équité, l'accès aux terres et aux facteurs de production, spécialement dans le cas des petits exploitants, le rôle des femmes, la création des institutions et des structures d'exécution nécessaires et appropriées, la mise en place de moyens de recherche et de formation, le développement des ressources humaines et les stimulants en faveur des agriculteurs.

123. La Conférence a aussi recommandé que la FAO continue de coopérer étroitement avec d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies et qu'elle mette l'étude à jour en temps utile, en y incorporant de nouvelles informations et les suggestions formulées par la Conférence en vue d'améliorer l'étude, notamment celles qui concernent tous les facteurs socio-économiques influant sur l'accroissement démographique, dont certains sont d'ailleurs évoqués au paragraphe précédent.

#### Rapport de situation sur le Programme d'action de la CMRADR 1/

124. La Conférence a noté qu'un rapport de situation sur le Programme d'action de la CMRADR a été préparé comme l'avait demandé la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979) et conformément à la décision prise par la Conférence de la FAO à sa vingt et unième session concernant la mise en route du cycle quadriennal de rapports.

125. Tout en reconnaissant que le sujet du rapport est complexe et que les données disponibles sont limitées, la Conférence a félicité le Secrétariat de la FAO d'avoir rédigé un document complet, qui contient un examen et une analyse approfondis de l'état d'avancement de la réforme agraire et du développement rural, qui rend compte des progrès accomplis

1/ C 83/23; C 83/23-Corr.1. (anglais seulement); C 83/LIM/24; C 83/I/PV/11; C 83/I/PV/12; C 83/I/PV/13; C 83/I/PV/16; C 83/PV/19.

dans la lutte contre la pauvreté rurale, qui signale les lacunes des données, et qui indique les domaines dans lesquels une action ultérieure des pays et de la FAO, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, s'impose. La Conférence a pris connaissance avec intérêt des conclusions du rapport, et considéré que le cadre analytique adopté constitue une base solide pour les rapports de situation futurs.

126. La Conférence s'est déclarée satisfaite des premières mesures prises jusqu'à présent par les pays pour mettre au point une base méthodologique et instituer des mécanismes statistiques. Elle a exhorté les Etats Membres à suivre en permanence les progrès, à mettre au point des indicateurs adaptés à leurs besoins et à améliorer leur capacité d'analyse pour cette tâche. La Conférence a instamment demandé à la FAO, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, de continuer à aider les pays qui le demandent à poursuivre le travail dans ce domaine important et à élaborer des principes directeurs pour déterminer le seuil de pauvreté. La Conférence a estimé qu'il est essentiel de poursuivre ce travail pour préparer le prochain rapport de situation à l'intention de sa session de 1987.

127. La Conférence a noté avec préoccupation qu'en ce qui concerne l'accès à la terre les progrès sont lents, et que, depuis la CMRADR, cinq pays seulement ont apporté des changements de fond à leurs politiques en vue de la distribution de terres au ruraux pauvres. Elle a reconnu que les modalités de la croissance de l'agriculture dans certains pays sont défavorables aux paysans sans terre, aux femmes et aux agriculteurs marginaux et que les programmes de colonisation agraire, qui sont encore importants dans de nombreux pays, ne profitent qu'à une faible proportion des ruraux pauvres. La Conférence a exhorté les pays à étudier les mesures à prendre pour améliorer l'accès à la terre et les sources de revenu, étant donné le nombre croissant des travailleurs sans terre et des preneurs à bail qui souffrent de plus en plus du manque de terres agricoles.

128. Reconnaissant le rôle vital des femmes dans la production agricole, la Conférence a noté avec satisfaction l'importance qui est attribuée aux femmes en tant qu'agricultrices. Elle a instamment demandé que l'on s'occupe plus activement d'aider les rurales à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de production, comme l'a recommandé le COAG (Comité de l'agriculture) 1/. Elle a souligné que les femmes rurales doivent avoir directement accès à la terre, à la formation, au crédit, aux services de commercialisation et aux activités rémunératrices et elle a demandé que des rapports périodiques sur les progrès dans ces domaines soient soumis aux conférences régionales et incorporés dans le rapport de situation qui sera présenté à sa session de 1987. La Conférence a réaffirmé qu'il importe de donner une formation aux femmes et elle a invité les pays à encourager les femmes à étudier l'agriculture et à participer aux programmes de vulgarisation. La participation des organisations féminines non gouvernementales à la planification et à la formation a été encouragée. La Conférence a également recommandé que des mesures soient prises pour faire participer les femmes à la formulation des politiques et à tous les stades de l'élaboration des projets.

129. La Conférence a souligné qu'il est essentiel d'accroître la production agricole pour combattre le paupérisme rural. Dans cet esprit, elle a souligné la nécessité d'assurer des services d'éducation, de vulgarisation et de formation pour les paysans, hommes et femmes, afin de leur permettre d'adopter des techniques adaptées aux petits exploitants, qui constituent la majorité des producteurs agricoles. La Conférence a noté avec satisfaction que de nombreux pays ont réussi dans une certaine mesure à orienter leurs programmes de vulgarisation agricole en fonction des besoins des petits paysans et à développer leurs programmes de formation à l'intention des animateurs paysans. Elle a invité les pays et la FAO à intensifier leurs efforts en vue de mettre au point des technologies appropriées aux besoins et aux capacités des petits exploitants.

130. En ce qui concerne la nécessité d'augmenter la production pour accroître l'autosuffisance alimentaire et améliorer les conditions nutritionnelles, la Conférence a rappelé qu'il faudrait réformer les institutions de crédit et de commercialisation agricoles pour les mettre au service des ruraux pauvres. Elle a souligné que le développement du crédit institutionnel doit s'accompagner de mesures appropriées, non seulement pour rendre ce crédit accessible aux petits exploitants et aux paysans sans terre, mais aussi pour qu'ils l'utilisent effectivement. Elle a noté que l'amélioration des services de commercialisation et la mise en place de systèmes d'information sur les marchés permettent aux petits exploitants de recevoir de meilleurs prix et les encouragent à produire davantage.

---

1/ COAG 83/7.

131. En ce qui concerne les ressources affectées au développement agricole et rural, la Conférence a déploré que les progrès soient lents et que, dans certains pays, elles aient même diminué en valeur réelle. La Conférence a exhorté les Etats Membres en développement à accroître la part des dépenses nationales de développement qui est allouée au secteur agricole et rural. Elle a invité les pays donateurs et les institutions internationales de financement à accroître leurs dépenses en faveur du développement agricole et rural et à orienter les ressources en faveur des ruraux pauvres, et elle leur a instamment demandé de mettre fin à la réduction observée récemment de leur assistance au développement rural. Certains délégués, considérant que l'autosuffisance repose sur l'utilisation rationnelle des ressources limitées, ont mis en garde contre le principe d'accorder systématiquement la priorité absolue à l'agriculture dans les programmes d'assistance au développement.

132. La Conférence a reconnu que, malgré un certain progrès de la réforme agraire et du développement rural, l'incidence de la pauvreté absolue et le risque de carences alimentaires restent très élevés, même dans de nombreux pays où la croissance économique est forte. Il est donc difficile de faire régresser substantiellement la pauvreté rurale dans des délais politiquement acceptables, particulièrement dans les pays à faible revenu, si les investissements destinés à stimuler la croissance ne s'accompagnent pas de politiques de développement explicitement orientées vers les ruraux pauvres. La Conférence a souligné la nécessité de faire des efforts spéciaux en Afrique pour réorienter les ressources et le personnel vers le secteur agricole et pour mettre un frein à l'urbanisation rapide qui se fait aux dépens de l'économie rurale. La Conférence a exhorté les Etats Membres à tenir compte de ces considérations politiques et à faire le point, dans leurs activités systématiques de surveillance, ainsi que dans les rapports qu'ils soumettront à sa session de 1987, des progrès accomplis et des mesures spécifiquement prises pour identifier les groupes socio-économiques de ruraux pauvres et pour fixer des objectifs chiffrables avec des échéances précises.

133. La Conférence a invité le Directeur général à envisager, chaque fois que cela sera approprié, de présenter aux conférences régionales, des rapports sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR.

134. La Conférence a rappelé que le Programme d'action de la CMRADR insiste particulièrement sur le rôle de la participation populaire dans les stratégies de développement si l'on veut réduire sensiblement la pauvreté rurale. Elle a  demandé la création ou le renforcement d'organisations rurales autodépendantes et représentatives à même de participer effectivement à l'exécution du Programme d'action de la CMRADR. Elle a noté avec satisfaction l'aide fournie par la FAO et les pays donateurs aux pays qui en ont fait la demande pour développer, en tenant compte des traditions et des besoins propres à chaque pays, les activités de participation au niveau des villages, dans le cadre du Programme de participation populaire et de la Campagne mondiale contre la faim.

135. La Conférence a souligné le rôle important des ONG dans l'exécution du Programme d'action et elle a invité les pays à renforcer les coopératives de petits paysans. Elle a demandé à la FAO de faire plus largement appel aux experts et à l'expérience des ONG pour l'exécution du Programme d'action de la CMRADR. La FAO devrait faciliter les échanges d'informations entre les ONG et les donateurs et accroître ses efforts en vue de mobiliser des crédits pour les programmes et projets de participation populaire. La Conférence a instamment prié les Etats Membres de créer des conditions favorables à la participation effective des ruraux pauvres en supprimant les obstacles juridiques et institutionnels qui les empêchent d'adhérer aux organisations de leur choix, et de ratifier et appliquer les conventions N° 87 et 141 du Bureau international du Travail sur la liberté d'association et le rôle des organisations de travailleurs ruraux dans le développement économique et social.

136. La Conférence a pris bonne note des efforts entrepris par la FAO en tant qu'institution chef de file de l'Equipe spéciale du CAC (Comité administratif de coordination) sur le développement rural pour favoriser la coopération interinstitutions à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Elle a noté avec satisfaction que grâce aux missions interinstitutions pour le suivi de la CMRADR qui sont envoyées dans les pays, les institutions des Nations Unies sont à même de coopérer efficacement pour aider les Etats Membres à mettre en oeuvre le Programme d'action de la CMRADR. La Conférence a recommandé d'accroître ces missions et de prévoir les ressources nécessaires pour donner suite à leurs recommandations. Elle a invité les autres institutions du système des Nations Unies à joindre leurs efforts à ceux de la FAO pour aider les pays membres dans le domaine de la réforme agraire et du développement rural.

137. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 4/83

SURVEILLANCE DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LA  
REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'aux termes de sa résolution 7/79 sur le suivi de la Conférence mondiale de 1979 sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) elle avait souscrit à la Déclaration de principes et au Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale et avait prié le Directeur général de présenter un rapport sur les progrès accomplis au Conseil à sa session de novembre 1980 et à la Conférence à sa vingt et unième session;

Notant que la Conférence, à sa vingt et unième session, et le Conseil, à ses sessions de novembre 1980 et décembre 1981, ont approuvé et appuyé l'orientation donnée par le Directeur général aux politiques et aux programmes techniques de l'Organisation pour tenir compte des objectifs du Programme d'action de la CMRADR;

Ayant pris connaissance avec intérêt du premier rapport de situation sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR qui a été présenté ainsi que le prévoit la Section I-D du Programme d'action et que l'a demandé la Conférence de la FAO en 1981;

1. Félicite le Directeur général de son analyse approfondie des progrès accomplis dans le domaine de la réforme agraire et du développement rural contenue dans le document C 83/23, qui met par ailleurs en évidence les domaines appelant une action ultérieure aux niveaux national, régional et international;

2. Prend acte des premières mesures qui ont été prises par les pays dans certains des domaines envisagés dans le Programme d'action, tels que la mise en place de moyens statistiques et institutionnels de surveillance et d'évaluation, la participation populaire, le rôle des femmes dans le développement, la vulgarisation et la formation agricoles, la fourniture de facteurs de production et de services agricoles aux ruraux pauvres, la commercialisation et les activités rurales non agricoles;

3. Reconnaît en outre que les femmes jouent un rôle vital dans le développement rural et que, dans de nombreux pays, elles s'acquittent de l'essentiel du travail de production et de préparation des aliments, outre leurs multiples autres responsabilités dans l'économie rurale et la vie familiale;

4. Invite instamment les Etats Membres à faire un effort énergique pour fournir des services de vulgarisation et de formation aux petits exploitants agricoles et aux ruraux pauvres, notamment les femmes et les jeunes, et à dispenser une formation convenable au personnel nécessaire à cet effet;

5. Invite instamment les Etats Membres à étudier, dans l'optique de leurs objectifs de développement national et de développement rural, des mesures propres à améliorer les régimes fonciers et l'accès à la terre, compte tenu du nombre croissant de paysans sans terre, du morcellement des exploitations et de l'exode rural;

6. Exhorte en outre les pays membres à fixer, dans leurs plans de développement, des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour des programmes visant directement les ruraux pauvres et les femmes rurales;

7. Exhorte les Etats Membres à associer les femmes à la préparation et à l'exécution de toutes les activités de développement rural, en s'occupant tout spécialement des femmes évincées par le progrès technique;

8. Souligne que le travail de surveillance et d'évaluation doit être effectué sur une base permanente et doit s'accompagner des nécessaires améliorations des statistiques, ainsi que de la création de dispositifs permettant de mettre au point les indicateurs de la pauvreté rurale qui serviront à rendre compte des progrès accomplis à la Conférence de la FAO en 1987;

9. Exhorte les Etats Membres à favoriser les mécanismes coopératifs de livraison rapide et aux moindres frais des facteurs de production et autres services indispensables aux collectivités de petits paysans pour intensifier la production agricole;

10. Invite instamment les Etats Membres à examiner de plus près les dispositions à prendre pour permettre aux petits exploitants et aux travailleurs sans terre d'accéder facilement au crédit institutionnel;

11. Exhorte en outre les pays à allouer des ressources accrues à l'agriculture, à la réforme agraire et au développement rural et à inclure dans leurs rapports à la Conférence de la FAO en 1987 une évaluation périodique des progrès accomplis, ainsi qu'à entreprendre des études sur l'effet global des politiques et autres facteurs sur l'ensemble de l'économie, sur le flux de ressources destinées au secteur rural, sur l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales et sur l'accroissement de la production agricole;

12. Invite tous les bailleurs de fonds volontaires à intensifier leur aide au développement et à accroître la contribution qu'ils fournissent aux ressources extra-budgétaires de la FAO ou acheminent par ce moyen pour aider les pays dans l'effort de développement qu'ils consacrent à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR;

13. Invite tous les Etats Membres intéressés à se joindre et à apporter leur soutien aux Centres régionaux de réforme agraire et de développement rural, et à contribuer effectivement à leurs programmes et à leurs budgets;

14. Demande à tous les Etats intéressés de ratifier et d'appliquer la convention N° 87 de l'OIT concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et la convention N° 141 de l'OIT concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social, appuyées toutes deux par la Conférence de la FAO en 1975;

15. Demande à la FAO d'aider les pays à renforcer leurs établissements de formation et leurs programmes à l'intention des vulgarisateurs, et préconise le recours à la CTPD dans ce domaine;

16. Prie le Directeur général d'aider les pays qui le demandent à prendre des mesures concrètes pour soutenir et renforcer des organisations rurales qui soient autosuffisantes et représentatives, notamment les coopératives de petits exploitants, les organisations de femmes et de jeunes ruraux, afin que ces organisations non gouvernementales puissent participer efficacement à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR et contribuer activement à la surveillance des progrès accomplis;

17. Approuve le rôle de chef de file exercé par la FAO au sein de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural et invite la FAO et les organisations du système des Nations Unies à continuer de collaborer pour s'acquitter des responsabilités qui leur sont imparties dans le chapitre XII du Programme d'action, notamment en envoyant périodiquement dans les pays des missions conjointes d'examen des politiques et en coordonnant, dans les différents pays, leurs activités à l'appui des dispositifs nationaux de coordination;

18. Invite la FAO à envisager d'inscrire à l'ordre du jour de la session de 1985 de la Conférence un point consacré à la fin de la Décennie internationale de la Femme et aux activités menées par l'Organisation à l'occasion de cette décennie.

19. Rend hommage aux efforts déployés par le Directeur général pour s'acquitter, sans créer de nouveaux postes, des tâches qui lui ont été confiées par la CMRADR et par les sessions ultérieures de la Conférence de la FAO, et invite le Directeur général à conserver une priorité élevée à l'exécution du Programme d'action de la CMRADR;

20. Demande au Directeur général d'aider les pays à intensifier et poursuivre ce travail de surveillance et d'évaluation qui leur permettra de déterminer l'ampleur et la nature de la pauvreté rurale et d'établir les rapports de situation demandés pour la session de 1987 de la Conférence de la FAO, ainsi que le rapport intérimaire sur les progrès accomplis qui sera soumis, dans l'intervalle, à la vingt-troisième session de la Conférence.

Rapport d'activités sur la Journée mondiale de l'alimentation 1/

138. La Conférence a félicité le Directeur général du succès de la troisième Journée mondiale de l'alimentation, qui s'est déroulée selon le modèle déjà éprouvé lors des deux premières Journées mondiales de l'alimentation célébrées en 1981 et 1982 2/. La Journée mondiale de l'alimentation fait mieux comprendre à toutes les catégories sociales dans le monde entier la nature et l'ampleur du problème de la faim dans le monde et aide puissamment à mobiliser la volonté politique nécessaire pour s'attaquer à la situation alimentaire mondiale.

139. La Conférence a noté avec satisfaction que les Etats Membres ont célébré de façon remarquable cette troisième Journée mondiale de l'alimentation en 1983 en organisant des activités correspondant parfaitement aux objectifs fixés par la Conférence dans les résolutions relatives à cette Journée.

140. La Conférence s'est félicitée des efforts déployés par la FAO pour soutenir les activités destinées à marquer cet événement, ainsi que de l'importante participation des organisations non gouvernementales à la préparation et à la célébration, dans les pays, de la Journée mondiale de l'alimentation.

141. La Conférence a demandé au Secrétariat de la FAO d'entreprendre au plus tôt les préparatifs de la Journée mondiale de l'alimentation de 1985, qui coïncidera avec le quarantième anniversaire de la fondation de la FAO.

142. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 5/83

POURSUITE DU SOUTIEN DE LA FAO  
A LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'à sa vingt et unième session elle a vivement recommandé que les efforts faits en faveur de la Journée mondiale de l'alimentation s'intensifient;

Reconnaissant que le monde a la capacité technique de supprimer la faim mais que cela n'implique pas nécessairement que l'engagement politique et le développement social sont suffisants pour y parvenir;

Reconnaissant que le soutien nécessaire pour faire naître cet engagement n'existera que lorsque la réalité de l'interdépendance économique mondiale sera parfaitement comprise de tous;

1. Reconnaît que la Journée mondiale de l'alimentation peut rendre l'opinion publique plus favorable au développement national et à l'aide au développement, notamment dans les pays développés, car cette Journée mondiale de l'alimentation a aidé et peut encore aider les gens à s'engager davantage en faveur du développement comme devrait les y pousser le sens de leur intérêt bien compris;

2. Reconnaît en outre que la Journée mondiale de l'alimentation facilite beaucoup l'application, pays par pays, du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR);

3. Demande instamment aux gouvernements des Etats Membres de favoriser le développement et le renforcement des activités nationales de la Journée mondiale de l'alimentation avec la participation d'organisations gouvernementales et non gouvernementales;

4. Demande au Directeur général de la FAO de continuer à assurer la coordination internationale de la Journée mondiale de l'alimentation.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

1/ C 83/9; C 83/I/PV/13; C 83/I/PV/14; C 83/I/PV/16; C 83/PV/19.

2/ Résolutions 1/79 et 7/81 de la vingtième et de la vingt et unième session de la Conférence de la FAO.

## ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

### Programme de travail et budget 1984-85 et objectifs à moyen terme 1/

#### - Généralités

143. La Conférence a fait siennes l'évaluation de la situation mondiale et l'approche adoptée par le Directeur général pour la formulation de ses propositions concernant le Programme de travail et budget pour 1984-85.

144. La Conférence a exprimé l'avis que la situation mondiale a atteint, sur le plan économique et social, une gravité sans précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et aucun pays n'est épargné. Les pays développés sont confrontés à des problèmes de stagnation industrielle et économique, d'inflation, de productivité déclinante, de chômage et de déficits budgétaires. Les pays en développement, eux, sont confrontés aux mêmes problèmes, mais ils doivent en outre supporter le poids conjugué d'une dette qui n'a jamais été aussi lourde, de déficits commerciaux croissants et de politiques d'ajustement rigoureuses. Les pays les moins avancés souffrent encore plus gravement de cet état de choses.

145. En ce qui concerne la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, l'optimisme n'est sûrement pas de mise. L'objectif de 4 pour cent fixé pour la croissance de la production alimentaire et agricole dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas été atteint, et il est peu probable qu'il le soit dans un avenir immédiat. La sécurité alimentaire mondiale, régionale et nationale n'a progressé au mieux que de façon inégale et très incertaine. La production alimentaire par habitant continue de donner lieu à de très graves inquiétudes, particulièrement en Afrique au sud du Sahara.

146. La Conférence a fait valoir qu'étant donné la situation économique mondiale, il importe, maintenant plus que jamais, de ne pas relâcher l'engagement et les efforts internationaux en faveur de la réduction, puis de l'élimination de la malnutrition et de la pauvreté. Elle est convenue que la FAO doit rester au premier rang dans le combat visant à atteindre cet objectif qui est commun à toute l'humanité.

#### - Présentation

147. La Conférence s'est félicitée des nouvelles améliorations apportées à la présentation du document consacré au Programme de travail et budget, qui sont conformes aux voeux qu'elle avait exprimés lors de sa vingt et unième session et aux décisions ultérieures du Conseil. En particulier, l'intégration des objectifs à moyen terme facilite l'examen des propositions de programme et donne plus de clarté au document.

#### - Approche

148. La Conférence a reconnu que le Directeur général a réussi la tâche difficile de concilier, dans les programmes de la FAO, le respect des priorités et les besoins des Etats Membres, avec la nécessité de limiter les demandes de ressources supplémentaires, vu les difficultés financières que connaissent les Etats Membres.

1/ C 83/3; C 83/3-Corr.1; C 83/3-Sup.1; C 83/3-Sup.2; C 83/INF/17; C 83/II/PV/1; C 83/II/PV/2; C 83/II/PV/3; C 83/II/PV/4; C 83/II/PV/5; C 83/II/PV/6; C 83/II/PV/10; C 83/II/PV/11; C 83/PV/16.

149. La Conférence a loué l'esprit d'initiative dont a fait preuve le Directeur général dans sa proposition de Programme de travail et Budget pour 1984-85, qui réalise un équilibre délicat entre ces deux critères mentionnés, en prévoyant une augmentation nette - modeste mais pertinente - de 3,6 pour cent des ressources des programmes techniques et économiques de l'Organisation ayant un impact direct sur le développement, tout en limitant globalement la croissance nette des programmes à 0,5 pour cent. La Conférence a reconnu que l'augmentation n'a pu être contenue dans des limites aussi modestes qu'en réduisant les coûts des services d'administration et de soutien au strict minimum et en supprimant quelques postes supplémentaires, dans une mesure qui permet encore de réaliser efficacement et en temps utile les programmes de l'Organisation. A cet égard, la Conférence a fait valoir que, pour louable que soit cet effort de réduction des coûts, il n'en imposerait pas moins de lourdes contraintes aux activités de l'Organisation, si bien qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'il puisse être poursuivi indéfiniment. Elle a souligné qu'il importe de sauvegarder l'aptitude éprouvée de l'Organisation à réaliser efficacement ses programmes approuvés. La Conférence a apprécié tout particulièrement ce témoignage renouvelé des efforts fructueux que le Directeur général continue de déployer pour améliorer encore l'efficacité et l'efficience de la FAO.

- Stratégies, priorités et objectifs

150. Les propositions du Directeur général sont orientées vers quatre buts principaux, à savoir: promotion de la production vivrière, amélioration de la sécurité alimentaire, impact sur le terrain et renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement. La Conférence a pleinement souscrit au choix des stratégies et des priorités du Directeur général qui sont directement inspirées par les délibérations et recommandations de l'ensemble des organes techniques et régionaux de la FAO. Elle a constaté qu'elles sont parfaitement conformes aux orientations antérieures de la Conférence et du Conseil.

151. La Conférence a réaffirmé son approbation des buts à long terme et des objectifs à moyen terme de l'Organisation, qui restent incontestablement valables étant donné la multiplicité des défis lancés à la communauté internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

152. La Conférence a mis tout particulièrement l'accent sur les besoins spéciaux et urgents du continent africain et a souligné l'importance accordée au concept élargi et révisé de la sécurité alimentaire et à l'accroissement de la production vivrière des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, y compris les aspects connexes de formation et de soutien de la recherche. Elle a estimé que ces points méritent pleinement la priorité élevée qui leur est donnée dans le Programme de travail et budget.

153. La Conférence a approuvé les augmentations sélectives proposées pour les priorités des programmes, notamment: développement de la recherche et de la technologie, développement des systèmes d'exploitation, cultures vivrières indigènes en Afrique, suivi de la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural), soutien du rôle de la femme dans le développement rural, développement halieutique et forestier au service du développement rural.

154. La Conférence a noté que la FAO a scrupuleusement maintenu le rythme de ses activités sur le terrain, grâce à sa politique de décentralisation et à un accroissement des ressources du Programme de coopération technique (PCT) qui, avec ses caractéristiques spéciales lui permettant de répondre d'urgence à des besoins particuliers de brève durée impossibles à satisfaire à partir d'autres sources, demeure un moyen d'action au service des Etats Membres. De même, la Conférence a approuvé l'importance accordée au PCT par le Directeur général et a reconnu la grande utilité de ce Programme pour les pays en développement.

- Niveau du budget

155. La Conférence a approuvé le niveau du budget proposé par le Directeur général. Dans leur grande majorité, les délégations ont estimé que l'augmentation réelle nette de 0,5 pour cent proposée pour 1984-85 équivaut à une croissance zéro, principe qu'elles ont

toujours rejeté, étant donné que l'Organisation est de plus en plus sollicitée comme chef de file des institutions internationales s'occupant de développement de l'alimentation et de l'agriculture et qu'elle a toujours géré avec efficacité et sagesse les ressources qui lui avaient été confiées. Bien que prêtes à se joindre au consensus sur les propositions réalistes du Directeur général, ces délégations ont souligné que cela ne doit pas être considéré comme un précédent justifiant une tendance permanente à comprimer le budget et que, à l'avenir, elles chercheraient à assurer des ressources qui soient à la mesure de l'ampleur des tâches de la FAO. Quelques membres, tout en reconnaissant pleinement l'ampleur de ces tâches, ont souligné la nécessité de continuer à limiter le budget, d'autant plus que la conjoncture économique est difficile dans le monde entier.

156. Lors des débats sur les divers chapitres, les principales observations suivantes ont été formulées:

- Politique et direction générales

157. La Conférence a réaffirmé son appui aux programmes continus qui forment traditionnellement la matière de ce chapitre. Elle a noté avec une satisfaction particulière l'exemple donné par le Directeur général lui-même, qui a supprimé quatre postes du cadre organique dans son propre cabinet.

158. La Conférence a estimé que le projet de renforcer le Bureau de la vérification intérieure et de l'inspection des comptes et l'attention qui continue d'être accordée aux activités et aux techniques d'évaluation sont un nouveau témoignage de la constance et de la résolution avec lesquelles le Directeur général s'efforce d'assurer l'application d'un système méthodique et complet de contrôle de la gestion dans l'Organisation.

- Grand programme 2.1: Agriculture

159. La Conférence a approuvé les objectifs et les stratégies à long terme du grand programme "Agriculture" ainsi que ses objectifs à moyen terme et elle a estimé que le dosage des activités proposées dans ses programmes et sous-programmes correspond bien à ces objectifs.

160. La Conférence a noté les rapports étroits qui existent entre les activités du Programme ordinaire et les activités extra-budgétaires, notamment dans le cas des nombreux programmes d'action spéciaux soutenus par le grand programme, qui contribuent à accroître la production alimentaire et agricole et à promouvoir le développement rural intégré.

- Programme 2.1.1: Ressources naturelles

161. La Conférence a approuvé les propositions qui sont formulées dans ce programme et qui visent à assurer l'utilisation optimale des terres et des eaux et à conserver ces ressources indispensables pour une production agricole soutenue et accrue. Elle a reconnu l'utilité de l'étude sur la capacité de charge démographique potentielle des terres aux niveaux mondial et régional et elle a estimé que ces activités devraient être poursuivies au niveau national.

162. La Conférence a souligné la nécessité d'une action plus vigoureuse pour empêcher la dégradation ultérieure des ressources en terres et en eaux et elle a approuvé l'approche interdisciplinaire adoptée en matière de planification de l'utilisation des terres. Elle a noté avec satisfaction la haute priorité donnée à l'aménagement des sols tropicaux et à la culture itinérante.

163. La Conférence a approuvé l'élargissement des activités relatives au développement des systèmes de culture - pour faire place à l'approche multidisciplinaire nécessaire en matière de production agricole. Elle a souligné à ce propos qu'il importe particulièrement de tenir compte des facteurs socio-économiques dans les travaux sur le petit paysannat.

164. La Conférence a reconnu l'utilité d'un aménagement rationnel des eaux, spécialement au niveau de l'exploitation, et elle a approuvé les activités proposées dans le Programme international d'assistance en matière de gestion des eaux agricoles, dont l'un des objectifs est d'encourager la participation des agriculteurs à tous les stades de développement de l'irrigation.

165. La Conférence a approuvé les systèmes intégrés de nutrition des plantes qui combinent l'utilisation efficace des engrains minéraux avec le recyclage des matières organiques et la fixation biologique de l'azote. Elle s'est déclarée satisfaite une fois de plus du rôle joué par le Programme engrais et par le Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE) pour accroître la consommation d'engrais et assurer leur utilisation plus efficace. Elle a demandé à ce propos que de nouveaux donateurs apportent leur concours au PIAE.

166. La Conférence a noté avec satisfaction l'importance qui est attachée, dans l'exécution du programme, à la formation, à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et au recours accru aux institutions nationales.

- Programme 2.1.2: Cultures

167. La Conférence a approuvé les objectifs et l'orientation de ce programme, qui est l'un des piliers de l'assistance fournie par la FAO aux Etats Membres pour les aider à accélérer la production alimentaire. Elle a noté avec satisfaction la place importante qui est faite dans tout le programme au transfert de techniques de production appropriées pour les cultures vivrières indigènes de base, y compris les plantes racines et les tubercules et la production horticole, et elle a approuvé l'accroissement des ressources à cet effet.

168. La Conférence a approuvé les activités de formation dans le domaine de la production des cultures vivrières et l'effort particulier qui est prévu pour transférer des techniques de production à faible risque à l'intention des paysans, et en particulier des petits paysans, moyennant le développement des démonstrations à la ferme, au niveau du village. Elle a aussi approuvé l'accroissement de l'assistance au développement de la production horticole, tant autour des grandes agglomérations qu'au niveau du village.

169. La Conférence a réaffirmé son appui au Programme pour le développement et l'amélioration des semences (SIDP), qui fournit une aide pour l'élaboration et l'exécution de programmes et de projets semenciers, en liaison étroite avec les institutions nationales. Elle a souligné la nécessité de continuer à aider à développer la production et l'utilisation des semences et elle a approuvé la priorité élevée qui est accordée à la formation, aux échanges de semences, à l'organisation de campagnes semencières, à l'exécution de programmes de sécurité semencière et à l'harmonisation des systèmes de contrôle de la qualité des semences.

170. La Conférence a reconnu l'importance de la protection des cultures et elle a exprimé son soutien à la stratégie globale proposée dans le cadre de l'action coopérative pour la santé des végétaux. Elle a aussi appuyé le programme de défense des cultures, qui devra désormais pouvoir concentrer ses efforts particulièrement sur la lutte intégrée contre les ravageurs, l'amélioration de la lutte contre les herbes adventices et l'introduction d'un système informatisé de renseignements.

171. La Conférence a noté avec satisfaction que la FAO a pris l'initiative d'élaborer un code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, en étroite collaboration avec les Etats Membres et avec des organisations non gouvernementales.

172. La Conférence a exprimé son appui au rôle essentiel que joue la FAO pour affronter les situations critiques créées par les maladies des plantes et par les infestations de criquets pèlerins, d'oiseaux migrateurs et de chenilles processionnaires et elle a recommandé de renforcer encore les organisations régionales de protection des plantes.

173. La Conférence a approuvé la concentration des efforts sur les politiques et plans appropriés de mécanisation, et notamment sur l'utilisation d'outillage manuel amélioré et d'engins à traction animale, et elle a noté avec satisfaction que les spécifications techniques des infrastructures rurales, particulièrement pour le stockage des produits agricoles, continuent à retenir l'attention.

174. La Conférence a réaffirmé son appui au Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires, elle s'est félicitée de son extension aux fruits et légumes et elle a demandé que des ressources adéquates soient fournies pour financer une série de projets.

175. La Conférence a approuvé les travaux de l'Organisation dans le domaine des industries alimentaires et agricoles et en particulier les efforts visant à accroître les capacités nationales de conservation et de transformation des produits agricoles pour les rendre moins périssables, et elle a recommandé que ces activités soient étroitement combinées avec celles qui concernent la production et la commercialisation des denrées agricoles.

- Programme 2.1.3: Elevage

176. La Conférence a approuvé les activités prévues dans le programme "élevage" et l'allocation de ressources correspondante proposée pour 1984/85. Elle a noté avec satisfaction la place importante qui est donnée à la formation et à la promotion de techniques de production améliorées à l'intention des petits exploitants, qui sont l'une et l'autre essentielles à un développement rural équilibré.

177. La Conférence a souligné qu'il importe d'assurer une intégration aussi étroite que possible entre l'élevage et l'agriculture dans les systèmes agricoles existants afin d'accroître la production et de relever la productivité dans l'agriculture.

178. La Conférence s'est déclarée satisfaite de la priorité élevée que conservent les interventions d'urgence et les campagnes à long terme de lutte contre les maladies animales, parmi lesquelles la peste bovine en Afrique et la peste porcine africaine sont des exemples particulièrement notables. La Conférence a souligné que la collaboration active de la FAO avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes est importante pour la coordination de la lutte contre les maladies animales, afin que la longue expérience de l'Organisation soit mise à profit pour appliquer aux campagnes de lutte des approches globales.

179. La Conférence a approuvé l'importance accrue accordée à l'utilisation rationnelle des ressources pastorales et fourragères et à une coopération étroite avec d'autres organes spécialisés en vue d'améliorer les ressources génétiques animales, et en particulier le bétail trypanotolérant.

180. La Conférence a noté qu'outre les travaux classiques sur les gros ruminants il convient de s'intéresser au petit élevage. Elle a appuyé d'autre part les activités relatives à la traction animale, pour lesquelles il ne faut pas perdre de vue les conditions locales.

181. La Conférence a appuyé l'assistance donnée aux institutions nationales s'occupant de développer le secteur des viandes et le secteur laitier, et elle a souligné l'importance que peuvent avoir la transformation et la commercialisation des produits animaux comme sources de revenus.

182. La Conférence a réaffirmé son appui au programme d'action spécial de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones en cause, et elle a reconnu que ce programme pourra faciliter la mise en valeur des ressources agricoles inexploitées de la région.

- Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie

183. La Conférence a approuvé la fusion de quatre unités existantes en une nouvelle Division du développement de la recherche et de la technologie, dont les fonctions intéressent tous les secteurs de l'Organisation, et qui comprend le centre de développement de la recherche, le centre de coordination des programmes en matière d'énergie et d'environnement, le centre de télédétection et le secrétariat du Comité consultatif du GCRAI (Groupe consultatif de la recherche agricole internationale). Elle a pleinement souscrit au programme, qui a été élargi pour tenir compte de la participation croissante de la FAO à une vaste gamme d'activités dans le domaine de la recherche et de la technologie et de l'appui que l'Organisation apporte à de telles activités.

184. La Conférence a confirmé qu'elle est très favorable à l'aide fournie par la FAO au renforcement des systèmes nationaux de recherche. Elle a souligné à cet égard qu'il importe d'assurer une formation en matière de gestion et de planification de la recherche pour accroître le nombre des directeurs de recherche bien formés dans les pays en développement et pour leur permettre de définir politiques et priorités.

185. A ce propos la Conférence s'est déclarée satisfaite de l'étude conjointe FAO/PNUD dont les résultats lui ont été communiqués dans un document qui contient une grande masse d'informations sur la recherche agricole nationale effectuée dans un certain nombre de pays avec l'aide de la FAO et du PNUD.

186. La Conférence a approuvé l'accent qui est mis sur les liens fonctionnels entre la recherche et la vulgarisation, qui permettent de tirer le meilleur parti des investissements dans la recherche et d'accélérer leur diffusion parmi les usagers. Elle a noté que le programme favorise la coopération technique entre pays en développement et aide à renforcer la coopération internationale en matière de recherche.

187. La Conférence a reconnu le rôle que jouent les programmes de soutien de la recherche de la Division conjointe FAO/AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) dans le domaine de l'application des rayonnements, des isotopes et des biotechnologies pour résoudre divers problèmes alimentaires et agricoles. Elle a pris bonne note de l'appui que continue à donner la FAO au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale par le truchement du Comité consultatif technique (CCT) du GCRAI, ainsi que de la coopération étroite qui s'est établie entre la FAO et les instituts du GCRAI.

188. La Conférence a approuvé les activités envisagées en vue d'aider les Etats Membres à appliquer la télédétection aux ressources renouvelables au moyen d'un ensemble de services consultatifs, d'activités d'assistance technique et de programmes de formation.

189. La Conférence est convenue qu'il importe d'inclure des considérations relatives à l'environnement et à l'énergie dans les programmes concernant l'agriculture, les forêts et les pêches aussi bien que dans les programmes et activités de développement rural. Elle a noté avec préoccupation la dégradation croissante de l'environnement: érosion des sols, appauvrissement des forêts, désertification, pollution de l'air et de l'eau et, en particulier, les pluies acides. La Conférence a donc demandé que l'on renforce les mesures visant à résoudre les problèmes écologiques et que l'on intensifie la collaboration avec les autres organisations travaillant dans le même domaine, en particulier le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

- Programme 2.1.5: Développement rural

190. La Conférence a reconnu le rôle central du programme 2.1.5 - Développement rural - dans le soutien apporté par l'Organisation tout entière à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR. Les principaux objectifs de la CMRADR, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, conservent un caractère essentiel.

191. Parmi les multiples activités inscrites à ce programme, la Conférence a souligné l'importance de l'éducation, de la vulgarisation et de la formation agricoles, de la réforme agraire et de la colonisation rurale, du soutien aux institutions rurales et à la participation populaire et du rôle des femmes dans le développement rural.

192. La Conférence a réaffirmé sa satisfaction de voir la FAO jouer le rôle de chef de file dans le système des Nations Unies en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre des programmes de développement rural et a recommandé que tout soit fait pour mobiliser des ressources supplémentaires afin d'obtenir encore plus de résultats positifs et concrets dans ce domaine.

193. La Conférence a appuyé l'aide que la FAO continue d'apporter aux Etats Membres pour la mise au point de politiques et stratégies de développement rural et de réforme agraire; à cet égard, on a souligné qu'il importe d'identifier des groupes cibles parmi les ruraux pauvres et d'étudier la dynamique de leur pauvreté. Cela servira de base à une action spécifique des gouvernements et facilitera la surveillance et l'évaluation des programmes. A cet égard, elle s'est félicitée de l'importance qui est attachée à la diffusion des informations et à l'échange des expériences entre pays.

194. Comme le Comité de l'agriculture, la Conférence a reconnu la contribution des femmes à la production et à la commercialisation agricoles et a recommandé que l'on continue à aider les rurales à jouer leur rôle dans la production primaire et dans la consommation. Elle a approuvé l'augmentation de ressources proposée pour stimuler la participation des femmes dans la production et la commercialisation des denrées agricoles.

195. La Conférence a aussi appuyé l'accent qui est mis sur le renforcement des dispositifs institutionnels permettant une meilleure participation des petits exploitants des paysans et des femmes rurales à la planification, à la programmation et à la mise en œuvre des programmes de développement rural, dans le but notamment d'améliorer leur savoir-faire et leurs possibilités d'accès aux facteurs de production, aux services et aux ressources. A cet égard, on a souligné qu'il importe de soutenir les organisations non gouvernementales et les groupements de paysans, notamment les coopératives.

196. La Conférence a souligné le rôle crucial de la commercialisation, notamment pour la production des petits exploitants. De même, on a insisté sur le rôle des politiques de prix, moyen de stimuler la production vivrière. La Conférence a appuyé l'initiative de la FAO de parrainer des associations régionales d'organismes de commercialisation qui serviront de moyen de formation et stimuleront les activités de CTPD (Coopération technique entre pays en développement).

197. La Conférence a reconnu l'importance du crédit pour les producteurs primaires ruraux et la différence qui subsiste entre les villes et les campagnes en ce qui concerne les services de crédit et de banque. Elle a estimé que les banques centrales doivent jouer un rôle majeur à l'appui des instituts de crédit rural et s'est félicitée de ce que la FAO continue d'appuyer les associations régionales de crédit agricole.

#### - Programme 2.1.6: Nutrition

198. La Conférence a approuvé les activités inscrites à ce programme et les priorités correspondantes, l'intégration de considérations nutritionnelles dans les politiques, programmes et projets de développement agricole et rural étant considérée comme la plus importante. On a mentionné à ce sujet qu'il faudrait également faire un effort pour intégrer des objectifs nutritionnels dans les projets de développement des pêches. On a noté que certaines activités qui paraissent avoir une priorité relativement faible ont également de l'importance et que l'ensemble du programme consacré à la nutrition mérite donc d'être pleinement appuyé. On a souligné que les activités en matière de nutrition, tels que les projets d'amélioration nutritionnelle, sont étroitement liées aux programmes de suivi de la CMRADR.

199. La Conférence s'est félicitée des activités proposées pour la réalisation de la cinquième enquête alimentaire mondiale, qui permettra d'évaluer la situation nutritionnelle dans le monde en se fondant sur les connaissances scientifiques les plus récentes concernant les besoins de l'homme en protéines et en principes énergétiques et autres éléments nutritifs.

200. La Conférence s'est félicitée de ce que la FAO continue à participer à la Commission du Codex Alimentarius qui contribue à faire disparaître les obstacles techniques aux échanges commerciaux, obstacles qui naissent d'une absence d'harmonisation des normes et règles alimentaires nationales, et elle a reconnu la valeur des publications du Codex pour l'ensemble des Etats Membres.

- Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

201. La Conférence a réaffirmé qu'il faut disposer de statistiques à jour, fiables et détaillées et a souligné la nécessité de mieux harmoniser les données de la FAO et celles des organismes nationaux et des autres institutions internationales. Parmi les activités proposées dans le programme, elle a retenu particulièrement l'amélioration de la méthodologie et la base de données utilisées pour la cinquième Enquête mondiale sur l'alimentation et la place importante accordée aux statistiques des prix et à l'utilisation de ces statistiques pour l'analyse des politiques.

202. La Conférence a noté avec satisfaction l'importance qui continue d'être donnée au développement et à l'amélioration des statistiques alimentaires et agricoles au niveau des pays. Elle a également noté que le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 est lié à un cycle d'enquêtes pluriannuel de façon à instaurer un équilibre entre les statistiques sur les structures agricoles de base et les statistiques courantes des prix, de la production, de la consommation alimentaire et autres indicateurs de la sécurité alimentaire et du progrès socio-économique. On a insisté sur la nécessité de prévoir une formation et un soutien technique appropriés dans ces programmes. La Conférence a exprimé le voeu d'examiner le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 lors de sa session de 1985.

203. La Conférence s'est félicitée des nouvelles améliorations apportées à "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture" (SOFA) et aux autres rapports sur la situation et les perspectives. On continuera par exemple à s'efforcer d'améliorer l'analyse des fluctuations de la production, de la consommation et des prix des produits alimentaires et d'étudier les flux de ressources publiques intérieures et extérieures.

204. La Conférence a appuyé les activités d'information et d'analyse concernant les échanges internationaux et les perspectives des marchés des produits agricoles.

205. La Conférence a souscrit à la priorité accordée au Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. Elle a souligné combien ce système s'est révélé utile pour suivre la situation de l'alimentation dans le monde, en particulier pour repérer les risques de mauvaises récoltes et donner rapidement l'alerte en cas de pénuries ou de crises alimentaires. Elle est convenue qu'il est indispensable de fournir des avis et un soutien technique pour la mise en place ou le renforcement des systèmes d'alerte rapide nationaux, régionaux et sous-régionaux. A ce propos, elle a appuyé l'organisation des stages proposés pour aider les gouvernements des pays en développement à échanger des idées et des données d'expérience sur le fonctionnement des systèmes nationaux d'alerte rapide.

- Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole

206. La Conférence a réaffirmé son soutien à ce programme et au plan d'action proposé pour 1984-85 et elle a approuvé le renforcement de certaines activités prioritaires.

207. La Conférence est convenue qu'il faut en particulier donner la priorité à la création aux niveaux national, régional et sous-régional, de systèmes d'infrastructures de sécurité alimentaire et à l'amélioration de ceux qui sont déjà en place. Il faut surtout aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes et les infrastructures, ainsi que leurs politiques et programmes nationaux et régionaux dans le domaine de la sécurité alimentaire, particulièrement au moyen du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, qui doit viser essentiellement les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, notamment ceux d'Afrique. La Conférence, affirmant la nécessité de continuer à travailler

à instaurer un système de sécurité alimentaire mondiale plus efficace, a approuvé les propositions présentées dans ce sens, notamment la poursuite de la coopération et des consultations entre gouvernements au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, une importance particulière étant donnée à l'application de la conception élargie de la sécurité alimentaire mondiale.

208. La Conférence a souligné qu'il importe de formuler des politiques agricoles valables, étant donné la nécessité d'accroître la production vivrière dans les pays en développement et les autres objectifs de développement. Elle a approuvé l'attention particulière réservée aux prix et aux stimulants offerts aux agriculteurs et elle a appuyé le projet d'étude globale de toute la gamme des facteurs en cause, qui analysera notamment la difficulté de concilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs.

209. La Conférence a reconnu la nécessité d'améliorer les conditions du commerce international des produits agricoles, en particulier des produits dont l'exportation intéresse les pays en développement. Elle a appuyé les activités proposées à cette fin, notamment les nouvelles consultations des groupes intergouvernementaux sur les produits de la FAO, le soutien technique à d'autres organisations et l'aide aux pays en développement pour l'élaboration de politiques nationales de produits. A ce propos la Conférence a noté que, dans ces activités intéressant le commerce, la FAO évitera tout double emploi avec d'autres organisations internationales ayant des responsabilités dans le domaine du commerce et de la politique commerciale, notamment la CNUCED et le GATT.

210. La Conférence a appuyé la priorité accordée dans l'ensemble du programme à la formation, aux services consultatifs directs concernant les politiques et à l'aide pour le renforcement des services nationaux de planification, en ce qui concerne plus particulièrement la planification sectorielle et la planification des projets et l'analyse des options de politique agricole. Elle a souligné que l'élaboration des politiques et la planification doivent être fondées sur une meilleure connaissance des systèmes d'agriculture appropriés et de leur promotion.

211. La Conférence a constaté avec satisfaction que le programme donne sa juste place à la coopération économique entre pays en développement. En particulier, elle a approuvé l'organisation d'une consultation technique sur les progrès et les problèmes de la CEPD dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et de stages régionaux sur la CEPD en ce qui concerne le commerce de certains produits, ainsi que l'aide et l'appui donnés par la FAO à des réunions portant sur la CEPD.

212. La Conférence a noté que les ressources affectées aux études prospectives mondiales ont été diminuées principalement pour tenir compte de la réduction des activités liées à l'étude "Agriculture: Horizon 2000". Elle est néanmoins convenue qu'il sera nécessaire de réviser cette étude et de la mettre à jour selon les besoins, notamment pour examiner et évaluer les progrès de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement. La Conférence a également souligné l'importance du rôle de la FAO dans l'analyse des questions mondiales de politique agricole et des résultats obtenus dans le secteur agricole.

- Grand programme 2.2: Pêches

213. La Conférence a pleinement approuvé le niveau des ressources et les activités proposées pour le Grand programme 2.2: Pêches. Elle a estimé que ce programme est bien équilibré et elle est convenue que les stratégies et les priorités proposées sont en accord avec les changements profonds qui ont récemment affecté les pêches mondiales.

214. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution du Programme global d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques exclusives depuis son lancement en 1979, et elle a demandé que ce programme soit poursuivi en appliquant les recommandations que formulera la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, que la FAO organisera en 1984.

215. La Conférence a approuvé l'intensification des efforts visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'aménagement et du développement des pêches, notamment dans le cas des Etats côtiers en développement auxquels le nouveau régime juridique des mers ouvre des perspectives nouvelles. Elle a aussi approuvé la priorité accordée à la formation halieutique dans ces pays.

216. Ayant reconnu le rôle déterminant de données et de statistiques récentes et complètes dans l'aménagement et le développement des pêches ainsi que dans le transfert et l'adaptation des technologies aux pays en développement, la Conférence a approuvé les activités prévues au titre du Programme 2.2.1: Information sur les pêches.

217. La Conférence a appuyé la priorité attribuée, parmi les programmes sur les pêches, au Programme 2.2.2: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques, ainsi que l'augmentation nette de ressources proposée. Elle a souligné qu'il importe de la conserver et d'aménager les ressources halieutiques en vue d'accroître la production alimentaire et de contribuer à garantir la sécurité alimentaire. A cet égard, on n'a pas manqué de rappeler la contribution potentielle des pêches intérieures et de l'aquaculture qui ne cesse de croître et qui offre de grandes perspectives. La Conférence a fait toutefois observer que le développement de l'aquaculture exigerait des efforts soutenus de formation du personnel qualifié et de mobilisation de soutiens financiers. Plusieurs membres se sont déclarés prêts à coopérer avec la FAO pour aider les pays en développement à élargir leurs activités en matière d'aquaculture.

218. La Conférence a rappelé l'importance qu'elle attache à la réduction des pertes après capture et elle a donné son appui aux activités visant à développer les techniques de transformation du poisson et à améliorer l'utilisation des prises accessoires.

219. La Conférence a insisté sur la priorité élevée qu'il faudrait accorder à la gestion et à la mise en valeur des pêches artisanales et à l'aquaculture, ainsi que sur la place privilégiée qu'y occupent les femmes. Elle a également souligné la nécessité d'adopter pour le développement de ce secteur une approche intégrée qui tienne dûment compte des aspects sociaux et économiques. Elle a donc recommandé que la Conférence mondiale sur les pêches examine attentivement ce sujet.

220. La Conférence a approuvé les activités figurant au titre du Programme 2.2.3: Politique halieutique.

221. La Conférence a appelé l'attention sur le succès de la quinzième session du Comité des pêches qu'il s'agisse de son examen traditionnel des activités halieutiques de la FAO ou de la préparation technique de la prochaine Conférence mondiale sur les pêches. Elle est convenue que les recommandations du Comité des pêches et de la Conférence mondiale sur les pêches serviront de base au renforcement des activités halieutiques de la FAO à moyen terme.

222. La Conférence a approuvé la proposition de formuler un projet de stratégie pour l'aménagement et le développement des pêches à soumettre à la phase de politique générale de la Conférence mondiale sur les pêches. Elle a également approuvé l'élaboration des cinq programmes d'action ci-après sur lesquels la Conférence mondiale sur les pêches recherchera un accord: planification, aménagement et développement des pêches (maritimes et intérieures); développement des pêches artisanales; aquaculture; commerce des poissons et des produits de la pêche; et promotion du rôle des pêches pour lutter contre la sous-alimentation. A cet égard, la Conférence a souscrit à la recommandation de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil au sujet d'un certain nombre de mesures que pourrait prendre le Directeur général avant que le projet de stratégie et les programmes d'action qui l'accompagnent soient définitivement mis au point et soumis à la Conférence mondiale sur les pêches.

- Grand programme 2.3: Forêts

223. La Conférence a souligné le rôle essentiel que jouent les forêts pour faciliter un développement rural intégré, créer des emplois et des revenus, assurer la stabilité de l'environnement et améliorer la qualité de la vie. Elle a approuvé les activités proposées dans les programmes forestiers ainsi que la priorité élevée donnée au rôle des forêts dans le développement rural, à la production de bois de feu et au développement des institutions forestières.

224. La Conférence a exprimé une fois de plus la profonde préoccupation que lui inspire le déboisement, dont le rythme est particulièrement rapide dans les zones tropicales, et qui entraîne l'érosion des sols et la désertification, réduisant la productivité des terres. Elle a noté qu'un déboisement excessif compromet la base nécessaire à la continuité de la production alimentaire. Elle a souligné qu'il faudrait donner la priorité à un aménagement contrôlé des forêts naturelles et à la promotion de systèmes intégrés d'utilisation des terres, en particulier dans les zones d'altitude et les zones arides. Elle a donc approuvé la place importante qui est faite aux programmes de boisement et de reboisement.

225. La Conférence a également reconnu la gravité de la pénurie de bois de feu dans de nombreuses régions du monde en développement et pleinement approuvé les activités s'y rapportant. Elle a noté qu'il faudrait des efforts concertés pour rationaliser l'agriculture itinérante et améliorer les pratiques d'utilisation des terres forestières. La Conférence s'est félicitée à cet égard des activités du programme d'action spécial sur la foresterie et l'énergie rurale et du programme forestier pour le développement des communautés locales.

226. La Conférence a reconnu qu'il importe de développer les activités forestières en milieu rural en assurant la participation la plus complète des populations locales pour que celles-ci puissent recueillir une part plus grande et plus juste des bienfaits économiques produits par la forêt et les industries forestières.

227. La Conférence a souligné l'intérêt de la formation et de l'amélioration du personnel dans le secteur des forêts et des industries forestières.

228. La Conférence a souligné que, même si les activités forestières sont des entreprises à long terme, il ne faut pas oublier leur utilité immédiate pour l'homme et elle a recommandé que l'on investisse davantage dans le secteur forestier. Mais comme les résultats des programmes forestiers n'apparaissent clairement qu'à moyen ou à long terme, la Conférence a souligné la nécessité de planifier et gérer rationnellement les forêts, sans se contenter d'efforts désordonnés visant à obtenir des bénéfices à court terme.

229. La Conférence s'est félicitée des dispositions prises pour l'organisation du Congrès forestier mondial qui doit se tenir au Mexique en 1985.

230. La Conférence a estimé que l'importance des fonctions de production et de protection ainsi que du rôle social de la forêt est de mieux en mieux reconnue et a exprimé l'espoir que des ressources accrues pourront être attribuées à ce grand programme au cours des exercices ultérieurs.

- Programmes de soutien du développement

231. La Conférence a souligné l'importance des activités du Grand programme "Planification et liaison du Programme de terrain" pour appuyer les efforts de développement de la FAO. A cet égard, elle a une fois de plus exprimé sa préoccupation devant la réduction des crédits du PNUD, qui n'est qu'en partie compensée par l'expansion des financements fournis sous forme de fonds fiduciaires. Les fonctions multiples de la Division du développement du Programme de terrain n'en sont que plus nécessaires, plus particulièrement pour mobiliser les crédits supplémentaires nécessaires aux activités d'assistance technique de la FAO.

232. La Conférence a aussi souligné qu'elle estime très important d'intégrer plus étroitement encore la CTPD et la CEPD dans le programme ordinaire et les activités de terrain de la FAO.

233. La Conférence s'est de nouveau félicitée du Travail important mené par le Centre d'investissement de la FAO. Tout en notant avec une certaine préoccupation l'incertitude qui pèse encore sur les ressources futures de l'IDA, du FIDA et des autres organismes four-nissant des fonds à des conditions de faveur, elle s'est félicitée de l'expansion de la coopération du Centre avec des organismes très divers de financement du développement. Cette coopération intéresse des institutions sous-régionales de financement, les principaux fonds arabes et des banques nationales de développement (dans le cadre du Programme de coopération FAO/Banques). Le renforcement proposé du programme de soutien des investis-ments (PSI) a donc été pleinement approuvé.

234. La Conférence a insisté à cet égard sur les résultats remarquables des activités de la FAO en matière de soutien des investissements, qui ont permis de mobiliser de vastes transferts de ressources en faveur des pays en développement et de faciliter les transferts de techniques concomitants. Elle a attaché beaucoup d'importance à ce qui a été fait jusqu'à présent pour stimuler les investissements consécutifs aux projets d'assistance technique du PNUD et pour offrir des possibilités de formation en matière de préparation des investissements à des ressortissants de pays en développement.

235. La Conférence s'est félicitée du soutien apporté par la Campagne mondiale contre la faim - action pour le développement (CMCF/AD) aux organisations non gouvernementales (ONG) des pays tant développés qu'en développement qui mènent des activités de développement rural dans le tiers monde. Elle a reconnu l'utilité des petits projets de développement qui s'appuient sur la participation populaire et qui ont pour objet de faire progresser les catégories rurales défavorisées.

- Décentralisation

236. La Conférence a noté que le réseau des représentants de la FAO serait maintenu au niveau de 74 représentations autorisé par la Conférence à sa vingt et unième session. Le programme a donc maintenant atteint un palier, mais de nombreux membres ont souligné qu'il convient de lui conserver une certaine souplesse en prévision de nouvelles demandes.

237. La Conférence a souligné que les représentants de la FAO assurent la fonction capi-tale de veiller à ce que les activités du Programme ordinaire de la FAO correspondent bien aux priorités et aux besoins de leurs pays d'affectation. Elle a également souligné que les représentants de la FAO jouent un rôle essentiel dans la programmation, la surveil-lance, le soutien et l'évaluation des activités de terrain dans les pays. Ce rôle est d'autant plus important que les sources de financement et les moyens d'action mis en oeuvre par la FAO pour exécuter ses activités d'assistance technique se diversifient de plus en plus.

238. La majorité des membres a souligné que les Bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans la suite donnée aux demandes d'assistance émanant de toutes sortes de pro-grammes d'intégration et de groupements économiques régionaux et sous-régionaux. Ils ont rappelé que, sous l'égide des Bureaux régionaux, de nombreuses initiatives de coopération régionale ont donné d'heureux résultats dans le domaine de l'agriculture et du dével-opement rural. Les Bureaux régionaux aident à programmer et appuient des activités priori-taires d'assistance technique aux niveaux régional et sous-régional, et contribuent tout particulièremenr à promouvoir la CTPD. Toutefois, un petit nombre de membres estiment nécessaire de réexaminer le rôle, les fonctions et les ressources des bureaux régionaux pour assurer qu'ils soient véritablement en mesure de répondre aux besoins particuliers de chaque région.

239. La Conférence a souligné qu'il faut continuer à veiller à ce que les bureaux ré-gionaux et les représentants de la FAO dans les pays se complètent et à éviter les doubles emplois, et elle a exprimé son soutien continu aux activités des bureaux régionaux. Elle a souligné que ces activités ont, en fait, acquis une plus grande importance depuis la création des bureaux dans les pays.

- Programme de coopération technique

240. La Conférence a rappelé que le PCT offre un moyen exceptionnel de répondre aux situations d'urgence et aux besoins imprévus d'assistance technique de brève durée. Elle a souligné que le PCT est devenu un élément stable et hautement apprécié de l'action de la FAO sur le terrain, qu'il comble une lacune critique en répondant à des besoins des pays en développement qui ne pourraient être couverts par d'autres formes de soutien. En outre, il stimule et catalyse des apports financiers et techniques d'autres sources en faveur du développement.

241. Tout en appréciant pleinement le rôle et l'intérêt du PCT, certains membres ont estimé qu'il serait nécessaire d'obtenir des renseignements supplémentaires sur ses activités. Ils pensent qu'il serait souhaitable de procéder à un examen indépendant du programme. La majorité des membres a cependant jugé qu'un tel examen serait une dépense inutile car le PCT, comme tous les programmes de la FAO, est soumis aux divers contrôles et évaluations financiers, administratifs et comptables qui s'appliquent à toutes les activités du Programme ordinaire et du Programme de terrain. On a souligné qu'il existe, sous diverses formes, une documentation détaillée sur le PCT, en particulier dans les rapports des débats des comités techniques de la FAO et dans le dossier complet tout récent qui a été communiqué à la Conférence. Par ailleurs, on a souligné que les pays bénéficiaires sont les meilleurs juges des résultats obtenus et qu'ils se sont déclarés entièrement satisfaits de la façon dont le PCT contribue à leurs objectifs de développement et les aide à surmonter les innombrables obstacles qu'ils rencontrent sur la voie du progrès social et économique.

242. La Conférence s'est félicitée de ce que le PCT soit conçu de façon à éviter d'entrer en compétition avec d'autres programmes d'assistance technique, en particulier avec le PNUD. On a particulièrement fait observer à cet égard que le PCT a en fait permis récemment d'assurer le relais entre différentes générations de projets de terrain, dont la continuité était compromise par la crise financière du PNUD.

243. La Conférence a approuvé le rôle et les résultats du Programme de coopération technique et a estimé que les crédits qui lui sont alloués sont proportionnés aux besoins exprimés par les Etats Membres.

- Services de soutien et charges communes

244. La Conférence s'est félicitée des importantes économies proposées dans ces chapitres. Elle a cependant estimé que ce principe d'économie ne peut et ne doit pas être porté trop loin, de crainte que le travail technique de l'Organisation n'en pâtitse.

- Ouvertures de crédits

245. La Conférence a approuvé le Programme de travail et budget et a adopté la résolution ci-après:

Résolution 6/83

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1984-85

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conditions de ses Commissions,

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1984-85;

Décide que, pour l'exercice financier 1984-85:

1. Des crédits budgétaires <u>1/</u> sont ouverts pour les objets suivants:	\$
Chapitre 1 - Politique et direction générales	32 222 000
Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques	188 576 000
Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement	71 641 000
Chapitre 4 - Programmes de coopération technique	57 470 000
Chapitre 5 - Services de soutien	54 736 000
Chapitre 6 - Services communs	15 895 000
Chapitre 7 - Imprévus	600 000
	<hr/>
Total, budget opérationnel	421 140 000
Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts	51 000 000
	<hr/>
Ouvertures totales de crédits (chiffres bruts)	472 140 000
2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 26 560 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions des Etats Membres à 445 580 000 dollars.	
3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés.	
4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1984 et 1985 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingt-deuxième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les contributions nettes payables s'élèvent au total à 395 880 000 dollars, comme il est indiqué à l' <u>Annexe E</u> au présent rapport.	

(Adoptée le 16 novembre 1983)

Examen du Programme ordinaire 1982-83 2/

246. La Conférence s'est félicitée des nouvelles améliorations apportées à l'Examen du Programme ordinaire 1982-1983 conformément aux souhaits et suggestions qu'elle avait elle-même formulés. Par son caractère objectif et critique, ce document est utile aux Etats Membres pour évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes de la FAO et constitue un élément essentiel du vaste système de surveillance et d'évaluation de la FAO. C'est un document complet, axé sur les résultats et bien équilibré. La Conférence a demandé que l'on utilise le même modèle à l'avenir.

247. La Conférence a noté avec satisfaction que l'on a raccourci la partie consacrée aux performances (Partie 1) sans que cela nuise au fond du document et que l'on a étendu les périodes considérées pour diverses activités communes à beaucoup de sous-programmes (formation, réunions, publications, soutien technique des projets de terrain et assistance directe aux Etats Membres) afin de faciliter les comparaisons d'un exercice à l'autre.

248. La Conférence s'est félicitée du développement de la partie du document consacrée à des études approfondies et de l'inclusion de rubriques spéciales intéressant plusieurs programmes. Elle s'est félicitée de l'augmentation du nombre des études approfondies et des

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 1 615 lires

2/ C 83/8; C 83/II/PV/7; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

rubriques spéciales, de leur extension dans le temps à des fins d'évaluation et du renforcement des sections concernant les résultats, l'impact et les problèmes et perspectives. En intégrant l'évaluation des projets de terrain dans celle des activités du Programme ordinaire, les études approfondies fournissent aux organes directeurs un large éventail d'informations et d'éléments d'analyse sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes de la FAO et de leurs composantes (sous-programmes et éléments de programme).

249. La Conférence s'est félicitée du rôle majeur que jouent les Bureaux régionaux en ce qui concerne un certain nombre d'activités spécifiques. Cela montre l'efficacité des stratégies adoptées par la FAO pour remédier aux problèmes régionaux prioritaires ainsi que le rôle de catalyseur du Programme ordinaire en ce qui concerne les ressources extra-budgétaires. Quelques membres ont souligné que les prochains Examens doivent continuer à accorder une attention particulière à la contribution des Bureaux régionaux à la mise en œuvre des programmes. La Conférence a souligné la nécessité d'inclure davantage d'informations sur les activités entreprises par la FAO pour appuyer la coopération technique entre pays en développement.

250. On a suggéré un certain nombre d'améliorations. Dans la section consacrée aux perspectives et problèmes, il faudrait notamment accorder plus d'attention aux difficultés d'exécution des programmes et sous-programmes; le prochain Examen pourrait aussi mettre plus clairement les résultats obtenus en relation avec les priorités et objectifs indiqués dans le Programme de travail et budget 1984-85; enfin, on pourrait rendre compte des efforts de coopération entre la FAO et d'autres institutions des Nations Unies dans des domaines déterminés.

Examen des programmes de terrain 1982-83 1/

251. La Conférence s'est déclarée satisfaite du contenu de l'examen qui est concis, riche d'informations et analytique. Elle a souligné l'importance des programmes de terrain qui sont au centre des activités de la FAO visant à promouvoir le développement agricole et rural dans les pays en développement.

252. La Conférence s'est déclarée profondément inquiète de l'évolution défavorable, en volume, des programmes de terrain de la FAO au cours de l'exercice. Elle a noté que cette évolution est due essentiellement à un déclin regrettable des activités financées par le PNUD. Déplorant vivement la réduction actuelle des ressources du PNUD et, d'une façon générale, de l'assistance multilatérale, la Conférence a insisté sur la nécessité que tous les gouvernements capables de le faire redoublent leurs efforts pour renverser cette tendance d'autant plus grave que la situation alimentaire se détériore dans beaucoup de pays en développement, particulièrement en Afrique. La Conférence s'est aussi déclarée inquiète du recul de la part du chiffre indicatif de planification du PNUD qui est consacrée à l'agriculture et plus particulièrement à des projets exécutés par la FAO.

253. La Conférence s'est félicitée de l'accroissement du volume des opérations de terrain financées par des fonds fiduciaires, mais elle a noté que cela ne compense que partiellement la réduction des programmes financés par le PNUD. Elle a souligné que les fonds fiduciaires sont devenus un élément permanent et très apprécié des programmes de terrain et que les activités ainsi financées sont conformes aux priorités et politiques de la FAO, en particulier à celles qui inspirent les programmes d'action spéciaux. Il a été estimé aussi que la FAO a un rôle spécial de catalyseur à jouer en ce qui concerne l'élaboration de projets et de programmes se prêtant à un financement bilatéral.

254. La Conférence s'est félicitée de l'initiative qu'a prise la FAO d'exécuter une plus grande partie des actions d'assistance technique financées par des prêts et crédits des banques publiques de développement. Elle a demandé que l'on continue résolument dans cette voie. A cet égard, elle a souligné qu'il est utile de diversifier les sources de financement des programmes de terrain, ce qui apparaît particulièrement opportun dans la situation actuelle. Elle a souligné que le Centre d'investissement fait aussi un travail important en apportant un soutien spécialisé à divers types d'institutions s'occupant de financer le développement et en facilitant le suivi des activités financées par le PNUD.

1/ C 83/4; C 83/II/PV/8; C 83/II/PV/9; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

255. La Conférence a reconnu que les projets du PCT constituent un outil précieux et souple et que ce programme, qui ne représente qu'une part modeste des dépenses de terrain fournit néanmoins une assistance technique et des secours d'urgence nécessaires. Elle a noté qu'au cours de l'exercice écoulé le PCT a aidé à pallier certains des conséquences néfastes de la réduction des activités financées par le PNUD en comblant de graves lacunes de l'assistance technique.

256. La Conférence a apprécié la façon franche et ouverte dont l'Organisation a présenté et analysé les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets. Elle a reconnu le rôle utile que jouent les représentants de la FAO dans la surveillance et l'évaluation des projets; cela est vrai aussi bien pour le PNUD que pour les fonds fiduciaires et aussi pour les projets du PCT.

257. La Conférence a souligné l'ampleur des activités traditionnelles d'évaluation de la FAO, qui comportent des évaluations approfondies des projets de terrain, menées en collaboration étroite avec le PNUD ou avec les donateurs de fonds fiduciaires ainsi qu'avec les gouvernements bénéficiaires. Elle a noté que le travail d'évaluation que font les représentants de la FAO est complémentaire de ces activités. La Conférence s'est déclarée satisfaite des mesures durables qu'adopte la FAO pour rendre encore plus efficaces les projets de terrain et pour faire en sorte que les évaluations aboutissent à une amélioration de la formulation et de l'exécution. A cet égard on a souligné la nécessité d'une souplesse structurelle aussi bien au stade de l'élaboration qu'au stade de l'exécution.

258. La Conférence a jugé bien analysé et très opportun l'examen de l'assistance à la sécurité alimentaire. Elle a noté le vaste éventail de l'assistance technique de la FAO, qui contribue à améliorer la sécurité alimentaire dans les pays bénéficiaires. Elle a en particulier souligné le rôle des programmes d'action spéciaux, et notamment de ceux qui concernent les semences et les engrains, la prévention des pertes alimentaires et l'assistance à la sécurité alimentaire. Elle a souligné la nécessité d'assurer une liaison étroite entre les diverses actions de ces programmes ainsi qu'avec la préparation et l'exécution des investissements consécutifs. A ce propos, la Conférence s'est déclarée entièrement favorable au concept révisé et élargi de sécurité alimentaire mondiale que le Directeur général a proposé au début de l'année au Comité de la sécurité alimentaire mondiale. La proposition visant à créer un programme d'action pour la sécurité alimentaire a recueilli une vaste adhésion.

259. La Conférence s'est déclarée satisfaite de la description de l'évolution qui caractérise la teneur et les modalités d'exécution des projets de terrain de la FAO. Elle a noté que l'assistance est de plus en plus orientée vers la planification et l'aménagement des ressources au lieu des inventaires et des examens. La Conférence a réaffirmé la priorité qu'elle attribue aux activités en faveur des petits exploitants et au suivi de la CMRADR, en particulier à la promotion de la femme. Elle a par ailleurs noté l'importance du développement forestier, qui est essentiel pour de nombreux pays en développement.

260. La Conférence a vigoureusement souscrit à l'évolution des programmes de terrain de la FAO, qui s'orientent progressivement de l'assistance technique vers la coopération technique, comme l'atteste plus particulièrement l'utilisation du personnel et des instituts nationaux pour l'identification, l'exécution et la gestion des projets. La Conférence s'est également déclarée satisfaite du rôle de catalyseur que jouent les programmes de terrain dans la CTPD. Elle a demandé que les efforts dans ce domaine fondamental pour renforcer l'autodépendance des pays en développement soient poursuivis et intensifiés.

#### Programme alimentaire mondial ONU/FAO 1/

261. La Conférence a pris note avec satisfaction de la croissance remarquable des activités du Programme alimentaire mondial après ses débuts modestes il y a vingt ans. Le Programme est devenu un moyen efficace d'utiliser l'aide alimentaire pour le développement social et économique et pour l'assistance humanitaire et il se classe désormais au deuxième rang, après le groupe de la Banque mondiale, parmi les organismes d'aide au développement du système des Nations Unies.

1/ C 83/LIM/5; C 83/LIM/18; C 83/II/PV/11; C 83/II/PV/12; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

262. La Conférence s'est félicitée du soutien et des services techniques fournis par la FAO aux projets du PAM ainsi que de la rapidité et de l'efficacité de ses interventions d'urgence.

263. La Conférence, après avoir attiré l'attention sur la complémentarité des fonctions de la FAO et du PAM, a souligné que d'étroites relations de travail de ces deux organismes sont essentielles et nécessaires au succès du Programme. Elle a donc réaffirmé qu'il importe de préserver et d'améliorer ces relations afin d'utiliser au mieux les ressources des deux organisations.

264. La Conférence a pris note avec satisfaction des priorités du Programme, notamment l'accent mis sur l'assistance aux pays à déficit vivrier et à bas revenu ainsi qu'à ceux de l'Afrique au sud du Sahara. Elle s'est félicitée des efforts faits en temps opportun par le Directeur général de la FAO pour attirer l'attention de la communauté mondiale sur la gravité de la situation en Afrique. La Conférence a accueilli favorablement la décision du Directeur exécutif du PAM visant à créer une équipe opérationnelle au sein du PAM pour coordonner la livraison de l'aide alimentaire à ces pays.

265. La Conférence a souligné l'importance pour les pays bénéficiaires de parvenir à l'autonomie et à l'autosuffisance alimentaires et la nécessité pour le Programme de s'inspirer tout particulièrement du concept élargi et révisé de sécurité alimentaire mondiale, adopté par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et approuvé par le Conseil de la FAO, le Conseil économique et social, le Conseil mondial de l'alimentation et la Conférence elle-même.

266. La Conférence, tout en reconnaissant qu'il importe de développer les ressources humaines grâce à des programmes d'amélioration nutritionnelle et d'alimentation complémentaire, a souligné qu'une part de plus en plus importante des ressources du Programme devrait être consacrée à des projets de développement agricole et rural et d'infrastructure sociale et économique car ces projets peuvent beaucoup aider les pays à déficit vivrier et à bas revenu, notamment les pays les moins avancés, à améliorer plus rapidement leur autosuffisance. Ce faisant, il est nécessaire d'utiliser l'aide alimentaire comme une partie intégrante des projets de développement financés par diverses sources et d'incorporer son utilisation et les activités du Programme aux plans nationaux de développement et, enfin, d'assurer leur complémentarité avec l'aide bilatérale et l'aide fournie par le système des Nations Unies, notamment la FAO. On a fait observer à ce propos qu'il importe de définir le cadre stratégique et conceptuel des projets du PAM, afin d'assurer leur contribution aux objectifs nationaux de développement.

267. La Conférence a souligné la nécessité de faire en sorte que l'aide alimentaire ne serve pas d'instrument de pression politique.

268. La Conférence a considéré l'objectif des contributions au PAM pour la période 1985-86 à la lumière de la rapide augmentation des besoins d'aide alimentaire, aussi bien pour les actions de développement que pour les opérations d'urgence, augmentation reconnue, à sa quinzième session, par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui a estimé d'un commun accord que le chiffre de 20 millions de tonnes de céréales par an constitue un indicateur utile des besoins d'aide céréalière pour 1985.

269. La Conférence a reconnu qu'il importe de respecter la proportion des contributions au Programme en espèces et en services prévue dans les Règles générales. La Conférence a demandé instamment aux contribuants de faire tout leur possible pour atteindre la proportion voulue d'espèces et de services, car cela donne plus de souplesse aux opérations du Programme, lui permet d'avoir davantage recours aux opérations triangulaires ainsi qu'aux achats locaux de produits adaptés aux habitudes alimentaires des pays bénéficiaires, et enfin de couvrir les frais essentiels de transport. Dans la mesure du possible, les bailleurs de fonds ont également été priés de faire des contributions pluriennales et d'acheminer une part croissante de leur aide alimentaire par l'intermédiaire du PAM.

270. En ce qui concerne la Réserve alimentaire internationale d'urgence, la Conférence s'est félicitée que son objectif ait été atteint en 1983. Elle a noté que près de 80 pour cent des ressources de la réserve sont actuellement utilisés pour les secours aux réfugiés. A cet égard, l'attention de la Conférence a été appelée sur la recommandation formulée par la septième Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tendant à porter la RAIU à 2 millions de tonnes. On a exprimé l'avis que la résolution relative à l'objectif des contributions pour les périodes biennales à venir devrait également faire mention de la RAIU, étant donné que celle-ci est aussi du ressort de la Conférence commune des contributions.

271. La Conférence a unanimement souscrit à l'objectif de 1 350 millions de dollars E.-U. pour 1985-86. Beaucoup de membres auraient préféré un objectif de 1 500 millions de dollars E.-U. en raison du besoin impérieux et manifeste de secours d'urgence et de programmes de développement, mais le meilleur équilibre possible a été atteint compte tenu des possibilités des donateurs dans la conjoncture économique généralement défavorable, car ce montant permettra d'assurer une certaine croissance des ressources du Programme en valeur réelle.

272. La Conférence a souligné qu'il importe particulièrement d'accroître les ressources à la disposition du Programme en s'assurant la plus large participation possible des pays développés et en développement, ainsi que des contribuants traditionnels et des nouveaux contribuants, et elle a instamment prié les intéressés d'atteindre les objectifs fixés pour les ressources ordinaires du PAM et de la RAIU pour la période en cours et d'atteindre ou, si possible, de dépasser l'objectif de 1 350 millions de dollars fixé pour 1985-86, ainsi que l'objectif annuel de la RAIU pour ces mêmes années, lors de la Conférence des contributions prévue pour le début de 1984.

273. La Conférence a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution 7/83

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1985-86

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être réexaminé avant chaque conférence des contributions;

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77 portant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait être convoquée au plus tard au début de 1984, époque à laquelle les gouvernements et les organismes donateurs appropriés devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1985 et 1986, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial, à sa quinzième session, et le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-troisième session, ont examiné le Programme;

Ayant pris connaissance de la résolution 1/83 du Conseil ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire;

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le PAM depuis sa création et la nécessité qu'il poursuive sa double action d'investissement et de secours alimentaire d'urgence;

1. Fixe pour les deux années 1985 et 1986 un objectif de contributions volontaires de 1 350 millions de dollars, dont un tiers au moins devrait être en espèces et/ou en services, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires provenant d'autres sources en considération du volume prévisible de demandes de projets viables et du fait que le PAM est en mesure d'amplifier ses opérations;
2. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies et aux membres et membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de faire tout leur possible pour que l'objectif puisse être pleinement atteint;
3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer une conférence des contributions à cet effet au Siège des Nations Unies, au début de 1984;
4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, la conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements et les organisations donatrices appropriées devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1987 et 1988, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devrait être convoquée au plus tard au début de 1986.

(Adoptée le 23 novembre 1983)

- Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO 1/

274. La Conférence a célébré le vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO. Après l'allocution du Directeur général, les orateurs suivants ont pris la parole pour rendre hommage au Programme:

Bi Jilong	Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
H. Don Paarlberg	Ancien Secrétaire adjoint à l'agriculture des Etats-Unis (et Professor Emeritus, Purdue University, Etats-Unis)
A.A. Khalil	Ministre et représentant permanent du Soudan auprès de la FAO
G. Stuyck	Ambassadeur de la Belgique auprès de la FAO

Ressources phytogénétiques (suivi de la Résolution 6/81 de la Conférence) 1/

275. La Conférence a félicité le Directeur général du rapport complet présenté dans le document C 83/25, qu'il a établi comme la Conférence l'avait demandé dans la Résolution 6/81 adoptée à sa vingt et unième session. Elle a appuyé sans réserve les principes fondamentaux qui y figurent: les ressources phytogénétiques doivent être considérées comme l'héritage commun de l'humanité et être sans restriction à la disposition de tous les pays et institutions intéressés pour la sélection végétale, les activités scientifiques et le développement.

276. La Conférence a noté que le rapport reprend de nombreuses suggestions du Groupe de travail de 13 Etats Membres que le Directeur général a réuni en juin et juillet 1983 comme le Comité de l'agriculture l'avait demandé à sa septième session tenue en mars 1983. Elle a reconnu que les propositions présentées dans ce rapport ont été élaborées en vue de réaliser un consensus et d'assurer la plus large participation possible des Etats Membres.

277. La Conférence a examiné avec attention la proposition du Directeur général concernant un Engagement international sur les ressources phytogénétiques présentée sous forme de résolution de la Conférence accompagnée d'une annexe détaillée. Elle a constaté que l'Engagement international a comme élément essentiel un réseau coordonné au plan international de centres nationaux, régionaux et internationaux qui ont assumé ou assumeront à l'avenir la responsabilité de conserver des collections de base de ressources phytogénétiques. En outre, les gouvernements et les instituts qui acceptent de participer à l'Engagement peuvent informer le Directeur général qu'ils souhaitent que la ou les collections de base dont ils sont responsables soient considérées comme faisant partie du réseau international placé sous les auspices ou la juridiction de la FAO.

278. La Conférence a noté que, dans ses propositions, le Directeur général envisage également la création, dans le cadre de la FAO, d'un comité intergouvernemental ou d'un autre organe ouvert à tous les Etats intéressés, et dont les principales fonctions seraient les suivantes:

- a) examiner le fonctionnement du réseau de conservation, y compris le système international d'information, ainsi que les activités relatives aux ressources phytogénétiques en général, et notamment les rapports du CIRP (Conseil international des ressources phytogénétiques) que reçoit la FAO en sa qualité de membre du GCRAI et les rapports que les comités régionaux pourraient être invités à soumettre à la FAO;
- b) examiner des questions intéressant particulièrement les gouvernements et élaborer des recommandations à ce propos, que la FAO communiquerait au GCRAI et au CIRP;
- c) faire adopter par les gouvernements des priorités et des normes mises au point sous les auspices du CIRP;
- d) coordonner l'appui que les Etats pourraient individuellement ou collectivement fournir pour surmonter les problèmes rencontrés, en particulier ceux qui concernent le réseau de conservation, ainsi que les activités de conservation et de sélection dans les pays en développement.

279. La Conférence a rappelé que la FAO joue depuis vingt ans un rôle efficace pour promouvoir les activités de collecte, de conservation, de documentation et d'échanges de ressources phytogénétiques et qu'elle a apporté une contribution dynamique aux activités intéressant ces ressources dans le cadre du GCRAI, et en particulier du CIRP. Elle a reconnu que le CIRP a organisé une vaste gamme d'activités dans le domaine des ressources phytogénétiques et a rendu hommage à ces efforts et aux résultats obtenus.

280. Certains membres ont été d'avis que les activités scientifiques et techniques actuelles de conservation et d'échanges de ressources phytogénétiques qui sont encouragées par le CIRP en collaboration avec la FAO sont satisfaisantes et que c'est dans le cadre du système existant qu'il faudrait éventuellement chercher à réaliser des améliorations.

1/ C 83/25; C 83/25-Corr.1 (français seulement); C 83/LIM/2; C 83/II/PV/15; C 83/II/PV/16; C 83/II/PV/17; C 83/II/PV/18; C 83/II/PV/18; C 83/II/PV/19; C 83/PV/21.

281. La majorité des membres a néanmoins estimé que les activités actuelles ne sont pas suffisantes et qu'elles devraient être complétées afin de mettre en place un système mondial pour les ressources phytogénétiques. Ce système devrait permettre aux gouvernements de collaborer pleinement à toutes les activités intéressant les ressources phytogénétiques et de surveiller l'évolution dans ce domaine si important et devrait comprendre un réseau international de collections de base conservées dans des banques de gènes, placé sous les auspices ou la juridiction de la FAO. Plusieurs membres ont accueilli avec satisfaction les offres faites par certains pays de mettre leurs banques de ressources phytogénétiques à la disposition du réseau international.

282. La Conférence a souligné la nécessité d'élargir l'aide aux pays en développement pour renforcer leurs services nationaux de prospection, d'identification et de sélection des végétaux du point de vue de la formation, des installations et de l'équipement, et d'améliorer les infrastructures nationales pour la création et l'entretien de centres de ressources phytogénétiques afin de leur permettre de participer plus efficacement aux activités intéressant ces ressources.

283. La Conférence a constaté avec préoccupation qu'il n'existe pas en général d'engagement ferme à long terme pour le financement des activités essentielles intéressant les ressources phytogénétiques. Elle a donc recommandé que le Directeur général cherche à savoir si les gouvernements donateurs et les organismes de financement envisageraient de renforcer les mécanismes de financement existants en affectant expressément des fonds aux activités nationales et internationales de conservation in situ et ex situ.

284. La Conférence a affirmé l'importance de l'évaluation et de la documentation des ressources phytogénétiques et elle est convenue qu'il serait souhaitable de créer un point de convergence pour l'information en la matière afin de fournir à tous les utilisateurs les données les plus récentes nécessaires à l'amélioration de leurs principales cultures. Elle a donc recommandé que le Directeur prenne des dispositions en vue de la création d'un système international d'information sur les ressources phytogénétiques, coordonné par la FAO, et en analyse les incidences financières.

285. Sur ces bases, la Conférence a adopté la Résolution ci-après 1/:

Résolution 8/83

ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES 2/

LA CONFERENCE,

Rappelant sa Résolution 6/81 sur les ressources phytogénétiques,

Reconnaissant que:

- a) les ressources phytogénétiques sont le patrimoine commun de l'humanité et doivent être préservées et librement accessibles pour être utilisées dans l'intérêt des générations présentes et futures;
- b) seul un programme efficace de sélection végétale permettra de tirer pleinement parti des ressources phytogénétiques et, alors que la majeure partie de ces ressources se trouve dans les pays en développement, sous forme de plantes sauvages et d'anciennes races de pays, la formation et les capacités en matière d'inventaire, d'identification et de sélection des végétaux sont dans beaucoup de ces pays insuffisantes ou même inexistantes;

- 1/ La délégation de la Nouvelle-Zélande a réservé sa position à l'égard du texte de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques parce que ce texte ne comprend aucune disposition pour sauvegarder les droits des obtenteurs.
- 2/ Les délégations de l'Allemagne (Rép. féd. d'), du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suisse ont réservé leur position à l'égard de la résolution et de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques.

c) les ressources phytogénétiques sont indispensables à l'amélioration génétique des plantes cultivées, mais n'ont pas été suffisamment prospectées et sont menacées d'ap-pauvrissement et de disparition;

Considérant que:

a) la communauté internationale devrait adopter un ensemble concret de principes visant à promouvoir la prospection, la conservation, la documentation, la disponibilité et l'utilisation intégrale des ressources phytogénétiques essentielles au développement agricole;

b) il incombe aux gouvernements d'entreprendre les activités nécessaires pour assurer la prospection, la collection, la conservation, l'entretien, l'évaluation, la documentation et l'échange des ressources phytogénétiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière, de fournir un appui financier et technique aux instituts actifs dans ces domaines, et de veiller à ce que les avantages découlant de la sélection soient répartis de façon équitable et sans aucune restriction;

c) le progrès de la sélection végétale est essentiel pour le développement présent et futur de l'agriculture, et la création ou le renforcement des capacités de sélection végétale et de production semencière aux niveaux national, sous-régional et régional est un préalable indispensable à une coopération internationale efficace pour la prospection, la collecte, la conservation, l'entretien, l'évaluation, la documentation et l'échange des ressources phytogénétiques;

1. Adopte l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques ci-joint;
2. Invite le Directeur général à transmettre la présente Résolution et l'Engagement international qui y est annexé aux Etats Membres de la FAO, aux Etats non membres qui sont membres des Nations Unies, de l'une des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux instituts internationaux autonomes qui s'occupent de ressources phytogénétiques et d'inviter ces organismes à lui faire savoir s'ils s'intéressent à l'Engagement et dans quelle mesure ils peuvent donner effet aux principes énoncés dans l'Engagement;
3. Exhorte les gouvernements et les instituts en question à donner effet aux principes de l'Engagement, à appuyer les arrangements internationaux qui y sont décrits et à y participer;
4. Souscrit à la proposition du Directeur général tendant à créer le plus tôt possible dans le cadre de la FAO un comité intergouvernemental ou un autre organe s'occupant des ressources phytogénétiques et ouvert à tous les Etats s'intéressant à l'Engagement.

(Adoptée le 23 novembre 1983)

APPENDICE A LA RESOLUTION 8/83

ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

I. GENERALITES

Article 1 - Objectifs

1. L'objectif du présent Engagement est de faire en sorte que les ressources phytogénétiques présentant un intérêt économique et/ou social, notamment pour l'agriculture, soient prospectées, préservées, évaluées et mises à la disposition des sélectionneurs et des chercheurs. Cet Engagement se fonde sur le principe universellement accepté selon lequel les ressources phytogénétiques sont le patrimoine commun de l'humanité et devraient donc être accessibles sans restriction.

Article 2 - Définitions et champ d'application

2.1 Dans le présent Engagement:

- a) L'expression "ressources phytogénétiques" désigne le matériel de reproduction ou de multiplication végétative des catégories suivantes de plantes:
  - i) variétés cultivées (cultivars) actuellement utilisées et récemment créées;
  - ii) cultivars obsolètes;
  - iii) cultivars primitifs (races de pays);
  - iv) espèces sauvages et adventices proches parentes de variétés cultivées;
  - v) souches génétiques spéciales (lignées de sélection avancées, lignées d'élite et mutants);
- b) le terme "collection de base de ressources phytogénétiques" désigne une collection de semences ou de matériel de multiplication végétative (pouvant aller des cultures tissulaires à des plantes entières) mise en sécurité pour conserver à long terme la variation génétique à des fins scientifiques et comme base pour la sélection végétale;
- c) les termes "collection active" désignent une collection qui complète une collection de base et dont on tire des échantillons de semences pour distribution, échange ainsi qu'à d'autres fins telles que multiplication et évaluation;
- d) le terme "institut" désigne une entité dotée ou non de la personnalité juridique établie au niveau international ou national, à des fins intéressant la prospection, la collecte, la conservation, l'entretien, l'évaluation ou l'échange des ressources phytogénétiques;
- e) le terme "centre" désigne un institut détenant une collection de base ou active de ressources phytogénétiques, tel que décrit à l'article 7.

2.2 Le présent Engagement porte sur les ressources génétiques, décrites au paragraphe 2.1(a), de toutes les espèces présentant, ou pouvant présenter à l'avenir un intérêt économique et/ou social, notamment pour l'agriculture, et plus particulièrement sur les plantes alimentaires cultivées.

Article 3 - Prospection des ressources phytogénétiques

3.1 Les gouvernements adhérant au présent Engagement organiseront ou feront organiser des missions de prospection conduites conformément à des normes scientifiques agréées afin d'identifier les ressources génétiques potentiellement utiles qui sont menacées d'extinction dans le pays intéressé, ainsi que les autres ressources phytogénétiques du pays qui pourraient être utiles au développement agricole mais dont l'existence ou les caractéristiques essentielles sont actuellement inconnues et en particulier:

- a) les races de pays ou cultivars connus et menacés d'extinction parce qu'ils ont été abandonnés en faveur de nouveaux cultivars;
- b) les plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées dans des zones identifiées comme centres de diversité génétique ou habitat naturel;
- c) les espèces qui ne sont pas cultivées mais qui pourraient être utilisées dans l'intérêt de l'humanité comme source d'aliments ou de matière première (pour la production de fibres, de produits chimiques, de médicaments ou de bois).

3.2 Dans les activités visées à l'article 3.1, on cherchera particulièrement à conserver les espèces dont le danger d'extinction est certain ou probable en raison des circonstances telles que le défrichement des forêts tropicales humides et des terres semi-arides en vue de l'expansion agricole.

#### Article 4 - Préservation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques

4.1. Les mesures législatives et autres pertinentes continueront à être appliquées et, le cas échéant, des mesures nouvelles seront élaborées et adoptées pour protéger et préserver les ressources phytogénétiques des espèces végétales poussant dans leur habitat naturel dans les principaux centres de diversité génétique.

4.2 Des mesures seront prises, au besoin sur le plan international, pour assurer la collecte scientifique et la sauvegarde du matériel génétique dans les zones où des ressources phytogénétiques importantes sont menacées d'extinction du fait du développement agricole ou pour d'autres raisons.

4.3 Des mesures appropriées seront également prises pour protéger les ressources phytogénétiques détenues en dehors de leurs habitats naturels dans les banques de gènes ou des collections de plantes vivantes. Les gouvernements et instituts adhérant au présent Engagement veilleront en particulier à ce que lesdites ressources soient conservées et entretenues de façon à préserver leurs caractéristiques utiles aux fins de la recherche scientifique et de la sélection, à ce qu'elles soient évaluées et à ce qu'elles fassent l'objet d'une documentation complète.

#### Article 5 - Disponibilité des ressources phytogénétiques

5. Les gouvernements et instituts adhérant au présent Engagement qui disposent de ressources phytogénétiques assureront le libre accès à des échantillons de ces ressources et en autoriseront l'exportation lorsqu'elles sont demandées pour la recherche scientifique, la sélection ou la conservation. Les échantillons seront fournis gratuitement sous réserve de réciprocité, ou à des conditions approuvées d'un commun accord.

### II. COOPERATION INTERNATIONALE

#### Article 6 - Généralités

- 6. La coopération internationale aura particulièrement pour objet:
  - a) d'établir ou de renforcer les capacités des pays en développement, le cas échéant sur une base nationale ou sous-régionale, en ce qui concerne les activités phytogénétiques, notamment l'inventaire, l'identification et la sélection des végétaux, la multiplication et la distribution des semences, afin de rendre tous les pays à même de tirer pleinement parti des ressources phytogénétiques dans l'intérêt de leur développement agricole;

- b) d'intensifier les activités internationales de préservation, d'évaluation, de documentation, d'échange des ressources phytogénétiques, de sélection végétale, d'entretien du matériel génétique et de multiplication des semences. Cela inclurait des activités menées par la FAO et d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies; cela inclurait aussi des activités d'autres institutions, dont celles appuyées par le GCRAI. L'objectif serait d'arriver progressivement à couvrir toutes les espèces végétales importantes pour l'agriculture et les autres secteurs de l'économie, aujourd'hui et à l'avenir;
- c) d'appuyer les dispositifs décrits à l'article 7, et notamment la participation de gouvernements et instituts chaque fois que cela sera approprié et possible;
- d) d'étudier des mesures telles que le renforcement ou la création de mécanismes de financement pour les activités phytogénétiques.

#### Article 7 - Arrangements internationaux

7.1 Les arrangements internationaux fonctionnant actuellement sous les auspices de la FAO et d'autres organisations du système des Nations Unies et appliqués par des instituts nationaux et régionaux ainsi que par les instituts du GCRAI, en particulier le CIRP, en vue de la prospection, de la collecte, de la conservation, de l'entretien, de l'évaluation, de la documentation, de l'échange et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, seront encore développés et, le cas échéant, complétés pour mettre au point un système mondial et faire en sorte que:

- a) il se développe un réseau internationalement coordonné de centres nationaux, régionaux et internationaux, et notamment un réseau international de collections de base dans des banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la FAO, ayant assumé la responsabilité de conserver, dans l'intérêt de la communauté internationale et en respectant le principe des échanges sans restriction, des collections de base ou des collections actives des ressources phytogénétiques de certaines espèces végétales;
- b) le nombre de ces centres soit progressivement accru afin d'assurer une couverture aussi complète qu'il est nécessaire sur le plan botanique et géographique, compte tenu aussi de la nécessité de conserver en plusieurs exemplaires ces ressources à sauvegarder et préserver;
- c) les activités des centres s'occupant de prospection, de collecte, de conservation, d'entretien, de régénération, d'évaluation et d'échange de ressources phytogénétiques respectent fidèlement les normes scientifiques;
- d) des financements et moyens suffisants soient fournis au niveau national et international pour permettre aux centres de s'acquitter de leurs fonctions;
- e) un système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques conservées dans les collections précitées, coordonné par la FAO et relié aux systèmes établis aux niveaux national, sous-régional et régional, soit mis en place en tirant parti des arrangements qui existent déjà;
- f) la FAO, ou toute autre institution qu'elle aura désignée, soit promptement alertée de tout risque menaçant la permanence et la bonne marche d'un centre, afin que des mesures internationales puissent être prises rapidement pour sauvegarder le matériel conservé;
- g) le CIRP poursuive et étende ses activités actuelles, dans le cadre de son mandat, en liaison avec la FAO;
- h) i) l'expansion et l'amélioration générales des compétences professionnelles et des structures institutionnelles en la matière dans les pays en développement, y compris la formation dans des instituts appropriés tant dans les pays développés que dans les pays en développement, soient financées de manière appropriée; et ii) l'ensemble

des activités menées dans le cadre de l'Arrangement assure une nette amélioration de la capacité des pays en développement à créer et à distribuer des variétés végétales améliorées, comme cela est nécessaire pour garantir des accroissements substantiels de la production agricole, notamment dans les pays en développement.

7.2 Dans le cadre du système mondial, tous gouvernements ou instituts ayant accepté de participer à l'Engagement peuvent en outre informer le Directeur général de la FAO qu'ils souhaitent que la ou les collections de base dont ils sont responsables soient considérées comme faisant partie d'un réseau international de collections de base dans des banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la FAO. A la demande de la FAO, le centre compétent mettra à la disposition des parties à l'Engagement le matériel contenu dans la collection de base à des fins de recherche scientifique, de sélection végétale ou de conservation des ressources génétiques, à titre gratuit, sur la base d'échanges mutuels ou à des conditions fixées d'un commun accord.

#### Article 8 - Sécurité financière

8.1 Les gouvernements adhérents et les organismes de financement envisageront individuellement et collectivement des mesures propres à donner une base financière plus solide aux activités visant à atteindre les objectifs du présent Engagement, en accordant une attention particulière au besoin des pays en développement de renforcer leurs capacités en matière d'activités liées aux ressources génétiques, à la sélection végétale et à la multiplication des semences.

8.2 Les gouvernements adhérents et les organismes de financement étudieront en particulier la possibilité d'établir des mécanismes qui garantiraient la disponibilité de fonds immédiatement mobilisables pour parer à des situations du type mentionné à l'article 7.1(f).

8.3 Les gouvernements et instituts adhérents ainsi que les organismes de financement envisageront tout spécialement les demandes de fonds extra-budgétaires, d'équipement ou de services formulées par la FAO pour parer à des situations du type mentionné à l'article 7.1(f).

8.4 Le financement de la création et du fonctionnement du réseau international, dans la mesure où il impose des frais supplémentaires à la FAO, sera assuré pour l'essentiel par des ressources extra-budgétaires.

#### Article 9 - Surveillance des activités et autres responsabilités de la FAO

9.1 La FAO se tiendra en permanence au courant de la situation internationale concernant la prospection, la collecte, la conservation, la documentation, l'échange et l'utilisation des ressources phytogénétiques.

9.2 En particulier, la FAO créera un organe intergouvernemental qui suivra le fonctionnement des arrangements décrits à l'article 7 et prendra ou recommandera les mesures nécessaires ou souhaitables pour garantir le caractère exhaustif du système mondial et assurer l'efficacité de son fonctionnement conformément aux termes du présent Engagement.

9.3 En s'acquittant des responsabilités décrites dans la partie II du présent Engagement, la FAO consultera les gouvernements qui ont notifié leur intention d'appuyer les arrangements décrits à l'article 7.

### III. AUTRES DISPOSITIONS

#### Article 10 - Mesures phytosanitaires

10. Le présent Engagement s'entend sans préjudice des mesures prises par les gouvernements en application des dispositions de la Convention internationale sur la protection des végétaux - adoptée à Rome le 6 décembre 1951 - pour réglementer l'entrée de ressources phytogénétiques en vue de prévenir l'introduction ou la propagation d'ennemis des végétaux.

Article 11 - Informations concernant l'application du présent Engagement

11. Au moment de leur adhésion, gouvernements et instituts informeront le Directeur général de la FAO de la mesure dans laquelle ils sont à même d'appliquer les principes énoncés dans le présent Engagement. Ils fourniront chaque année au Directeur général de la FAO des informations sur les mesures qu'ils ont prises ou se proposent de prendre pour atteindre les objectifs du présent Engagement.

286. Il a été en outre recommandé de créer, dans le cadre de la FAO, un comité intergouvernemental ou un autre organe ouvert à tous les gouvernements intéressés à l'Engagement, qui serait chargé en particulier de surveiller le fonctionnement des arrangements internationaux proposés dans l'Engagement.

287. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 9/83

CREATION D'UNE COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES 1/

LA CONFERENCE,

Ayant adopté la Résolution 8/83 intitulée "Engagement international sur les ressources phytogénétiques", qui comprend le texte d'un engagement international sur les ressources phytogénétiques (ci-après dénommé "l'Engagement") figurant en appendice à ladite résolution,

Ayant noté qu'il est prévu à l'Article 9.2 de "l'Engagement" que la FAO créera un organe intergouvernemental chargé de surveiller le fonctionnement des arrangements mentionnés à l'Article 7 de "l'Engagement" et prendra ou recommandera les mesures nécessaires ou souhaitables pour assurer au système mondial l'ampleur et l'efficacité voulues conformément à "l'Engagement",

Invite le Conseil à créer, à sa prochaine session, une commission des ressources phytogénétiques conformément à l'Article VI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif, qui serait ouverte à tous les Etats Membres et membres associés et se réunirait au moment des sessions ordinaires du Comité de l'agriculture. Le mandat de la Commission serait le suivant:

- a) suivre le fonctionnement des arrangements mentionnés à l'Article 7 de l'Engagement;
- b) recommander les mesures nécessaires ou souhaitables pour assurer au système mondial l'ampleur et l'efficacité voulues, conformément à "l'Engagement"; et en particulier
- c) examiner toutes les questions intéressant la politique, les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources phytogénétiques, et donner des avis au Comité de l'agriculture ou, le cas échéant, au Comité des forêts.

(Adoptée le 23 novembre 1983)

Relations et consultations avec les organisations internationales

- Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et intéressant la FAO 2/

288. La Conférence a noté les aspects multiples et l'ampleur de la coopération de la FAO avec les organisations et organismes du système des Nations Unies. Elle a félicité l'Organisation du rôle positif qu'elle joue à cet égard et l'a priée de poursuivre dans cette voie.

1/ Les délégations de l'Allemagne (RÉP. FÉD. D'), du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse ont réservé leur position à l'égard de cette résolution.

2/ C 83/19; C 83/19-Corr.1; C 83/19-Sup.1; C 83/26; C 83/INF/18; C 83/LIM/1; C 83/II/PV/13; C 83/II/PV/14; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

289. La Conférence s'est déclarée préoccupée par la contraction de l'aide multilatérale à l'agriculture. Elle a noté avec satisfaction la résolution 1983/87 de l'ECOSOC demandant instamment à la communauté internationale de continuer à assigner à l'alimentation et à l'agriculture la priorité la plus élevée et soulignant la nécessité de fournir des ressources extérieures adéquates, spécialement par les voies multilatérales.

290. Quelques membres ont signalé que leur pays avait accru leurs contributions à l'assistance globale en faveur du développement, malgré la récession actuelle.

291. La Conférence a noté avec préoccupation que les négociations globales sur la coopération économique internationale en faveur du développement tardent à démarrer et, faisant état de la déclaration adoptée en la matière lors du septième sommet des nations non alignées, qui a eu lieu à New Delhi en mars 1983, elle a exprimé l'espérance que les négociations commenceront bientôt. A ce propos, la Conférence a réaffirmé que la FAO doit jouer un rôle important en fournissant un appui aux négociations dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

292. La Conférence a noté avec préoccupation que la reconstitution des ressources du FIDA est trop lente et que, de ce fait, un grand nombre de projets vitaux en faveur des petits paysans des pays les moins développés tardent à démarrer. La Conférence a demandé instamment que les engagements pris à l'occasion de la première reconstitution soient respectés dans les délais prévus et lancé un appel pour que la deuxième reconstitution s'achève au plus tard en juin 1984, grâce à la volonté politique active des Etats Membres.

293. La Conférence a déploré que l'accord portant création du Fond commun tarde à entrer en vigueur et elle a invité instamment tous les pays, tant développés qu'en développement, qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier au plus tôt cet accord.

294. La Conférence a approuvé les activités de la FAO dans le secteur des produits et du commerce, qui complètent les activités de la CNUCED, du GATT et d'autres organisations. Elle a souligné l'importance du Comité des produits de la FAO et de ses groupes intergouvernementaux sur les produits, en mettant particulièrement l'accent sur les arrangements officieux pris pour plusieurs produits, sous les auspices de ces groupes.

295. La Conférence est convenue que la FAO a un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre des résultats de la CNUCED VI. Elle a évoqué en particulier ce qu'elle peut faire pour aider à élaborer et à exécuter des projets susceptibles d'être financés par le deuxième compte du Fonds commun.

296. En ce qui concerne le renforcement de l'aptitude du système des Nations Unies à faire face aux situations critiques, la Conférence a noté que les arrangements actuels fonctionnent de façon satisfaisante et que le rôle de chacune des organisations participantes est maintenant mieux défini. Elle a apprécié le rôle actif de la FAO dans l'aide aux pays affectés. Elle a noté avec une satisfaction particulière le travail de l'OSRO (Bureau des opérations spéciales) et a souligné l'utilité des missions d'évaluation FAO/PAM, qui prennent souvent la forme de missions tripartites effectuées en collaboration avec les pays donateurs et avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

297. La Conférence a félicité le Directeur général d'avoir pris l'initiative de mobiliser une assistance internationale d'urgence en faveur des pays africains victimes d'intempéries prolongées et de disettes.

298. La Conférence a noté avec satisfaction les mesures prises par la FAO en réponse aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandant une coopération accrue avec les organisations intergouvernementales régionales.

299. La Conférence a approuvé la déclaration commune du Directeur général de la FAO et du Secrétaire exécutif de la CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) définissant les rôles respectifs des deux organisations. Elle a noté que la CESAP, tenant pleinement compte du mandat global de la FAO en tant qu'institution spécialisée pour l'alimentation et l'agriculture dans le système des Nations Unies, concentrera ses efforts sur les aspects économiques et sociaux, plutôt que techniques, de certaines questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture qui complètent les activités de la FAO. La Conférence a exprimé l'espérance que ces arrangements permettraient d'éviter les doubles emplois.

300. La Conférence a entièrement approuvé les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement et a pris note avec satisfaction de l'intention de la FAO d'organiser en 1985 une deuxième consultation technique sur la CEPD. Elle a aussi exprimé l'espérance que la FAO participerait activement aux réunions sur la CEPD qui se tiendront à Bucarest (Roumanie) et à Carthagène (Colombie) en 1984.

301. En ce qui concerne la section de la Résolution 1983/78 de l'ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) sur les examens intersectoriels qui invite le Secrétaire général à inclure dans ses rapports futurs des conclusions et recommandations spécifiques "fondées sur une évaluation analytique des activités et des programmes des organismes des Nations unies dans les secteurs retenus", la Conférence a estimé que des évaluations fiables et faisant autorité ne devaient et pratiquement ne pouvaient être effectuées que par les organisations concernées et leurs organes directeurs.

302. La Conférence s'est déclarée profondément préoccupée par la contraction des ressources du PNUD, a invité instamment les donateurs qui n'acheminent qu'une faible partie de leur assistance par le truchement du PNUD à accroître sensiblement leurs contributions et a lancé un appel à de nouveaux donateurs.

303. La participation de la FAO à l'équipe spéciale PNUD/Organisations a été notée avec satisfaction. L'accent a été mis sur la nécessité d'une coopération au niveau des pays, pour l'exécution des activités opérationnelles. A ce propos, la Conférence s'est félicitée de la lettre 1/ qui a été signée conjointement par le Directeur général et l'Administrateur du PNUD et envoyée à tous les représentants du PNUD et à tous ceux de la FAO pour souligner l'importance d'une collaboration étroite entre eux en vue de promouvoir les activités dans le secteur de l'agriculture et de la production alimentaire.

304. On a également proposé que les prochains rapports portant sur ce point de l'ordre du jour portent également sur les relations avec les institutions financières internationales, qui jouent un rôle important dans le développement agricole et rural.

- Examen et évaluation de la Stratégie internationale du développement (SID) de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 2/

305. La Conférence a rappelé que le texte de la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement avait été examiné par le Conseil à ses soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions et par elle-même à sa vingt et unième session en novembre 1981. Le Conseil et la Conférence ont approuvé sans réserve l'importance accordée au développement alimentaire et agricole dans la stratégie ainsi que ses objectifs et finalités en la matière.

306. La Conférence a également rappelé qu'à la même occasion elle avait discuté de l'examen et de l'évaluation à entreprendre en 1984 et examiné en particulier les moyens par lesquels la FAO pourrait contribuer le plus utilement à cette opération. Elle avait souligné en particulier que, comme la Stratégie internationale du développement est un guide d'action, il conviendrait que l'Organisation, conformément aux dispositions du paragraphe 175 de la SID, fasse connaître à l'ONU son avis sur les raisons des succès et des échecs des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

307. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Directeur général d'établir un rapport sur l'application de la stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans l'élaboration et l'exécution des programmes de travail et des plans à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, comme suite à la résolution 37/202 de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin que ce rapport soit soumis, en même temps que les vues de la Conférence, au Comité à composition universelle créé par l'Assemblée générale pour examiner et évaluer l'application de la SID.

1/ C 83/INF/18.

2/ C 83/19; C 83/19-Corr.1; C 83/19-Sup.1; C 83/26; C 83/INF/18; C 83/LIM/1; C 83/II/PV/13; C 83/II/PV/14; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

308. La Conférence a jugé ce document actuel concis, bien équilibré et suffisamment complet. Elle est convenue qu'il aiderait le Comité à composition universelle à accorder une attention appropriée aux aspects de cette stratégie qui concernent l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des faits nouveaux les plus récents et de l'action de la FAO à cet égard. On a reconnu que l'adhésion générale donnée à la teneur du document n'implique aucune modification de la position exposée par les Etats Membres au moment de l'adoption de la SID par l'Assemblée générale.

309. La Conférence est convenue qu'il faudrait également que le Directeur général communique au Comité à composition universelle les vues et les conclusions qu'elle a formulées lors de l'examen d'autres points importants au cours de sa présente session, en ce qui concerne la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, l'état d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale, l'ajustement agricole international et la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR.

310. La Conférence a souligné qu'il est plus que jamais indispensable d'agir pour atteindre les buts de la stratégie. En fait, le début de la présente décennie a été marqué par une stagnation économique dans le monde entier et par un accroissement du produit intérieur brut de la plupart des pays en développement bien inférieur à l'objectif global de sept pour cent par an fixé pour l'ensemble de la décennie. Ce retard devra être rattrapé d'ici la fin de la décennie. La réalisation de l'objectif de quatre pour cent d'accroissement annuel de la production alimentaire et agricole continuera à exiger non seulement que les pays en développement eux-mêmes fassent un effort majeur pour mobiliser leurs ressources nationales et les utiliser efficacement, mais aussi que la communauté internationale et en particulier les pays développés s'attachent résolument, par une action continue, à instaurer un environnement international propice à ces efforts. Les pays en développement ont reconnu que c'est essentiellement à eux-mêmes qu'il incombe de réaliser une croissance économique rapide et de renforcer leur autosuffisance, mais ils ont besoin, pour affronter cette tâche, de la coopération et du soutien de tous les pays.

311. La Conférence a réaffirmé son adhésion à l'orientation des lignes de conduite recommandées dans la Stratégie et a souligné la validité des programmes et des objectifs de la FAO pour la réalisation des finalités de la Stratégie. A cet égard, elle a réaffirmé que la contribution de la FAO est essentielle aussi bien pour élaborer les politiques dans les domaines de sa compétence que pour aider les pays membres par la coopération technique.

312. Après avoir passé en revue les activités qui sont actuellement menées par la FAO pour la SID et qui sont décrites dans le document, la Conférence a souligné plus particulièrement que l'assistance aux petits paysans pour les aider à accroître leur production, notamment par l'amélioration de l'approvisionnement en moyens de production essentiels et par la mise en oeuvre de politiques rationnelles de prix et d'encouragements, reste au nombre des objectifs primordiaux. On a souligné à ce propos la contribution des agro-industries à la création de revenus dans les zones rurales.

313. La Conférence s'est félicitée de la place faite, dans le rapport, aux besoins particuliers du continent africain, ce qui est plus que justifié par les tendances alarmantes de la production vivrière intérieure de ces pays.

314. La Conférence a réaffirmé que les besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement devaient retenir l'attention.

315. La Conférence est convenue par conséquent que le Directeur général ferait part au Comité à composition universelle pour l'examen et l'évaluation de la SID de l'Assemblée générale des Nations Unies de sa conviction persistante de l'importance cruciale du succès de la SID pour soulager la misère et les souffrances du tiers monde et de la nécessité impérieuse de continuer à appliquer les politiques qu'elle prescrit.

316. La Conférence a recommandé que la primauté accordée par la SID à la production alimentaire et agricole pour améliorer la qualité de la vie et les perspectives économiques dans les zones rurales soit réaffirmée dans le processus d'examen et d'évaluation.

317. La Conférence a également fait observer que l'essor de la production devrait toutefois être réalisé dans la perspective plus vaste du progrès social, avec répartition des avantages qui en découlent entre toutes les catégories sociales. Il ne faudra pas manquer de prendre dûment en considération les autres grands problèmes politiques, comme le développement rural intégré et la sécurité alimentaire mondiale, auxquels la FAO consacre des efforts systématiques, notamment dans le cadre du Programme d'action de la CMRADR et de la conception révisée et élargie de la sécurité alimentaire.

318. La Conférence s'est déclarée convaincue que le document qui sera transmis au Comité d'examen et d'évaluation éclairera ses débats et contribuera utilement à ses travaux.

- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales 1/

319. La Conférence a pris note avec satisfaction des faits nouveaux survenus depuis sa vingt et unième session dans les relations de la FAO avec les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales, y compris les syndicats internationaux.

320. La Conférence a noté la coopération de la FAO avec les organisations intergouvernementales et estimé que cette coopération devrait être renforcée, notamment avec les organisations intergouvernementales s'occupant du développement rural et d'autres secteurs qui sont du ressort de la FAO. Cette coopération a été jugée d'une importance croissante pour les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, surtout dans la région Afrique. Il faudrait s'efforcer d'établir des relations officielles avec d'autres organisations intergouvernementales dans cette région.

321. La Conférence a également pris note avec intérêt du rapport de la réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales qui assistent à la vingt-deuxième session de la Conférence. Cette réunion qui avait pour thème central "Alimentation et population" a étudié comment les populations et leurs organisations pourraient participer plus activement et plus directement au développement rural, à la préparation et à l'exécution des projets, etc.

322. La Conférence a appuyé la volonté de la FAO de coopérer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes souples et dynamiques pour coopérer aussi bien avec les organisations non gouvernementales internationales qu'avec les organisations nationales qui leur sont affiliées. La Conférence a apprécié la participation des organisations non gouvernementales au suivi de la CMRADR et à la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, en particulier aux niveaux national et local.

---

1/ C 83/17; C 83/INF/20; C 83/II/PV/13; C 83/II/PV/14; C 83/II/PV/18; C 83/PV/21.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs 1/

323. Conformément aux dispositions de l'Article XXI du Règlement général de l'Organisation et suivant l'usage, le Directeur général a présenté à la Conférence le rapport statutaire biennal rendant compte de l'état actuel des Conventions et Accords conclus sous les auspices de la FAO, des autres traités multilatéraux conclus en dehors de la FAO mais dont le Directeur général est dépositaire, ainsi que de l'application à la FAO de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées. La Conférence a accepté le rapport statutaire qui lui a été soumis sous les cotes C 83/10 et C 83/10-Sup.1, et qui a été mis à jour verbalement pendant la session.

324. En ce qui concerne la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Conférence a rappelé qu'en approuvant les amendements à cette Convention à sa vingtième session, en novembre 1979 par sa Résolution 14/79, elle avait instamment invité les parties à la Convention à accepter le plus rapidement possible le texte révisé 2/ et qu'à sa vingt et unième session, en novembre 1981, elle avait exhorté de nouveau les Etats Membres qui n'avaient pas encore accepté le texte révisé de la Convention à le faire le plus tôt possible 3/. La Conférence a toutefois relevé que 33 acceptations seulement ont été reçues à ce jour et qu'il en faut encore au moins 22 de plus pour que le texte révisé entre en vigueur. Etant donné l'importance de la Convention pour renforcer les mesures internationales visant à prévenir la propagation des ravageurs qui s'attaquent aux plantes et aux produits végétaux, particulièrement dans le contexte du commerce international, la Conférence a de nouveau exhorté les Etats qui n'ont pas encore accepté le texte révisé de la Convention à déposer le plus tôt possible leur instrument d'acceptation.

Autres questions constitutionnelles et juridiques

- Changement de dénomination de la région "Amérique latine" en "Amérique latine et Caraïbes" et changements correspondants pour la Conférence régionale et le Bureau régional 4/

325. La Conférence a été informée que la dix-septième Conférence régionale pour l'Amérique latine (1982) avait souscrit à une proposition tendant à remplacer "Amérique latine" par "Amérique latine et Caraïbes" dans le nom de la région, de la Conférence régionale et du Bureau régional. A sa quatre-vingt-deuxième session (novembre-décembre 1982), le Conseil a approuvé les changements proposés et invité la Conférence à y souscrire.

326. La Conférence a souscrit au changement proposé pour le nom de la région. Celle-ci deviendra donc "Région Amérique latine et Caraïbes", la Conférence régionale "Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes" et le Bureau régional "Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes". A cet égard, certains pays ont suggéré qu'à une date opportune il faudrait que la répartition des sièges du Conseil soit en rapport avec le nombre accru d'Etats Membres appartenant à la région Amérique latine et Caraïbes.

- Amendement du paragraphe 3 de l'Article XXXIX du Règlement général de l'Organisation 5/

327. La Conférence a été informée que, en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article XXXIX du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général est habilité à modifier le statut du personnel pour donner effet aux décisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), mais que ce pouvoir ne s'étend pas aux recommandations de la CFPI. Le Conseil 6/ a cependant décidé que le Directeur général devrait être autorisé à appliquer au personnel du cadre organique et directorial certaines

1/ C 83/10; C 83/10-Sup.1; C 83/III/PV/1; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

2/ C 79/REP, par. 455.

3/ C 81/REP, par. 319.

4/ C 83/24; C 83/III/PV/1; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

5/ C 83/LIM/15; C 83/LIM/19; C 83/III/PV/1; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

6/ CL 82/REP, par. 181 et 182.

recommandations de la CFPI, à savoir les recommandations concernant les traitements et indemnités qui auraient été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil a estimé que le Directeur général devrait rendre compte au Comité financier et, au besoin, au Conseil des mesures qu'il aurait prises ou des raisons pour lesquelles il n'aurait pas agi immédiatement.

328. Après examen de la question par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) 1/, le Conseil, à sa quatre-vingt-quatrième session (novembre 1983), a recommandé que le paragraphe 3 de l'article XXXIX du Règlement général de l'Organisation soit amendé et que l'Article 301.122 du Statut du personnel soit modifié en conséquence, afin d'habiliter le Directeur général à appliquer sans délai les recommandations de la CFPI dans les circonstances envisagées par le Conseil, pour éviter les complications administratives que comporte l'application rétroactive de nouvelles dispositions.

329. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence a approuvé la recommandation du Conseil et adopté la Résolution ci-après:

Résolution 10/83

MODIFICATION DE L'ARTICLE XXXIX.3 DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'en vertu de la résolution 17/73 adoptée à sa dix-septième session (novembre 1973) elle avait modifié le Règlement général de l'Organisation en vue d'autoriser le Directeur général à promulguer les dispositions du Statut du personnel nécessaires pour donner effet aux décisions de la Commission de la fonction publique internationale;

Notant que le Conseil, à sa quatre-vingt-deuxième session (novembre-décembre 1982), s'est déclaré d'accord avec le Comité financier pour estimer que le Directeur général devrait être autorisé à appliquer immédiatement, s'il le jugeait bon, au personnel du cadre organique et directorial, y compris le Directeur général adjoint, les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui concernent les traitements et indemnités;

Notant en outre que, en vue de donner au Directeur général le pouvoir susmentionné, le Conseil, à sa quatre-vingt-quatrième session (novembre 1983), a souscrit à un projet d'amendement - établi par le CQCJ - de l'article XXXIX.3 du Règlement général de l'Organisation;

Décide de modifier comme suit l'article XXXIX.3 du Règlement général de l'Organisation 2/:

"Le Directeur général, avec l'approbation du Conseil, promulgue le Statut du personnel. Ce statut prévoit l'obligation de faire une déclaration de loyauté à l'égard de l'Organisation. Le Directeur général a le pouvoir de promulguer les dispositions du Statut du personnel nécessaires pour appliquer les décisions de la Commission de la fonction publique internationale 1/., ainsi que pour appliquer les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui auront été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des traitements et indemnités du personnel du cadre organique et directorial. Il informe le Comité financier et le Conseil de la promulgation de ces dispositions".

Notant que l'amendement de l'article XXXIX.3 exige une modification corrélative de l'article 301.122 du Statut du personnel,

Décide d'ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 301.122 du Statut du personnel:

"Le Directeur général peut aussi amender le Statut du personnel pour donner effet aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui concernent les traitements et indemnités du personnel du cadre organique et directorial."

(Adoptée le 22 novembre 1983)

1/ CL 84/5.

2/ Les mots supprimés figurent entre crochets 1/., et les mots ajoutés sont soulignés.

Comptes vérifiés 1/

330. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports du Commissaire aux comptes qu'elle a jugés judicieux et pertinents.

331. La Conférence a examiné les recommandations du Commissaire aux comptes et a souscrit aux mesures déjà prises par le Directeur général pour y donner suite.

332. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 11/83

COMPTE VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le rapport de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et les rapports du Commissaire aux comptes y relatifs:

Programme ordinaire 1980-81	C 83/5; C 83/5-Corr.1
Programme des Nations Unies pour le développement 1981	C 83/6
Programme alimentaire mondial 1981	C 83/7

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

Barème des contributions 1984-85 2/

333. La Conférence a pris note de la recommandation de la quatre-vingt-troisième session du Conseil, selon laquelle le barème des contributions de la FAO pour 1984-85 devrait dériver directement du barème de répartition des Nations Unies. L'Organisation suit cette pratique sans aucune exception depuis qu'elle a été établie à sa huitième session en 1955 par la Conférence et confirmée par celle-ci à sa dix-huitième session en 1975.

334. La Conférence a été informée que le barème de la FAO pour 1984-85 proposé par le Conseil dérive directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur pour la période triennale 1983-85 adopté par l'Assemblée générale en vertu de la Résolution 37/125 du 17 décembre 1982, et qu'il a été ajusté pour tenir compte de l'admission de quatre nouveaux Etats Membres à la présente session de la Conférence.

335. Plusieurs membres ont formulé de graves réserves au sujet des critères sur lesquels le barème actuel des Nations Unies est fondé car, ont-ils estimé, il ne correspond pas à la situation économique actuelle de beaucoup de pays. Ces réserves avaient déjà été examinées par le Conseil à sa quatre-vingt-troisième session. La Conférence, notant le désaccord de plusieurs membres concernant le barème de répartition des Nations Unies en vigueur et, partant, le barème de la FAO qui en dérive directement, a souscrit à l'opinion du Conseil selon laquelle le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies est l'organe le plus qualifié pour évaluer la capacité réelle de paiement des Etats Membres. La Conférence a également été d'accord sur les observations du Conseil qui a signalé que, si la FAO abandonnait la pratique de déterminer son barème directement à partir de celui de l'ONU, cela nécessiterait un travail qui ferait double emploi avec celui du Comité des contributions de l'ONU, aurait des répercussions néfastes dans tout le système des Nations Unies et amènerait les organes directeurs de la FAO à consacrer une part démesurée de leur temps à cette question administrative pour lui trouver une solution viable.

1/ C 83/5; C 83/5-Corr.1; C 83/6; C 83/7; C 83/LIM/19; C 83/III/PV/1; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

2/ C 83/LIM/3; C 83/LIM/19; C 83/III/PV/1; C 83/III/PV/2; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

336. En conclusion, la Conférence a donc adopté la résolution ci-après:

Résolution 12/83

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1984-85 1/

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations de la quatre-vingt-troisième session du Conseil,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit se conformer au barème de répartition des Nations Unies en l'adaptant pour tenir compte du fait que les membres de la FAO ne sont pas tous membres des Nations Unies et vice versa,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1984-85 sera établi directement à partir du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1983.
2. Adopte pour 1984 et 1985 le barème figurant dans l'Annexe F au présent rapport.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

Autres questions administratives et financières

- Locaux du Siège 2/

337. La Conférence a pris note des parties des rapports des quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions du Conseil ayant trait aux locaux du Siège. Elle a en particulier souligné la gravité du problème, dû aux causes suivantes: (a) coût élevé de location des locaux à usage de bureaux; (b) coût des doubles emplois pour certains services essentiels; et (c) coût du temps perdu par le personnel pour se rendre d'un ensemble de bâtiments à l'autre (estimé à plus de 2 500 jours-homme, soit 200 000 dollars E.-U. par mois). La Conférence est convenue que cette situation fait gravement obstacle à une nouvelle compression des dépenses administratives.

338. En ce qui concerne la construction de 70 bureaux au huitième étage du bâtiment D, la Conférence s'est félicitée des dispositions prises par le Ministre des affaires étrangères du pays hôte, qui a demandé au Ministère des travaux publics d'adopter la "procédure d'urgence" pour l'appel d'offres. Elle a également apprécié la déclaration de Représentant du pays hôte, selon laquelle la "procédure d'urgence" serait presque certainement adoptée et les travaux commencerait sans doute en janvier 1984.

339. En ce qui concerne la proposition de construire une nouvelle aile adjacente aux bâtiments principaux, le Représentant du pays hôte a confirmé à la Conférence qu'un premier rapport sur les fouilles entreprises par la Surintendance à l'archéologie est attendu avant la fin de décembre 1983.

340. La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée par le fait qu'aucune rencontre n'ait encore eu lieu entre le Président du Conseil des Ministres et le Groupe de travail désigné par la Conférence en novembre 1981 (résolution 14/81). Elle a décidé de prolonger de deux ans le mandat du Groupe de travail et a demandé à nouveau au gouvernement du pays hôte d'organiser aussi rapidement que possible une réunion entre ce Groupe et le Président du Conseil des Ministres. Le Représentant du pays hôte a informé la Conférence que le Président du Conseil des Ministres s'était déjà déclaré disposé à rencontrer le Groupe de travail et s'est déclaré convaincu que la rencontre aurait lieu sous peu.

1/ Les délégations du Brésil, de la Libye, du Mexique et du Venezuela ont exprimé leur opposition au barème des contributions de la FAO proposé pour 1984-85.

2/ C 81/REP par. 332-333; CL 83/REP, par. 244-250; C 83/LIM/11; C 83/III/PV/2; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

341. La Conférence a approuvé la ligne de conduite du Directeur général en ce qui concerne les locaux du Siège 1/ et l'a remercié de ses efforts inlassables. Elle a instamment prié le Directeur général de poursuivre ses efforts auprès des autorités italiennes en vue d'accélérer les progrès de l'action entreprise relativement aux travaux. La Conférence a marqué en outre son appréciation pour la façon positive dont le Représentant du pays hôte s'occupe de la question.

- Immunités de l'Organisation 2/

342. La Conférence a été informée qu'en 1982 la Corte di Cassazione - instance judiciaire suprême en Italie - avait arrêté que l'Organisation ne jouissait pas de l'immunité de juridiction en ce qui concerne une action intentée contre elle pour un bail conclu entre la FAO et les propriétaires du bâtiment F. Ce refus de reconnaître l'immunité de l'Organisation était exprimé en termes très généraux, impliquant que la plupart des transactions que l'Organisation pourrait engager en Italie seraient du ressort des tribunaux italiens. Les circonstances ayant abouti à cette décision, et l'examen de ses incidences juridiques, administratives et financières effectué par le CQCJ, le Comité financier ainsi que par le Conseil à ses quatre-vingt-deuxième, quatre-vingt-troisième et quatre vingt-quatrième sessions, sont exposés en détail dans l'Annexe G au présent rapport.

343. Le Représentant du pays hôte a expliqué que le principe de l'immunité tel que le conçoit la Corte di Cassazione italienne reflète une doctrine et une jurisprudence bien connues des tribunaux de ce pays et de certaines instances judiciaires de pays à tradition juridique comparable. Il a ajouté qu'il était difficile de concevoir une modification ou un ajustement du droit italien qui puisse garantir de façon plus explicite l'immunité des Etats et des organismes intergouvernementaux, puisque la Corte di Cassazione s'en tiendrait à cette doctrine dans toute interprétation qu'elle aurait à donner d'une loi interne ou d'un traité international cherchant à modifier ou à clarifier la portée de l'immunité. En ce qui concerne les éventuelles mesures exécutoires, le Représentant du pays hôte a renouvelé les assurances que son Gouvernement veillerait à ce que de telles mesures ne soient pas appliquées.

344. Afin d'étudier tous les moyens possibles de résoudre ces problèmes, il a été suggéré, au cas où l'on ne pourrait pas trouver facilement de solution au moyen de discussions ou de négociations entre la FAO et le Gouvernement hôte, que le Conseil examine avec l'avis du CQCJ s'il serait souhaitable de recourir à un arbitrage, ainsi qu'il est envisagé à la section 35 de l'Accord du Siège, sur l'interprétation de la section 16 dudit accord ou bien de demander l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'interprétation de ladite section.

345. La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée et très mécontente de la situation actuelle. Elle a instamment invité par conséquent le Gouvernement hôte à prendre d'urgence des mesures pour donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil et en particulier pour garantir à l'avenir l'immunité de juridiction de la FAO. A la suite des assurances données par le représentant du pays hôte, la Conférence a noté avec satisfaction que, au moins, aucune mesure exécutoire ne serait prise à l'encontre de la FAO.

- Etat des contributions 3/

346. La Conférence a noté que le taux des versements effectués par les Etats Membres en 1983 est, à ce jour, en général plus élevé que les deux années précédentes, mais que l'on ne saurait être satisfait ni de la situation des paiements des Etats Membres au 21 novembre 1983 (voir annexe H au présent rapport) ni de la répartition des paiements des Etats Membres en cours d'année. L'Article 5.5 du Règlement financier dispose que tous les Etats Membres sont tenus de verser l'intégralité de leur contribution dans les trente jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général indiquant les sommes à payer, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de trente jours. Or, au 21 novembre 1983, 85 Etats Membres seulement avaient versé intégralement leur contribution alors que 40 autres

1/ C 81/REP, par.332-333; CL 83/REP, par.244-250; C 83/LIM/11; C 83/III/PV/2; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

2/ C 83/LIM/10; C 83/III/PV/2; C 83/III/PV/4; C 83/PV/20.

3/ C 83/LIM/13; C 83/LIM/13-Sup.1; C 83/LIM/22; C 83/LIM/29; C 83/III/PV/3; C 83/III/PV/4; C 83/III/PV/5; C 83/PV/21.

n'avaient effectué aucun paiement au titre de leur contribution de 1983. La Conférence a par ailleurs noté que plusieurs des principaux bailleurs de fonds, qui n'éprouvaient pas de difficultés financières majeures, n'avaient versé leurs contributions à l'Organisation que très récemment.

347. La Conférence a souscrit à l'opinion du Conseil selon laquelle les Etats Membres qui retardent le versement de leur contribution contribuent indirectement à réduire le montant total des recettes accessoires que produiraient les intérêts sur les placements, tout en bénéficiant indûment d'une part des recettes accessoires engendrées par les contributions des Etats Membres qui paient ponctuellement.

348. La Conférence a approuvé l'appel lancé par le Conseil à tous les Etats Membres pour qu'ils versent leur contribution de 1984 dans les délais prescrits par le Règlement financier afin que l'Organisation dispose des ressources en espèces nécessaires pour l'exécution du programme approuvé et que les Etats Membres qui s'acquittent ponctuellement de leurs obligations ne soient pas désavantagés.

- Règlement des contributions - Comores 2/

349. La Conférence, notant, sur la base des informations reçues du gouvernement comorien que celui-ci n'a pu verser sa contribution en raison de facteurs indépendants de sa volonté, a examiné la proposition du gouvernement visant à liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1983, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

350. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 13/83

REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS - COMORES

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement des Comores a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans, commençant en 1983, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'Article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contribution des Comores, s'élevant à 70 078 dollars, seront réglés en dix tranches annuelles égales à 7 007,80 dollars;
2. La première tranche, ainsi que la contribution ordinaire de 1983 seront exigibles en 1983;
3. Le paiement annuel des tranches susindiquées ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au fonds de roulement seront considérés comme liquidant les obligations financières des Comores envers l'Organisation.

(Adoptée le 11 novembre 1983)

- Paiement des contributions de l'exercice biennal 1984-85

351. La Conférence a été informée de la possibilité qu'une part importante des contributions au titre de l'exercice biennal 1984-85 ne soit pas recouvrée en raison de retards dans les paiements ou, dans certains cas, de difficultés législatives, qui empêcheraient le paiement intégral et ponctuel des contributions au budget de l'Organisation. Il n'est pas exclu que l'ampleur du déficit dépasse de beaucoup le montant du Fonds de roulement et celui du Compte de réserve spécial qui sont disponibles pour faire face aux déficits normaux des contributions, compte tenu en particulier des sommes qui pourraient être

utilisées ou devraient rester disponibles dans ces comptes pour faire face aux opérations d'urgence, à l'inflation non prévue dans le budget ou à l'évolution défavorable des changes. Bien que ce cas extrême constitue sans aucun doute une hypothèse pessimiste, le Directeur général a estimé prudent de proposer des mesures destinées à garantir que des ressources suffisantes soient disponibles pour assurer la pleine réalisation du Programme de travail et budget 1984-85 qui a été approuvé par la Conférence.

352. A cet égard, la Conférence a rappelé que le Conseil avait précédemment habilité le Directeur général à contracter, en cas de besoin, des emprunts pour financer l'exécution du Programme de travail et budget approuvé en attendant le recouvrement des contributions en retard. Il n'a pas été fait usage de cette faculté pendant l'exercice biennal 1982-83. Le recours à l'emprunt ne devrait, cependant, intervenir qu'en dernier ressort car il comporte deux conséquences très fâcheuses. Tout d'abord, la dette doit être remboursée en temps voulu et au cas où le produit des contributions serait insuffisant pour rembourser la dette, il pourrait être nécessaire de demander des contributions supplémentaires à tous les pays membres; deuxièmement les intérêts de l'emprunt représenteraient une lourde charge pour l'Organisation.

353. La Conférence a également été informée que, déduction faite du déficit des contributions recouvrées au titre de l'exercice biennal, l'excédent de trésorerie afférent à l'exercice biennal 1982-83 s'élèverait probablement à quelque 30 millions de dollars. Cet excédent proviendrait surtout des recettes accessoires qui ont été supérieures aux prévisions (en raison principalement du montant élevé des recettes au titre des intérêts), d'importants gains de devises et de quelques économies au titre des programmes. La libération de cet excédent en espèces et sa répartition entre les pays membres devraient normalement être effectuées le 1er janvier 1985 après vérification des comptes définitifs de l'exercice biennal.

354. Dans ces circonstances, le Directeur général a proposé que la Conférence délègue au Conseil, à sa session de novembre 1984, le pouvoir d'autoriser, si nécessaire, le Directeur général, par dérogation aux dispositions de l'article 6.1 (b) du Règlement financier, de retenir tout excédent de trésorerie, qui pourrait provenir de l'exercice biennal 1982-83 et de le garder en réserve de manière qu'il soit disponible pour financer les dépenses inscrites au budget approuvé.

355. Plusieurs membres ont estimé que la proposition du Directeur général n'avait pas été communiquée assez tôt, compte tenu de son importance et de ses conséquences possibles pour d'autres organisations des Nations Unies. D'autres ont rappelé toutefois que la possibilité d'un grave déficit des contributions avait été envisagée à la session conjointe du Comité du Programme et du Comité financier tenue en septembre 1983 et à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil, et que le Directeur général avait attendu, pour soumettre sa proposition, qu'il soit clair que certaines lois risquaient d'être adoptées par les organes législatifs de certains gros contribuants. Or il est essentiel que la Conférence prenne des mesures, quelle que soit la brièveté des délais, pour que l'excédent de trésorerie soit gardé en réserve, car seule la Conférence a le pouvoir de déroger au Règlement financier. La Conférence pourrait déléguer ce pouvoir au Conseil et établir des critères dans le cadre desquels le Conseil pourrait, en fonction des circonstances au moment où il examinerait la question, décider que tout ou partie de l'excédent de trésorerie serait mis de côté et utilisé comme source de financement, pour garantir l'exécution du Programme de travail et budget approuvé pour 1984-85.

356. La Conférence a examiné longuement la question de savoir s'il conviendrait, au cas où l'on prévoirait un déficit des contributions, qu'un excédent de trésorerie soit retenu et utilisé pour faire face aux besoins financiers liés à l'exécution du Programme de travail et budget approuvé. Plusieurs membres s'y sont opposés pour une question de principe et n'ont pas pu souscrire à la proposition. De nombreux autres ont cependant fait observer que le Règlement financier prévoit déjà que les déficits des contributions doivent être imputés en fin d'exercice biennal sur les disponibilités du Fonds général, avant que l'on détermine s'il y a un excédent pour l'exercice biennal.

357. Plusieurs membres ont souligné qu'il est clair que certains gros contribuants ont toujours rempli en totalité leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation et qu'il n'est donc pas nécessaire de suspendre la répartition de l'excédent. De nombreux membres ont souligné toutefois que certains membres ont eux-mêmes attiré l'attention sur

les problèmes législatifs que soulèvent les contributions et ne peuvent garantir que la pire des hypothèses envisagées ne se produira pas. Ils ont estimé que le Directeur général doit prendre des mesures prudentes pour garantir que des fonds soient disponibles pour l'exécution du programme approuvé à l'unanimité. En outre, la délégation de pouvoirs proposée ne devrait causer aucune inquiétude, car, si certains gros bailleurs de fonds remplissent totalement leurs obligations financières pendant l'exercice biennal, la résolution restera sans effet et ne pourra être appliquée.

358. A cet égard, plusieurs membres ont souligné avec préoccupation qu'un certain nombre d'instruments ont déjà été créés pour faire face aux situations imprévues concernant les contributions et ils ont insisté pour que l'on utilise pleinement le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial pour autant que ceux-ci ne sont pas grevés et ne risquent pas d'être engagés en 1985, avant de recourir éventuellement à d'autres moyens.

359. Plusieurs membres ont estimé que retenir tout ou partie d'un excédent de trésorerie pour parer à un déficit prévu des contributions de certains Etats Membres encouragerait les Etats Membres à ne pas s'acquitter ponctuellement de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation, et que les gouvernements pourraient s'en prévaloir pour justifier des retards de paiement en arguant du fait que l'Organisation peut exécuter son programme même si elle ne recouvre pas les contributions aux dates voulues. D'autres en revanche ont estimé que l'éventuelle utilisation de l'excédent de trésorerie dans ces circonstances est inévitable et que les Etats Membres ne devraient pas en être affectés. D'autres Etats Membres ont souligné que ceux qui s'acquittent ponctuellement de l'intégralité de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation et qui ne sont en rien responsables du problème seraient pénalisés car ils ne recevraient pas la part qui leur revient de l'excédent de trésorerie alors qu'à l'inverse, ceux qui sont responsables du problème ou qui l'aggravent profiteraient d'une distribution de l'excédent de trésorerie résultant des paiements ponctuels effectués par les autres. On a estimé qu'il convient de trouver le moyen de garantir que ceux qui paient leurs contributions ponctuellement et dans leur intégralité reçoivent la part qui leur revient de l'éventuel excédent de trésorerie.

360. Un certain nombre de points ont été soulevés lors des débats concernant les critères ou conditions qui devraient être fixés à l'intention du Conseil en vue de répondre aux inquiétudes des nombreuses délégations qui ont fait connaître leur point de vue sur ce problème. La Conférence a reçu l'assurance qu'on utiliserait d'abord les ressources du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial, dans les limites imposées pour la prudence, avant de proposer au Conseil d'utiliser l'excédent de trésorerie. A cet égard, on a noté que le Directeur général présentera un rapport complet sur l'état des recettes et des dépenses ainsi que sur l'état du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial aux sessions du Comité financier qui auront lieu au printemps et à l'automne de 1984 et soumettra ensuite des informations à jour au Conseil avant de présenter les recommandations qui pourraient alors lui sembler nécessaires touchant l'utilisation éventuelle de l'excédent de trésorerie.

361. On a en outre proposé que la Conférence fixe certains critères, aux termes desquels l'utilisation de tout ou partie de l'excédent de trésorerie dépendrait du pourcentage reçu des contributions totales à la date considérée, et en vertu desquels l'excédent utilisé pourrait être remboursé par la suite, lorsque des contributions seraient reçues, ce qui garantirait la distribution de l'excédent de trésorerie, dans son intégralité, aux Etats Membres n'ayant pas d'arriérés pour les exercices précédents.

362. On a aussi noté que si le Conseil autorisait la retenue d'une partie de l'excédent de trésorerie, le Directeur général placerait la somme correspondante sur un compte spécial. Les retraits de fonds de ce compte spécial se feraient dans les conditions fixées par la Conférence et par le Conseil agissant par délégation. Les contributions reçues par la suite seraient portées au crédit de ce compte, ce qui permettrait de procéder à une nouvelle répartition de l'excédent de trésorerie conformément aux conditions fixées dans la résolution. Ces répartitions pourraient avoir lieu en 1985 ou les années suivantes.

363. Un certain nombre de membres ont fait observer que la question des retards et des arriérés est malheureusement un problème à long terme. Ils ont demandé que le Comité financier étudie des solutions durables appropriées et fasse connaître ses conclusions au Conseil.

364. A l'issue du débat, la Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 14/83

FINANCEMENT DU BUDGET 1984-85

LA CONFERENCE,

Notant avec préoccupation l'accroissement des arriérés de contributions d'un certain nombre d'Etats Membres en 1982-83;

Reconnaissant les graves incidences qu'auraient sur les fonds disponibles l'augmentation des arriérés de contributions, le paiement éventuellement partiel ou le non-paiement de leurs contributions par de nombreux Etats Membres, ainsi que les versements tardifs des principaux contribuants;

Considérant la nécessité de maintenir les fonds disponibles à un niveau suffisant pour faire face aux obligations et assurer la pleine réalisation du programme de travail approuvé;

Tenant compte du fait que le Directeur général informe régulièrement le Comité financier de la situation financière, y compris des fonds disponibles et de l'état des contributions;

Notant que le Conseil a habilité le Directeur général à contracter des emprunts, mais qu'il n'a pas été fait usage de cette faculté en 1982-83, ainsi que le Conseil en a été informé en novembre 1983;

Reconnaissant que le recours aux emprunts ne devrait intervenir qu'en dernier ressort;

Considérant que de nouvelles mesures pourraient être nécessaires et souhaitables pour assurer la pleine mise en oeuvre du programme de travail et budget approuvé pour l'exercice 1984-85;

1. Invite le Directeur général à continuer de tenir le Comité financier au courant de la situation financière de l'Organisation et à présenter au Conseil à sa quatre-vingt-sixième session en 1984 et, le cas échéant, à des sessions ultérieures, des renseignements complets sur l'état des contributions mises en recouvrement, de même que sur celui du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial;

2. Charge le Conseil d'examiner à sa quatre-vingt-sixième session, en novembre 1984, l'état des contributions, du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial, en vue d'utiliser les excédents apparaissant au Fonds de roulement et au Compte de réserve spécial, pour autant que cela soit nécessaire et réalisable et compte tenu des autres engagements éventuellement imputables sur ces excédents pendant la période de l'exercice biennal restant à courir, afin de permettre la réalisation du programme de travail et budget approuvé;

3. Délègue au Conseil le pouvoir de décider, par dérogation aux dispositions de l'article 6.1 (b) du Règlement financier, en conformité avec les conditions énoncées aux alinéas (a) à (e) ci-après et suite à l'examen prévu à l'alinéa 2 ci-dessus, que tout excédent en espèces qui pourrait provenir de l'exercice 1982-83 soit retenu, en tout ou en partie, afin de garantir que des ressources suffisantes soient disponibles pour assurer la pleine réalisation du programme de travail et budget approuvé:

a) Si le montant des contributions recouvrées à la date où le Conseil examinera la question est égal ou supérieur à 75 pour cent de celui des contributions fixées pour l'année 1984, le pouvoir délégué au Conseil par la Conférence deviendra caduc et tout excédent en espèces provenant de l'exercice 1982-83 sera réparti entre tous les Etats Membres conformément aux dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier comme à l'ordinaire.

b) Si le montant des contributions recouvrées à la date où le Conseil examinera la question est égal ou supérieur à 64 pour cent, mais inférieur à 75 pour cent, du montant des contributions fixées pour l'année 1984, le Conseil pourra décider d'utiliser au maximum 50 pour cent (jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars) de tout excédent en espèces provenant de l'exercice 1982-83 pour constituer un fonds qui servira, selon les besoins, à financer les dépenses approuvées au titre du programme de travail et budget pour 1984-85;

c) Si le montant des contributions recouvrées à la date où le Conseil examinera la question est inférieur à 64 pour cent de celui des contributions fixées pour l'année 1984, le Conseil pourra décider d'utiliser, jusqu'à concurrence de son montant total, tout excédent en espèces provenant de l'exercice 1982-83 pour constituer un fonds qui servira, selon les besoins, à financer les dépenses approuvées au titre du programme de travail et budget pour 1984-85;

d) La répartition de tout excédent en espèces en vertu de l'alinéa (b) ou (c) ci-dessus se fera comme suit:

i) tout Etat Membre qui, au 1er janvier 1985, aura versé l'intégralité des contributions dues par lui au titre de l'exercice 1982-83 et des exercices antérieurs recevra en totalité la part qui lui revient de l'excédent en espèces faisant l'objet de la répartition;

ii) tout Etat Membre qui, au 1er janvier 1985, aura payé une partie de la contribution due par lui au titre de l'exercice 1982-83 et (aura versé) l'intégralité des contributions dues par lui au titre des exercices antérieurs recevra une part appropriée, c'est-à-dire une part proportionnelle de l'excédent en espèces faisant l'objet de la répartition, calculée en fonction du montant acquitté de sa contribution rapporté au montant de sa contribution fixée pour l'exercice 1982-83;

iii) dès qu'aura été recouvré le montant intégral de la contribution au titre de l'exercice 1982-83 et des exercices antérieurs due par les Etats Membres qui reçoivent une part proportionnelle, le solde de l'excédent en espèces faisant l'objet de la répartition leur sera crédité;

e) Si le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session, décide, en vertu des alinéas (b) ou (c) ci-dessus, de retenir une partie ou la totalité de l'excédent en espèces provenant de l'exercice 1982-83, il devra examiner à nouveau la situation financière de l'Organisation à sa quatre-vingt-septième session et, le cas échéant, à sa quatre-vingt-huitième session afin de déterminer s'il y a lieu de libérer le solde non réparti de l'excédent en espèces et de l'affecter conformément à l'alinéa (d) ci-dessus dès que les recettes provenant des contributions suffiront pour restituer les montants prélevés sur le fonds visé aux alinéas (b) et (c) ci-dessus;

4. Confirme les dispositions de la résolution 2/80 du Conseil habilitant le Directeur général à contracter des emprunts;

5. Prie instamment tous les Etats Membres de veiller à ce que le nécessaire soit fait dès que possible pour verser la totalité des contributions dues, ainsi que les arriérés, et s'acquitter, aux termes de l'article 5.5 du Règlement financier des contributions mises en recouvrement pour 1984-85;

6. Décide de réexaminer la situation à sa vingt-troisième session en 1985.

(Adoptée le 23 novembre 1983)

- Amendement du Règlement financier (attestations de vérification extérieure des comptes) 1/

365. La Conférence a examiné les propositions d'amendements du mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes. Elle a noté que ces propositions ont été présentées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et des institutions

spécialisées afin d'harmoniser les usages au sein du système des Nations Unies et d'appliquer pour la certification des états financiers une formule plus conforme aux pratiques modernes de vérification des comptes.

366. La Conférence, ayant pris note des observations du Comité financier et de l'accord du Conseil concernant la recommandation des commissaires aux comptes aux termes de laquelle il faudrait modifier l'Article XII du Règlement financier, à en conséquence adopté le projet de résolution ci-dessous:

Résolution 15/83

AMENDEMENT DU REGLEMENT FINANCIER (ATTESTATIONS DE  
VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES)

LA CONFERENCE,

Rappelant que l'Article XII du Règlement financier prévoit la nomination d'un vérificateur extérieur des comptes,

Rappelant en particulier qu'aux termes de l'Article 12.3 du Règlement financier la vérification des comptes est effectuée selon les normes généralement acceptées en la matière et sous réserve de toute directive spéciale du Comité financier, en conformité avec le mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui constitue l'Annexe I du Règlement financier,

Notant que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a examiné l'étendue et la teneur de l'attestation des états financiers et a suggéré des amendements pour les rendre plus conformes aux pratiques modernes d'attestation de vérification extérieure des comptes,

Ayant pris note du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil,

Décide d'amender le Règlement financier comme suit, en supprimant les mots entre crochets et en ajoutant les mots soulignés.

Annexe I

MANDAT ADDITIONNEL REGISSANT LA VERIFICATION DES COMPTES 1/

Paragraphe 5 de l'annexe

/Le vérificateur extérieur certifie les états financiers dans les termes suivants: "J'ai examiné les états financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre ... J'ai recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et je certifie, à la suite de cette vérification, qu'à mon avis les états financiers sont exacts", en ajoutant, au besoin, "sous réserve des observations présentées dans mon rapport"./

Le commissaire aux comptes exprime et signe une opinion sur les états financiers dans les termes suivants:

"J'ai examiné les états financiers ci-après numérotés de ... à ... et dûment identifiés ainsi que les tableaux y relatifs de l'Organisation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 19.. J'ai notamment effectué un examen général des procédures comptables, et procédé aux vérifications par sondage que j'ai jugées nécessaires des écritures comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugées nécessaires en l'occurrence".

en précisant, le cas échéant:

- a) Les états financiers représentent bien la situation financière à la fin de l'exercice et les résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice achevé;

---

1/ Voir Article 12.3 du Règlement financier.

- b) Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables prescrits.
- c) Les principes comptables ont été appliqués de façon conséquente par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- d) Les opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Paragraphe 6 de l'annexe

Dans son rapport à la Conférence sur les /états financiers/ opérations financières comptabilisées pour l'exercice, le /vérificateur extérieur mentionné/ commissaire aux comptes indique: .....

Paragraphe 8 de l'annexe

/8. Chaque fois que l'étendue de la vérification a été restreinte ou que le vérificateur extérieur n'a pas pu obtenir de justifications suffisantes, le vérificateur extérieur doit le mentionner dans son rapport, en précisant les raisons de ses observations, ainsi que les conséquences qui en résultent pour la situation financière et les opérations financières comptabilisées./

8. Lorsque l'étendue de la vérification est limitée ou que le commissaire aux comptes n'a pas pu obtenir les pièces justificatives suffisantes, il doit l'indiquer dans son opinion et dans son rapport, en précisant dans son rapport les raisons de ses observations, ainsi que les répercussions de cet état de choses sur la situation financière et sur les opérations financières comptabilisées.

Ajouter en outre un paragraphe 10 libellé comme suit:

10. Le Commissaire aux comptes n'est pas tenu de faire mention d'une question quelconque évoquée dans les paragraphes précédents, s'il ne le juge utile à aucun égard.

(Adoptée le 23 novembre 1983)

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation 1/

367. La Conférence était saisie des demandes d'admission d'Antigua-et-Barbuda, de Belize, de Saint-Christophe-et-Nevis et de Vanuatu. Ces demandes ont été soumises dans les délais prescrits par l'article XIX du RGO. Elles contenaient l'instrument officiel prévu à l'article II de l'acte constitutif (ou elles en étaient accompagnées), de sorte qu'elles ont été jugées recevables.

368. A sa troisième séance, le lundi 7 novembre 1983, la Conférence a procédé à un scrutin secret sur les quatre demandes, conformément à l'article II-2 de l'Acte constitutif et à l'"article XII-9 du RGO. Les résultats du scrutin sont les suivants:

Admission d'Antigua-et-Barbuda

1.	Nombre de bulletins distribués	130
2.	Bulletins nuls	0
3.	Abstentions	1
4.	Voix pour	127
5.	Voix contre	2
6.	Nombre de suffrages exprimés	129
7.	Majorité requise	86

Admission de Belize

1.	Nombre de bulletins distribués	130
2.	Bulletins nuls	0
3.	Abstentions	1
4.	Voix pour	128
5.	Voix contre	1
6.	Nombre de suffrages exprimés	129
7.	Majorité requise	86

Admission de Saint-Christophe-et-Nevis

1.	Nombre de bulletins distribués	130
2.	Bulletins nuls	0
3.	Abstentions	2
4.	Voix pour	127
5.	Voix contre	1
6.	Nombre de suffrages exprimés	128
7.	Majorité requise	86

Admission de Vanuatu

1.	Nombre de bulletins distribués	130
2.	Bulletins nuls	0
3.	Abstentions	1
4.	Voix pour	129
5.	Voix contre	0
6.	Nombre de suffrages exprimés	129
7.	Majorité requise	86

369. La Conférence a donc admis Antigua-et-Barbuda, Belize, Saint-Christophe-et-Nevis et Vanuatu à la qualité de membres de l'Organisation.

1/ C 83/14; C 83/14-Sup.1; C 83/PV/3; C 83/PV/4; C 83/PV/17.

Election des membres du Conseil 1/

370. La Conférence a élu les Etats Membres ci-dessous à la qualité de membres du Conseil:

<u>REGIONS ET SIEGES</u>	<u>MEMBRES</u>
<u>Période: novembre 1983 - décembre 1986</u>	
Afrique (5)	Congo Sao Tomé-et-Principe Sierra Leone Tunisie Ouganda
Asie	Néant
Europe (3)	Autriche Bulgarie Tchécoslovaquie
Amérique latine (5)	Brésil Colombie Cuba Mexique Trinité-et-Tobago
Proche-Orient (2)	Liban Yémen (Rép. dém. du)
Amérique du Nord (2)	Canada Etats-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest	Néant
<u>Période: 1er janvier 1985 - novembre 1987</u>	
Afrique (4)	Libéria Sénégal Tanzanie Zimbabwe
Asie (3)	Inde Pakistan Philippines
Europe (4)	Danemark France Italie Royaume-Uni
Amérique latine (1)	Equateur
Proche-Orient (3)	Afghanistan Egypte Arabie saoudite
Amérique du Nord	Néant
Pacifique Sud-Ouest (1)	Australie

1/ C 83/11; C 83/LIM/14; C 83/LIM/28; C 83/PV/17; C 83/PV/18; C 83/PV/21.

371. Après le scrutin, sur proposition du Président, la Conférence a décidé que le Conseil devra réexaminer les procédures de scrutin appliquées dans les cas où il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir à la Conférence ou au Conseil de l'Organisation, en vue d'accélérer la procédure et de gagner du temps. Le Conseil devra faire rapport à ce sujet à la Conférence, à sa vingt-troisième session.

Nominations

- Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

372. L'un des candidats s'étant retiré afin de maintenir la tradition de nomination par consensus, la Conférence a réélu M. M.S. Swaminathan Président indépendant du Conseil pour un nouveau mandat de deux ans et a adopté la résolution ci-après:

Résolution 16/83

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. M.S. Swaminathan est nommé Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1985;

2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de Président indépendant du Conseil seront les suivantes:

- a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du Président, étant entendu que le Directeur général fournira un service de secrétariat au Président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis, et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le Président est ressortissant, ou en lires italiennes, à son choix;
- b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le Directeur général adjoint, lorsque le Président s'absente de sa résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;
- c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément à ses règlements et à l'usage établi, lorsque le Président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le Directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 22 novembre 1983)

---

1/ C 83/15; C 83/PV/19; C 83/PV/21.

- Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

373. Aux termes de l'Article 6 (c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence a nommé trois membres et trois membres suppléants du Comité de la Caisse commune des pensions pour la période allant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1985, à savoir:

i) Membres

John Glistrup  
Conseiller  
Représentant permanent du Danemark auprès de la FAO

Tessema Negash  
Conseiller  
Représentant permanent suppléant de l'Ethiopie auprès de la FAO

Michael Metelits  
Deuxième Secrétaire  
Représentant permanent suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de la FAO

ii) Membres suppléants

Ivo P. Alvarenga  
Ambassadeur et représentant permanent d'El Salvador auprès de la FAO

Amidjono Martosuwiryo  
Attaché agricole  
Représentant permanent suppléant de l'Indonésie auprès de la FAO

Hassan Ali Ahmed El-Huraibi  
Ministre plénipotentiaire de la République arabe du Yémen auprès de la FAO

---

1/ C 83/16; C 83/PV/19; C 83/PV/21.

QUESTIONS DIVERSES

Date et lieu de la vingt-troisième session de la Conférence 1/

374. La Conférence a décidé que la vingt-troisième session se tiendra à Rome du 9 au 28 novembre 1985.

---

1/ C 83/PV/21.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
  - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture, notamment:
    - Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique
  - 6.2 Etat d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale - Réexamen des concepts et des approches
7. Ajustement agricole international
  - 7.1 Quatrième rapport de situation
  - 7.2 Révision et mise à jour des lignes d'orientation
8. Alimentation et population
9. Programme d'action de la CMRADR - Rapport d'activité
10. Journée mondiale de l'alimentation - Rapport d'activité

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

11. Programme de travail et budget 1984-85 et objectifs à moyen terme
12. Examen du Programme ordinaire
13. Examen des programmes de terrain
14. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
15. Ressources phytogénétiques (Suivi de la résolution 6/81 de la Conférence)
16. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
  - 16.1 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
  - 16.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

- A. Questions constitutionnelles et juridiques
17. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
  18. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
    - 18.1 Changement de dénomination de la région "Amérique latine" en "Amérique latine et Caraïbes", et changement correspondant pour la Conférence régionale et le Bureau régional
    - 18.2 Amendement du paragraphe 3 de l'article XXXIX du Règlement général de l'Organisation

B. Questions administratives et financières

19. Comptes vérifiés
20. Barème des contributions 1984-85
21. Autres questions administratives et financières, notamment:
  - 21.1 Locaux du Siège
  - 21.2 Immunités de l'Organisation
  - 21.3 Etat des contributions
  - 21.4 Amendement du Règlement financier (Attestations de vérification extérieure des comptes)

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

22. Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
  - Antigua-et-Barbuda
  - Belize
  - Saint-Christophe-et-Nevis
  - Vanuatu
23. Election des Membres du Conseil
24. Nominations:
  - 24.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
  - 24.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

25. Date et lieu de la vingt-troisième session de la Conférence
26. Autres questions.

附录二

المرفق بـ

APPENDIX B

ANNEXE B

APENDICE B

代表及观察员名单

قائمة بأسماء المندوبين والمراسلين

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

主席

الرئيس :

Chairman : John R. Block (U.S.A.)  
Président :  
Presidente :

副主席

نواب الرئيس:

Vice-Chairmen : He Kang (China)  
Vice-Présidents : Demetrios Christodoulou (Cyprus)  
Vicepresidentes : Javier Gazzo F.D. (Perú)

الدول الأعضاء

成员国

MEMBER NATIONS  
ETATS MEMBRES  
ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate

Abdul Ghaffar LAKANWAL  
Minister of Agriculture and  
Land Reform

Kabul

Alternates

M. Latif BALUCHZADAH  
Charge d'Affaires  
Embassy of Afghanistan

Rome

Abdullah NAQSHBANDI  
President, Planning Department  
Ministry of Agriculture and  
Land Reform

Kabul

Associate

Abdul Hadi SHOKUR  
Second Secretary  
Embassy of Afghanistan

Rome

ALBANIA - ALBANIE

Délégué

Stavri RISTA  
Ministre adjoint de  
l'agriculture

Tirana

Suppléant

Bashkim DINO  
Ambassadeur d'Albanie en Italie  
Représentant permanent auprès de la FAO

Rome

Adjoints

Nikolla NOSI  
Premier Secrétaire  
Ambassade d'Albanie

Rome

Sali METANI  
Ministère de l'agriculture

Tirana

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA -

Délégué

Salim SAADI  
Ministre de l'agriculture et de la  
révolution agraire

Alger

الجزائر

مندوب  
سالم سعدي  
وزير الفلاحة والثورة الزراعية

Suppléants

Abderrahmane CHERIET  
Ambassadeur d'Algérie en Italie  
Représentant permanent auprès  
de la FAO

Rome

مناوب  
عبد الرحمن شريط  
سفير الجزائر في إيطاليا  
والمعطل الدائم لدى المنظمة

- ALGERIE - ARGELIA - (cont'd)

Amar DAHMOUCHE

Rome

Ministre Conseiller

Représentant permanent adjoint de  
l'Algérie auprès de la FAO

روما

عمار دحموش

مساعد المعطل الدائم للتعاون لدى المنظمة

Halim BENATTALLAH

Rome

Premier Secrétaire

Ambassade d'Algérie

حليم بن عطا الله روما

مناوب

سكرتير أول بالسفارة الجزائرية

Sid ALI KETRANDJI

Alger

Administrateur au Ministère des  
Affaires étrangères

الجزائر

مناوب

سيد علي قترنجي

مناوب

متصرف بوزارة الخارجية

Nourreddine KADRA

Alger

Directeur général au Ministère de  
l'agriculture et de la révolution agraire

الجزائر

نور الدين قدرا

مدير عام بوزارة الفلاحة والثورة الزراعية

Conseillers

Alger

Sid Ahmed CHENTOUF

Conseiller technique au Ministère  
de l'agriculture et de la révolution  
agraire

الجزائر

مستشار

سيد أحمد شنوف

مستشار بوزارة الفلاحة والثورة الزراعية

Mohamed Salah Eddine AHRIZ

Alger

Directeur de l'agriculture  
Ministère de l'agriculture et  
de la révolution agraire

الجزائر

محمد صالح الدين أحزيز

مدير الفلاحة

وزارة الفلاحة والثورة الزراعية

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA - الجزائر (cont'd)

Conseillers			
Moussa MESSAI	Blida		
Directeur de l'agriculture à la Wilaya de Blida			
البليدة	مسعى موسى	مستشار	
	مدير الفلاحنة		
	لولاية البليدة		
Abdelkader BENABDI	Tlemcen		
Directeur de l'agriculture à la Wilaya de Tlemcen			
عبد القادر بن عبدي	مستشار		
طمسان	مدير مصلحة الزراعة		
	ولاية طمسان		
Amar NEZARI	Batna		
Directeur de l'agriculture à la Wilaya de Batna			
باتنة	مار نزارى	مستشار	
	مدير مصلحة الزراعة		
	ولاية باتنة - باتنة		

ANGOLA

Délégué		
Augusto Gaetano JOÃO	Luanda	
Vice-Ministre de l'agriculture pour le café		
Suppléants		
Telmo F. RODRIGUES de ALMEIDA	Rome	
Ambassadeur		
Représentant permanent auprès de la FAO		
Bernardino SEQUEIRA	Rome	
Représentant permanent adjoint de l'Angola auprès de la FAO		
Pedro KANGA	Luanda	
Conseiller technique		
Direction du plan		
Ministère de l'agriculture	Hotel San Anselmo	
Adjoint		
Rolando F.J. NETO	Luanda	
Département des organismes internationaux		
Secrétariat d'Etat à la coopération		

ANTIGUA AND BARBUDA - ANTIGUA-ET-BARBUDA - ANTIGUA Y BARBUDA

Delegate		
Robin K.M. YEARWOOD	St. John's	
Minister of Agriculture, Lands and Fisheries		

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado		
Víctor Hugo SANTIRSO	Buenos Aires	
Secretario de Agricultura y Ganadería		
Suplentes		
Ignacio GARCIA CUERVA	Buenos Aires	
Subsecretario de Agricultura		
Guillermo E. GONZALEZ	Roma	
Ministro Plenipotenciario		
Representante Permanente ante la FAO		
Diego WHITE	Roma	
Representante Permanente Alterno ante la FAO		
Sra. Dña. María Ester BONDANZA de FILIPPO	Buenos Aires	
Jefe Area Multilateral de la Dirección General de Asuntos Económicos del Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto		
Renato C. SERSALE DI CERISANO	Roma	
Representante Permanente Alterno ante la FAO		
Asesor		
Guillermo NIELSEN	Bruselas	
Consejero Agrícola		
Embajada de Argentina		
AUSTRALIA - AUSTRALIE		
Delegate		
John C. KERIN	Canberra	
Minister for Primary Industry		
Alternates		
George MACKEY	Canberra	
First Assistant Secretary		
Department of Primary Industry		
Keith R. DOUGLAS-SCOTT	Rome	
Ambassador of Australia in Italy		
Permanent Representative to FAO		
David F. SMITH	Melbourne	
Director-General		
Victorian Department of Agriculture		
David R. GREGORY	Rome	
Counsellor (Agriculture)		
Alternate Permanent Representative to FAO		
Robert E. STENSHOLT	Rome	
Counsellor (Development Assistance)		
Alternate Permanent Representative to FAO		
John SAULT	London	
Counsellor (Agriculture)		
Australian High Commission		

AUSTRALIA - AUSTRALIE (Cont'd)

Alternate  
Laurie J. EAKIN  
Principal Executive Officer  
Department of Primary  
Industry

Canberra

Associates  
Mrs Janet GIRARDI  
Australian Embassy  
Ms Gina WILLIAMS  
Australian Embassy

Rome  
Rome

Advisers  
Michael BLAMEY  
First Assistant Secretary  
Department of Primary Industry  
Anthony Robert GLEESON  
Department of Primary Industry

Canberra  
Canberra

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate  
Günter HAIDEN  
Federal Minister of Agriculture  
and Forestry

Vienna

Alternates  
Ferdinand LACINA  
Under-Secretary of State  
Federal Chancellery  
Robert STEINER  
Director-General  
Ministry of Agriculture and  
Forestry  
Hermann REDL  
Ministerialrat  
Ministry of Agriculture and  
Forestry

Vienna  
Vienna  
Vienna

Associates  
Heinz LAUBE  
Ambassador of Austria to FAO  
Phillip HOYOS  
Counsellor  
Austrian Embassy

Rome  
Rome

BAHAMAS  
Delegate  
George A. SMITH  
Minister of Agriculture, Fisheries  
and Local Government  
Alternate  
Idris REID  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
Fisheries and Local Government

Nassau  
Nassau

BAHAMAS (Cont'd)

Adviser  
Audley GREAVES  
Senior Agriculturist  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
and Local Government

Nassau

BAHRAIN - BAHREIN - البحرين

Delegate  
Habib Ahmed KASSIM  
Minister of Commerce and  
Agriculture

Manama

العامة مدوب حبيب أحمد قاسم  
وزير التجارة والزراعة

Alternate  
Siddiq Sharaf AL-ALAWI  
Director of Agriculture,  
Ministry of Commerce and Agriculture

Manama

العامة مناوب صديق شرف العلوى  
مدير إدارة الزراعة  
وزارة التجارة والزراعة

Associates  
Khalil Ebrahim Rabia Ahmed AL DERAZI Manama  
Agricultural Engineer  
Ministry of Commerce and  
Agriculture

العامة مساعد خليل ابراهيم ربيع الدراري  
مهندس وزارة التجارة  
والزراعة

ABDUL LATIF YUSUF AHMED BUCHEERI Manama  
Senior Hydrologist  
Water Resources Bureau

العامة مساعد عبد اللطيف يوسف أحمد بوجيري  
هيدرولوجى أول - مكتب مصادر  
المياه - وزارة التجارة والزراعة

Hamad AL SHEHABI Manama  
Secretary to the Minister of  
Commerce and Agriculture

العامة مساعد حمد على الشهابى  
سكرتير الوزير  
وزارة التجارة والزراعة

BANGLADESH

Delegate

A.Z.M. OBAIDULLAH KHAN  
Minister of Agriculture

Dhaka

Alternates

R.A.M. GHULAM MUKTADIR  
Director General, Bangladesh  
Rifles

Dhaka

Reaz RAHMAN  
Ambassador of Bangladesh in  
Italy  
Permanent Representative to FAO

Rome

A.H.M. ABDUL HYE  
Director, Bangladesh Academy  
for Rural Development (BARD)

Comilla

M. FAIZUR RAZZAQUE  
Joint Secretary  
Relief Division  
Ministry of Food, Relief and  
Rehabilitation

Dhaka

K.M. EJAZUL HUQ  
Deputy Secretary  
Ministry of Agriculture

Dhaka

Advisers

S.M. MATIUR RAHMAN  
Economic and Commercial Counsellor  
Embassy of Bangladesh  
Alternate Permanent Representative  
to FAO

Rome

Risalat AHMED  
Private Secretary to the Minister  
of Agriculture

Dhaka

BARBADOS - BARBADE

Delegate

Richard CHELTENHAM  
Minister of Agriculture,  
Food and Consumer Affairs

Bridgetown

Alternates

Fozlo BREWSTER  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture,  
Food and Consumer Affairs  
Lionel SMITH  
Chief Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture,  
Food and Consumer Affairs

Bridgetown

Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué

Paul DE KEERSMAEKER  
Secrétaire d'Etat aux affaires  
européennes et à l'agriculture

Bruxelles

Suppléants

Guy STUYCK  
Ambassadeur de Belgique,  
auprès de la FAO  
Mme S. VERVALCKE  
Directeur d'Administration  
Administration générale de la  
coopération au développement

Rome

Bruxelles

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA (cont'd)

Suppléants

P. STEEL  
Attaché au Cabinet du Ministre  
des relations extérieures

Bruxelles

M. VANDEPUTTE  
Ingénieur en chef  
Directeur à la Direction des relations  
internationales agricoles  
Ministère de l'agriculture

Bruxelles

Conseillers

J. THINSY  
Conseiller adjoint  
Direction générale des relations  
économiques extérieures

Bruxelles

E. MARTENS  
Secrétaire d'Administration  
Administration générale de la  
coopération au développement

Bruxelles

Mlle Béatrix VAN HEMELDONCK  
Attaché, Représentant permanent  
suppléant auprès de la FAO

Rome

BELIZE - BELICE

Delegate

Rudolph I. CASTILLO  
High Commissioner of Belize  
to the United Kingdom

London

BENIN

Délégué

Justin GNIDEHOU  
Ministre du développement  
rural et de l'action  
coopérative

Porto-Novo

Suppléants

Basile Honoré DJIBRIL  
Directeur de l'agriculture  
Ministère du développement  
rural et de l'action  
coopérative

Porto-Novo

Jonas NAPPORN  
Conseiller technique au  
développement rural de la  
Présidence de la République

Porto-Novo

T. AISSI  
Conseiller juridique à la  
Présidence de la République

Cotonou

BHUTAN - BHOUTAN

Delegate

Dorji TENZIN  
Director, Animal Husbandry  
Department

Thimphu

Alternate

Thubten NORBU  
Deputy Director  
Agriculture Department

Thimphu

BOLIVIA - BOLIVIE

Delegado  
Srta. Raquel LIEBERS BALDIVIESO Roma  
Encargada de Negocios a.i.

BOTSWANA

Delegate  
Washington Rabasha MESWELE Gaborone  
Minister of Agriculture  
Alternates  
John M. MELAMU Brussels  
Ambassador of Botswana to the  
EEC and Italy  
C.M.T. LEKAUKAU Gaborone  
Deputy Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
Thomas M. TAUKOBONG Gaborone  
Deputy Director of  
Agricultural Field  
Services  
Anthony A. MOKCARE Gaborone  
Agricultural Economist

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Delegate  
Angelo AMAURY STABILE Brasilia  
Minister of Agriculture  
Alternates  
Francisco THOMPSON FLORES Brasilia  
Chief of the Office for  
International Agricultural Affairs  
(CINGRA) Ministry of  
Agriculture  
Arrhenius F.M. DE FREITAS Rome  
Minister  
Permanent Representative to FAO  
Ms Annunciata SALGADO SANTOS Brasilia  
Chief of the Specialized  
International Organizations  
Division (DIE)  
Ministry of External Relations  
Deniz FERREIRA RIBEIRO Brasilia  
Chief of the Office for Economic  
Affairs, Ministry of Agriculture  
Antonio CARABALLO BARREIRA Brasilia  
Chief of the Office for Social  
Communication, Ministry of Agriculture  
Francisco Tarcizio GOES DE OLIVEIRA Brasilia  
Office for Agriculture Planning  
Ministry of Agriculture  
Haroldo Alois BARTH Brasilia  
Office for International Affairs  
Ministry of Agriculture  
Associates  
Henrique DA SILVEIRA SARDINHA PINTO Rome  
Alternate Permanent Representative  
of Brazil to FAO  
Hadil FONTES DA ROCHA VIANNA Brasilia  
Specialized International Organizations  
Division (DIE), Ministry  
of External Relations

BULGARIA - BULGARIE

Délégué  
Alexander PETKOV Sofia  
Ministre  
Président de l'Union nationale  
agro-industrielle  
Suppléants  
Dimitar ANDREEVSKI Sofia  
Directeur général de la Division des  
relations internationales  
Union nationale agro-industrielle  
Gantcho Vassilev GANTCHEV Sofia  
Expert principal  
Ministère des affaires étrangères  
Svetlomir ZAHARIEV Sofia  
Expert principal  
Union nationale agro-industrielle  
Adjoint  
Petar VALKOV Rome  
Représentant permanent adjoint  
auprès de la FAO

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Delegate  
U YE GOUNG Rangoon  
Minister for Agriculture and Forests  
Alternate  
U KYI Rome  
Ambassador of Burma in Italy  
Permanent Representative to FAO  
Associates  
U THA TUN Rangoon  
Managing Director  
Salt Industries Corporation  
Ministry of Agriculture  
and Forests  
U WIN HTIN Rangoon  
Director-General  
Fisheries Department  
Ministry of Livestock Breeding  
and Fisheries  
U AUNG KHIN Rangoon  
General Manager  
Agriculture Corporation  
Ministry of Agriculture  
and Forests  
U TIN HTUT Rome  
Second Secretary  
Embassy of Burma  
Alternate Permanent Representative to FAO  
U HLA OO Rangoon  
Deputy General Manager  
Agriculture Corporation  
Ministry of Agriculture and Forests

BURUNDI

Délégué

Mathias NTIBARIKURE  
Ministre de l'agriculture et de  
l'élevage

Bujumbura

Suppléants

Salvator SAHINGUVU  
Directeur général de la  
planification agricole

Bujumbura

Vital BARANYITONDEYE  
Directeur de l'Institut technique  
agricole

Bujumbura

CAMEROUN - CAMEROUN - CAMERUN

Délégué

Sadou HAYATOU  
Ministre de l'agriculture

Yaoundé

Suppléants

Maxiale MAHI  
Directeur de l'agriculture

Yaoundé

D.E. DANG MEKOULA  
Secrétaire permanent du Comité  
national de la FAO

Yaoundé

Adjoints

Emmanuel SIEWE  
Ingénieur, Chef de la Division  
des études et projets,  
Chambre d'agriculture

Yaoundé

Gottlieb MOUKIA MBOME  
Directeur des pêches  
Ministère de l'élevage, des pêches  
et des industries animales

Yaoundé

A.G. NGONGI NAMANGA  
Chargé des relations avec la FAO  
Ambassade du Cameroun

Rome

CANADA

Delegate

Eugene F. WHELAN  
Minister of Agriculture

Ottawa

Alternates

Michael GIFFORD  
Director General  
International Affairs Directory  
Agriculture Canada

Ottawa

Pierre GOSSELIN  
Minister Permanent Representative to FAO

Rome

Associates

Yvan JACQUES  
Assistant Deputy Minister  
Marketing and Economics  
Agriculture Canada

Ottawa

Bill URUSKI  
Minister of Agriculture for Manitoba

Ottawa

Norman COOK  
Senior Policy Advisor  
Development Policy Planning and  
Coordination Division  
Policy Branch  
Canadian International Development  
Agency (CIDA)

CANADA (cont'd)

Associates

Miss Gilliane LAPONTÉ  
Deputy Director  
U.N. Affairs Division  
Department of External  
Affairs

Ottawa

Norman MACDONNELL  
Economic Relations with the Developing  
Countries Division  
Department of External Affairs

Ottawa

Robert PRINS  
International Liaison Service  
Agriculture Canada

Ottawa

Robert SALLERY  
Counsellor Canadian Embassy  
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

Advisers  
Glenn FLATEN  
President, Canadian Federation  
of Agriculture

Ottawa

Wayne EASTER  
President of the Farmers' Union

Ottawa

Ezio DI EMANUELE  
Special Assistant to the Minister  
of Agriculture

Ottawa

Ms Linda CLIFFORD  
Executive Assistant to the Minister  
of Agriculture

Ottawa

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Délégué  
João PEREIRA SILVA  
Ministre du développement rural

Praia

Suppléant  
Antonio R. PIRES  
Ambassadeur auprès de la FAO

Rome

Adjoints  
Eutropio Lima da CRUZ  
Conseiller du Ministre du  
développement rural

Praia

Carlos SILVA  
Directeur du Service de la  
production agricole

Praia

Mme Maria DE LOURDES DUARTE  
Cabinet d'Etude du Plan  
Ministère du développement rural

Praia

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE - REPUBLICA CENTROAFRICANA

Délégué  
Jean-Marie YOLLOT  
Ambassadeur, Représentant permanent  
de la République centrafricaine  
auprès de la FAO

Rome

Suppléant  
Léon SAO  
Attaché administratif à la  
Représentation de la République  
centrafricaine auprès de la FAO

Rome

CHAD - TCHAD

CHILE - CHILI

Delegado

Jorge PRADO ARANGUIZ  
Ministro de Agricultura

Santiago

Suplentes

Sergic CADENASSO F.  
Embajador de Chile ante la FAO

Roma

Sra. Doña Magdalena BALDUZZI  
Consejero  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO

Roma

Esteban CORDOVA T.  
Subdirector Adjunto de la Oficina  
de Planificación Agrícola  
Ministerio de Agricultura

Santiago

Pedro Enrique AVILES J.  
Jefe de Gabinete del Ministro  
de Agricultura

Santiago

CHINA - CHINE 中 国

Delegate

HE KANG  
Minister of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries

Beijing

代 表

何 康  
农牧渔业部部长  
北 京

Alternates

XIANG ZHONGYANG  
Director of Foreign Affairs Department  
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry  
and Fisheries

Beijing

副代表

相重扬  
农牧渔业部外事司司长  
北 京

KONG CANDONG  
Minister Plenipotentiary  
Permanent Representative to FAO

Rome

孔灿东  
中国常驻粮农组织代表，全权公使  
罗 马

CHINA - CHINE 中 国 (cont'd)

Alternates

ZHONG SHUKONG Beijing  
Division Director of International  
Organizations Department  
Ministry of Foreign Affairs

钟述孔

外交部国际司处长  
北 京

WU TIANXI Beijing  
Senior Agricultural Economist  
Division Director of Foreign Affairs  
Department  
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry  
and Fisheries

吴天锡

农牧渔业部外事司处长  
高级农业经济学家  
北 京

ZHANG ZHENPING Beijing  
Division Director of Foreign  
Finance Department  
Ministry of Finance

张振平

财政部外事财务司处长  
北 京

ZENG XIANRONG Rome  
First Secretary  
Permanent Representation of China to FAO

曾宪榕

中国常驻粮农组织代表处一秘  
罗 马

GONG SHAOSEN Beijing  
Senior Agronomist  
Ministry of Agriculture, Husbandry  
and Fisheries

龚绍文

农牧渔业部高级农艺师  
北 京

CHINA - CHINE - 中 国

(cont'd)

Alternates

LI ZHENHUAN Beijing  
Deputy Division Director of Foreign  
Affairs Department  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries

李振寰  
农牧渔业部外事司副处长  
北京

JIN XIANG YUN Rome  
Second Secretary  
Permanent Representation of China to FAO

金祥云  
中国常驻粮农组织代表处二秘  
罗 马

JIANG NANFANG Rome  
Second Secretary  
Permanent Representation of China to FAO

姜南方  
中国常驻粮农组织代表处二秘  
罗 马

Advisers

XU GUOCHANG Rome  
Third Secretary  
Permanent Representation of China to FAO

顾 问  
徐国昌  
中国常驻粮农组织代表处三秘  
罗 马

WU CHAOLIN Beijing  
Foreign Affairs Department  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries

吴潮林  
农牧渔业部外事司  
北京

CHINA - CHINE - 中 国 (cont'd)

Advisers

TANG ZHENPING  
Permanent Representation of  
China to FAO

Rome

唐正平  
中国常驻粮农组织代表处  
罗 马

COLOMBIA - COLOMBIE

Delegado  
Gustavo CASTRO GUERRERO Bogotá  
Ministro de Agricultura

Suplente  
Gonzalo BULA HOYOS Roma  
Embajador de Colombia ante la FAO

Adjuntos  
Sra. Dra. Dory SANCHEZ Roma  
Ministro Consejero  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO  
Sra. Dra. Rosa Amelia SUAREZ MELO Roma  
Primer Secretario  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO

\*Mauricio GONZALEZ Roma  
Tercer Secretario  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO

Asesores  
Sra. D<sup>a</sup>. Hilda LOPEZ DE MORAL Bogotá  
Consejera  
Ministerio de Relaciones Exteriores

Adriano QUINTANA Bogotá  
Gerente, Federación Nacional de  
Cereales  
Carlos MURGAS Bogotá  
Directivo Federación Nacional  
Palma Africana

COMOROS - COMORES - COMORAS

Délégué  
MOHAMED CHAHER MASSONDE Moroni  
Ministre de la production agricole,  
de l'industrie et de l'artisanat

Suppléant  
ALI SOILIHI MOHAMED Moroni  
Directeur général du CEFADER

CONGO

Délégué

Marius MOUAMBENGA  
Ministre de l'agriculture et  
de l'élevage

Brazzaville

Suppléants

Joseph TCHICAYA  
Ambassadeur du Congo auprès  
de la FAO

Rome

Jean-Pierre MÄDEKE  
Conseiller du Premier Ministre  
chargé du développement rural

Brazzaville

Guy Georges MBACKA  
Directeur de l'agriculture

Brazzaville

Roger Bienvenu M'VOULA  
Directeur de la pêche  
Ministère des eaux et forêts

Brazzaville

Jacques NGOULOU  
Attaché de cabinet chargé  
de la coopération  
(Ministère de l'agriculture)

Brazzaville

Michel MOMBOLI  
Représentant permanent adjoint  
auprès de la FAO

Rome

Alphonse MOUANGA  
Attaché financier  
Représentation permanente du Congo  
auprès de la FAO

Rome

COSTA RICA

Delegado

Carlos di MOTTOLA BALESTRA  
Embajador ante la FAO

Roma

Suplente

Sra. Doña Yolanda GAGO  
Ministro Consejero  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO

Roma

Adjunto

Alejandro MONTESINO  
Representación Permanente de  
Costa Rica ante la FAO

Roma

CUBA

Delegado

J.C. VALMASEDA BALTRÓN  
Viceministro de Agricultura

La Habana

Suplentes

Pedro A. MORALES CARBALLO  
Director de Organismos Económicos  
Internacionales  
Comité Estatal de Colaboración Económica

La Habana

Leopoldo ARIZA HIDALGO  
Embajador de Cuba ante la FAO

Roma

Adjuntos

Marcos NIETO Y LARA  
Subdirector de Relaciones Internacionales  
Ministerio de Agricultura  
Sra. Doña Grafila SOTO CARRERO  
Especialista, Organismos Internacionales  
del Comité Estatal de Colaboración  
Económica

CUBA (cont'd)

Adjuntos

Pedro Reynaldos DUEÑAS La Habana  
Especialista, Organismos Internacionales  
del Comité Estatal de Colaboración  
Económica

Sra. Doña Silvia CARBALLO VIVES Roma  
Agregado Diplomático de la  
Representación Permanente de Cuba  
ante la FAO

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate

Demetrios CHRISTODOULOU Nicosia  
Minister of Agriculture and  
Natural Resources

Alternates

Andreas PAPASOLOMONTOS Nicosia  
Director-General, Ministry of  
Agriculture and Natural Resources

Fotis G. POULIDES Rome  
Permanent Representative of Cyprus  
to FAO

George F. POULIDES Rome  
Alternate Permanent Representative  
to FAO

Associate  
George CAMELARIS Nicosia  
Agricultural Officer A'  
Ministry of Agriculture and  
Natural Resources

Adviser  
Haris ZANNETIS Rome  
Agricultural Officer  
Permanent Representation of Cyprus  
to FAO

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE - CHECOSLOVAQUIA

Delegate

Vladislav TRESKA Prague  
Minister of Agriculture  
and Food

Alternates

Ján SCHWARZ Rome  
Permanent Representative of  
Czechoslovakia to FAO

Adviser

Ivan LUČAN Prague  
Counsellor of the Federal  
Ministry of Foreign Affairs

DEMOCRATIC KAMPUCHEA - KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE -  
KAMPUCHEA DEMOCRATICA

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA -  
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE -  
REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

Delegate

LI HAK CHOL Pyongyang  
Vice-Chairman of the Agricultural  
Commission

Alternates

SONG HO GYONG Rome  
Ambassador of the Democratic  
People's Republic of Korea to FAO  
  
KIM TAE LONG Pyongyang  
Adviser, National FAO Committee  
of the D.P.R. of Korea  
  
LI HYOK CHOL Rome  
Counsellor, Alternate Permanent  
Representative of the D.P.R. of  
Korea to FAO

Associate

LI TAE GYUN Pyongyang  
Adviser, National FAO Committee  
of the D.P.R. of Korea

Advisers

CHYONG UNE HYONG Rome  
Third Secretary, Permanent  
Representation of the D.P.R. of  
Korea to FAO  
  
KIM MUN DYOK Pyongyang  
Adviser, National FAO Committee  
of the D.P.R. of Korea  
  
YUN SU CHANG Rome  
Third Secretary, Permanent  
Representation of the D.P.R. of  
Korea to FAO

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate

Niels Anker KOFOED Copenhagen  
Minister of Agriculture

Alternates

Hans Jørgen KRISTENSEN Copenhagen  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
  
John GLISTRUP Rome  
Permanent Representative of  
Denmark to FAO

Associates

Johannes DAHL-HANSEN Copenhagen  
Deputy Head of Division  
Ministry of Foreign Affairs  
  
Carl THOMSEN Copenhagen  
Professor, The Royal Veterinary  
and Agricultural University  
  
Erik HJELMAR Copenhagen  
Head of Division  
Ministry of Agriculture  
  
A. VESTEN PEDERSEN Copenhagen  
Head of Division  
The Agricultural Council  
Ministry of Agriculture

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA (cont'd)

Associates

Ms Sys THODEN Copenhagen  
Head of Division, Federation of  
Danish Small Holders Union  
  
Georg NIELSEN Copenhagen  
Director, Danish Agricultural  
Information Office

Advisers

John ZIMMERMANN Rome  
Alternate Permanent Representative  
of Denmark to FAO  
  
Ms Bitten LOLK Copenhagen  
Head of Section  
Ministry of Agriculture  
  
Finn Norman CHRISTENSEN Copenhagen  
Head of Section  
Ministry of Foreign Affairs

Victor HJORT Copenhagen  
Head of Section  
Ministry of Agriculture  
  
Carsten BAERENTSEN Copenhagen  
Personal Secretary of the  
Minister of Agriculture  
  
Ms M. KJAERHOLM HANSEN Rome  
The Royal Danish Embassy

DJIBOUTI - جمهورية

DOMINICA - DOMINIQUE

Delegate

Mrs Mary Eugenia CHARLES Roseau  
Prime Minister

Alternates

Mrs Judith GARRAWAY PESTAINA Roseau  
Acting Permanent Secretary  
Ministry of External Affairs  
  
Romeo Arden COLERIDGE SHILLINGFORD London  
High Commissioner to  
the United Kingdom

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE -  
REPUBLICA DOMINICANA

Delegado

Rafael ANGELES SUAREZ Santo Domingo  
Secretario de Estado de  
Agricultura

Suplentes

Sra. Doña Elena CAMPAGNA DE READ Roma  
Embaixador de la República Dominicana  
en Italia  
Representante Permanente ante la FAO

Diomedes CASTELLANOS Santo Domingo  
Director, Instituto Agrario  
Dominicano

Sra. D<sup>a</sup> Dolores Margarita CEDEÑO PEREZ Roma  
Consejero, Representante Permanente  
Alterno de la República Dominicana  
ante la FAO

Dino CAMPAGNA RICART Roma  
Primer Secretario  
Representante Permanente Alterno  
de la República Dominicana ante la FAO

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado

Alfredo PINOARGOTE CEVALLOS Roma  
Embaixador del Ecuador en Italia  
Representante Permanente ante la FAO

Suplentes

Fernando RIBADENEIRA Roma  
Ministro  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO

Cecilio JALIL Quito  
Subsecretario Técnico del  
Ministerio de Agricultura  
y Ganadería

Eduardo VILLARREAL Roma  
Ministro Consejero Comercial  
Embaixada del Ecuador

EGYPT - EGYpte - EGIPTO -

Delegate

Mohamed Mahmoud DESSOUKY Cairo  
Under-Secretary  
Ministry of Agriculture

القاهرة

محمد محمود دسوقي  
وكيل وزارة الزراعة

Alternate

Yehia RIFAAT Rome  
Ambassador of Egypt in Italy  
Permanent Representative to FAO

روما

يحيى رفعت  
سفير مصر لدى ايطاليا  
والمعتمد الدائم لدى المنظمة

EGYPT - EGYpte - EGIPTO - مصر (cont'd)

Alternate

Yousef HAMDI Rome  
Agricultural Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
to FAO

مناوب روما يوسف على حمدي  
المستشار الزراعي  
والمعتمد الدائم المناوب  
لمصر لدى المنظمة

Associates

Adel EL SARKY Cairo  
Director General, International  
Organizations and Conferences Department  
Ministry of Agriculture

مساعد القاهرة عادل حلمي السركي  
مدير عام المنظمات  
والمواثيرات الدولية  
العلاقات الخارجية -  
وزارة الزراعة

Fouad AMIN Rome  
First Secretary, Office of  
Economic and Commercial Affairs  
Embassy of the Arab Republic of Egypt

مساعد روما فؤاد أمين  
سكرتير أول تجاري

مساعد القاهرة ماجدة شاهين  
First Secretary Cairo  
Ministry of Foreign Affairs

مساعد القاهرة سكرتير أول بوزارة  
الخارجية

مساعد القاهرة محمود خير الدين Cairo  
First Under-Secretary  
Ministry of Agriculture

مساعد القاهرة محمود عبد الله خير الدين  
وكيل أول وزارة الزراعة

EL SALVADOR

Delegado

Ivo P. ALVARENGA Roma  
Embajador de El Salvador en Italia  
Representante Permanente ante la FAO

Suplentes

Srta. María Eulalia JIMENEZ Z. Roma  
Consejero, Representante Permanente  
Alterno de El Salvador ante la FAO  
Ramón Federico MARTINEZ Roma  
Secretario  
Embajada de El Salvador

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Delegado

Miguel OYONO NDONG Malabo  
Ministro de Agricultura,  
Ganadería y Desarrollo Rural

Suplente

Pedro BAYEME AYINGONO Malabo  
Director General de Pesca

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Delegate

AKLU GIRGRE Addis Ababa  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture

Alternates

GETACHEW TEKLE MEDHIN Addis Ababa  
Head Agricultural Department  
Central Planning Supreme Council

TESEMA NEGASH Rome  
Counsellor, Alternate Permanent  
Representative to FAO

Adviser

ASRAT YIGLETOU Addis Ababa  
Head, Agricultural Technology  
Division, Relief Rehabilitation  
Commission

FIJI - FIDJI

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate

Toivo YLAJARVI Helsinki  
Minister of Agriculture and Forestry

Alternates

Antti NIKKOLA Helsinki  
Chairman of the National FAO  
Committee

Aarno LUTZ Rome  
Counsellor  
Permanent Representative to FAO

Reino URONEN Helsinki  
Secretary-General  
Ministry of Agriculture and  
Forestry

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA (cont'd)

Alternates

P.W. JOKINEN Helsinki  
Director-General  
National Board of Forestry

Kaarla MUURAMO Helsinki  
Director-General  
National Board of Forestry

Risto KAUPPI Helsinki  
Ambassador  
Ministry for Foreign Affairs

MATTI HANNULA Helsinki  
Consultant Counsellor  
Ministry of Agriculture and Forestry

Markku HEISKANEN Helsinki  
Counsellor  
Ministry for Foreign Affairs

Carl Arne HARTMAN Rome  
Alternate Permanent Representative  
of Finland to FAO

Holger MAURIA Helsinki  
Special Adviser  
Ministry of Agriculture and Forestry

Adviser

Matti UUSITALO Helsinki  
Secretary-General  
Central Union of Agricultural  
Producers

FRANCE - FRANCIA

Délégué

Michel ROCARD Paris  
Ministre de l'agriculture

Suppléants

Albert FEQUANT Rome  
Ambassadeur, Représentant permanent  
de la France auprès de la FAO

Alain PIERRET Paris  
Directeur des Nations Unies et  
des organisations internationales  
Ministère des relations extérieures

Pierre ELMANOWSKY Paris  
Secrétaire général du Comité  
interministériel de l'agriculture  
et de l'alimentation

M. NESTOR Paris  
Chef du Service des relations  
internationales  
Ministère de l'agriculture

Mlle Edith RAVAUX Rome  
Représentant permanent adjoint  
auprès de la FAO

Patrick PASCAL Paris  
Direction des Nations Unies et  
des organisations internationales  
Ministère des relations extérieures

Guy FRADIN Paris  
Chef du Bureau de la Coopération  
internationale  
Service des relations internationales  
Ministère de l'agriculture

FRANCE - FRANCIA (cont'd)

**Conseillers**

Dominique PERREAU  
Chargé de mission au Cabinet du  
Ministre de l'agriculture  
Paris

Marcel MAZOYER  
Professeur à l'Institut national  
agronomique  
Président du Comité d'organisation de  
la journée mondiale de l'alimentation  
Paris

Pierre COSSEVIN  
Chef du Bureau des organismes  
internationaux  
Ministère de l'économie, des finances  
et du budget  
Paris

Jean-Pol NEME  
Attaché scientifique à la Représentation  
permanente de la France auprès de la FAO  
Rome

André CAUDERON  
Directeur de recherches à l'INRA  
Paris

Mme L. DOURS  
Direction des relations économiques  
extérieures  
Ministère de l'économie, des  
finances et du budget  
Paris

GABON

**Délégué**

Michel ANCHOUYEY  
Ministre de l'agriculture, de  
l'élevage et de l'économie  
rurale  
Libreville

**Suppléants**

Dieudonné RAUGANGY  
Secrétaire Général permanent  
de la Commission nationale  
de la FAO  
Libreville

**Adjoints**

Barthelemy BOUASSA-MOUSSADJI  
Directeur adjoint de l'élevage  
et des industries animales  
Libreville

Paul MOMBEY  
Directeur de Cabinet du Ministre  
de l'agriculture  
Libreville

**Conseiller**

Théophile MINKOUE  
Premier Conseiller  
Ambassade du Gabon  
Représentant permanent auprès  
de la FAO  
Rome

GAMBIA - GAMBIA

**Delegate**

Alhaji Saitou SABALLY  
Minister of Agriculture  
Banjul

**Alternates**

Aliou M. B. JAGNE  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture  
Banjul

A.M.K. BOJANG  
Permanent Representative  
(Designate) to FAO  
Rome

Ousman OTHMAN  
Permanent Secretary  
Ministry of Water Resources  
and the Environment  
Banjul

Sankung JANNEH  
Acting Director of  
Agriculture  
Banjul

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE,  
REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA  
FEDERAL DE

**Delegate**

Ignaz KIECHEL  
Minister for Food, Agriculture  
and Forestry  
Bonn

**Alternates**

Georg GALLUS  
Parliamentary State Secretary to  
the Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry  
Bonn

Rüdiger von WECHMAR  
Ambassador of the Federal Republic  
of Germany in Italy  
Permanent Representative to FAO  
Rome

Karl GROSS  
Director General, International  
Agricultural and Fishery Policies  
Ministry for Food, Agriculture  
and Forestry  
Bonn

Wolfgang A.F. GRABISCH  
Head of Division, International  
Agricultural Organizations  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry  
Bonn

Hans Georg STEINMANN  
Head of Division  
International Organizations  
Federal Foreign Office  
Bonn

Siegfried SCHUMM  
Head of Division, Budget and  
Financial Affairs of International  
Organizations  
Federal Ministry of Finance  
Bonn

Rainer MORBACH  
Head of Division  
World Food Problems  
Federal Ministry for Economic  
Cooperation  
Bonn

Gerhard LIEBER  
Counsellor, Alternate Permanent  
Representative of the Federal  
Republic of Germany to FAO  
Rome

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE,  
REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA  
FEDERAL DE (cont'd)

Associates

Roland MAUCH Bonn  
Assistant Head of Division  
Federal Foreign Office

Wolfgang HERMKES Bonn  
Assistant Head of Division  
Ministry for Food, Agriculture  
and Forestry

Horst WETZEL Bonn  
Assistant Head of Division  
Federal Ministry for Economic  
Cooperation

Erich SCHRÖDER Bonn  
Assistant Head of Division  
Ministry for Food,  
Agriculture and Forestry

Kurt BRÜSS Bonn  
Assistant Head of Division,  
Ministry for Food,  
Agriculture and Forestry

Paul A. VOCKERT Frankfurt/Main  
Head of Section, Federal  
Office of Food and Forestry

Till CRAMER Rome  
First Secretary  
Embassy of the Federal Republic  
of Germany in Italy

Advisers

Hans RAU Frankfurt/Main  
President of the Association  
of German Manufacturers of  
Agricultural Machinery and  
Tractors

Gunther GAUCH Frankfurt/Main  
Assistant Secretary of the  
Association of German Manufacturers  
of Agricultural Machinery and  
Tractors

GHANA

Delegate

Eugene BORTEI-DOKU Accra  
Secretary for Agriculture

Alternates

Horatio MENDS Rome  
Permanent Representative to FAO

K.E.K. TACHIE Accra  
Senior Assistant Secretary  
Ministry of Agriculture

GREECE - GRECE - GRECIA

Délégué

Constantinos SIMITIS Athènes  
Ministre de l'agriculture

Panayotis G. SCALIERIS Rome  
Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO

Vassilios VASSALOS Athènes  
Directeur adjoint  
Division des organisations économiques  
internationales

Ministère des affaires étrangères

Nicolas SALTAS Rome  
Représentant permanent adjoint de  
la Grèce auprès de la FAO

Adjoint

Nicolas THEMELIS Athènes  
Conseiller du Ministre de l'agriculture

Charalabos PAPADOPOULOS Athènes  
Conseiller du Ministre de l'agriculture

Vassilios MOUZAKITIS Athènes  
Agronome, Directeur de la Division  
des relations internationales et des  
communautés européennes

Ministère de l'agriculture

Conseillers

Mme Zabetta IERONIMAKI Rome  
Attaché, Représentation permanente  
de la Grèce auprès de la FAO

Elia EMMANOUILIDIS Athènes  
Ministère de l'agriculture

Mme Ioanna EFSTATIOU Athènes  
Economiste, Division des relations  
internationales et des communautés  
européennes, Ministère de l'agriculture

Dimitrios MOUTSATOS Athènes  
Economiste, Division des relations  
internationales et des communautés  
européennes, Ministère de l'agriculture

Mme Marilena TICO Athènes  
Economiste, Division des relations  
internationales et des communautés  
européennes, Ministère de l'agriculture

Conseiller spécial

Michael-Akis PAPAGEORGIOU Athènes

Ambassadeur

GRENADA - GRENADE - GRANADA

GUATEMALA

Delegado  
Guillermo ESTRADA STRECKER  
Ministro Consejero  
Representante Permanente Alterno  
de Guatemala ante la FAO

Roma

GUINEA - GUINEE

Délégué  
Elhadj Toumany SANGARE  
Ministre de l'agriculture,  
des eaux et forêts et du  
conditionnement

Conakry

Suppléants  
Mamourou TOURE  
Ambassadeur de Guinée en Italie  
Représentant permanent auprès de la FAO  
Bernard KOUNDIANO  
Directeur général de l'agriculture  
Thiana DIALLO  
Directeur général des FAPA  
Cellou DIALLO  
Division agriculture, forêts, élevage  
et pêches  
Bureau central d'étude des projets  
près la Présidence

Rome

Conakry

Conakry

Conakry

Conseillers  
Kabine TRAORE  
Division agriculture, forêts, élevage  
et pêches  
Bureau central d'étude des projets  
près la Présidence  
Amara TRAOURE  
Docteur vétérinaire au Bureau d'études  
Ministère de l'élevage et de la pêche  
Ahmed Tidiane KEITA  
Conseiller, Représentant permanent adjoint  
de la Guinée auprès de la FAO

Conakry

Rome

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué  
Paulo CORREIA  
Ministre du développement  
rural  
Suppléant  
Jorge OLIVEIRA  
Directeur général  
Département de l'agriculture  
Ministère du développement  
rural

Bissau

Bissau

GUYANA

HAITI

Délégué  
Montaigu CANTAVE  
Secrétaire d'Etat à  
l'agriculture et aux ressources  
naturelles

Port-au-Prince

Suppléant  
Alex Louis TANIS  
Coordonnateur de l'assistance  
externe  
Département de l'agriculture,  
des ressources naturelles et  
du développement rural

Port-au-Prince

HONDURAS

Delegado  
Oscar ACOSTA  
Embajador de Honduras en Italia  
Representante Permanente ante la FAO

Roma

Suplente  
Nelman Ramón SABILLON REYES  
Ministro Consejero  
Embajada de Honduras

Roma

Adjunto  
Sra. Doña Rosibel ZUNIGA  
Agregado Económico y Comercial  
Embajada de Honduras

Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate  
László PAPOCSI  
Deputy Minister of Agriculture  
and Food

Budapest

Alternates  
Lajos ZELKO  
Counsellor  
Permanent Representative of Hungary to FAO  
Gábor HIDVEGI  
Acting Secretary-General  
Hungarian National Committee of the Food  
and Agriculture Organizations of the  
United Nations

Rome

Budapest

Péter VANDOR  
Director of National Training Centre  
of Agricultural Cooperatives

Budapest

Advisers  
Istvan SZABO  
Senior Officer  
Ministry for Foreign Affairs

Budapest

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA (cont'd)

Advisers  
 Tibor SZANYI  
 Assistant to the Permanent  
 Representative of Hungary to FAO

Rome

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Delegate  
 Jón HELGASON  
 Minister of Agriculture

Reykjavik

Alternates  
 Sveinbjörn DAGFINNSSON  
 Secretary-General  
 Ministry of Agriculture

Reykjavik

Thorsteinn INGOLFSSON  
 Minister Counsellor  
 Ministry for Foreign Affairs

Reykjavik

Lorenzo LA ROCCA  
 Consulate General of Iceland in Italy

Rome

INDIA - INDE

Delegate  
 Rao Birendra SINGH  
 Minister of Agriculture

New Delhi

Alternates  
 S.P. MUKERJI  
 Secretary,  
 Department of Agriculture  
 and Cooperation

New Delhi

J.C. AJMANI  
 Ambassador of India in Italy  
 Permanent Representative  
 to FAO

Rome

K.C.S. ACHARYA  
 Additional Secretary  
 Department of Agriculture and  
 Cooperation

New Delhi

Ramesh Chander GUPTA  
 Minister (Agriculture)  
 Embassy of India  
 Alternate Permanent  
 Representative to FAO

Rome

H.L. CHAWLA  
 Economic and Statistical Adviser  
 Department of Agriculture and  
 Cooperation

New Delhi

J.R. SAHA  
 Director  
 International Cooperation Division  
 Department of Agriculture and  
 Cooperation

New Delhi

Associate  
 P.R. MADAN  
 Additional Private Secretary  
 to the Minister of Agriculture

New Delhi

Adviser  
 K. RAJAGOPALACHARI  
 Technical Assistant  
 (Agriculture)  
 Embassy of India

Rome

INDONESIA - INDONESIE

Delegate  
 ACHMAD AFFANDI  
 Minister of Agriculture

Jakarta

Alternates  
 A. KOBIR SASRADIPOERA  
 Ambassador of Indonesia  
 in Italy  
 Permanent Representative  
 to FAO

Rome

SJARIFUDIN BAHARSJAH  
 Secretary-General of the  
 Ministry of Agriculture

Jakarta

Salmon PADMANAGARA  
 Director-General  
 Agricultural Education and  
 Extension  
 Ministry of Agriculture

Jakarta

SUJONO SURYO  
 Secretary-General  
 Ministry of Forestry

Jakarta

I. MADE SANDI  
 Director of Land Use  
 Ministry of Internal Affairs

Jakarta

SUGENG AMAT  
 Staff of Experts  
 National Logistics Agency

Jakarta

POENG POERWANTO  
 Director, Multilateral Economic  
 Cooperation  
 Ministry of Foreign Affairs

Jakarta

AMIDJONO MARTOSUWIRYO  
 Chief Agricultural Division  
 Indonesian Embassy  
 Alternate Permanent  
 Representative to FAO

Rome

SARDJONO REKSODIMULJO  
 Agricultural Attaché  
 Indonesian Embassy

Brussels

Associates  
 ADANG HARTAWAN  
 Senior Official  
 Multilateral Economic Cooperation  
 Ministry of Foreign Affairs

Jakarta

HERRY HARJONO  
 Chief, Economics Division  
 Indonesian Embassy  
 Alternate Permanent Representative  
 to FAO

Rome

SUHARYO HUSEN  
 Assistant Agricultural Attaché  
 Indonesian Embassy  
 Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

TIRTODHIATMO SOEMARKO  
 Senior Officer  
 Department of Agriculture  
 Ministry of Agriculture

Jakarta

IRAN

Delegate  
Seyed Hossein TABATABAI  
Acting Minister of Agriculture and  
Rural Development

Alternates  
Issa KALANTARI  
Acting Deputy for Training and  
Research

Manouchehr BAHARSEFAT  
Head of the Research and Control  
The Biological and Veterinary  
Materials Division

Esmail SHAHBAZI  
Senior Expert of the Organization  
of Natural Resources and  
Agricultural Research

IRAQ - العراق

Delegate  
Ismail Ibrahim AZZAWI  
Senior Under-Secretary  
Ministry of Agriculture

Alternates  
Aref Mohammed ALI KARIM  
Ambassador of Iraq in Italy

Mustafa HAMDOOM  
Ambassador of Iraq to FAO

Saber Mohamed SHAKIR  
Adviser  
Ministry of Agriculture

IRAQ - العراق - (cont'd)

Alternates  
Hazem FADHLI NAJEB  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
to FAO

مناوب حازم فضل نجيب  
مساعد ممثل العراق  
ال دائم لدى المنظمة

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate  
Austin DEASY  
Minister for Agriculture

Alternates  
Eamon KENNEDY  
Ambassador of Ireland in Italy  
Permanent Representative to FAO

Daniel CREEDON  
Deputy Secretary  
Department of Agriculture

Laurence O. DEMPSEY  
Assistant Secretary  
Department of Agriculture

Patrick J. O'DONOOGHUE  
Principal  
Development Division  
Department of Agriculture

Ms Nuala RAYEL  
First Secretary  
Embassy of Ireland  
Alternate Permanent Representative  
to FAO

ISRAEL

Delegate  
Pessach GRUPER  
Minister of Agriculture

Alternates  
Eytan RONN  
Ambassador of Israel in Italy

Elijah DOUEK  
Minister-Counsellor  
Permanent Representative  
of Israel to FAO

Associates  
Arie ZEIF  
Acting Assistant Director-General  
(Foreign Trade)  
Ministry of Agriculture

Mordechai LADOR  
Director, International Economic  
Organizations Division  
Ministry of Foreign Affairs

Yitzhak ABT  
Director, Centre for International  
Agricultural Development  
Cooperation (CINADCO)

ISRAEL (cont'd)

Associate  
 Hayim S. BAR-SHAI  
 Assistant Director, Food Division  
 Ministry of Industry and Commerce

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué  
 Filippo Maria PANDOLFI  
 Ministre de l'agriculture

Suppléants  
 Giuseppe ZURLO  
 Sous-Secrétaire d'Etat à l'agriculture

Marco FRANCISCI di BASCHI  
 Ambassadeur d'Italie auprès de la FAO

Sergio BALANZINO  
 Ministre plénipotentiaire, Coordinateur  
 de la Coopération multilatérale,  
 Département de la coopération au  
 développement  
 Ministère des affaires étrangères

Giorgio TESTORI  
 Ministre plénipotentiaire, Directeur,  
 Bureau de la coopération économique  
 multilatérale  
 Direction générale des affaires  
 économiques  
 Ministère des affaires étrangères

Mario FUGAZZOLA  
 Conseiller d'Ambassade  
 Département de la coopération au  
 développement  
 Ministère des affaires étrangères

Mme Anna DELLA CROCE di DOJOLA  
 Représentant permanent adjoint auprès  
 de la FAO

Conseillers  
 Antonio BACCHI  
 Bureau de la coopération économique  
 multilatérale  
 Direction générale des affaires économiques  
 Ministère des affaires étrangères

Mlle Paola IMPERIALE  
 Deuxième Secrétaire  
 Représentation permanente de l'Italie  
 auprès de la FAO

Giovanni PREVITI  
 Trésorerie générale, Ministère du Trésor

Ugo SESSI  
 Trésorerie générale, Ministère du Trésor

Jerusalem

Rome

ITALY - ITALIE - ITALIA (cont'd)

Conseillers  
 Mme Fara PARENTE  
 Direction générale du Trésor,  
 Ministère du Trésor

Mme Elena MAMMONE  
 Chef de Service, Bureau des relations  
 internationales, Ministère de l'agriculture  
 et des forêts

Mme Francesca ZAFARANA  
 Chef de service, Bureau des relations  
 internationales, Ministère de l'agriculture  
 et des forêts

Bernardo PALESTINI  
 Inspecteur en Chef, Direction  
 générale de la production agricole,  
 Ministère de l'agriculture et des  
 forêts

Mme Brunella LO TURCO  
 Direction générale pour l'économie des  
 produits agricoles, Ministère de  
 l'agriculture et des forêts

Mme Caterina MASCOLO  
 Direction générale pour l'économie des  
 produits agricoles, Ministère de  
 l'agriculture et des forêts

Antonio PEROVICH  
 Direction générale pour l'économie des  
 produits agricoles, Ministère de  
 l'agriculture et des forêts

Giuseppe MAGGIO APRILE  
 Directeur adjoint de Division  
 Ministère de la marine marchande

Andrea MOGNI  
 Economiste  
 Ministère des affaires étrangères

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL

Délégué  
 Souleymane SAKO  
 Ambassadeur de Côte-d'Ivoire en Italie  
 Représentant permanent auprès de la FAO

Suppléant  
 Daniel Konan YOMAN

Conseiller  
 Représentant permanent adjoint auprès  
 de la FAO

Rome

Rome

Rome

JAMAICA - JAMAIQUE

Delegate  
Percival BRODERICK Kingston  
Minister of Agriculture

Alternate  
K.G.A. HILL Geneva  
Permanent Representative of Jamaica  
to the United Nations and Specialized  
Agencies

Advisers  
Trevor CLARKE Kingston  
Director, Planning and Policy  
Review Division  
Ministry of Agriculture

Miss Marie STRACHAN Kingston  
Director, Economic Planning Division  
Ministry of Agriculture

JAPAN - JAPON

Delegate  
Shinsuke HORI 1/ Rome  
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary  
of Japan to Italy

Sakue MATSUMOTO 1/ Tokyo  
Adviser, Ministry of Agriculture, Forestry  
and Fisheries

Alternates  
Hidekazu TAKASE Rome  
Minister, Embassy of Japan

Akira NAGA Rome  
Minister, Embassy of Japan

Kazuhiro MATSUSHITA Tokyo  
Director, International Cooperation Division,  
International Affairs Department, Economic  
Affairs Bureau, M.A.F.F.

Mitsushiro NAKAMURA Tokyo  
Director, Specialized Agencies Division  
United Nations Bureau, Ministry of Foreign  
Affairs

Takakata OKAMOTO Tokyo  
Senior Official, International Cooperation  
Division, International Affairs Department,  
Economic Affairs Bureau, M.A.F.F.

Masahito SATO Tokyo  
Assistant Director, International  
Cooperation Division, International Affairs  
Department, Economic Affairs Bureau, M.A.F.F.

Satoru GOTO Rome  
First Secretary, Embassy of Japan

JAPAN - JAPON (cont'd)

Associates  
Takeo YOSHIKAWA Tokyo  
Official, Specialized Agencies Division,  
United Nations Bureau, Ministry of  
Foreign Affairs

Hiroshi NAKAGAWA Rome  
First Secretary, Embassy of Japan

Masaaki MIYASHITA Rome  
First Secretary, Embassy of Japan

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA - الأردن

Delegate  
Marwan DODINE Amman  
Minister of Agriculture

عَمَان مروان دودين وزير الزراعة

Alternates  
Kamal M. HASA Rome  
Counsellor

Alternate Permanent Representative to FAO

روما كمال الحصا مستشار الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة

Osama BILBEISI Amman  
Director, Agricultural Research and  
Extension

عَمَان أسامة البليبيس مدير البحث والإرشاد الزراعي وزارة الزراعة

Talal NASSAR Amman  
Director, Animal Health  
Institute

عَمَان طلال جبر نصار مدير معهد الصحة الحيوانية وزارة الزراعة - الأردن

KENYA

Delegate  
W.O. OMAMO Nairobi  
Minister for Agriculture and  
Livestock Development

Alternates  
R.B. RYANGA Rome  
Permanent Representative of Kenya to FAO

W.E. ADERO Nairobi  
Chief, Crop Production Division  
Deputy Director of  
Agriculture

M. MUKOLWE Nairobi  
Deputy Director of  
Agriculture

1/ One served as delegate in the absence of  
the other.

KENYA (Cont'd)

Advisers

E.B.M. BARUA CHELE Nairobi  
Senior Assistant Secretary, Ministry of Finance and Planning

J. WAWIYE Nairobi  
Conservator of Forests, Ministry of Environment and Natural Resources

Peter M. AMUKOA Rome  
Deputy Permanent Representative to FAO

J. AREMO Nairobi  
Assistant General Secretary/Project Officer Freedom from Hunger Council of Kenya

KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE - COREA, REPUBLICA DE

Delegate

JOHNG-MOON PARK Seoul  
Minister of Agriculture and Fisheries

Alternate

YOUN TAI CHI Rome  
Ambassador to the Italian Republic  
Permanent Representative to FAO

Associates

HAN-GON KIM Seoul  
Director-General, Agricultural Policy Bureau, Ministry of Agriculture and Fisheries

SUNG-IL PAIK Rome  
Counsellor  
Embassy of the Republic of Korea

KWANG-HEE KIM Rome  
Agricultural Attaché, Embassy of the Republic of Korea, Alternate Permanent Representative to FAO

BYUNG-HAK MIN Rome  
First Secretary  
Embassy of the Republic of Korea  
Alternate Permanent Representative to FAO

IL-HO CHO Seoul  
Director, International Cooperation Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries

HAE-WOOK CHEONG Seoul  
Assistant Director  
International Organizations Division  
Ministry of Foreign Affairs

JOUNG-HO KIM Rome  
Assistant Agricultural Attaché  
Embassy of the Republic of Korea

SEONG-BAE SUH Seoul  
Assistant Director  
International Cooperation Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries

Advisers

SE-IK OH Seoul  
Research Associate  
Division of Farm Production Economics  
Korea Rural Economics Institute

KYU-EUN KIM Seoul  
Deputy Director-General, Research Department  
National Agriculture Cooperative Federation

KUWAIT - KOWEIT - الكويت

Delegat

Abdullah Dikheel AL-RASHEED Kuwait  
Minister of Public Works  
Chairman of Agriculture Affairs and Fish Resources Authority

مندوب الكويت  
وزير الأشغال العامة  
رئيس الهيئة العامة  
لشؤون الزراعة والثروة السمكية

Alternates

Shaikh Ebraheem DU'AIJ AL-SABAH Kuwait  
Director General, Agriculture Affairs and Fish Resources Authority

مناوب الشيخ ابراهيم الدعج الصاحب الكويت  
مدير عام الهيئة العامة  
لشؤون الزراعة والثروة السمكية

Ahmad Mohamed Saeed AL-NAKIB Kuwait  
Superintendent, Agriculture Wealth

مناوب أحمد محمد سعيد النقيب الكويت  
مراقب الثروة الزراعية

Mohammed Abdullah AL-SANEE Kuwait  
Head of Animal Production Section

مناوب محمد عبدالله الصانع الكويت  
الهيئة العامة لشؤون  
الزراعة والثروة السمكية

Miss Fatima H. JAWHAR HAYAT Kuwait  
Head of Foreign and Technical Relations  
Agriculture Affairs and Fish Resources Authority

مناوب فاطمة حسن جوهر حيات الكويت  
رئيسة العلاقات الفنية الخارجية

LAOS

Délégué

KHAMSING SAYAKONE Vientiane  
Vice-Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et des coopératives agricoles

Suppléant

SOUKASEUM BODHISANE Vientiane  
Directeur du Département de l'agriculture, de l'irrigation et des coopératives agricoles

LEBANON - LIBAN - LIBANO — لبنان —

Délégué  
Pierre EL-KHOURY  
Ministre de l'agriculture  
بیار الخوري  
وزیر الزراعة  
Beirut

Suppléants  
Elias HRAOUI  
Député  
اللياس هراوي  
عضو مجلس النواب  
بيروت

Amin ABDEL-MALEK Beyrouth  
Inspecteur général de l'Agriculture  
Inspection centrale  
أمين عبد الملك متاوب  
المفتش العام الزراعي  
التفتيش المركزي

Adjoints  
 Selim SARRAF Beyrouth  
 Conseiller du Ministre  
 Chef de service à l'Institut national  
 de recherches agronomiques

مساعد  
 سليم صراف  
 مستشار لوزير الزراعة  
 مؤسسة الابحاث العلمية الزراعية  
 بيروت

Chawki MOURAD Beyrouth  
Chef de Service au Département de la  
vulgarisation, Ministère de l'agriculture

Samir ABOUJAOUDE  
Conseiller du Ministre  
Chef de Service à la Direction  
du Plan Vert

سمير ابو جودة  
مستشار الوزير  
رئيس قسم في المشروع الأخضر

Beirut  
لبنان

LEBANON - LIBAN - LIBANO = لبنان (cont'd)

Adjoints  
Mounir KHORAYCH  
Représentant permanent adjoint du Liban  
auprès de la FAO

## LESOTHO

Delegate  
P.N. PEETE  
Minister of Agriculture  
and Cooperatives Maseru

Alternates  
Chaka NTSANE Rome  
Ambassador of Lesotho in Italy  
Permanent Representative to FAO  
S.J. KAO Maseru  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture

Advisers  
Miss 'Neheng JONATHANE Maseru  
Adviser to the Minister of Agriculture

T. KITTLELI Rome  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative to FAO

L. MOHAPELOA Maseru  
Planning Officer  
Ministry of Agriculture

## LIBERIA

**Delegate** Joseph N. BOAKAI **Minister of Agriculture** Monrovia

Alternates  
James B. FREEMAN Rome  
Ambassador of Liberia in Italy  
Permanent Representative to FAO  
  
D. Jas A. SIRLEAF Monrovia  
Deputy Minister for Regional  
Development and Extension (Agriculture)

Associates  
J. Hilary MASON Monrovia  
Assistant Minister for  
Technical Affairs (Agriculture)  
Daniel T. GOE Suakoko  
Project Manager  
Bong County Agricultural  
Development Project  
Ministry of Agriculture

LIBYA - LIBYE - LIBIA - ليبيا -

Delegate  
 Abuzaid DORDA  
 Secretary of the People's  
 General Committee for  
 Agricultural Development  
 and Land Reclamation

أبو زيد دروده **رئيس الوفد**  
 أمين اللجنة الشعبية  
 العامة للاستصلاح الزراعي  
 وتعهير الأراضي  
 طرابلس

Alternates  
 Mansur AL SAGHIR  
 Secretariat for Agricultural  
 Development and Land  
 Reclamation

مناوب  
 ينصر المبروك الصغير  
 أمين اللجنة الزراعية للمنطقة  
 الغربية  
 أمانة اللجنة الشعبية العامة  
 للاستصلاح الزراعي

Bashir AL-MABROUK SAID  
 General Director of Follow-up Department  
 Secretariat for Agricultural Development  
 and Land Reclamation

مناوب  
 بشير المبروك سعيد  
 مدير عام المتابعة  
 أمانة اللجنة الشعبية العامة  
 للاستصلاح الزراعي وتعهير  
 الأراضي

Mohamed Sidki ZEHNI  
 Permanent Representative of Libya to FAO

مناوب  
 محمد صدقى ذهنى  
 الممثل الدائم لدى منظمة  
 الأغذية والزراعة

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Délégué  
 Paul MERTZ  
 Ambassadeur du Grand-Duché de  
 Luxembourg en Italie

Suppléant  
 Ghislain BOMBLED  
 Attaché, Ambassade du Grand-Duché  
 de Luxembourg en Italie

MADAGASCAR

Délégué  
 Yves RAMELISON  
 Ministre de la Production  
 agricole et de la réforme agraire

Suppléants  
 Jean Ernest BEZAZA  
 Ambassadeur de Madagascar en Italie  
 Représentant permanent auprès de la FAO  
 T.C. RAJAONA  
 Représentant permanent adjoint auprès  
 de la FAO

C. RATSIMBAZAFY  
 Conseiller technique du Ministre  
 Directeur du département de recherches  
 agronomiques  
 Ministère de la production agricole  
 et de la réforme agraire

MALAWI

Delegate  
 S.G. DEMBA  
 Minister of Forestry and  
 Natural Resources

Alternate  
 W.K. LIPATO  
 Principal Secretary  
 Ministry of Agriculture

Associates  
 A.J. MATHOTHO  
 Deputy Secretary  
 Ministry of Forestry and  
 Natural Resources  
 G.B. CHIRWA  
 Chief Projects Officer

MALAYSIA - MALAISIE - MALASTA

Delegate  
 DATO ABDUL MANAN OTHMAN  
 Minister of Agriculture

Alternates  
 DATO RADIN SOENARNO  
 Secretary-General  
 Ministry of Agriculture  
 DATO KAMARUDDIN ARIFF

Ambassador of Malaysia in Italy  
 Permanent Representative to FAO

ABDUL WAHID JALIL  
 Agricultural Attaché, Alternate Permanent  
 Representative of Malaysia to FAO

MOHD. YUSOF bin AHMAD  
 First Secretary, Embassy of Malaysia

MOHD. YASIN bin MOHD. SALLEH  
 Assistant Agricultural Attaché  
 Embassy of Malaysia

Adviser  
 Ms Nurmala ABDUL RAHIM  
 Senior Private Secretary to  
 Minister of Agriculture

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate  
M.U. MANIKU  
Deputy Minister of Agriculture

Alternate  
Abdul Azeez A. HAKEEM  
Under-Secretary  
Ministry of Agriculture

Malé

MALI

Délégué  
Mady DIALLO  
Ministre chargé du développement rural

Bamako

Suppléant  
Noumou DIAKITE  
Ambassadeur du Mali en France  
Représentant permanent du Mali auprès de la FAO

Paris

Adjoint  
Tienou COULIBALY  
Conseiller technique au Ministère chargé du développement rural

Bamako

Conseillers  
Samba SIDIBE  
Directeur général du Service de l'élevage  
Ministère chargé du développement rural

Bamako

Souleymane Afo DIARRE  
Direction des eaux et forêts, Ministère chargé du développement rural

Bamako

Moctar DIALLO  
Office du Niger

Ségou

MALTA - MALTE

Delegate  
J. DEBONO GRECH  
Minister of Agriculture and Fisheries

Valletta

Alternate  
I. MOSKOVITS  
Permanent Representative to FAO

Rome

Associates  
George CARBONE  
Head of International Relations  
Ministry of Agriculture and Fisheries

Valletta

Denis CAUCHI  
Secretary, Embassy of Malta

Rome

Ms A. PACE  
Private Secretary of the Minister of Agriculture and Fisheries

Valletta

MAURITANIA - MAURITANIE

Délégué

Mohamed OULD AMAR  
Ministre du développement rural  
مندوب محمد بن عمر وزير التنمية الريفية

Nouakchott

Suppléants

Mohamed Sidya OULD BAH  
Directeur de l'élevage  
Ministère du développement rural  
مناوب محمد سيدى ولد ابوبه مدير الزراعة الحيوانية وزارة التنمية الريفية

Nouakchott

Ahmed Salem 'OULD MOLOUD  
Directeur adjoint de l'agriculture  
Ministère du développement rural  
مناوب أحمد سالم ولد ملود مهند سزارى وزارة التنمية الريفية

Nouakchott

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate

Anil K. GAYAN  
Minister of External Affairs, Tourism and Emigration

Port-Louis

Alternate

A. BAICHOO  
First Secretary  
Mauritius High Commission

London

MEXICO - MEXIQUE

Delegado

León Jorge CASTAÑOS MARTINEZ  
Subsecretario Forestal de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hídricos (SARH)

México

Suplentes

Sra. D<sup>a</sup> Beatriz PAREDES RANGEL  
Subsecretaria de Organización Agraria  
Secretaría de la Reforma Agraria

México

José Ramón LOPEZ-PORTILLO ROMANO  
Ministro Plenipotenciario  
Representante Permanente de los Estados Unidos Mexicanos ante la FAO

Roma

Asesores

Francisco TORRES NOYOLA  
Director General de Economía Agrícola de la SARH

México

Carlos VIDALI CARBAJAL  
Representante Permanente Alterno de México ante la FAO

Roma

Virgilio Sergio BLANCO DELGADO  
Consejero Agrícola  
Representación Permanente de México ante la FAO

Roma

MEXICO - MEXIQUE (cont'd)

Asesores

Roberto GUADARRAMA SISTOS  
Primer Secretario  
Representación Permanente de  
México ante la FAO

Roma

Sra. Dña Mercedes RUIZ ZAPATA  
Segundo Secretario  
Representación Permanente de  
México ante la FAO

Roma

Sra. Dña Gisèle PEREZ MORENO  
Segundo Secretario  
Representación Permanente de  
México ante la FAO

Roma

MONGOLIA - MONGOLIE

Delegate

Ravdangiin TSAGAANKHU  
First Deputy Minister for  
Agriculture

Ulan Bator

Alternate

Aghbayzaryn SHIILEGDAMBA  
Foreign Relations Department  
Ministry of Agriculture

Ulan Bator

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS المغارب

Délégué

Yahia BENSLIMANE  
Ambassadeur du Maroc en Italie  
Représentant permanent auprès  
de la FAO

Rome

يحيى بن سليمان  
سفير المملكة المغربية  
الممثل الدائم للمغارب لدى المنظمة

مندوب

Suppléants

Abdelatif RAMI  
Directeur de la production végétale  
Ministère de l'agriculture et de  
la réforme agraire  
عبد اللطيف الرامي بحبيبي الرباط  
مدير الانتاج النباتي  
وزارة الفلاحة والصلاح الزراعي

Rabat

Taleb Bensouda KORACHI  
Directeur de la vulgarisation  
et de la réforme agraire  
الطالب بنسودة قريشى الرباط  
مدير الارشاد والصلاح الزراعي

Rabat

مندوب

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS المغارب (cont'd)

Suppléants

Mohamed BENNIS  
Ministre Plénipotentiaire  
Représentant permanent adjoint  
auprès de la FAO

Rome

محمد بنيس  
وزير مفوض ممثل المغرب  
ال دائم بالنيابة لدى المنظمة

مندوب

Abdelhakim SALSSI  
Directeur de la planification  
et des affaires économiques  
Ministère de l'agriculture et  
de la réforme agraire

Rabat

مولاي عبد الحكيم السالسي الرباط  
مدير التخطيط والشؤون الاقتصادية  
وزارة الفلاحة والصلاح الزراعي

مندوب

Hussein FARAJ  
Directeur de l'Institut  
national de la recherche agronomique

Rabat

حسين فرج  
مدير المعهد القومي للبحوث  
الزراعية

مندوب

MOZAMBIQUE

Delegate

João DOS SANTOS FERREIRA  
Minister of Agriculture

Maputo

Alternates

Ms Margarida MARTINS  
Deputy Director, Planning  
Department  
Ministry of Agriculture

Maputo

Antonio Luis FRANCISCO  
Director of Forestry  
Directorate Unit  
Ministry of Agriculture

Maputo

Ms Fernanda COSTA  
Chief of Operations  
Ministry of Agriculture

Maputo

Ms Conceição PINTO  
Secretariat of State  
for Cotton

Maputo

Advisers

Mrs Dina FORTI  
Ministry of Foreign Affairs

Maputo

Mrs Anna Marina GALLEANI IN VICARIO  
General Secretary of Consulate

Rome

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate

Alexandru NICULESCU  
Representative of the United  
Nations Council for Namibia

New York

NAMIBIA - NAMIBIE (cont'd)

Advisers  
 Marcos NAMASHULUA  
 Adviser

Ms L. MANOUSHAGIAN

NEPAL

Delegate  
 Hem Bahadur MALLA  
 Minister of Agriculture  
 and Land Reform

Alternates  
 Kamala Bhakta RAJBHANDARI  
 Joint Secretary  
 Ministry of Agriculture and  
 Land Reform

Hari Mohan SHRESTHA  
 Joint Secretary  
 Ministry of Commerce  
 and Supplies

Manzoorul HAQUE  
 Chief Conservator  
 of Forests

Prithu Narsing RANA  
 Executive Chairman and General  
 Manager, Agricultural Inputs  
 Corporation

Narendra Kumar BASNYAT  
 Registrar Department  
 of Cooperatives

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate  
 G.J.M. BRAKS  
 Minister for Agriculture and  
 Fisheries

Alternates  
 W.M. OTTO  
 Director-General for  
 Rural Areas and Quality  
 Management  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

J.SONNEVELD  
 Permanent Representative to FAO  
 and WFP

Associates  
 N. SLOT  
 Policy Adviser to the Director-  
 General for Agriculture and Food  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

A. RUSSCHEN  
 Directorate International  
 Economic Affairs  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

M. LENSTRA  
 International Organizations  
 Department  
 Ministry of Foreign Affairs

New York

New York

Kathmandu

Kathmandu

Kathmandu

Kathmandu

Lalitpur

The Hague

The Hague

Rome

The Hague

The Hague

The Hague

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS (cont'd)

Associates

J. NEETESON  
 Directorate for  
 Agricultural Assistance  
 to Developing Countries  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

J. HEIDSMA  
 Deputy Permanent Representative  
 to FAO and WFP

Advisers

G. Van Der GRIND  
 Public Board of Agriculture

A.J.M. OOMEN  
 Information and External Relations  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

K.A. FIKKERT  
 Legal Affairs  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

J.J. HARDON  
 Directorate Agricultural Research  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA

Delegate  
 M.J. BELGRAVE  
 Assistant Director-  
 General  
 Ministry of Agriculture  
 and Fisheries

Alternates  
 E.J. STONYER  
 Director, Economics  
 Division  
 Ministry of Agriculture and  
 Fisheries

J.D.L. RICHARDS  
 Counsellor, New Zealand Embassy  
 Permanent Representative to FAO

J.B. JACKMAN  
 Counsellor (Agriculture)  
 New Zealand High Commission

Associate  
 G.J. BOXALL  
 Second Secretary, New Zealand Embassy  
 Alternate Permanent Representative to FAO

Adviser  
 Miss L. BALBI  
 Secretary  
 New Zealand Embassy

NICARAGUA

Delegado		
Pedro Antonio BLANDON	Managua	
Viceministro de Desarrollo		
Agropecuario y Reforma Agraria		
(MIDINRA)		
Suplentes	Roma	
Humberto CARRION		
Embajador de Nicaragua		
ante la FAO		
Sra. D <sup>a</sup> Virginia ESPINOSA	Roma	
Representante Permanente Alterno		
ante la FAO		
Gabriel CUADRA	Managua	
Director de Relaciones Internacionales		
MIDINRA		
Edgard FLORES	Managua	
Director General de Planificación		
MIDINRA		
Reynaldo TREMINIO	Managua	
Director de Granos Básicos		
MIDINRA		
Víctor SELVA	Managua	
Director de Organismos Intergubernamentales del Ministerio de Relaciones		
Exteriores		

NIGER

Délégué		
Ari-Toubo IBRAHIM	Niamey	
Ministre du développement rural		
Suppléant		
Haladou SALHA	Niamey	
Secrétaire général		
Ministère du développement rural		
Adjoints		
Ibrahim MAZOU	Niamey	
Directeur de l'élevage et des industries animales		
Ibrahim OUMAROU	Niamey	
Directeur des services de l'agriculture		

NIGERIA

Delegate		
Alhaji Muhammadu A. CARPENTER	Rome	
Ambassador of Nigeria in Italy		
Alternates		
Alhaji M. LIMAN	Lagos	
Permanent Secretary		
Ministry of Agriculture		
O. AWOYEMI	Lagos	
Director of Agriculture		
Ministry of Agriculture		
K. B. DAVID-WEST	Lagos	
Director of Livestock		
Ministry of Agriculture		

NIGERIA (cont'd)

Alternates		
D.F. DADA	Lagos	
Director of Fisheries		
A.O. NNODI	Kaduna	
Director of Agricultural Land Resources		
Advisers		
J. LADAN	Rome	
Permanent Representative of Nigeria to FAO		
Mrs R.F. FAJEYISAN	Lagos	
Legal Adviser		
Ministry of Agriculture		
<u>NORWAY - NORVEGE - NORUEGA</u>		
Delegate		
Finn T. ISAKSEN	Oslo	
Minister of Agriculture		
Alternates		
Asbjørn SKARSTEIN	Rome	
Ambassador of Norway in Italy		
Permanent Representative to FAO		
Aage BOTHNER	Oslo	
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs		
Per Harald GRUE	Oslo	
Director General of Agriculture		
Ministry of Agriculture		

Associates		
Torben FOSS	Oslo	
Deputy Director General		
Ministry of Fisheries		
Mrs Mette RAVN	Rome	
Alternate Permanent Representative to FAO		
Mrs Eldfrid BJORDAL	Oslo	
Chief of Division		
Norwegian Agency of International Development (NORAD)		
Mrs Wenche BARTH EIDE	Oslo	
Norwegian Nutrition Council Lecturer		
University of Oslo		
Dag NISSEN	Oslo	
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs		
Mrs Gabriella DÅNMARK	Oslo	
Counsellor, Ministry of Agriculture		
Oskar HEGGE	Oslo	
Chief of Department, Norwegian Farmers' Union		
Oskar KVALE	Oslo	
Director of Research, Norwegian Council of Agricultural Research		
Arne OSHAUG	Oslo	
Institute of Nutrition Research		

OMAN - سلطنة عمان -

Delegate  
 Abdul Hafidh Salim RAJAB  
 Minister of Agriculture  
 and Fisheries  
 مسقب عبد الحافظ سالم رجب  
 وزير الزراعة والسمك

Alternates  
 Salim Ismail SUWAID  
 Ambassador of the Sultanate  
 of Oman in Italy  
 Permanent Representative to FAO  
 سالم اسماعيل سويد  
 مندوب عمان الدائم لدى المنظمة  
 روما

Ahnaf Omar AL-ZUBAIDY  
 Director of Agricultural Affairs  
 Ministry of Agriculture  
 and Fisheries  
 مسقب عمر الزبيدي  
 مدير دائرة الشؤون الزراعية

Ali Saleem RASHID  
 Director of Agriculture  
 in Al Dhahira region  
 مسقب علي سليم راشد  
 مدير دائرة الزراعة بالظاهرا

Associates  
 Aqeel Malallah ABDULLAH  
 Second Secretary  
 Embassy of the Sultanate of Oman  
 مساعد عقيل مال الله عبد الله  
 سكرتير ثان في سفارة  
 سلطنة عمان

Mustafa MOHSIN  
 Accountant  
 Ministry of Agriculture  
 and Fisheries  
 مساعد مصطفى محسن على  
 محاسب بدائرة الشؤون المالية  
 قسم المشاريع - وزارة الزراعة  
 والسمك

PAKISTAN

Delegate  
 M. F. JANJUA  
 Minister for Food,  
 Agriculture and Cooperatives  
 Islamabad

Alternates  
 Manzur AHMAD  
 Additional Secretary  
 Ministry of Food,  
 Agriculture and Cooperatives  
 Islamabad

Abdul WAHEED  
 Ambassador of Pakistan in Italy  
 Permanent Representative to FAO  
 Rome

Tanwir AHMAD  
 Agricultural Counsellor  
 Alternate Permanent  
 Representative to FAO  
 Rome

Ajmal Mahmood QURESHI  
 Deputy Secretary  
 Ministry of Food, Agriculture  
 and Cooperatives  
 Islamabad

PANAMA

Delegado  
 Sra. Doña Etna HERAZO DE VITI  
 Embajador de Panamá ante la FAO  
 Roma

Suplentes  
 Alfredo ACUÑA HUMPHRIES  
 Representante Permanente Alterno  
 ante la FAO  
 Roma

Horacio MALTEZ  
 Consejero Agrícola y de Pesca  
 Embajada de Panamá  
 Roma

Adjunto  
 Sra. Doña Mitzila BOUTET  
 Agregado (Asuntos Administrativos)  
 Representación Permanente de  
 Panamá ante la FAO  
 Roma

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE -  
PAPUA NUEVA GUINEA

PARAGUAY

Delegado  
 Luis María AVEIRO MONELLO  
 Chargé d'Affaires  
 Embajada del Paraguay  
 Roma

PERU - PEROU

Delegado  
Javier GAZZO F.D.  
Embajador del Perú ante la FAO Roma

Suplente  
Harry BELEVAN-McBRIDE  
Ministro Consejero  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO Roma

Asesores  
Manuel SOAREZ  
Tercer Secretario de la  
Embajada del Perú en Italia Roma

José L. IBARRA BELLIDO  
Tercer Secretario  
Embajada del Perú en Italia Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate  
Arturo R. TANCO, Jr.  
Minister of Agriculture Manila

Alternates  
Ms Alicia C. RAMOS  
Chargé d'Affaires a.i.,  
Embassy of the Philippines Rome

Ms Marinela R. CASTILLO  
Head Executive Assistant,  
Ministry of Agriculture Manila

Horacio M. CARANDANG  
Agricultural Attaché,  
Alternate Permanent  
Representative to FAO Rome

Aladin VILLACORTE  
Alternate Permanent Representative to FAO Rome

Juan PERLAS  
Assistant Executive Director,  
National Food and Agricultural  
Council Manila

Adviser  
Ms Maria Luisa GAVINO  
Agricultural Analyst,  
Embassy of the Philippines Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate  
Stanisław ZIEBA  
Minister of Agriculture and  
Food Economy Warsaw

Alternates  
Emil WOJTASZEK  
Ambassador of Poland in Italy  
Permanent Representative to FAO Rome

Zdzisław GROCHOWSKI  
Chairman of the Polish National  
FAO Committee Warsaw

POLAND - POLOGNE - POLONIA (cont'd)

Associates  
Marian BRZOSKA  
Adviser to the Minister of  
Agriculture and Food Economy Warsaw

Józef MAJCHER  
Counsellor  
Polish Embassy  
Alternate Permanent Representative  
to FAO Rome

Czesław MUSZALSKI  
Adviser to the Minister of  
Foreign Affairs Warsaw

Ms Małgorzata PIOTROWSKA  
Senior Specialist  
Polish National FAO  
Committee Warsaw

PORUGAL

Delegate  
Manuel José Dias SOARES DA COSTA  
Minister for Agriculture,  
Forestry and Food Lisbon

Alternates  
José Eduardo MENDES FERRÃO  
Chairman of the Portuguese  
National FAO Committee Lisbon

Rui de MEIRA FERREIRA  
Permanent Representative to FAO Rome

Manuel Antonio CORREIA DE PINHO  
Director,  
International Cooperation Division  
Ministry of Agriculture,  
Forestry and Food Lisbon

Jaime DE AZEVEDO PEREIRA  
Adviser to the Minister for  
Agriculture, Forestry and Food Lisbon

Francisco José CORTES SIMOES  
Inspector and Coordinator  
Ministry of Agriculture,  
Forestry and Food Lisbon

Advisers  
José Manuel BULHAO MARTINS  
First Secretary  
Embassy of Portugal  
Alternate Permanent  
Representative to FAO Rome

Antonio Carlos CARVALHO DE  
ALMEIDA RIBEIRO  
Second Secretary  
Embassy of Portugal  
Alternate Permanent  
Representative to FAO Rome

QATAR - قطر -

Delegate

Ahmad Abdul Rahman AL-MANA Doha  
Under-Secretary  
Ministry of Industry and Agriculture  
مندوب أحمد عبد الرحمن المانع الدوحة  
وكيل وزارة الصناعة والزراعة

Alternate

Mohammad Fahad AL-FAIHANI Doha  
Director of Agricultural and  
Water Research Department  
Ministry of Industry and  
Agriculture

الدوحة محمد فهد الفيحاني متأوب  
مدير إدارة البحوث  
الزراعة والمعاشرة  
وزارة الصناعة والزراعة

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué

Ion TESU Bucarest  
Ministre de l'agriculture et  
de l'industrie alimentaire

Suppléant

Ion CONSTANTINESCU Rome  
Ambassadeur de la République  
socialiste de Roumanie en Italie  
Représentant permanent  
auprès de la FAO

Adjoints

Nicolae DIMITRIU Bucarest  
Secrétaire général  
Comité national roumain pour la  
collaboration avec la FAO

Teodor GHEORGHIU Rome  
Deuxième Secrétaire à l'Ambassade  
de Roumanie en Italie

Victor EFTIMIU Bucarest  
Conseiller au Ministère de  
l'agriculture et de l'industrie  
alimentaire

RWANDA

Délégué

Frédéric NZAMURAMBAHO Kigali  
Ministre de l'agriculture  
et de l'élevage

Suppléants

Antoine NDEGEYA Kigali  
Directeur général de l'élevage  
Ministère de l'agriculture  
et de l'élevage

Dismas NSABIMANA Kigali  
Directeur général de l'agronomie  
Ministère de l'agriculture et  
de l'élevage

SAINT CHRISTOPHER AND NEVIS - SAINT-CHRISTOPHE-  
ET-NEVIS - SAN CRISTOBAL Y NIEVES

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES - SAINT-VINCENT-  
ET-GRENADINES - SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

SAMOA

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE -  
SANTO TOME Y PRINCIPE

Délégué  
Tomé Dias DA COSTA São Tomé  
Ministre de l'agriculture et  
de l'élevage

Suppléants  
Fradique DE MENEZES Bruxelles  
Ambassadeur  
Représentant permanent  
auprès de la FAO

Carlos Henrique PIRES DOS SANTOS São Tomé  
Directeur de la Direction du Plan  
Ministère de l'agriculture et  
de l'élevage

Mme Maria O. BARROS AMARAL  
DE AGUIAR DIAS DA COSTA São Tomé  
Chef du Département des  
cultures vivrières  
Ministère de l'agriculture et  
de l'élevage

Antonio Albertino A. DIAS Bruxelles  
Conseiller  
Ambassade de São Tomé-et-Principe

SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE  
(ROYAUME D') - ARABIA SAUDITA (REINO DE)

المملكة العربية السعودية -  
Delegate Mohamed Ali MAKKI Riyadh  
Deputy Minister for Agricultural Affairs محمد على مكي مندوب  
وكيل وزارة الزراعة والبيئة للشئون الزراعية  
الرياض

Alternate  
Atif Y. BUKHARI  
Ambassador of the Kingdom of  
Saudi Arabia to FAO  
عاطف يحيى بخاري  
رمضان  
ممثل المملكة العربية السعودية  
ال دائم لدى المنظمة  
مناوب Rome

Associates  
Abdulghani HAMZA Riyad  
Adviser to the Minister for  
Agricultural Affairs  
عد الغنى حمزة المساعد  
الرياض  
مستشار وزارة الزراعة  
الرياض

Hameed JOBAL  
Director of Foreign Relations  
Ministry of Agriculture and Water  
الرياض حميد محمد أبو جبال  
مساعد مدير العلاقات الخارجية  
وزارة الزراعة والمياه

Saddig J. FLEMBAN  
Land Use Department  
Ministry of Agriculture and Water  
الرياض صديق جمال فلبان  
مدير شعبة الأراضي  
وزارة الزراعة والمياه  
Riyadh مساعد

SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE  
(ROYAUME D') - ARABIA SAUDITA (REINO DE) -

Hamid Atteya AL-GHAMDI  
Technical Assistant  
Ministry of Agriculture  
and Water  
الباحة  
حامد عطية الغامدي  
مساعد في وزارة الزراعة والبيئة  
Al-Baha

## SENEGAL

Délégué  
Amadou Bator DIOP Dakar  
Ministre du développement rural

## Suppléants

Henri Pierre Arphang SENCHOR  
Ambassadeur du Sénégal en Italie  
Représentant permanent auprès  
de la FAO

Mame Balla SY  
Représentant permanent adjoint  
du Sénégal auprès de la FAO

Mme Marième KASSE  
Secrétaire générale du Comité  
national sénégalais pour  
l'alimentation et  
le développement

Adjoint  
Paul SENGHOR  
Ingénieur agronome,  
Direction des actions et  
programmes du Ministère du  
développement rural  
Dakar

## SEYCHELLES

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate  
 A.C. BUNDU Freetown  
 Minister of Agriculture and  
 Forestry

Alternate  
 J.D. SANDY Freetown  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture and  
 Forestry

Associate  
 T.E.C. PALMER Rome  
 Agricultural Attaché  
 Alternate Permanent Representative to FAO

SOMALIA - SOMALIE - الصومال

Delegate  
 H.P. Mohamed Ali NOOR Mogadishu  
 Minister of Livestock, Forestry  
 and Range

مقد يشتو محمد على نور مددوب  
 وزیر الثروة الحیوانیة  
 والغابات والرعای

Alternates  
 Shire SUDI MOHAMUD Mogadishu  
 Vice Minister of Fisheries

مقد يشتو شیر سودی محمود  
 نائب وزیر الثروة السعکیة  
 وزراة الثروة السعکیة

Mohamed HERSI BAHAL Mogadishu  
 General Manager  
 Mordinle Project

مقد يشتو محمد هیرس بھل مساوی  
 مدیر عام

مشروع روی مودیله - مقد يشتو

R. Ismail Alin NOOH Mogadishu  
 Director of Planning, Ministry of  
 Livestock, Forestry and Range

مقد يشتو اسماعیل عالن نوح مساوی  
 مدیر التخطیط

وزراة الثروة الحیوانیة  
 والغابات والرعای

Abdisalam HAGI MOHAMUD Rome  
 Economic and Commercial Counsellor  
 Somali Embassy

عبد السلام حاجی محمد روما  
 المستشار الاقتصادي والتجاري  
 بالسفارة الصومالية

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado  
 J. Francisco PEÑA DIEZ Madrid  
 Subsecretario de Agricultura,  
 Pesca y Alimentación

Suplentes  
 D. Jordi CARBONELL SEBARROSA Madrid  
 Secretario General Técnico del Ministerio  
 de Agricultura, Pesca y Alimentación

Ismael DIAZ YUBERO Madrid  
 Director General de Política  
 Alimentaria, Ministerio de  
 Agricultura, Pesca y Alimentación

Juan DE DIOS OSUNA Madrid  
 Subdirector General de Mercado  
 Alimentario, Ministerio de  
 Agricultura, Pesca y Alimentación

Sra. D<sup>a</sup> Asunción CAVERO MONCANUT Roma  
 Representante Permanente de España  
 ante la FAO, a.i.

Gonzalo BESLOS FERRAZ Madrid  
 Director de Organismos Técnicos  
 y Comunicaciones

Ministerio de Asuntos Exteriores  
 José Joaquín GARCIA DEL CASTILLO Madrid  
 Jefe de la Sección de Organismos y  
 Conferencias Internacionales de la  
 Secretaría General Técnica  
 Ministerio de Agricultura, Pesca  
 y Alimentación Hotel Diana

Asesores  
 Cristóbal SANCHEZ CUESTA Madrid  
 Jefe del Servicio de Supervisión  
 de Programas de la Dirección General  
 de Investigación y Capacitación Agrarias  
 Ministerio de Agricultura, Pesca y

Manuel CHAVES SANCHEZ Madrid  
 Consejo Superior de Investigaciones  
 Científicas

Antonio RUIZ DIAZ Madrid  
 Vocal Asesor  
 Ministerio de Economía y Hacienda

Andrés DE LEON LLAMAZARES Madrid  
 Jefe de la Sección de Fertilizantes  
 Dirección General de Producción Agraria  
 Ministerio de Agricultura, Pesca y  
 Alimentación

José Miguel BOLIVAR SALCEDO Madrid  
 Coordinador Adjunto de Recursos  
 Fitogenéticos, Instituto Nacional  
 de Investigaciones Agrarias

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA (cont'd)

Asesores

Antonio BROTONS DIEZ Madrid  
 Director de Programas  
 Dirección General de Presupuestos  
 Ministerio de Economía y Hacienda  
 Ramon PADILLA PUIG Madrid  
 Consejero Técnico  
 Dirección General de Presupuestos  
 Ministerio de Economía y Hacienda

SRI LANKA

Delegate

Gamini JAYASURIYA Colombo  
 Minister of Agricultural Development,  
 Research, Food and Cooperatives

Alternates

M.A. PIYASEKERA Rome  
 Ambassador of Sri Lanka in Italy  
 Permanent Representative to FAO  
 N.Y.K. WEERAGODA Colombo  
 Secretary, Ministry of Agricultural  
 Development, Research, Food and  
 Cooperatives  
 F.B.R. de SILVA Colombo  
 Deputy Food Commissioner  
 Ministry of Food and Cooperatives  
 A.H. SENEVIRATNE Rome  
 First Secretary  
 Embassy of Sri Lanka  
 D.H.J. ABEYAGOONASEKERA Rome  
 Counsellor, Embassy of Sri Lanka  
 Alternate Permanent Representative to FAO

السودان - SUDAN - SUDAN

Delegate

Osman Abdel Rahman HAKIM Khartoum  
 Minister of Agriculture and  
 Irrigation  
 الخرطوم

مندوب  
 عثمان عبد الرحمن حاكم  
 وزير الزراعة والرى

Alternates

Sayed Amir Abdalla KHALIL Rome  
 Minister Plenipotentiary  
 Permanent Representative of the  
 Sudan to FAO  
 روما

مندوب

سيد أمير عبد الله خليل  
 الوزير المفوض

مندوب السودان الدائم لدى المنظمة

Mohamed Abulazaiem MEDANI Khartoum  
 Under-Secretary, Animal Resources  
 Ministry of Agriculture and Irrigation

مندوب

محمد أبو العزائم مدنى  
 وكيل الثروة الحيوانية - وزارة الزراعة والرى

SUDAN - SOUDAN - SUDAN - (cont'd)

Alternates

Hassan MOHAMADI Khartoum  
 Director, Natural Resources  
 Administration  
 Ministry of Agriculture and Irrigation

مناوب

حسن محمدى  
 مدير إدارة صيانة التربة واستثمار الأراضى  
 وزارة الزراعة والرى

Advisers

A. ATALLA HAMAD EL BASHIR Rome  
 Minister Plenipotentiary  
 Embassy of Sudan

روما

مستشار

عط الله محمد البشير

وزير مفوض، سفارة السودان روما

SURINAME

Delegate

Franklin E. VREDEN Paramaribo  
 Minister of Agriculture, Animal  
 Husbandry, Fisheries and Forestry

Alternate

Johannis J.M. HOOPLER Paramaribo  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Husbandry, Fisheries and Forestry

Associates

Riekhnath SANCHIT Paramaribo  
 Senior Official  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Husbandry, Fisheries and Forestry

Hendrik A. ALIMAHOMED Paramaribo  
 Senior Official  
 Ministry of Foreign Affairs

Harold LIONARONS Paramaribo  
 Fisheries Adviser  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Husbandry, Fisheries and Forestry

F.C. VAN DIJK Brussels  
 Counsellor, Embassy of Suriname

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate  
E.B. SIMELANE  
Minister of State for Establishments  
and Training  
Mbabane

Alternates  
R.M. SHABALALA  
Under-Secretary  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Mbabane

Robert D. THWALA  
Senior Agricultural Officer  
Ministry of Agriculture  
Mbabane

J. DUBE  
Veterinarian  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Mbabane

Mrs Jane DLAMINI  
Agricultural Economist  
Ministry of Agriculture and  
Cooperatives  
Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate  
Svante LUNDKVIST  
Minister of Agriculture  
Stockholm

Alternates  
Ulf LONNQVIST  
Under-Secretary of State  
Ministry of Agriculture  
Stockholm

Claes SENNING  
Assistant Under-Secretary  
Ministry of Agriculture  
Stockholm

Mrs Astrid BERGQUIST  
Head of Section  
Ministry of Agriculture  
Stockholm

Ingvar WIDEN  
Director-General  
National Board of Agriculture  
Stockholm

Gunnar ANDRE  
Agricultural Counsellor  
Acting Permanent Representative to FAO  
Rome

Karl-Erik NORRMAN  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Rome

Advisers  
Gösta ERICSSON  
Assistant Director-General  
Swedish International Development  
Authority  
Stockholm

Anders FORSSE  
Director General, Swedish  
International Development Authority  
Stockholm

Lars GRUNDBERG  
Head of Section  
Ministry for Foreign Affairs  
Stockholm

Paul LESTANDER  
Member of Parliament  
Stockholm

SWEDEN - SUEDE - SUECIA (cont'd)

Advisers  
Claes-Erik ODHNER  
Senior Economist, Confederation  
of Swedish Trade Unions  
Stockholm

Hans RAMEL  
Member of the Board  
Federation of Swedish Farmers  
Stockholm

Lars STRANDBERG  
Press Officer  
Ministry of Agriculture  
Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué  
Jean-Claude PIOT  
Directeur de l'Office fédéral de  
l'agriculture  
Président du Comité national  
suisse de la FAO  
Berne

Suppléants  
Hans POPP  
Sous-Directeur de l'Office  
fédéral de l'agriculture  
Berne

Theodor GLASER  
Représentant permanent de la  
Suisse auprès de la FAO  
Berne

François ROHNER  
Suppléant du Chef de la Section des  
affaires multilatérales  
Direction de la coopération au  
développement et de l'aide humanitaire  
Berne

André von GRAFFENRIED  
Suppléant du Chef de la Section  
des Nations Unies et Organisations  
internationales  
Direction des organisations internationales  
Berne

Igor MARINCEK  
Secrétaire du Comité national  
suisse de la FAO  
Office fédéral de l'agriculture  
Berne

Conseiller  
Christoph BUBB  
Stagiaire diplomatique à  
l'Ambassade de Suisse  
Rome

**SYRIA - SYRIE - SIRIA -** **سورية**

**Delegate**  
 Ammash JDEIH  
 Minister of Agriculture and  
 Agrarian Reform  
 Damascus

دمشق **مندوب**  
 عماش جديع  
 وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

**Alternates**  
 Hassan SEOUD  
 Deputy Minister  
 of Agriculture and Agrarian Reform  
 Damascus

دمشق **مناوب**  
 حسن سعود  
 معاون وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

Arfan ALLUYSH  
 Director, Planning and  
 Statistics Department  
 Ministry of Agriculture and  
 Agrarian Reform  
 Damascus

دمشق **مناوب**  
 عرفان علوش  
 مدير التخطيط والاخصاء  
 وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

Mohammad Rashid KANBAR  
 Director of Agricultural  
 Research Department  
 Ministry of Agriculture and  
 Agrarian Reform  
 Damascus

دمشق **مساعد**  
 محمد رشيد قبير  
 مدير البحوث الزراعية  
 وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

Mahmoud SALAMEH  
 External Relations Department  
 Ministry of Agriculture and  
 Agrarian Reform  
 Damascus

دمشق **مناوب**  
 محمود سلامة  
 قسم العلاقات الخارجية  
 وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

**Adviser**  
 Riad SAADEDDINE  
 Director of Agriculture and  
 Irrigation Department  
 State Planning Commission  
 Damascus

دمشق **مستشار**  
 زياد سعد الدين  
 مدير تخطيط الزراعة والموارد الطبيعية

**TANZANIA - TANZANIE**

**Delegate**  
 J.B. MACHUNDA  
 Minister for Agriculture  
 Dar-es-Salaam

**Alternate**  
 H. KIRIGINI  
 Minister for Livestock  
 Development  
 Dar-es-Salaam

**Advisers**  
 R.M. SHIRIMA  
 Principal Secretary  
 Ministry of Natural Resources  
 and Tourism  
 Dar-es-Salaam

Masudi Mohamed HEMED  
 Assistant Minister  
 Ministry of Agriculture  
 Zanzibar

J. MCHECHU  
 Director of Planning  
 Ministry of Livestock  
 Development  
 Dar-es-Salaam

Joseph Silvan MTENGA  
 Minister Counsellor (Agriculture)  
 Alternate Permanent Representative  
 to FAO  
 Rome

B.H. KATANI  
 Senior Economist  
 Ministry of Agriculture  
 Dar-es-Salaam

Andy BINAMUNGU  
 Agricultural Economist  
 Ministry of Agriculture  
 Dar-es-Salaam

**THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA**

**Delegate**  
 Borom TANTHIEN  
 Deputy Minister of Agriculture  
 and Cooperatives  
 Bangkok

**Alternates**  
 Prakob KANJANASOON  
 Deputy Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture  
 and Cooperatives  
 Bangkok

Nguen SRISURAK  
 Deputy Secretary-General  
 Office of Agricultural Economics  
 Ministry of Agriculture  
 and Cooperatives  
 Bangkok

Chote SUIPAKIT  
 Secretary-General  
 of the National FAO Committee  
 Ministry of Agriculture  
 and Cooperatives  
 Bangkok

Vanrob ISARANKURA  
 Agricultural Counsellor,  
 Royal Thai Embassy  
 Permanent Representative to FAO  
 Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA (cont'd)

Alternates

Sunai TEPHALAVAL Rome  
 Commercial Counsellor  
 Royal Thai Embassy  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Niyom CHEW-CHIEN Bangkok  
 Senior Plant Pathologist  
 Department of Agriculture  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 Pichai PONGPAET Rome  
 First Secretary  
 Royal Thai Embassy  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Vasana BOONPHUPHANTANTI Bangkok  
 Assistant Secretary to Minister of Agriculture and Cooperatives  
 Suwat CHIRAPANT Bangkok  
 Third Secretary  
 Department of Economic Affairs  
 Ministry of Foreign Affairs

Adviser

Kuchornsak WETCHAGARUN Bangkok  
 Chief, Fishery Economic Section  
 Department of Fisheries  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives

TOGO

Bénéficiaire

Anani E. GASSOU Lomé  
 Ministre du développement rural

Suppléant

Arouna SEMA Lomé  
 Directeur général du développement rural

TONGA

Delegate

Tomasi SIMIKI Nuku'alofa  
 Director of Agriculture, Fisheries and Forests

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO

Delegate

E. Patrick ALLEYNE Port-of-Spain  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture, Lands and Food Production

Alternate

Wilfred NAIMOOL Geneva  
 Ambassador  
 Permanent Mission to the United Nations

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - تونس

Délégué

Lassaad BEN OSMAN Tunis  
 Ministre de l'agriculture

تونس

مندوب  
 الأسعد بن عصمان  
 وزير الفلاحة

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - تونس (cont'd)

Suppléants

Mohamed ABDELHADI Rome  
 Conseiller  
 Représentant permanent auprès de la FAO

روما

مناوب  
 محمد عبد الهادي  
 مستشار  
 الممثل الدائم لدى المنظمة

Conseillers

Mohsen BOUJBEL Tunis  
 Directeur du plan, des statistiques et des analyses économiques

تونس

مستشار  
 محسن بو جبل  
 مدير إدارة التخطيط الزراعي بوزارة الفلاحة

Mohsen CHEBIL Tunis  
 Directeur des affaires foncières et de la législation

تونس

مستشار  
 محسن شبيل  
 مدير الشؤون المالية والتشريعية

Mme Fatma LARBI Tunis  
 Sous-Directeur de la Coopération internationale  
 Ministère de l'agriculture

تونس

مستشار  
 فاطمة العربى  
 مهندس أول - رئيسة مكتب المتابعة  
 في إدارة التعاون الدولي

Khaled MOURALI Tunis  
 Membre de la Commission administrative  
 Union nationale des agriculteurs

تونس

خالد مورالى  
 عضو اللجنة الإدارية  
 المعهد الوطني لل فلاحين

Abderrazak DAALOUL Tunis  
 Professeur à l'Institut national agronomique

تونس

عبد الرزاق دعلول  
 استاذ في المعهد الوطني الزراعي

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate  
 Osman TEKINEL Ankara  
 Under-Secretary  
 Ministry of Agriculture and Forestry

Alternates  
 A. Erdinç KARASAPAN Rome  
 Minister Plenipotentiary  
 Permanent Representative to FAO

Associates  
 Hasim ÖGÜT Rome  
 Agricultural Counsellor  
 Alternate Permanent Representative to FAO

Rasim SENTÜRK Ankara  
 Head of UN Agencies Section  
 Department of International Agricultural Relations  
 Ministry of Agriculture and Forestry

UGANDA - OUGANDA

Delegate  
 Samwiri MUGWISA Entebbe  
 Minister of Agriculture and Forestry

Alternates  
 Jacob OGWANG Entebbe  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture and Forestry

M. SIMBWA-BUNNYA Rome  
 Permanent Representative (Designate) of Uganda to FAO

Associates  
 Luyimbazi DUMBA Kampala  
 Senior Fisheries Officer  
 Ministry of Animal Industry and Fisheries

T.C. BAMUSONIGHE Kampala  
 Assistant Commissioner of Veterinary Services and Animal Industry  
 Ministry of Animal Industry and Fisheries

S. OKWAKOL Entebbe  
 Principal Agricultural Economist  
 Ministry of Agriculture and Forestry

D. OLET Entebbe  
 Senior Forest Officer  
 Ministry of Agriculture and Forestry

UGANDA - OUGANDA (cont'd)

Associates  
 Mrs H. GAVA Kampala  
 Economist  
 Ministry of Planning and Economic Development

Adviser  
 Gideon OBBO Entebbe  
 Personal Assistant to the Minister of Agriculture and Forestry

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ARABES UNIDOS -  
الإمارات العربية المتحدة

Delegate  
 Said M. AL RAKABANI Dubai  
 Minister of Agriculture and Fisheries  
 سعيد محمد الرقانى دبى  
 وزیر الزراعة والتغذیة السمکیة

Alternates  
 Nasser AL ABOODI Rome  
 Ambassador of the United Arab Emirates in Italy  
 Permanent Representative to FAO  
 ناصر سليمان العبودى روما  
 سفير دولة الإمارات العربية المتحدة  
 لدى ايطاليا  
 وممثلها الدائم لدى المنظمة

Mohamed Hassan MAKY Dubai  
 Director of the Administration Department  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 محمد حسن مكي دبى  
 مدير الشؤون الادارية  
 وزارة الزراعة والتغذیة السمکیة

Abdulla Ahmed ABDULAZIZ Dubai  
 Director of the Central Agricultural Zone  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 عبد الله أحمد بن عبد العزيز دبى  
 مدير المنطقة الوسطى الزراعية  
 وزارة الزراعة والتغذیة السمکیة

Mohamed ABDULAZIZ MOHAMED Dubai  
 Adviser to the Minister of Agriculture and Fisheries  
 محمد عبد العزيز محمد دبى  
 المستشار الزراعي لوزیر الزراعة  
 والتغذیة السمکیة  
 وزارة الزراعة والتغذیة السمکیة

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Delegate  
Timothy RAISON London  
Minister for Overseas Development

Alternates  
H.J. ARBUTHNOTT London  
Under-Secretary  
Overseas Development Administration

P.S. McLEAN Rome  
Minister  
Permanent Representative to FAO

D.C.P. EVANS London  
Principal Agricultural and Deputy  
Chief, Natural Resources Adviser  
Overseas Development Administration

J.M. SCOULAR London  
Principal  
Overseas Development Administration

Mrs M.C. WENNER London  
Principal  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

J.M. ALLFREY Cambridge  
Principal  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

J.W. HUTCHINSON London  
Higher Executive Officer  
Overseas Development Administration

Advisers  
M.A. POWER London  
Private Secretary to the  
Minister for Overseas Development

Mrs C.S. ADAMS London  
Overseas Development  
Administration

P.R. BONNER Rome  
British Embassy

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE -  
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Delegate  
John R. BLOCK 1/ Washington, D.C.  
Secretary of Agriculture

Alternates  
Mrs Millicent FENWICK Rome  
United States Ambassador to the  
United Nations Agencies for Food  
and Agriculture

Daniel G. AMSTUTZ Washington, D.C.  
Under-Secretary for International  
Affairs and Commodity Programs,  
Department of Agriculture

Terry B. KINNEY Jr. Washington, D.C.  
Administrator,  
Agricultural Research Service  
Department of Agriculture

Donald R. TOUSSAINT Rome  
Deputy United States Representative  
to the United Nations Agencies for Food  
and Agriculture

Mrs Joan S. WALLACE Washington, D.C.  
Administrator,  
Office of International Cooperation  
and Development,  
Department of Agriculture

Advisers  
Chester R. BENJAMIN Washington, D.C.  
Office of International Cooperation  
and Development  
Department of Agriculture

George J. DIETZ Rome  
United States Mission to the United  
Nations Agencies for Food and  
Agriculture

Mrs Joan DUDIK-GAYOSO Washington, D.C.  
Office of Donor Coordination, Bureau of  
Policy Development and Program Review,  
Agency for International Development

Allan R. FURMAN Rome  
United States Mission to the United  
Nations Agencies for Food and Agriculture

Brian FURNESS Washington, D.C.  
Office of Food Policy and Programs,  
Bureau of Economic and Business Affairs,  
Department of State

1/ Ambassador M. Fenwick served as Head of  
the Delegation when the Secretary of  
Agriculture, John R. Block, was acting as  
Chairman of the Conference or absent from Rome.

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE -  
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA (cont'd)

Advisers

Antonio GAYOSO Washington, D.C.  
 Director, Office of International  
 Development Bureau of International  
 Organization Affairs  
 Department of State

Martin KRIESBERG Washington, D.C.  
 Deputy Administrator OICD  
 Department of Agriculture

Michael D. METELITS Rome  
 United States Mission to the United  
 Nations Agencies for Food and  
 Agriculture

Congressional Adviser  
 Hon. Guy V. MOLINARI Washington, D.C.  
 House of Representatives

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA - ALTO VOLTA

Délégué

Seydou TRAORE Ouagadougou  
 Ministre du développement  
 rural

Suppléants

Dékrin Jules TRAORE Ouagadougou  
 Secrétaire général  
 Ministère du développement  
 rural

Marcel TATIETA Ouagadougou  
 Directeur des services  
 agricoles

Adjoints

Jean-Baptiste DOUAMBA Ouagadougou  
 Directeur, Organisme régional de  
 développement du Centre-Est

Joseph KABORE Rome  
 Représentant permanent adjoint de  
 la Haute-Volta auprès de la FAO

URUGUAY

Delegado

Carlos MATTOS MOGLIA Montevideo  
 Ministro de Agricultura y Pesca

Suppléants

Pedro OLMO MORALES Montevideo  
 Director de Programación y  
 Política Agropecuaria  
 Ministerio de Agricultura y Pesca

Joaquín PIRIZ Roma  
 Primer Secretario, Representante  
 Permanente Alterno ante la FAO

Octavio BRUGNINI Roma  
 Primer Secretario  
 Representante Permanente Alterno  
 ante la FAO

VANUATU

Delegate

Sethy J. REGENVANU  
 Deputy Prime Minister and  
 Minister for Lands and Natural  
 Resources

Alternates

Martin H. FOWLER  
 Agricultural Economist  
 Ministry of Land and Natural  
 Resources

Williamson OBED  
 Administrator  
 Ministry of Foreign Affairs

VENEZUELA

Delegado

José Luis ZAPATA Roma  
 Embajador, Representante Permanente  
 de Venezuela ante la FAO

Suplentes

Sra. Doña María Isabel CASELLAS Roma  
 Consejero, Representación Permanente  
 de Venezuela ante la FAO

Sra. Doña Lourdes PLANAS GIRON Roma  
 Segundo Secretario, Representación  
 Permanente de Venezuela ante la FAO

Sra. Doña Beatrix MONTIEL ATENCIO Roma  
 Tercer Secretario, Representación  
 Permanente de Venezuela ante la FAO

VIET NAM

Délégué

NGUYEN DANG Hanoi  
 Ministre adjoint de l'agriculture

Suppléants

Mme PHAN THI MINH Rome  
 Ambassadeur, Représentant permanent  
 de la R.S. du Viet Nam auprès de la FAO

MAI LUONG Rome  
 Représentant permanent adjoint de  
 la R.S. du Viet Nam auprès de la FAO

DUONG PHUNG Hanoi  
 Directeur adjoint  
 Ministère de l'alimentation

Mme HOANG THI CU Rome  
 Second Représentant permanent adjoint de  
 la R.S. du Viet Nam auprès de la FAO

YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN, REPUBLIQUE ARABE  
DU - YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL -

الجمهورية العربية اليمنية  
Delegate Ahmed Ali AL-HAMDANI Sanaa  
Minister of Agriculture and Fisheries  
أحمد علي الهمداني صنعاء  
وزير الزراعة والتثروة السمكية  
مندوب

Alternates Lutf AL-ANSI Sanaa  
Director General of Planning and Statistics  
Ministry of Agriculture  
لطف لطف العنسي صنعاء  
مدير عام التخطيط والاحصاء  
وزارة الزراعة والتثروة السمكية  
مندوب  
Ali Numan ABDALLAH Sanaa  
Director General of Agricultural Affairs  
علي نuman عبد الله صنعاء  
مدير عام الشؤون الزراعية  
مندوب

Hassan Ali EL-HURAIBI Rome  
Permanent Representative of the Yemen Arab Republic to FAO  
حسن علي أحمد الحريبي روما  
المندوب الدائم للیمن لدى  
المنظمة  
مندوب

Adviser Abdel Rahman Ali AL ALAFI Sanaa  
Director Office of the Minister of Agriculture and Fisheries  
عبد الرحمن علي العلافي صنعاء  
مدير مكتب وزير الزراعة  
والثروة السمكية  
مستشار

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF - YEMEN, REPUBLIQUE  
DEM. POPULAIRE DU - YEMEN, REP. DEMOCRATICA  
POPULAR DEL - جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية

Delegate Mohammed SULEIMAN NASSER Aden  
Minister of Agriculture and Agrarian Reform  
محمد سليمان ناصر عدن  
وزير الزراعة والاصلاح الزراعي  
مندوب

Alternates Anwar Mohammed KHALID Rome  
Ambassador of the Yemen People's Democratic Republic to FAO  
أنور محمد خالد سفير اليمن الديمقراطية  
لدى المنظمة  
مندوب

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF - YEMEN, REPUBLIQUE  
DEM. POPULAIRE DU - YEMEN, REP. DEMOCRATICA  
POPULAR DEL - جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية

(cont'd)  
Alternates Isam Saleh LUQMAN Aden  
Director of Planning  
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform  
عاصم صالح لقمان  
مدير عام التخطيط والاحصاء  
وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي  
مندوب  
Associates Khaled Mohammed SAEED Aden  
Agricultural Section  
Ministry of Planning  
خالد محمد سعيد  
شرف تخطيط  
دائرة تخطيط الزراعة والأسمدة  
وزارة التخطيط  
مساعد

Mohammed Omer BAWAZIR Aden  
Head of the Economic and Technical Division  
Ministry of Fisheries  
محمد عمر باوزير عدن  
مدير إدارة التعاون الاقتصادي  
وزارة الثروة السمكية  
مندوب

Salah Salem GASSOS Aden  
Director of Agricultural Development Projects  
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform  
صالح سالم جسوس عدن  
مدير مشروع التطوير الزراعي  
وزارة الزراعة  
مندوب

YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE

Delegate Milorad STANOJEVIC Belgrade  
Member of the Federal Executive Council and President of the Federal Committee for Agriculture

Alternates Milan TRKULJA Novi Sad  
Professor, Faculty of Economy

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE (cont'd)

Alternates

Milutin TAPAVICKI Belgrade  
Senior Counsellor, Federal  
Secretariat for Foreign Affairs

Milan ZJALIĆ Rome  
Minister Counsellor  
Permanent Representative to FAO

Milan KNEZEVIC Ljubljana  
President, Committee for  
Agriculture of Slovenia

Ljubomir STAMBUK Belgrade  
Economist, Federal Committee  
for Agriculture

ZAIRE

Délégué

NYEMBO SHABANI Kinshasa  
Commissaire d'Etat à l'agricul-  
ture et au développement rural

Suppléants

TUMA-WAKU DIA BAZIKA Rome  
Ambassadeur du Zaïre en Italie

NGA-MA MAPELA Rome  
Représentant permanent suppléant  
du Zaïre auprès de la FAO

MUBENGA MUKENDI Kinshasa  
Directeur des études et de la  
planification  
Département de l'agriculture  
et du développement rural

BOBINA N'KIERI Kinshasa  
Département de l'agriculture et  
du développement rural

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate

Unia G. MWILA Lusaka  
Minister of Agriculture and Water  
Development

Alternates

Namukolo MUKUTU Lusaka  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture and  
Water Development

Harry NZUNGA Rome  
Ambassador of Zambia in Italy  
Permanent Representative to FAO

Ernest S. CHILESHE Lusaka  
Assistant Secretary  
Ministry of Agriculture and  
Water Development

Nicholas E. MUMBA Lusaka  
Director of Agriculture  
Ministry of Agriculture and  
Water Development

Advisers

B.O.M. CHIYABWE Lusaka  
Conservator of Forests,  
Forest Department  
Ministry of Lands and Natural  
Resources

Benas E. PHIRI Rome  
First Secretary  
Embassy of the Republic of Zambia

ZIMBABWE

Delegate

Denis NORMAN Harare  
Minister of Agriculture

Alternates

Thomas GENTLEMAN Harare  
Deputy Secretary  
Ministry of Agriculture  
Responsible for Economics and  
Marketing

Mark PARAIWA Harare  
Deputy Secretary  
Ministry of Lands Resettlement  
and Rural Development

دولـة الفـاتـيـكـان  
教廷

The Most Rev. Agostino FERRARI-TONILO  
Permanent Observer of the Holy See to FAO  
Vatican City

Mons. Biagio NOTARANGELO  
Vatican City

Pietro CAIAZZA  
Agronomist  
Vatican City

Ercole BRUNO  
Vatican City

Battista PIRAS  
Vatican City

Carlo PONTI  
Director of the Pontifical Villas  
Castelgandolfo

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA  
ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE DE MALTE  
ORDEN SOBERANA Y MILITAR DE MALTA

Don Francesco COLONNA Rome  
Observateur

# حركات التحرير 解放运动

LIBERATION MOVEMENTS  
MOUVEMENTS DE LIBERATION  
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS OF SOUTH AFRICA  
CONGRES NATIONAL AFRICAIN DE L'AFRIQUE DU SUD  
CONGRESO NACIONAL AFRICANO DE SUDAFRICA

**Bunny McKay** Lusaka  
**Head of the Agricultural Projects**

## PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA

Monezi GCILISHE Dar-es-Salaam  
Projects Coordinator  
Department of Economic Affairs

SOUTH WEST AFRICAN PEOPLE'S ORGANIZATION  
ORGANISATION DU PEUPLE DU SUD-OUEST AFRICAIN  
ORGANIZACION DEL PUEBLO DE AFRICA SUDOCCIDENTAL

Luanda  
Riundja KAAKUNGA  
Deputy Administrative Secretary

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES  
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES - NACIONES UNIDAS		UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA INFANCIA
W.H. TARZI Deputy to Director-General of the UN Office Director of External Relations and Interagency Affairs	Geneva	U. KRISTOFFERSON Head, Emergency Desk
Patrizio M. CIVILI Senior Officer Office of the Director-General for Development and International Economic Cooperation	New York	OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS
V. LISSITSKY External Relations and Interagency Affairs Officer	Geneva	Usamah KADRY Representative for Italy
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE COMISION ECONOMICA PARA AFRICA		UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO
Adebayo ADEDEJI Executive Secretary	Addis Ababa	Alexander DAVIDSON Senior Technical Adviser
L.A. ODERO-OGWEL Director ECA/FAO Joint Agriculture Division	Addis Ababa	UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL
José Luis DE PEDRO SANZ Forestry Officer	Addis Ababa	Martyn EGGOUGH Head, Interagency Programme Coordination Section Division of Policy Coordination
P. SINGH Chief, Food and Agriculture Policy and Planning	Addis Ababa	Philippe DE MOUSTIER Industrial Development Officer Interagency Programme Coordination Section Division of Policy Coordination
ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE COMISION ECONOMICA PARA EUROPA		Mrs. Marta SOUZA Industrial Development Officer
Peter MEIHL Officer-in-charge, Agriculture and Timber Division	Geneva	Vienna
ECONOMIC COMMISSION FOR WESTERN ASIA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE COMISION ECONOMICA PARA ASIA OCCIDENTAL		Vienna
A.S. ALWAN Director, Joint ECWA/FAO Agriculture Division	Baghdad	

UNITED NATIONS FUND FOR POPULATION ACTIVITIES FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA ACTIVIDADES EN MATERIA DE POBLACION		WORLD FOOD PROGRAMME PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS
Heino E. WITTRIN Deputy Executive Director	New York	James C. INGRAM Executive Director Rome Salahuddin AHMED Deputy Executive Director Rome
UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE RESEARCH INSTITUTE INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL		M. EL MIDANI Director, WPR Rome R.M. CASHIN Director, WPM Rome E.E. LÜHE Director, WPX Rome
Tolani ASUNI Director	Rome	C. PAOLILLO Senior Policy Adviser, WPD Rome D.E. SINTOBIN Deputy Director, WPR Rome
OFFICE OF THE UNITED NATIONS DISASTER RELIEF COORDINATOR BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE OFICINA DEL COORDINADOR DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL SOCORRO EN CASOS DE DESASTRE		F. PRCNK Deputy Director, WPM Rome M.Y. ZAKARIA Deputy Director, WPX Rome T. van ASTEN Senior Evaluation Officer, WPDE Rome D.J. SHAW Senior Economist, Policy Unit, WPD Rome
R. SOURIA Senior Coordination Officer	Geneva	Q.H. HAQUE Chief, WPXR Rome P. KELLOWAY Senior Liaison Officer (Inter-Agency Policy Issues), WPX Rome
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE		INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO Rome
Gennady N. GOLUBEV Assistant Executive Director	Nairobi	F. D'ATTILIA Director, Branch Office Rome I. CORDISCHI Deputy Director, Branch Office Rome
Reuben James OLEMBO Director, Environmental Management Service	Nairobi	WORLD BANK BANQUE MONDIALE BANCO MUNDIAL Rome
WORLD FOOD COUNCIL CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION		L. P.M. CHATENAY World Bank's Representative to the United Nations Organizations Geneva
Maurice J. WILLIAMS Executive Director	Rome	
Diego de GASPAR Deputy Executive Director	Rome	
Brian ROSS Assistant Director	Rome	
Alain VIDAL-NAQUET Chef de Cabinet	Rome	
Uwe KRACHT Senior Economist	Rome	
Pavel S. FEDORUK Senior Economist	Rome	
Tom STEPHENS Information Officer	Rome	
Carlos GIAMBRUNO Economist	Rome	
Rino ROTTICCI Executive Assistant	Rome	

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT  
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE  
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA

Donald S. BROWN  
Vice-President  
Rome  
Mohiuddin ALAMGIR  
Senior Economist  
Policy Review Division  
Rome  
Muntasir LABBAN  
External Relations Officer  
Rome  
Heikki RONKKO  
Economic and Planning Department  
Rome  
Domingo A. DONIDA  
Director, Latin America Division  
Rome

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY  
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE  
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA

Björn SIGURBJÖRNSSON  
Director, Joint FAO/IAEA Division  
of Isotope and Radiation Application  
of Atomic Energy for Food and  
Agricultural Development  
Vienna  
Maurizio ZIFFERERO  
Assistant Director  
Joint FAO/IAEA Division of Isotope  
and Radiation Applications of  
Atomic Energy for Food and  
Agricultural Development  
Vienna

Délégué

Edgard PISANI  
Bruxelles  
Commissaire européen chargé du développement  
Commission des Communautés européennes

Suppléant

Gilles DESESQUELLES  
Bruxelles  
Administrateur - Relations internationales  
Direction générale de l'agriculture  
Commission des Communautés européennes

Conseillers

Jean-Charles LEYGUES  
Bruxelles  
Chef de Cabinet-Adjoint du Commissaire  
européen chargé du développement  
Commission des Communautés européennes

Maurice GUERIN  
Bruxelles  
Porte-parole du Commissaire européen  
chargé du développement  
Commission des Communautés européennes

Francis HOGUET  
Bruxelles  
Administrateur principal  
Direction générale du développement  
Commission des Communautés européennes  
Walter KORTER  
Bruxelles  
Administrateur principal  
Secrétariat général du Conseil des  
Communautés européennes  
Dieter OBST  
Bruxelles  
Administrateur principal - Législations agricoles  
Direction générale de l'agriculture  
Commission des Communautés européennes  
Luciano ROBOTTI  
Bruxelles  
Administrateur, Direction générale B  
Secrétariat général du Conseil des  
Communautés européennes

المجموعة الاقتصادية الأوروبية  
欧洲经济共同体  
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPÉENNE  
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

المراسلون من المنظمات الحكومية

政府间组织观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

ARAB CENTRE FOR THE STUDY OF ARID ZONES  
AND DRY LANDS  
CENTRE ARABE D'ETUDES DES TERRES ARIDES  
ET NON IRRIGUEES  
CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS  
Y LAS TIERRAS DE SECANO

Mohamed EL-KHASH  
Director-General  
Damascus

ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT  
ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
ORGANIZACION ARABE PARA EL DESARROLLO AGRICOLA

S.A.E. SULIMAN  
Chief, Production Economics Department  
Economics Administration  
Khartoum

CENTRAL AFRICAN CUSTOMS AND ECONOMIC UNION  
UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE  
UNION ADUANERA Y ECONOMICA DE AFRICA CENTRAL

Jean-Fidèle NGUEMA-NZE  
Directeur  
Département de l'économie rurale  
Benoît TAKAM  
Expert principal  
Département de l'économie rurale  
Bangui

CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR AFRICA  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRÉ POUR L'AFRIQUE  
CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA AFRICA

Ibrahim Mohamed KADUMA  
Director  
Arusha  
(Tanzania)

CENTRE FOR INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR  
ASIA AND PACIFIC  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRÉ POUR  
L'ASIE ET LE PACIFIQUE  
CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA ASIA  
Y EL PACIFICO

AZIZ UL HAQ  
Director  
Comilla  
(Bangladesh)

COMMONWEALTH SECRETARIAT  
SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH  
SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH

M. Mokammel HAQUE  
Director  
Food Production and Rural  
Development Division  
London

Antony O. ELLMAN  
Assistant Director  
Food Production and Rural  
Development Division  
London

R.N. AZAD  
Assistant Director  
Food Production and Rural  
Development Division  
London

J.J. McNERNEY  
Senior Economics Officer  
Economic Affairs Division  
London

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION  
FOR EASTERN AFRICA  
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET  
PELERIN DANS L'EST AFRICAIN  
ORGANIZACION PARA LA LUCHA CONTRA LA LANGOSTA  
DEL DESIERTO EN EL AFRICA ORIENTAL

D.M. WAKO  
Director-General  
Addis Ababa

M.O.M. NUREIN  
Director of Scientific Research  
Addis Ababa

ECONOMIC COMMUNITY OF THE GREAT  
LAKES COUNTRIES  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS  
DES GRANDS LACS  
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS PAISES  
DE LOS GRANDES LAGOS

Damien NGENDAHAYO  
Directeur de la recherche  
Institut de recherche agronomique  
et zootechnique de la CEPGL  
Gisenyi (Rwanda)

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO		ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA
Georges D. LANDAU Alternate Special Representative in Europe	Paris	Paul Orono ETIANG Assistant Secretary-General
INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR MIGRATION COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS COMITE INTERGUBERNAMENTAL PARA LAS MIGRACIONES		I. EL-BATT Scientific Secretary for the Joint OAU/FAO/WHO Commission
A. ARDITIS Chief of Mission	Rome	ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS
INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS		
L. BLAJAN Director-General	Paris	Gérard VIATTE Deputy Director Directorate for Food, Agriculture and Fisheries
INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS (UPOV) UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV) UNION INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE NUEVAS VARIEDADES DE PLANTAS		Giuseppe VASTA Consultant Directorate for Agriculture
Heribert MAST Vice Secretary-General	Geneva	ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ORGANIZACION DE LA CONFERENCIA ISLAMICA
INTERNATIONAL WHEAT COUNCIL CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE CONSEJO INTERNACIONAL DEL TRIGO		Habib CHATTY Secretary-General
J.H. PAROTTE Executive Secretary	London	Sadi CINDOURK Director, Statistical, Economic and Social Research and Training Center for Islamic Countries
ITALIAN-LATIN-AMERICAN INSTITUTE INSTITUT ITALO-LATINO-AMERICAIN INSTITUTO ITALO-LATINOAMERICANO		Naeem U. HASSAN Assistant Director Economic Affairs Department
José Daniel FALDINI Vicesecretario	Roma	PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHELIAN ZONE COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL COMITE PERMANENTE INTERESTATAL PARA LA LUCHA CONTRA LA SEQUIA EN LA ZONA SAHELIANA
		Thomas REUBEN Directeur général Institut du Sahel (spécialisé dans la formation et la recherche)
		Bamako

المراسلون من المنظمات غير الحكومية

非政府性组织观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASIAN NGO COALITION FOR AGRARIAN REFORM AND RURAL DEVELOPMENT (COALITION ASIATIQUE DES ONG POUR LA REFORME AGRaire ET LE DEVELOPPEMENT RURAL) (COALICION ASIATICA DE ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES PARA LA REFORMA AGRARIA Y DESARROLLO RURAL)	INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO
Edgardo VALENZUELA Executive Secretary Manila	Paolo BURI Senior Expert Rome
ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO	INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES
Mrs Ann BURGESS Permanent Representative to FAO Rome	Mrs Marcelle DEHARENG Secretary of the Committee for Women Bruxelles
Mrs Ayesha SAMAD CARITAS INTERNATIONALIS Rome	Mrs M.T. GUICCIARDI Permanent Representative to FAO Rome
Alessandro CALVANI Permanent Representative to FAO Rome	INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES
Mlle Fausta GIASOLLI INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES Rome	Mrs Lena PASSERINI Permanent Representative to FAO Rome
Lohini ARULPRAGASAM Permanent Representative to FAO Rome	INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES
Ms S. PILLAY Permanent Representative to FAO Rome	Ms Maria Teresa GUICCIARDI Permanent Representative to FAO Rome
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL ECONOMISTS ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECONOMISTES AGRONOMIQUES ASOCIACION INTERNACIONAL DE ECONOMISTAS AGRICOLAS Rome	INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS
Mrs M. LOSEBY Professor Rome	Michael Philip CRACKNELL Secretary-General Paris
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES ( ASOCIACION INTERNACIONAL DE FITOGENETISTAS PARA LA PROTECCION DE VARIEDADES DE PLANTAS )	F. SHEFRIN Representative for North America Ottawa
Cornelius MASTENBROEK President Nyon (Switzerland)	Mrs Giuseppina PELA Permanent Representative to FAO Rome
INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION ASSOCIATION RURALE CATHOLIQUE INTERNATIONALE ASOCIACION RURAL CATOLICA INTERNACIONAL	
Filippo CORTESI General Secretary Rome	

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR		ORGANIZATION OF AFRICAN TRADE UNION UNITY ORGANISATION DE L'UNITE SYNDICALE AFRICAINE ORGANIZACION DE LA UNIDAD SINDICAL AFRICANA
Mrs Betty WILLIAMS Permanent Representative to FAO	Rome	KWAKU HALIGAH Secretary
Mrs Monica TUPAY Professor, Agricultural Education	Vienna	PAN-AFRICAN FEDERATION OF AGRICULTURAL TRADE UNIONS FEDERATION PANAFRICAINE DES SYNDICATS DE L'AGRICULTURE
INTERNATIONAL FEDERATION OF WOMEN IN LEGAL CAREERS FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES FEDERACION INTERNACIONAL DE MUJERES QUE EJERCEN CARRERAS JURIDICAS		KWAKU HALIGAH Secretary-General
Mrs Teresa ASSENSIO BRUGIATELLI President	Rome	TRADE UNIONS INTERNATIONAL OF AGRICULTURAL, FORESTRY AND PLANTATION WORKERS UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORETS ET DES PLANTATIONS UNION INTERNACIONAL DE SINDICATOS DE TRABAJADORES DE LA AGRICULTURA, DE LOS BOSQUES Y DE LAS PLANTACIONES
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF CONSUMERS' UNIONS ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS ORGANIZACION INTERNACIONAL DE LAS UNIONES DE CONSUMIDORES		Valery KALACHNIKOV Secretary
Miss Annelies ALLAIN	Geneva	WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS Y MUCHACHAS SCOUTS
Patrick R. MOONEY Research Director	Penang	Mrs Orietta DORIA Representative to FAO
INTERNATIONAL RAIFFEISEN UNION UNION INTERNATIONALE RAIFFEISEN UNION INTERNACIONAL RAIFFEISEN		WORLD CONFEDERATION OF LABOUR CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO
Fulvio D'ADAMO	Rome	NGUYEN VAN TANH Secrétaire Général adjoint
INTERNATIONAL UNION OF FAMILY ORGANIZATIONS UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS FAMILIARES		Mme Anna BARONE Représentante permanente auprès de la FAO
Mrs Clara LONGO Assistant to Permanent Representative to FAO	Rome	Claudio GENTILI
NITROGEN STUDY CENTRE CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO		
A.E.M. HOOD FAO/FIAC Liaison Officer (Fertilizer Industry Advisory Committee)	Rome	

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS  
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE  
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Mazen HUSSEINI  
Counsellor

Giuseppe CASADEI  
Permanent Representative to FAO

WORLD FEDERATION OF UNITED NATIONS  
ASSOCIATIONS  
FEDERATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS  
POUR LES NATIONS UNIES  
FEDERACION MUNDIAL DE LAS ASOCIACIONES  
PRO NACIONES UNIDAS

Sergio MARCHISIO  
Member of the UN Association of Italy

Rome

Rome

WORLD UNION OF CATHOLIC  
WOMEN'S ORGANIZATIONS  
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS  
FEMININES CATHOLIQUES  
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES  
FEMENINAS CATOLICAS

Mrs Geneviève GARZERO  
Permanent Representative to FAO

WORLD VETERINARY ASSOCIATION  
ASSOCIATION MONDIALE VETERINAIRE  
ASOCIACION MUNDIAL VETERINARIA

Giuseppe BOLDRINI  
Assistant to the President of  
the Italian Federation

Rome

Rome

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

- C 83/1 - Rev. 1 Ordre du jour
- C 83/2 Situation de l'alimentation et de l'agriculture, 1983
- C 83/2 - Sup. 1 Additif au document C 83/2
- C 83/3 Programme de travail et budget pour 1984-85
- C 83/3 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/3
- C 83/3 - Sup. 1 Programme de travail et budget pour 1984-85 - Liste des publications
- C 83/3 - Sup. 2 Programme de travail et budget pour 1984-85 - Liste des réunions
- C 83/4 Examen des programmes de terrain, 1982-83
- C 83/5 Rapport et états financiers, Vol. I: Programme ordinaire, 1980-81
- C 83/5 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/5
- C 83/6 Rapport et états financiers, Vol. II: Programme des Nations Unies pour le développement, 1981
- C 83/7 Rapport et états financiers, Vol. III: Programme alimentaire mondial, 1981
- C 83/8 Examen du Programme ordinaire, 1982-83
- C 83/9 Rapport d'activité sur la Journée mondiale de l'alimentation
- C 83/10 Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
- C 83/10 - Sup. 1 Additif au document C 83/10
- C 83/11 Election des membres du Conseil
- C 83/12 Organisation de la vingt-deuxième session de la Conférence
- C 83/13 Admission de représentants et observateurs d'organisations internationales à la session
- C 83/13 - Sup. 1 Additif au document C 83/13
- C 83/14 Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
- C 83/14 - Sup. 1 Additif au document C 83/14
- C 83/15 Nomination du Président indépendant du Conseil
- C 83/16 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
- C 83/17 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales
- C 83/18 Terre, alimentation et population
- C 83/19 Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et intéressant la FAO

C 83/19 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/19  
(anglais seulement)

C 83/19 - Sup. 1 Additif au document C 83/19

C 83/20 Etat d'avancement du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale - Réexamen des concepts et des approches

C 83/20 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/20  
(anglais seulement)

C 83/20 - Corr. 2 Rectificatif au document C 83/20  
(anglais seulement)

C 83/21 L'ajustement agricole international: quatrième rapport

C 83/22 Révision et mise à jour des lignes d'orientation et des objectifs de l'ajustement agricole international

C 83/23 Etat d'avancement du Programme d'action de la CMRADR

C 83/23 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/23  
(anglais seulement)

C 83/24 Modification du nom de la région "Amérique latine", de celui de la Conférence régionale et du Bureau régional

C 83/25 Ressources phytogénétiques: rapport du Directeur général

C 83/25 - Corr. 1 Rectificatif au document C 83/25  
(français seulement)

C 83/26 Application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans l'élabo-  
ration et l'exécution des programmes de travail et des plans à moyen  
terme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture

Série C 83/INF

C 83/INF/1 Renseignements à l'intention des délégués et observateurs

C 83/INF/2 Guide pour la conduite des séances plénières

C 83/INF/3 Rev.2 Liste provisoire des délégués et observateurs

C 83/INF/4 Liste provisoire des documents

C 83/INF/5 Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses comités et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial FAO/ONU

C 83/INF/6 Prix B.R. Sen (1982 et 1983)

C 83/INF/7 Prix A.H. Boerma (1982-83)

C 83/INF/8 Notification d'accession à la qualité de membre des comités "ouverts"  
du Conseil (1984-85)

C 83/INF/9 Treizième conférence à la mémoire de Frank L. McDougall

C 83/INF/10 Mise en oeuvre des recommandations des conférences régionales de 1982

C 83/INF/11 Liste provisoire des documents destinés à la Commission I

- C 83/INF/12      Liste provisoire des documents destinés à la Commission II
- C 83/INF/13      Liste provisoire des documents destinés à la Commission III
- C 83/INF/14      Suivi de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974: principales recommandations et action de la FAO
- C 83/INF/15      Allocution adressée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II aux participants à la vingt-deuxième session de la Conférence de la FAO
- C 83/INF/16      Pas de document
- C 83/INF/17      La recherche agricole nationale (rapport sur une étude d'évaluation concernant certains pays)
- C 83/INF/18      Lettre à tous les représentants de la FAO et du PNUD concernant la collaboration entre la FAO et le PNUD
- C 83/INF/19      Déclaration du Directeur général à la vingt-deuxième session de la Conférence de la FAO - 7 novembre 1983
- C 83/INF/20      Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales

Série C 83/LIM

- C 83/LIM/1      Déclaration du Directeur du Bureau des affaires interinstitutions à la quatrième-vingt-troisième session du Conseil (extrait du document CL 83/PV/II point 9)
- C 83/LIM/2      Proposition de création d'une banque internationale de gènes et de préparation d'un projet de convention internationale sur les ressources phytogénétiques (COAG 83/10)
- C 83/LIM/3      Barème des contributions 1984-85 (extrait du rapport de la quatre-vingt-troisième session du Conseil)
- C 83/LIM/4      Comptes vérifiés (extrait du rapport de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil)
- C 83/LIM/5      Projet de résolution soumis à la Conférence sur les objectifs des contributions au PAM pour la période 1985-86 (extrait du rapport de la quatre-vingt-troisième session du Conseil)
- C 83/LIM/6      Rapport de la Commission des candidatures
- C 83/LIM/7      Premier rapport du Bureau
- C 83/LIM/8      Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 83/LIM/9      Préparation de la vingt-deuxième session de la Conférence (extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)
- C 83/LIM/10      Immunités de l'Organisation (extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)
- C 83/LIM/11      Locaux du siège (extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)
- C 83/LIM/12      Amendement du règlement financier (attestations de vérification extérieure des comptes /extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)
- C 83/LIM/13      Situation des contributions (extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)

C 83/LIM/13 Sup.1 Additif au document C 83/LIM/13  
C 83/LIM/14 Election des membres du Conseil  
C 83/LIM/15 Amendement à l'article XXXIX-3 du règlement général de l'Organisation (extrait du rapport de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil)  
C 83/LIM/16 Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs  
C 83/LIM/17 Deuxième rapport du Bureau  
C 83/LIM/18 Premier rapport du Comité des résolutions (Commission II)  
C 83/LIM/19 Deuxième rapport du Comité des résolutions (Commission III)  
C 83/LIM/20 Troisième rapport du Comité des résolutions (Commission I)  
C 83/LIM/21 Troisième rapport du Bureau  
C 83/LIM/22 Situation financière de l'Organisation: paiement des contributions ordinaires de l'exercice 1984-85  
C 83/LIM/22-Sup.1 Projet de résolution sur le financement du budget 1984-85  
C 83/LIM/23 Quatrième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/24 Cinquième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/25 Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs  
C 83/LIM/26 Sixième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/27 Quatrième rapport du Bureau  
C 83/LIM/28 Cinquième rapport du Bureau  
C 83/LIM/29 Septième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/30 Huitième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/31 Neuvième rapport du Comité des résolutions  
C 83/LIM/32 Projet de résolution sur les ressources phytogénétiques  
C 83/LIM/33 Dixième rapport du Comité des résolutions

Série C 83/REP

C 83/REP/1  
C 83/REP/2  
C 83/REP/2-Sup.1 Projets de rapport de la plénière  
C 83/REP/2-Sup.2  
C 83/REP/3 à  
C 83/REP/9

C 83/I/REP/1  
C 83/I/REP/1-Sup.1 Projets de rapport de la Commission I  
C 83/I/REP/2 à  
C 83/I/REP/4

C 83/II/REP/1 à  
C 83/II/REP/5 Projets de rapport de la Commission II

C 83/III/REP/1 à Projets de rapport de la Commission III  
C 83/III/REP/3

Série C 83/PV

C 83/PV/1 à Comptes rendus sténographiques des débats de la plénière - N° 1 à 21  
C 83/PV/21

C 83/I/PV/1 à  
C 83/I/PV/6  
C 83/I/PV/6-Sup.1  
C 83/I/PV/7 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission I - N° 1 à 16  
C 83/I/PV/8  
C 83/I/PV/8-Sup.1  
C 83/I/PV/9 à  
C 83/I/PV/16

C 83/II/PV/1 à Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission II - N° 1 à 20  
C 83/II/PV/20

C 83/III/PV/1 à Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission III - N° 1 à 6  
C 83/III/PV/6

Série C 83/DJ

C 83/DJ/1 à Journal de la Conférence  
C 83/DJ/14

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Excellences, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un privilège de m'adresser, une fois encore, à cette auguste assemblée. Sans exception, les réunions au sommet qui se sont tenues récemment ont désigné la lutte contre la faim comme une des hautes priorités du moment; et voici aujourd'hui les Ministres de l'agriculture du monde entier réunis pour en délibérer et donner l'impulsion voulue à la FAO qui, dans le système des Nations Unies, est l'Organisation responsable de l'alimentation et l'agriculture.

Comme il est de tradition dans cette Maison, je suis persuadé que nos travaux se dérouleront dans un esprit d'entente et de compréhension, avec la volonté d'arriver à un consensus malgré la complexité des sujets à débattre.

Dans mon intervention, je me propose d'évoquer tout d'abord le contexte général qu'il faut garder à l'esprit, en particulier la crise économique présente, la situation alimentaire préoccupante, l'essoufflement de la solidarité internationale. J'examinerai ensuite comment la FAO tente de faire face aux difficultés actuelles, notamment en présentant un budget d'austérité centré sur les programmes économiques et techniques et en accordant la plus haute priorité à la promotion d'une véritable politique de sécurité alimentaire, et au développement rural, ainsi qu'à la conservation et à la valorisation maximales des ressources naturelles et humaines.

Il y a quelques jours à peine, la Communauté internationale célébrait la troisième Journée mondiale de l'alimentation. Le thème retenu était "la sécurité alimentaire"; on ne peut imaginer un sujet d'une plus brûlante actualité.

Depuis notre dernière Conférence, en effet, on n'a guère progressé sur le front de la lutte contre la faim et la malnutrition, en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Alors que les récoltes de 1982 ont été bonnes au niveau mondial, on ne peut oublier que le nombre des affamés n'a pas pour autant cessé d'augmenter dans diverses régions.

Certes, une part de responsabilité revient à la nature dont les dérèglements n'ont épargné aucun continent: sécheresses, inondations, typhons, etc. Mais il ne faut pas sous-estimer les autres causes: les déficiences de l'homme, une organisation inéquitable des sociétés, des priorités erronées, des relations internationales déséquilibrées et, en un mot, les conséquences de la crise politique, économique, sociale et morale que le monde traverse.

La multiplication des foyers de tension et des conflits locaux entretient un climat d'incertitude et de défiance qui ne favorise guère la solidarité internationale et le développement. La confrontation se substitue trop souvent au dialogue.

La course aux armements épouse les forces vives des nations, et surtout des plus faibles. N'est-ce pas un non-sens absolu, une conduite véritablement suicidaire, que de dilapider chaque année dans le monde, en pure perte, quelque 800 milliards de dollars en dépenses militaires, soit plus de 20 fois le montant de toute l'aide publique au développement? Quel gaspillage insensé, alors que les ressources affectées au développement sont comptées au plus juste!

Entre-temps, une récession économique sans précédent depuis la grande dépression des années trente a ravagé l'économie mondiale. Elle a mis à rude épreuve la solidarité internationale et transformé l'interdépendance naturelle en un chacun pour soi.

Certains signes de reprise apparaissent aujourd'hui dans les pays industrialisés et la crise semble devoir s'atténuer. Mais cette reprise sera-t-elle étendue? sera-t-elle rapide? sera-t-elle durable? et, surtout, quelles seront ses retombées sur les pays pauvres? Tout cela demeure incertain.

Le système monétaire international, gravement hypothéqué par les quelque 700 milliards de dollars de dettes du tiers monde, reste menacé d'effondrement.

Malgré les politiques déflationnistes, les taux réels d'intérêt n'ont pas fléchi autant que prévu et l'inflation demeure élevée. Les politiques d'austérité destinées à freiner le déficit des finances publiques n'ont pas eu que des effets bénéfiques: le chômage atteint des niveaux exceptionnels dépassant 10 pour cent de la population active dans nombre de pays industrialisés; les faillites et fermetures d'entreprises se multiplient; les programmes sociaux et les droits acquis sont remis en cause; enfin, les engagements d'aide au développement sont d'une manière ou d'une autre révisés en baisse.

Les échanges internationaux ont subi un coup d'arrêt. La valeur des échanges mondiaux de produits agricoles aura subi en 1982 un fléchissement tel qu'on n'en avait sans doute pas connu depuis 20 ans. Le protectionnisme ne désarme pas, malgré le danger d'escalade qu'il comporte. Il conduit à une intervention accrue de l'Etat pour protéger des industries peu compétitives, au blocage des ajustements nécessaires, à l'étoffement des industries de transformation du tiers monde. La compétition s'accentue entre partenaires pour la conquête des marchés, à coups de subventions ou de facilités commerciales et de crédits.

Il est vrai que la crise a frappé durement les pays développés dont la croissance économique a été nulle en 1982. Les revenus nets de leurs agriculteurs ont même baissé dans bien des cas.

Ce sont cependant les pays pauvres qui ont le plus souffert. Dans la plupart d'entre eux, et pour la première fois depuis plusieurs décennies, les revenus réels par habitant ont baissé en 1981 et 1982.

Divers facteurs sont venus aggraver le déséquilibre de leur balance des paiements: les cours des produits de base se sont effondrés, tombant en 1982 à leur niveau le plus bas depuis 50 ans, les termes de l'échange se sont dégradés, et le commerce mondial s'est contracté. Dépendant de la vente de quelques produits primaires, ces pays ont vu leurs recettes d'exportation s'éroder jour après jour, alors que l'inflation mondiale renchérit tout à la fois les coûts internes de production et le prix des biens d'équipement à importer.

Depuis le début de l'année, les cours mondiaux des produits de base ont montré des signes partiels de reprise, mais cette reprise semble due à des facteurs à court terme influant sur l'offre, plutôt qu'à un renforcement soutenu de la demande. Elle est, en tout cas, trop modeste pour renflouer sérieusement l'économie des pays exportateurs primaires.

Au demeurant, selon des prévisions récentes de la Banque mondiale, on peut prévoir que les prix réels du café, du cacao, du thé et, dans une moindre mesure, de l'huile de palme et des arachides, vont accuser un net recul par rapport aux niveaux moyens des 20 dernières années.

Ainsi, la Banque estime que, dans les années 1980, les cours de nombreux produits de base provenant des pays en développement resteront en moyenne de 15 à 20 pour cent inférieurs aux niveaux atteints durant les années 1960.

Si l'on en croit certaines projections de la CNUCED pour 1990, cette faiblesse des prix ne sera malheureusement pas compensée par une augmentation correspondante du volume des exportations des pays en développement. Globalement la CNUCED prévoit, pour la période 1980-1990, que les importations de la plupart des produits provenant des pays en développement dans les pays développés à économie de marché pourraient connaître une croissance zéro. Une augmentation notable des recettes d'exportation des pays du tiers monde reste donc problématique dans un proche avenir.

Dans ce contexte général, que peut-on dire de la situation alimentaire mondiale, sinon qu'elle est redevenue fort préoccupante?

On se rassure parfois en soulignant que les récoltes de 1981 et 1982 furent bonnes, que les stocks sont abondants et qu'aucune crise alimentaire au niveau mondial n'apparaît imminente.

C'est vrai, mais déjà les perspectives sont beaucoup moins encourageantes pour 1983. Selon nos dernières informations, la production céréalière mondiale n'atteindrait que 1 milliard 605 millions de tonnes, soit 6 pour cent de moins qu'en 1982. Ce déclin serait dû principalement au fléchissement de la production de céréales secondaires, qui régresserait de quelque 13 pour cent.

De la sorte, les stocks céréaliers mondiaux, qui équivalaient l'an dernier à 21 pour cent de la consommation annuelle, pourraient retomber à 17 pour cent. Ce n'est pas encore la cote d'alerte, mais on ne saurait prendre ce recul à la légère; en effet, nous savons par expérience qu'il est plus facile de glisser de la pléthore à la pénurie que l'inverse.

Pour la deuxième année de suite, la production alimentaire par habitant a baissé brutalement dans les pays moins avancés, et les situations d'urgence se multiplient. Dans plus de 30 pays à faible revenu, la production vivrière a augmenté moins vite que la population; dans certains cas, elle a même fléchi en volume.

Les pays en développement importent déjà plus de 100 millions de tonnes de céréales par an. Cette dépendance croissante a l'égard de l'étranger pour leur alimentation de base hypothèque gravement l'avenir: elle obère les finances publiques, compromet les programmes d'investissement et met ces pays progressivement à la merci d'intérêts extérieurs.

La situation est particulièrement grave en Afrique où la production alimentaire moyenne par habitant a diminué au cours des 15 dernières années. Selon nos informations les plus récentes, 22 pays au moins auraient besoin d'urgence d'une aide alimentaire additionnelle ainsi que d'une assistance pour la relance de leur agriculture, la sauvegarde de l'élevage et la protection contre de nouvelles calamités.

Fin octobre, pour la seconde fois depuis 1980, j'ai dû convoquer une réunion spéciale afin de mobiliser une assistance accrue en faveur de ces pays. J'exhorte les pays donateurs à accélérer la livraison des aides alimentaires et autres qui sont déjà promises, et à envisager des engagements supplémentaires pour faire face aux pénuries à prévoir pendant la campagne 1983/1984.

Je ne puis me déclarer totalement satisfait des résultats de cette réunion. Les participants ont partagé notre analyse de la situation, mais il importe maintenant de prendre les décisions nécessaires. Je compte profiter de la présence, ici même, de nombreux Ministres des pays donateurs pour envisager avec eux les mesures qu'il serait possible d'arrêter à bref délai.

Il est en tout cas navrant de constater qu'au moment où tant de personnes sont menacées de famine l'aide alimentaire régresse en dépit de stocks abondants. Elle est estimée à 8,7 millions de tonnes de céréales pour 1983/84, tandis qu'elle s'élevait à 12,5 millions de tonnes en 1972. Entre-temps, la population mondiale s'est accrue de près de 900 millions de personnes, dont les trois quarts dans les pays en développement.

On peut s'abstraire de l'humeur des temps. C'est pourquoi, au moment où vous allez délibérer sur le programme de travail et budget de l'Organisation pour les deux années à venir, j'ai cru opportun, dans cette première partie de mon allocution, de vous brosser à grands traits le cadre général dans lequel notre action doit s'inscrire.

C'est précisément dans le contexte des difficultés économiques et financières actuelles que j'ai conçu les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre pour l'exercice 1984-1985.

Je vous présente donc un budget d'austérité qui privilégie délibérément les programmes techniques et économiques en comprimant au maximum les dépenses administratives.

L'augmentation nette du budget, 0,5 pour cent seulement pour l'exercice biennal, sera plus symbolique que réelle. Les programmes techniques et économiques n'en augmenteront pas moins de 3,6 pour cent, ce qui mettra l'Organisation mieux à même de répondre aux besoins les plus urgents de ses Etats Membres, surtout les plus pauvres.

En revanche, les coûts administratifs et les services communs seront réduits de 6,6 pour cent. Quarante postes seront supprimés. Le coût des postes établis ne représentera plus que 58 pour cent du budget total contre 77 pour cent il y a 10 ans. L'inspection et la vérification intérieure des comptes seront renforcées. Mes propositions visent à concentrer l'action de la FAO sur les secteurs de plus haute priorité et à renforcer notre capacité opérationnelle.

Evidemment, la crise des ressources du PNUD affecte fortement notre programme de terrain. Entre 1982 et 1983, les activités opérationnelles FAO/PNUD ont fléchi de 20 pour cent en termes réels. De ce fait, nous avons perdu plus de 300 experts; il a fallu interrompre ou renoncer à prolonger des projets dans des domaines pourtant prometteurs; certains programmes de développement ont été compromis.

Dans ces circonstances, le Programme de coopération technique, qui intervient surtout dans les projets d'urgence, la formation et la préparation aux investissements, a également joué un rôle important de relais pour assurer la continuité des opérations de certains projets affectés par la réduction des financements du PNUD.

Le projet de programme de travail et budget dont vous êtes saisis a été mûrement réfléchi; en toute conscience, je le crois pondéré et équilibré. Je suis heureux d'ailleurs que le Comité du Programme et le Comité financier, et ensuite le Conseil, l'aient appuyé très largement.

J'espère vivement que la Conférence pourra l'approuver par consensus, à l'unanimité. L'Organisation disposera ainsi d'une base solide pour poursuivre sa tâche, avec une stratégie et des priorités clairement établies.

Il m'est impossible de décrire ici tous les programmes de la FAO: de toute façon, vous allez les examiner en détail dans les semaines qui viennent. Mais ce qui sous-tend toutes les activités de l'Organisation et qu'on retrouve en filigrane à travers mes propositions, c'est la quête d'une véritable sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire est une des premières priorités. Elle relève de la prudence élémentaire. C'est une sorte d'assurance contre l'adversité, mais qu'aucune police à bon marché ne procurera. Non, seule une action de grande envergure et de longue haleine, embrassant tous les aspects nationaux, régionaux et mondiaux du problème, pourra nous faire progresser sur la voie d'une véritable sécurité alimentaire.

Une stratégie de type vivrier, si importante soit-elle, ne pourrait à elle seule y suffire. Ce qu'il faut, c'est une approche globale du développement agricole et rural, étroitement intégrée au processus de transformation économique et sociale des pays concernés et qui prenne en compte tous les facteurs régionaux et mondiaux pertinents, y compris le commerce et l'aide.

Jusqu'ici, on a trop eu tendance à n'envisager que les mesures destinées à garantir la disponibilité matérielle de vivres en cas de mauvaises récoltes généralisées. C'est pourquoi, lors de la dernière session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, j'ai suggéré une nouvelle approche, de nouveaux principes, de nouvelles méthodes.

Je suis heureux que ce Comité, et ensuite le Conseil, aient approuvé le concept élargi de sécurité alimentaire que je proposais. Depuis lors, ce concept a également reçu l'appui du Conseil mondial de l'alimentation et de l'ECOSOC. Je ne doute pas que la Conférence, elle aussi, ne l'adopte.

Selon cette nouvelle conception, la finalité de la sécurité alimentaire mondiale est d'assurer à tous et en tout temps l'accès matériel et économique aux aliments de base indispensables, en tenant compte de tous les facteurs qui influent sur la capacité des pays ou des individus à produire ou acheter de quoi se nourrir.

Trois objectifs spécifiques doivent être poursuivis: garantir une production suffisante; stabiliser au maximum le flux des approvisionnements; permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder à ces approvisionnements au moment et à l'endroit voulus.

En effet, si la faim sévit, ce n'est pas, le plus souvent, parce que les aliments font défaut, mais parce que les Etats sont trop pauvres et manquent de devises pour en importer, et que les particuliers n'ont ni les revenus pour en acheter ni les moyens pour en produire.

En définitive, la réponse se trouve à la fois au niveau des relations commerciales internationales et sur le plan des politiques internes.

Les questions commerciales ont, en effet, un impact direct sur la sécurité alimentaire. On voit mal comment les pays pauvres pourraient financer le coût de leurs importations alimentaires s'ils ne parvenaient pas à accroître leurs recettes d'exportations. La fixation de cours rémunérateurs pour les produits de base et une libéralisation progressive des échanges restent pour eux indispensables.

Malheureusement, les progrès dans ce sens sont bien minces, malgré l'importance de l'enjeu. La date limite pour la mise en place du Fonds commun des produits de base a expiré le 30 septembre sans que le nombre nécessaire de ratifications ait été atteint.

Sur le plan interne, d'autre part, la priorité devrait aller au développement rural. Les gouvernements devraient s'efforcer de mettre en oeuvre le Programme d'action arrêté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Rome en 1979. Dans les jours qui viennent, vous examinerez le premier rapport sur l'application de ce programme.

L'ampleur de la pauvreté et de la misère rurale y apparaît dans son effroyable réalité. Sur le milliard 340 millions de personnes qui, en 1980, peuplaient les zones rurales de 68 pays en développement, près de 700 millions - soit 52 pour cent - végétaient dans la pauvreté absolue. Rien ne donne à penser que cette tendance se soit inversée depuis lors.

Ces chiffres décrivent, sans émotion mais sans fard, une tragédie humaine à l'échelle planétaire. Quel est l'avenir des générations futures dans ces zones déshéritées? Nous en sommes tous comptables et ne pourrons nous étonner si cet excès de misère débouche sur l'agitation sociale et économique.

La FAO se doit d'attacher à ce programme d'action une haute priorité. Les ressources supplémentaires que je demande seront affectées en majeure partie aux activités suivantes: enseignement, vulgarisation et formation agricoles, réforme agraire et colonisation des terres, institutions rurales, promotion de la participation populaire, rôle des femmes.

Monsieur le Président, dans les circonstances présentes, il ne faut négliger aucune des sources potentielles de nourriture. Je me suis jusqu'ici référé principalement à la production agricole, y compris l'élevage. Mais, vous le savez, la FAO s'efforce aussi d'aider les gouvernements à conserver, développer, valoriser et exploiter rationnellement toutes les autres ressources naturelles, comme les pêches, les forêts, les ressources génétiques. Par-dessus tout, la FAO se dépense sans compter pour assurer la formation des hommes dans toutes les disciplines qui concourent au développement agricole et rural. Permettez-moi d'évoquer brièvement ces différents points.

Le poisson est un aliment de grande valeur nutritionnelle qui fournit près d'un quart des disponibilités mondiales de protéines animales. Toutes les potentialités des ressources halieutiques sont cependant loin d'être exploitées. Fort heureusement, le nouveau régime des océans, issu de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, ouvre des perspectives nouvelles très prometteuses pour les pays côtiers en développement puisque, pratiquement, tous les stocks de poisson de mer relèvent désormais de leur juridiction nationale. Mais ces pays doivent tirer pleinement parti de ce changement radical pour accroître tant la consommation intérieure de poisson que l'exportation.

C'est pour les aider à repenser et à restructurer l'exploitation et l'aménagement de leurs ressources halieutiques que la FAO organisera en 1984 une Conférence mondiale sur la mise en valeur et l'aménagement des pêches. Ce sera la première grande réunion internationale convoquée pour examiner les conséquences que le nouveau droit de la mer entraînera pour les pêches.

Les ressources forestières devront, elles aussi, faire l'objet d'un inventaire plus minutieux et de programmes de conservation et de mise en valeur, en particulier dans les zones tropicales ou subtropicales où, actuellement, nombre d'essences dignes d'intérêt sont tout simplement délaissées.

Le recul et la dégradation des ressources forestières, le déficit croissant en bois de feu, la gravité des problèmes posés par la culture itinérante, entre autres, exigent la mise en place de politiques forestières audacieuses au service du développement des collectivités locales. Leur succès est conditionné par la participation pleine et entière des populations rurales à l'aménagement des forêts et des produits forestiers, mais aussi aux bénéfices qui en dérivent. La sauvegarde de l'environnement et du patrimoine écologique ne pourra être assurée qu'avec le concours de tous et si chacun y trouve son intérêt.

C'est dans cette optique que le 9ème Congrès forestier mondial, organisé par la FAO au Mexique en 1985, a choisi comme thème "la forêt pour le développement".

Les ressources génétiques constituent également un précieux patrimoine commun de l'humanité, mais ce patrimoine est menacé d'érosion et dans certains cas de disparition.

La Conférence est saisie d'un rapport sur les ressources phytogénétiques. J'espère qu'elle se prononcera positivement sur le projet d'accord international que je propose après avoir consulté, ainsi que le Comité de l'agriculture me l'avait demandé, un groupe de travail intergouvernemental spécialement convoqué à cet effet. Ce projet tient compte de tous les intérêts en présence et vise à promouvoir la prospection, la conservation, la libre disponibilité et l'exploitation intégrale des ressources phytogénétiques. Les gouvernements et instituts intéressés seraient également invités à participer à une banque internationale des ressources phytogénétiques placés dans le cadre juridique de la FAO.

Un mot encore avant de conclure. Un mot de gratitude que je voudrais adresser à tous les paysans, à tous les ruraux de la terre. C'est à leur labeur que nous devons notre pain quotidien. Les citadins ont trop vite tendance à l'oublier et à considérer la nourriture comme allant de soi.

Ces ruraux constituent la véritable ressource, la richesse des nations. C'est pour cela que la FAO attache tant d'importance à l'éducation et aux activités connexes, telles que vulgarisation et formation et qu'elle donne la priorité, là où c'est nécessaire, aux petits producteurs, aux femmes et à la jeunesse rurale.

C'est là une des fonctions essentielles de l'Organisation et une composante importante de la plupart de nos programmes. Nous sommes résolus à poursuivre dans cette voie, car, en définitive, l'investissement le plus sûr, à long terme, est celui qui valorise les dons de l'homme.

Monsieur le Président, excellences, mesdames, messieurs, il est temps pour moi de conclure et de vous céder la parole.

Vous êtes les Etats généraux de l'agriculture. C'est à vous qu'il revient, dans votre sagesse collective, d'évaluer la situation alimentaire et agricole dans le monde, d'apprécier les travaux de l'Organisation et de lui donner l'orientation nécessaire.

Votre soutien ne viendra pas à lui manquer, j'en ai la ferme confiance. Soyez assurés, en tout cas, de la collaboration active et dévouée de tout le Secrétariat et de moi-même, tout au long de vos importantes délibérations.

Dans quelques semaines, les Nations Unies et tous les hommes de bonne volonté vont célébrer le 35ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser.

Un des plus élémentaires parmi les droits de l'homme - celui de se nourrir - reste encore une chimère pour trop de nos semblables.

Une Conférence comme celle-ci nous offre une occasion incomparable pour prendre la mesure de ce scandale et le proclamer.

La science et la technique nous donnent les moyens de relever ce défi; la faim peut devenir une simple réminiscence du passé. C'est même la condition indispensable de la paix.

Dans l'intérêt supérieur de l'humanité, reléguons nos querelles pour bâtir ensemble une société plus juste; une société solidaire, pour tous et avec le concours de tous.

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES EN 1984 ET 1985

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Afghanistan	22 279	2 550	19 729
Albanie	22 279	2 550	19 729
Algérie	356 464	40 800	315 664
Angola	22 279	2 550	19 729
Antigua-et-Barbuda	22 279	2 550	19 729
Argentine	1 915 994	219 300	1 696 694
Australie	4 233 010	484 500	3 748 510
Autriche	2 027 389	232 050	1 795 339
Bahamas	22 279	2 550	19 729
Bahreïn	22 279	2 550	19 729
Bangladesh	89 116	10 200	78 916
Barbade	22 279	2 550	19 729
Belgique	3 453 245	395 250	3 057 995
Bélgica	22 279	2 550	19 729
Bénin	22 279	2 550	19 729
Bhoutan	22 279	2 550	19 729
Bolivie	22 279	2 550	19 729
Botswana	22 279	2 550	19 729
Brésil	3 742 872	428 400	3 314 472
Bulgarie	490 138	56 100	434 038
Birmanie	22 279	2 550	19 729
Burundi	22 279	2 550	19 729
Cameroun	22 279	2 550	19 729
Canada	8 287 788	948 600	7 339 188
Cap-Vert	22 279	2 550	19 729
République centrafricaine	22 279	2 550	19 729
Tchad	22 279	2 550	19 729
Chili	178 232	20 400	157 832
Chine	2 361 574	270 300	2 091 274
Colombie	289 627	33 150	256 477
Comores	22 279	2 550	19 729
Congo	22 279	2 550	19 729
Costa Rica	44 558	5 100	39 458
Cuba	245 069	28 050	217 019
Chypre	22 279	2 550	19 729
Tchécoslovaquie	2 049 668	234 600	1 815 068
Kampuchéa démocratique	22 279	2 550	19 729
Corée, Rép. populaire démocratique de	133 674	15 300	118 374
Danemark	2 027 389	232 050	1 795 339
Djibouti	22 279	2 550	19 729

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Dominique	22 279	2 550	19 729
République Dominicaine	89 116	10 200	78 916
Equateur	44 558	5 100	39 458
Egypte	178 232	20 400	157 832
El Salvador	22 279	2 550	19 729
Guinée équatoriale	22 279	2 550	19 729
Ethiopie	22 279	2 550	19 729
Fidji	22 279	2 550	19 729
Finlande	1 292 182	147 900	1 144 282
France	17 511 294	2 004 300	15 506 994
Gabon	44 558	5 100	39 458
Gambie	22 279	2 550	19 729
Allemagne, République fédérale d'	22 969 649	2 629 050	20 340 599
Ghana	44 558	5 100	39 458
Grèce	1 069 392	122 400	946 992
Grenade	22 279	2 550	19 729
Guatemala	44 558	5 100	39 458
Guinée	22 279	2 550	19 729
Guinée-Bissau	22 279	2 550	19 729
Guyane	22 279	2 550	19 729
Haïti	22 279	2 550	19 729
Honduras	22 279	2 550	19 729
Hongrie	623 812	71 400	552 412
Islande	89 116	10 200	78 916
Inde	957 997	109 650	848 347
Indonésie	356 464	40 800	315 664
Iran	1 559 530	178 500	1 381 030
Iraq	334 185	38 250	295 935
Irlande	490 138	56 100	434 038
Israël	623 812	71 400	552 412
Italie	10 070 108	1 152 600	8 917 508
Côte-d'Ivoire	89 116	10 200	78 916
Jamaïque	44 558	5 100	39 458
Japon	27 759 634	3 177 300	24 582 334
Jordanie	22 279	2 550	19 729
Kenya	22 279	2 550	19 729
Corée, République de	490 138	56 100	434 038
Koweït	668 370	76 500	591 870
Laos	22 279	2 550	19 729
Liban	44 558	5 100	39 458

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Lesotho	22 279	2 550	19 729
Libéria	22 279	2 550	19 729
Libye	690 649	79 050	611 599
Luxembourg	155 953	17 850	138 103
Madagascar	22 279	2 550	19 729
Malawi	22 279	2 550	19 729
Malaisie	245 069	28 050	217 019
Maldives	22 279	2 550	19 729
Mali	22 279	2 550	19 729
Malte	22. 279	2 550	19 729
Mauritanie	22 279	2 550	19 729
Maurice	22 279	2 550	19 729
Mexique	2 361 574	270 300	2 091 274
Mongolie	22 279	2 550	19 729
Maroc	133 674	15 300	118 374
Mozambique	22 279	2 550	19 729
Namibie	22 279	2 550	19 729
Népal	22 279	2 550	19 729
Pays-Bas	4 789 985	548 250	4 241 735
Nouvelle-Zélande	690 649	79 050	611 599
Nicaragua	22 279	2 550	19 729
Niger	22 279	2 550	19 729
Nigéria	512 417	58 650	453 767
Norvège	1 381 298	158 100	1 223 198
Oman	22 279	2 550	19 729
Pakistan	155 953	17 850	138 103
Panama	44 558	5 100	39 458
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22 279	2 550	19 729
Paraguay	22 279	2 550	19 729
Pérou	178 232	20 400	157 832
Philippines	245 069	28 050	217 019
Pologne	1 938 273	221 850	1 716 423
Portugal	490 138	56 100	434 038
Qatar	89 116	10 200	78 916
Roumanie	512 417	58 650	453 767
Rwanda	22 279	2 550	19 729
Saint-Christopher-et-Nevis	22 279	2 550	19 729
Sainte-Lucie	22 279	2 550	19 729
Sant-Vincent-et-Grenadines	22 279	2 550	19 729
Samoa	22 279	2 550	19 729

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUELS EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Sao Tomé-et-Principe	22 279	2 550	19 729
Royaume de l'Arabie saoudite	2 317 016	265 200	2 051 816
Sénégal	22 279	2 550	19 729
Seychelles	22 279	2 550	19 729
Sierra Leone	22 279	2 550	19 729
 Somalie	22 279	2 550	19 729
Espagne	5 191 007	594 150	4 596 857
Sri Lanka	22 279	2 550	19 729
Soudan	22 279	2 550	19 729
Suriname	22 279	2 550	19 729
 Swaziland	22 279	2 550	19 729
Suède	3 542 361	405 450	3 136 911
Suisse	2 963 107	339 150	2 623 957
Syrie	89 116	10 200	78 916
Tanzanie	22 279	2 550	19 729
 Thaïlande	222 790	25 500	197 290
Togo	22 279	2 550	19 729
Tonga	22 279	2 550	19 729
Trinité-et-Tobago	89 116	10 200	78 916
Tunisie	89 116	10 200	78 916
 Turquie	868 881	99 450	769 431
Ouganda	22 279	2 550	19 729
Emirats arabes unis	423 301	48 450	374 851
Royaume-Uni	12 565 356	1 438 200	11 127 156
Etats-Unis d'Amérique	55 697 500	5 725 000	49 972 500
 Haute-Volta	22 279	2 550	19 729
Uruguay	111 395	12 750	98 645
Vanuatu	22 279	2 550	19 729
Venezuela	1 470 414	168 300	1 302 114
Viet Nam	44 558	5 100	39 458
 République arabe du Yémen	22 279	2 550	19 729
République démocratique du Yémen	22 279	2 550	19 729
Yougoslavie	1 247 624	142 800	1 104 824
Zaïre	22 279	2 550	19 729
Zambie	22 279	2 550	19 729
 Zimbabwe	44 558	5 100	39 458
 222 790 000 <u>a/</u>	24 850 000 <u>b/</u>	197 940 000 <u>c/</u>	

- 
- a/ Pour financer le budget de 1984/85 approuvé par la Conférence dans la Résolution 6/83 (voir par. 245 du rapport de la Conférence):

	\$
Ouvertures de crédit totales (montant brut)	472 140 000
A déduire: recettes accessoires (voir par. 2 de la Résolution 6/83 de la Conférence)	<u>26 560 000</u>
Contributions de l'exercice 1984-85	<u>445 580 000</u>
Montant à répartir entre les Etats Membres conformément au barème des contributions de 1984-85 adopté par la Conférence dans la Résolution 12/83 et divisé en deux tranches annuelles égales soit, par an:	<u>222 790 000</u>

- b/ Voir par. 3 de la Résolution 6/83 de la Conférence.

- c/ 395 880 000 dollars pour l'exercice 1984-85.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1984-85

(Barème de 1982-83 indiqué aux fins de comparaison)

Etats Membres	Barème 1984-85 <u>a/</u>	Barème 1982-83 <u>b/</u>
	%	%
Afghanistan	0.01	0.01
Albanie	0.01	0.01
Algérie	0.16	0.15
Angola	0.01	0.01
Antigua-et-Barbuda <u>c/</u>	0.01	-
Argentine	0.86	0.95
Australie	1.90	2.24
Autriche	0.91	0.87
Bahamas	0.01	0.01
Bahreïn	0.01	0.01
Bangladesh	0.04	0.05
Barbade	0.01	0.01
Belgique	1.55	1.49
Bélgica <u>c/</u>	0.01	-
Bénin	0.01	0.01
Bhoutan	0.01	0.01
Bolivie	0.01	0.01
Botswana	0.01	0.01
Brésil	1.68	1.55
Bulgarie	0.22	0.20
Birmanie	0.01	0.01
Burundi	0.01	0.01
Cameroun	0.01	0.01
Canada	3.72	4.01
Cap-Vert	0.01	0.01
République centrafricaine	0.01	0.01
Tchad	0.01	0.01
Chili	0.08	0.09
Chine	1.06	1.98
Colombie	0.13	0.13
Comores	0.01	0.01
Congo	0.01	0.01
Costa Rica	0.02	0.02
Cuba	0.11	0.13
Chypre	0.01	0.01
Tchécoslovaquie	0.92	1.02
Kampuchea démocratique	0.01	0.01
République démocratique populaire de Corée <u>d/</u>	0.06	0.06
Danemark	0.91	0.91
Djibouti	0.01	0.01

Etats Membres	Barème	Barème
	1984-85 <u>a/</u>	1982-83 <u>b/</u>
	%	%
Dominique	0.01	0.01
République Dominicaine	0.04	0.04
Equateur	0.02	0.02
Egypte	0.08	0.09
El Salvador	0.01	0.01
Guinée équatoriale	0.01	0.01
Ethiopie	0.01	0.01
Fidji	0.01	0.01
Finlande	0.58	0.59
France	7.86	7.66
Gabon	0.02	0.02
Gambie	0.01	0.01
Allemagne, République fédérale d'	10.31	10.16
Ghana	0.02	0.04
Grèce	0.48	0.43
Grenade	0.01	0.01
Guatemala	0.02	0.02
Guinée	0.01	0.01
Guinée-Bissau	0.01	0.01
Guyane	0.01	0.01
Haïti	0.01	0.01
Honduras	0.01	0.01
Hongrie	0.28	0.40
Islande	0.04	0.04
Inde	0.43	0.73
Indonésie	0.16	0.20
Iran	0.70	0.80
Iraq	0.15	0.15
Irlande	0.22	0.20
Israël	0.28	0.31
Italie	4.52	4.22
Côte-d'Ivoire	0.04	0.04
Jamaique	0.02	0.02
Japon	12.46	11.72
Jordanie	0.01	0.01
Kenya	0.01	0.01
Corée, République de <u>d/</u>	0.22	0.18
Koweït	0.30	0.24
Laos	0.01	0.01
Liban	0.02	0.04
Lésotho	0.01	0.01
Libéria	0.01	0.01
Libye	0.31	0.28
Luxembourg	0.07	0.06
Madagascar	0.01	0.01

Etats Membres	Barème	Barème
	1984-85 <u>a/</u>	1982-83 <u>b/</u>
	%	%
Malawi	0.01	0.01
Malaisie	0.11	0.11
Maldives	0.01	0.01
Mali	0.01	0.01
Malte	0.01	0.01
Mauritanie	0.01	0.01
Maurice	0.01	0.01
Mexique	1.06	0.93
Mongolie	0.01	0.01
Maroc	0.06	0.06
Mozambique	0.01	0.01
Namibie <u>e/</u>	0.01	0.01
Népal	0.01	0.01
Pays-Bas	2.15	1.99
Nouvelle-Zélande	0.31	0.33
Nicaragua	0.01	0.01
Niger	0.01	0.01
Nigéria	0.23	0.20
Norvège	0.62	0.61
Oman	0.01	0.01
Pakistan	0.07	0.09
Panama	0.02	0.02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.01	0.01
Paraguay	0.01	0.01
Pérou	0.08	0.07
Philippines	0.11	0.12
Pologne	0.87	1.52
Portugal	0.22	0.23
Qatar	0.04	0.04
Roumanie	0.23	0.26
Rwanda	0.01	0.01
Saint-Christophe-et-Nevis <u>c/ e/</u>	0.01	-
Sainte-Lucie	0.01	0.01
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.01	0.01
Samoa	0.01	0.01
Sao Tomé-et-Principe	0.01	0.01
Arabie saoudite, Royaume d'	1.04	0.71
Sénégal	0.01	0.01
Seychelles	0.01	0.01
Sierra Leone	0.01	0.01

Etats Membres	Barème	Barème
	1984-85 <u>a/</u>	1982-83 <u>b/</u>
	%	%
Somalie	0.01	0.01
Espagne	2.33	2.08
Sri Lanka	0.01	0.02
Soudan	0.01	0.01
Suriname	0.01	0.01
Swaziland	0.01	0.01
Suède	1.59	1.60
Suisse <u>d/</u>	1.33	1.28
Syrie	0.04	0.04
Tanzanie	0.01	0.01
Thaïlande	0.10	0.12
Togo	0.01	0.01
Tonga <u>d/</u>	0.01	0.01
Trinité-et-Tobago	0.04	0.04
Tunisie	0.04	0.04
Turquie	0.39	0.37
Ouganda	0.01	0.01
Emirats arabes unis	0.19	0.12
Royaume-Uni	5.64	5.45
Etats-Unis d'Amérique	25.00	25.00
Haute-Volta	0.01	0.01
Uruguay	0.05	0.05
Vanuatu <u>c/</u>	0.01	-
Venezuela	0.66	0.61
Viet Nam	0.02	0.04
République arabe du Yémen	0.01	0.01
Yémen, République démocratique populaire du	0.01	0.01
Yougoslavie	0.56	0.51
Zaïre	0.01	0.02
Zambie	0.01	0.02
Zimbabwe	0.02	0.02
	<hr/> 100.00	<hr/> 100.00
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

- a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1983-85 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 37/125 du 17 décembre 1982), plus nouveaux membres.
- b/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1980-82 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 34/6A du 25 octobre 1979).
- c/ Nouveau membre admis à la vingt-deuxième session de la Conférence, novembre 1983.
- d/ Le taux de contribution des membres de la FAO qui ne sont pas membres des Nations Unies est dérivé de leur quote-part du financement de certaines activités des Nations Unies.
- e/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théorique probable" de ce membre de la FAO serait la quote-part minimale, c'est-à-dire 0,01 pour cent.

IMMUNITES DE L'ORGANISATION 1/

1. La Conférence a été saisie des renseignements de base suivants. En août 1977, les propriétaires du bâtiment F ont demandé une majoration rétroactive du loyer, en se fondant sur une clause du bail prévoyant un ajustement du loyer en fonction du coût de la vie. La FAO a refusé de payer cette majoration en arguant que ces clauses avaient été rendues inopérantes par la législation italienne en vigueur. Au lieu de soumettre cette divergence de vues à arbitrage, comme le prévoyait le bail, les propriétaires ont décidé en juillet et novembre 1978 d'intenter deux actions contre la FAO devant les tribunaux italiens. Dans la première, ils demandaient une majoration rétroactive considérable du loyer, dans la seconde l'expulsion de la FAO.

2. Etant donné les incidences administratives et financières importantes qui pourraient entraîner pour la FAO les revendications des propriétaires, le Comité financier a été informé de la situation à sa quarantième session (1977) et a été tenu constamment au courant depuis lors.

3. Lorsque les actions ont été intentées contre l'Organisation, celle-ci a demandé à la Représentation permanente de l'Italie d'appeler l'attention des autorités judiciaires intéressées sur l'immunité de juridiction de la FAO énoncée dans la Section 16 de l'Accord de Siège. Toutefois, comme les tribunaux italiens semblaient décidés, en tout état de cause, à connaître les deux affaires, la question s'est posée de savoir si - ne serait-ce que pour invoquer et se voir reconnaître son immunité de juridiction - la FAO ne devrait pas comparaître aux audiences. Le Ministère des affaires étrangères a conseillé par écrit à l'Organisation de le faire. En conséquence, la FAO a fait appel à un avocat italien, qui a plaidé l'immunité de juridiction de l'Organisation et a appelé l'attention des tribunaux sur le fait que cette immunité n'aboutissait pas à un déni de justice, puisque le litige pouvait être réglé par arbitrage, comme le prévoyait le bail.

4. Au procès concernant l'expulsion de l'Organisation du bâtiment F, le Tribunale Civile di Roma a soutenu que l'affaire relevait de sa juridiction. Comme l'immunité de juridiction de la FAO n'était donc manifestement pas reconnue, l'Organisation a porté, en mars 1981, la question de l'immunité devant la Corte di Cassazione, instance judiciaire suprême en Italie. Pendant ce temps les deux actions intentées devant les tribunaux par les propriétaires ont été suspendues.

5. Il est apparu prudent d'envisager la situation pratique et financière qui naîtrait si la Corte di Cassazione statuait que la FAO ne jouit pas de l'immunité de juridiction dans les affaires concernant son bail. La question a par conséquent été soumise au Comité financier, qui a envisagé les conséquences administratives et financières du litige et au CQCJ, qui en a examiné les aspects juridiques, en particulier l'interprétation de la Section 16 de l'Accord relatif au Siège.

6. A leurs sessions de l'automne 1982, le Comité financier et le CQCJ se sont tous deux déclarés vivement préoccupés par la situation qui pouvait naître si la Corse di Cassazione ne reconnaissait pas que la FAO doit jouir de l'immunité de juridiction en toutes circonstances, comme cela est prévu à la Section 16 de l'Accord relatif au Siège. Cette immunité est en effet considérée comme une sauvegarde importante pour assurer la bonne administration et l'indépendance de l'Organisation, et constitue un aspect essentiel de son statut juridique en Italie.

7. Le CQCJ a en outre estimé que la Section 16 de l'Accord de Siège n'est pas ambiguë, que l'expression "immunité de juridiction" doit être interprétée de façon littérale, et que donc la FAO ne peut être soumise à la juridiction des tribunaux italiens que si elle renonce expressément à son immunité. Le CQCJ a, par conséquent, recommandé que, si l'immunité de la FAO n'était pas pleinement reconnue, le Gouvernement hôte devrait faire le nécessaire pour que le litige qui oppose la FAO aux propriétaires soit réglé sans recours ultérieurs aux tribunaux italiens et, d'une façon plus générale, pour sauvegarder à l'avvenir l'immunité de la FAO.

1/ C 83/LIM/10; C 83/III/PV/2; C 83/III/PV/4.

8. Le jugement de la Corte di Cassazione a été publié en octobre 1982. Cette cour a statué que la FAO ne jouit pas de l'immunité de juridiction dans une des actions intentées contre elle pour le bail; ce jugement est exprimé dans des termes très généraux qui laissent entendre que la plupart des transactions que pourrait engager l'Organisation en Italie seraient soumises au droit de regard des tribunaux italiens.

9. Depuis lors, le Conseil a examiné en détail la question de l'immunité de la FAO a ses quatre-vingt-deuxième (novembre-décembre 1982) 1/, quatre-vingt-troisième (juin 1983) 2/ et quatre-vingt-quatrième (novembre 1983) 3/ sessions et il a adopté des résolutions en la matière à ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions. Dans la résolution 3/83 adoptée à sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil a notamment exhorté le Gouvernement hôte à garantir qu'aucune mesure exécutoire ne serait appliquée contre la FAO et que les avoirs de la FAO ne seraient pas bloqués, à faire respecter les Sections 16 et 17 de l'Accord de Siège, à faire le nécessaire pour régler le litige avec les propriétaires du bâtiment F sans recours ultérieur aux tribunaux italiens; et à prendre d'urgence des mesures pour garantir qu'à l'avenir la FAO jouisse en toutes circonstances de l'immunité de juridiction devant les tribunaux italiens.

10. A sa quatre-vingt-quatrième session, le Conseil a constaté que la mise en oeuvre des résolutions qu'il avait adoptées à ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions n'avait guère fait de progrès. Toutefois, le Conseil s'est félicité des assurances données par le Représentant du Gouvernement hôte, selon lesquelles les autorités italiennes étudient la possibilité d'amender la législation concernant l'immunité des biens des Etats et des biens des organisations internationales contre toute mesure exécutoire, et selon lesquelles le Gouvernement interviendra pour garantir que l'Organisation ne fera l'objet d'aucune mesure exécutoire. Le Conseil a donc exprimé l'espoir que les entretiens que le Directeur général a eus récemment avec le nouveau Ministre des affaires étrangères seront suivis de mesures concrètes du Gouvernement hôte.

11. La Conférence a en outre été informée que, en plus des deux actions concernant le bail du bâtiment F, quatre autres actions ont été intentées récemment contre la FAO, et que pour deux d'entre elles - pour lesquelles la FAO n'avait pas renoncé à son immunité de juridiction - le tribunal a rendu des jugements en faveur du plaignant. En ce qui concerne le litige avec les propriétaires du bâtiment F, les tribunaux italiens ont jugé qu'il n'y avait aucun motif d'expulser la FAO du bâtiment F, et le jugement sur la validité de l'action concernant les augmentations rétroactives de loyer sera rendu sous peu.

---

1/ CL 82/REP, par. 200-218.

2/ CL 83/REP, par. 262-269.

3/ CL 84/REP, par. 123-127.

## ETAT DES CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

Contributions restant dues au 21 novembre 1983 a/

Etats Membres	Contributions	Contributions	Arriérés: b/	Total	Total restant dû
	1983	1983	1982 et années antérieures	restant dû	en pourcentage des contributions de 1983
	\$	\$	\$	\$	%
Afghanistan	17 619	0			
Albanie	17 619	0			
Algérie	264 285	264 285.00		264 285.00	100
Angola	17 619	0			
Antigua-et-Barbuda <u>c/</u>	5 725	5 725.00		5 725.00	100
Argentine	1 673 805	0			
Australie	3 946 656	0			
Autriche	1 532 853	0			
Bahamas	17 619	0			
Bahreïn	17 619	0			
Bangladesh	88 095	88 095.00		88 095.00	100
Barbade	17 619	0			
Belgique	2 625 231	73 627.00		73 627.00	3
Bélgique <u>c/</u>	5 725	5 725.00		5 725.00	100
Bénin	17 619	17 619.00	18 987.22	36 606.22	208
Bhoutan	17 619	17 619.00		17 619.00	100
Bolivie	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Botswana	17 619	0			
Brésil <u>d/</u>	2 730 945	2 730 945.00	2 818 937.00	5 549 882.00	203
Bulgarie	352 380	0			
Birmanie	17 619	0			
Burundi	17 619	17 619.00	21 863.63	39 482.63	224
Cameroun	17 619	241.27		241.27	1
Canada	7 065 219	0			
Cap-Vert	17 619	17 298.00		17 298.00	98
République					
centrafricaine <u>b/</u> <u>e/</u> <u>f/</u>	17 619	17 619.00	13 193.20	30 812.20	175
Tchad <u>b/</u> <u>e/</u> <u>f/</u>	17 619	17 619.00	65 992.62	83 611.62	475
Chili	158 571	0			
Chine	3 488 562	0			
Colombie	229 047	0			
Comores <u>d/</u>	17 619	17 619.00	7 007.80	24 626.80	140
Congo	17 619	0			
Costa Rica <u>d/</u>	35 238	7 649.47	21 659.04	29 308.51	83
Cuba <u>d/</u>	229 047	439.41	202.18	641.59	-
Chypre	17 619	0			

a/ Dont 28 998 290,33 dollars se rapportent au budget de l'Organisation et 376 840,18 dollars représentent les montants dus au titre des avances au Fonds de roulement (voir notes c/ (4) et d/ (18)).

b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.

c/ Etat Membre (4) admis à la qualité de membre à la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983); contribution au budget 1983 de 4 400 dollars et avance au Fonds de roulement de 1 325 dollars.

d/ Etat Membre (18) dont les arriérés comprennent des sommes dues au titre des avances au Fonds de roulement.

e/ Etat Membre (4) qui a été privé du droit de vote à la Conférence conformément à l'article III.4 de l'Acte constitutif.

f/ Etat Membre (4) n'ayant pas payé à temps les montants exigibles en vertu de l'arrangement autorisé par la Conférence pour le règlement par tranche des arriérés.

Contributions restant dues au 21 novembre 1983

Etats Membres	Contributions 1983	Contributions 1983	Arriérés: b/ 1982 et années antérieures	Total restant dû	Total restant dû en pourcentage des contributions de 1983
	\$	\$	\$	\$	%
Tchécoslovaquie	1 797 138	898 569.00		898 569.00	50
Kampuchéa					
démocratique b/ e/ f/	17 619	17 619.00	30 150.54	47 769.54	271
République démocratique populaire de Corée	105 714	0			
Danemark	1 603 329	0			
Djibouti	17 619	0			
Dominique	17 619	8 636.50		8 636.50	49
République Dominicaine	70 476				
Equateur d/	35 238	35 238.00	24 489.43	59 727.43	170
Egypte	158 571	0			
El Salvador	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Guinée équatoriale d/	17 619	17 619.00	675.00	18 294.00	104
Ethiopie	17 619	0			
Fidji	17 619	0			
Finlande	1 039 521	0			
France	13 496 154	0			
Gabon d/	35 238	8 101.97	21 092.99	29 194.96	83
Gambie	17 619	17 619.00	17 298.00	34 917.00	198
Allemagne, République fédérale d'	17 900 904	0			
Ghana	70 476	53 591.16		53 591.16	76
Grèce	757 617	185 166.45		185 166.45	24
Grenade	17 619	17 619.00	9 975.00	27 594.00	157
Guatemala	35 238	0			
Guinée	17 619	332.90	1 171.91	1 504.81	9
Guinée-Bissau	17 619	17 619.00	39 014.00	56 633.00	321
Guyane	17 619	17 619.00	13 871.75	31 490.75	179
Haïti	17 619	5 766.00		5 766.00	33
Honduras	17 619	468.00	313.44	781.44	4
Hongrie	704 760	90 906.00		90 906.00	13
Islande	70 476	0			
Inde	1 286 187	0			

- b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.
- d/ Etat Membre (18) dont les arriérés comprennent des sommes dues au titre des avances au Fonds de roulement.
- e/ Etat Membre (4) qui a été privé du droit de vote à la Conférence conformément à l'article III.4 de l'Acte constitutif.
- f/ Etat Membre (4) n'ayant pas payé à temps les montants exigibles en vertu de l'arrangement autorisé par la Conférence pour le règlement par tranche des arriérés.

Contributions restant dues au 21 novembre 1983

Etats Membres	Contributions 1983	Contributions 1983	Arriérés: b/ 1982 et années antérieures	Total restant dû	Total restant dû en pourcentage des contributions de 1983
	\$	\$	\$	\$	%
Indonésie	352 380	0			
Iran d/	1 409 520	1 409 520.00	2 580 180.91	3 989 700.91	283
Iraq d/	264 285	264 285.00	10 780.00	275 065.00	104
Irlande	352 380	0			
Israël d/	546 189	220 136.00	30 924.00	251 060.00	46
Italie	7 435 218	0			
Côte-d'Ivoire d/	70 476	0	23 840.74	23 840.74	34
Jamaique	35 238	0			
Japon	20 649 468	0			
Jordanie	17 619	0			
Kenya	17 619	0			
Corée, République de	317 142	0			
Koweït	422 856	0			
Laos	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Liban	70 476	0			
Lesotho	17 619	0			
Libéria	17 619	17 619.00	21 928.00	39 547.00	224
Libye	493 332	493 332.00		493 332.00	100
Luxembourg	105 714	0			
Madagascar	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Malawi	17 619	0			
Malaisie	193 809	0			
Maldives	17 619	0			
Mali	17 619	17 619.00	2 198.02	19 817.02	112
Malte	17 619	0			
Mauritanie	17 619	17 619.00	4 717.15	22 336.15	127
Maurice	17 619	0			
Mexique	1 638 567	0			
Mongolie	17 619	0			
Maroc d/	105 714	105 714.00	106 386.00	212 100.00	201

- b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.
- d/ Etat Membre (18) dont les arriérés comprennent des sommes dues au titre des avances au Fonds de roulement.

Contributions restant dues au 21 novembre 1983

Etats Membres	Contributions	Contributions	Arriérés: b/	Total	Total restant dû
	1983	1983	1982 et années restant	dû	en pourcentage des contributions de 1983
	\$	\$	\$	\$	%
Mozambique	17 619	0			
Namibie	17 619	0			
Népal	17 619	0			
Pays-Bas	3 506 181	0			
Nouvelle-Zélande	581 427	0			
Nicaragua	17 619	0			
Niger	17 619	17 619.00	19 683.73	37 302.73	212
Nigéria	352 380	227 390.50		227 390.50	65
Norvège	1 074 759	0			
Oman	17 619	0			
Pakistan	158 571	0			
Panama	35 238	0			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	17 619	0			
Paraguay e/ f/	17 619	17 619.00	93 495.67	111 114.67	631
Pérou d/	123 333	123 333.00	62 666.50	185 999.50	151
Philippines	211 428	0			
Pologne	2 678 088	2 678 088.00	2 678 088.00	5 356 176.00	200
Portugal	405 237	0			
Qatar	70 476	69 090.00		69 090.00	98
Roumanie d/	458 094	458 094.00	485 982.96	944 076.96	206
Rwanda	17 619				
Saint-Christophe-et-Nevis c/	5 725	5 725.00		5 725.00	100
Sainte-Lucie d/	17 619	17 619.00	22 691.82	40 310.82	229
Saint-Vincent-et-Grenadines	17 619	0			
Samoa	17 619	17 619.00	17 619.00	35 238.00	200
Sao Tomé-et-Principe	17 619	4 058.72		4 058.72	23
Arabie Saoudite, Royaume d' d/	1 250 949	0	64 285.00	64 285.00	5
Sénégal	17 619	3 533.78		3 533.78	20
Seychelles	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Sierra Leone	17 619	17 619.00	17 298.00	34 917.00	198

b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.

c/ Etat Membre (4) admis à la qualité de membre à la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983); contribution au budget 1983 de 4 400 dollars et avance au Fonds de roulement de 1 325 dollars.

d/ Etat Membre (18) dont les arriérés comprennent des sommes dues au titre des avances au Fonds de roulement.

e/ Etat Membre (4) qui a été privé du droit de vote à la Conférence conformément à l'article III.4 de l'Acte constitutif.

f/ Etat Membre (4) n'ayant pas payé à temps les montants exigibles en vertu de l'arrangement autorisé par la Conférence pour le règlement par tranche des arriérés.

Contributions restant dues au 21 novembre 1983

Etats Membres	Contributions	Contributions	Arriérés: b/ 1982 et années antérieures	Total restant dû	Total restant dû en pourcentage des contributions de 1983
	1983	1983	\$	\$	%
Somalie	17 619	554.68	20 162.23	20 716.91	118
Espagne <u>d/</u>	3 664 752	0	121 662.00	121 662.00	3
Sri Lanka	35 238	0			
Soudan	17 619	17 619.00		17 619.00	100
Suriname	17 619	0			
Swaziland	17 619	13 540.75		13 540.75	77
Suède	2 819 040	0			
Suisse	2 255 232	0			
Syrie <u>d/</u>	70 476	70 476.00	2 614.00	73 090.00	104
Tanzanie	17 619	17 298.00		17 298.00	98
Thaïlande	211 428	0			
Togo	17 619	17 619.00	33 631.39	51 250.39	291
Tonga	17 619	0			
Trinité-et-Tobago	70 476	0			
Tunisie	70 476	0			
Turquie	651 903	639 088.00		639 088.00	98
Ouganda	17 619	17 619.00	1 668.38	19 287.38	109
Emirats arabes unis	211 428	0			
Royaume-Uni	9 602 355	0			
Etats-Unis d'Amérique	45 547 500	6 832 125.00		6 832 125.00	15
Haute-Volta	17 619	0			
Uruguay	88 095	87 788.00		87 788.00	100
Vanuatu <u>c/</u>	5 725	5 725.00		5 725.00	100
Venezuela	1 074 759	0			
Viet Nam	70 476	0			
République arabe du Yémen Yémen, République démo- cratique populaire du	17 619	571.08		571.08	3
Yugoslavie	17 619	0			
Zaïre <u>d/</u>	898 569	880 906.00		880 906.00	98
Zambie	35 238	35 238.00	42 908.00	78 146.00	222
Zimbabwe	35 238	0			

- b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars E.-U.) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.
- c/ Etat Membre (4) admis à la qualité de membre à la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983); contribution au budget 1983 de 4 400 dollars E.-U. et avance au Fonds de roulement de 1 325 dollars E.-U.
- d/ Etat Membre (18) dont les arriérés comprennent des sommes dues au titre des avances au Fonds de roulement.
- e/ Etat Membre (4) qui a été privé du droit de vote à la Conférence conformément à l'article III.4 de l'Acte constitutif.

Contributions restant dues au 21 novembre 1983

Etats Membres	Contributions	Contributions	Arriérés: b/	Total	Total restant dû
	1983	1983	1982 et années antérieures	restant dû	en pourcentage des contributions de 1983
	\$	\$	\$	\$	%
Tranches d'arriérés exigibles les années ultérieures en vertu des arrangements autorisés par la Conférence			165 680.62	165 680.62	
Total	177 712 900	19 618 143.64	9 756 986.87 f/	29 375 130.51 f/	

b/ Les arriérés comprennent les tranches d'arriérés à verser en 1983 par quatre Etats Membres (24 002,49 dollars E.-U.) en vertu des arrangements autorisés par la Conférence.

f/ Dont 376 840,18 dollars E.-U. pour le Fonds de roulement.

## COMITÉ DU PROGRAMME

(novembre 1983 – novembre 1985)

### Président

Yugoslavie (M. Trkulja)

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)  
Barbade (F. Brewster)  
Cameroun (A.G. Ngongi Namanga)  
Congo (J. Tchicaya)  
Egypte (Y.A. Hamdi)

### Membres

Etats-Unis d'Amérique (M. Fenwick)  
France (M.L. Mazoyer)  
Inde (R.C. Gupta)  
Liban (A. Abdel-Malek)  
Pakistan (T. Ahmad)

## COMITÉ FINANCIER

(novembre 1983 – novembre 1985)

### Président

Sri Lanka  
(D.H.J. Abeyagoonasekera)

Allemagne, République  
fédérale d' (S. Schumm)  
Angola (B.N. Sequeira)  
Arabie saoudite, Royaume d'  
(A.Y. Bukhari)

### Membres

Australie (J.L. Sault)  
Canada (P.J. Gosselin)  
Madagascar (T.C. Rajaona)  
Malaisie (A.W. Jalil)  
Pérou (J. Gazzo)

## COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(novembre 1983 – novembre 1985)

Algérie  
El Salvador  
Etats-Unis d'Amérique  
Italie

Philippines  
Pologne  
République arabe du  
Yémen

## COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE

### Mandat expirant le

31 décembre 1984

### Elus par le Conseil de la FAO

Brésil  
Congo  
Mali  
Pays-Bas  
Thaïlande

### Elus par l'ECOSOC

Belgique  
Finlande  
Japon  
Pakistan  
Somalie

31 décembre 1985

Allemagne, République fédérale d'  
Cuba  
France  
Nigéria  
Zambie

Colombie  
Haute-Volta  
Mexique  
Royaume-Uni  
Suède

31 décembre 1986

Arabie saoudite, Royaume d'  
Australie  
Bangladesh  
Canada  
Etats-Unis d'Amérique

Egypte  
Hongrie  
Inde  
Italie  
Norvège

## ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(à partir du 7 novembre 1983)

Afghanistan	Gabon	Oman
Albanie	Gambie	Ouganda
Algérie	Ghana	Pakistan
Allemagne, République fédérale d'	Grèce	Panama
Angola	Grenade	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Guatemala	Paraguay
Arabie saoudite, Royaume d'	Guinée	Pays-Bas
Argentine	Guinée-Bissau	Pérou
Australie	Guinée équatoriale	Philippines
Autriche	Guyana	Pologne
Bahamas	Haïti	Portugal
Bahreïn	Haute-Volta	Qatar
Bangladesh	Honduras	République centrafricaine
Barbade	Hongrie	République Dominicaine
Belgique	Inde	Roumanie
Belize	Indonésie	Royaume-Uni
Bénin	Iran	Rwanda
Bhoutan	Iraq	Saint-Christophe-et-Nevis
Birmanie	Irlande	Sainte-Lucie
Bolivie	Islande	Saint-Vincent-et-Grenadines
Botswana	Israël	Samoa
Brésil	Italie	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Jamaïque	Sénégal
Burundi	Japon	Seychelles
Cameroon	Jordanie	Sierra Leone
Canada	Kampuchea démocratique	Somalie
Cap-Vert	Kenya	Soudan
Chili	Koweït	Sri Lanka
Chine	Laos	Suède
Chypre	Lesotho	Suisse
Colombie	Liban	Suriname
Comores	Libéria	Swaziland
Congo	Libye	Syrie
Corée, République de	Luxembourg	Tanzanie
Corée, République populaire démocratique de	Madagascar	Tchad
Costa Rica	Malaisie	Tchécoslovaquie
Côte-d'Ivoire	Malawi	Thaïlande
Cuba	Maldives	Togo
Danemark	Mali	Tonga
Djibouti	Malte	Trinité-et-Tobago
Dominique	Maroc	Tunisie
Egypte	Maurice	Turquie
El Salvador	Mauritanie	Uruguay
Emirats arabes unis	Mexique	Vanuatu
Equateur	Mongolie	Venezuela
Espagne	Mozambique	Viet Nam
Etats-Unis d'Amérique	Namibie	Yémen, République arabe du
Ethiopie	Népal	Yémen, République démocra- tique populaire du
Fidji	Nicaragua	Yugoslavie
Finlande	Niger	Zaïre
France	Nigéria	Zambie
	Norvège	Zimbabwe
	Nouvelle-Zélande	